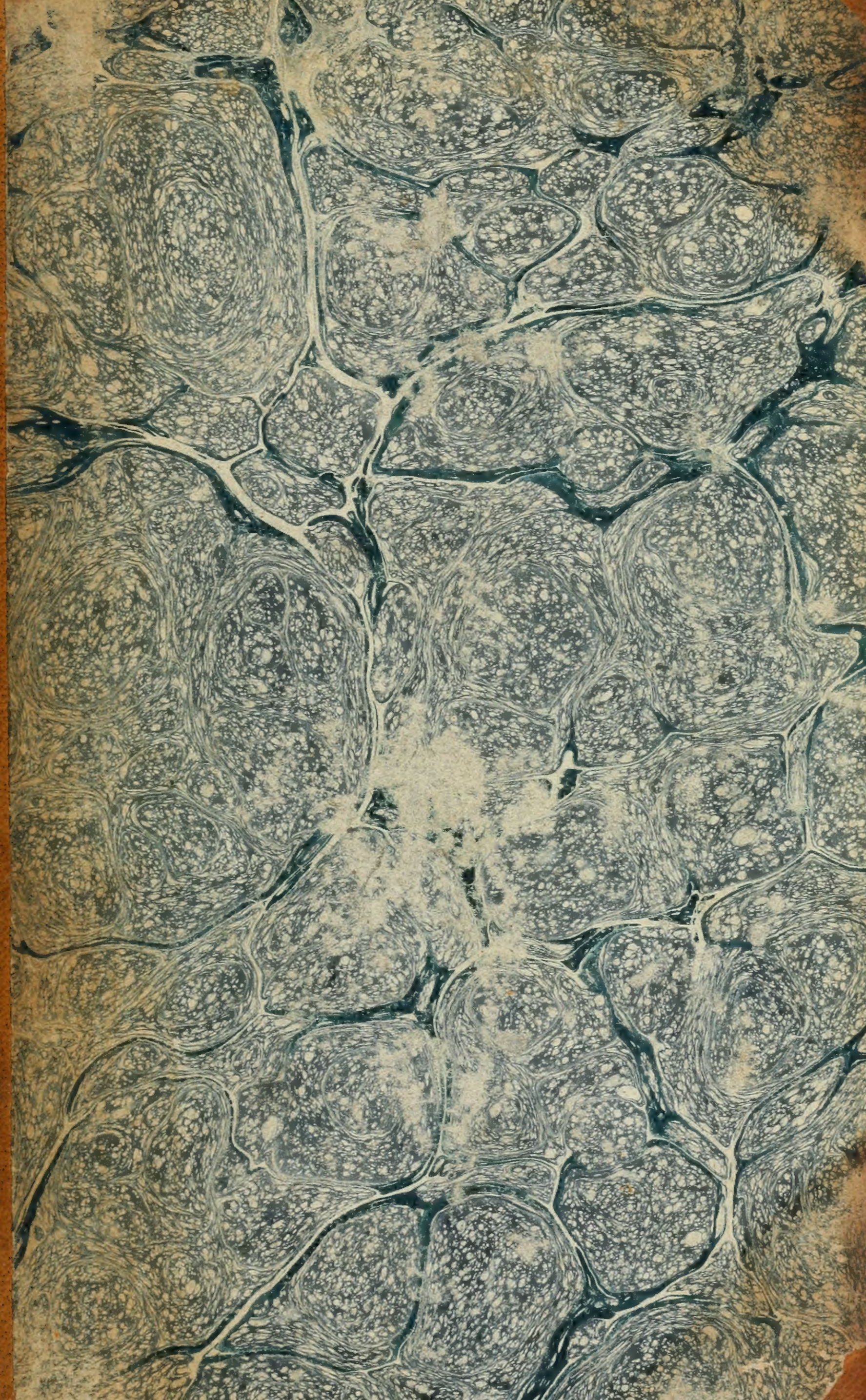
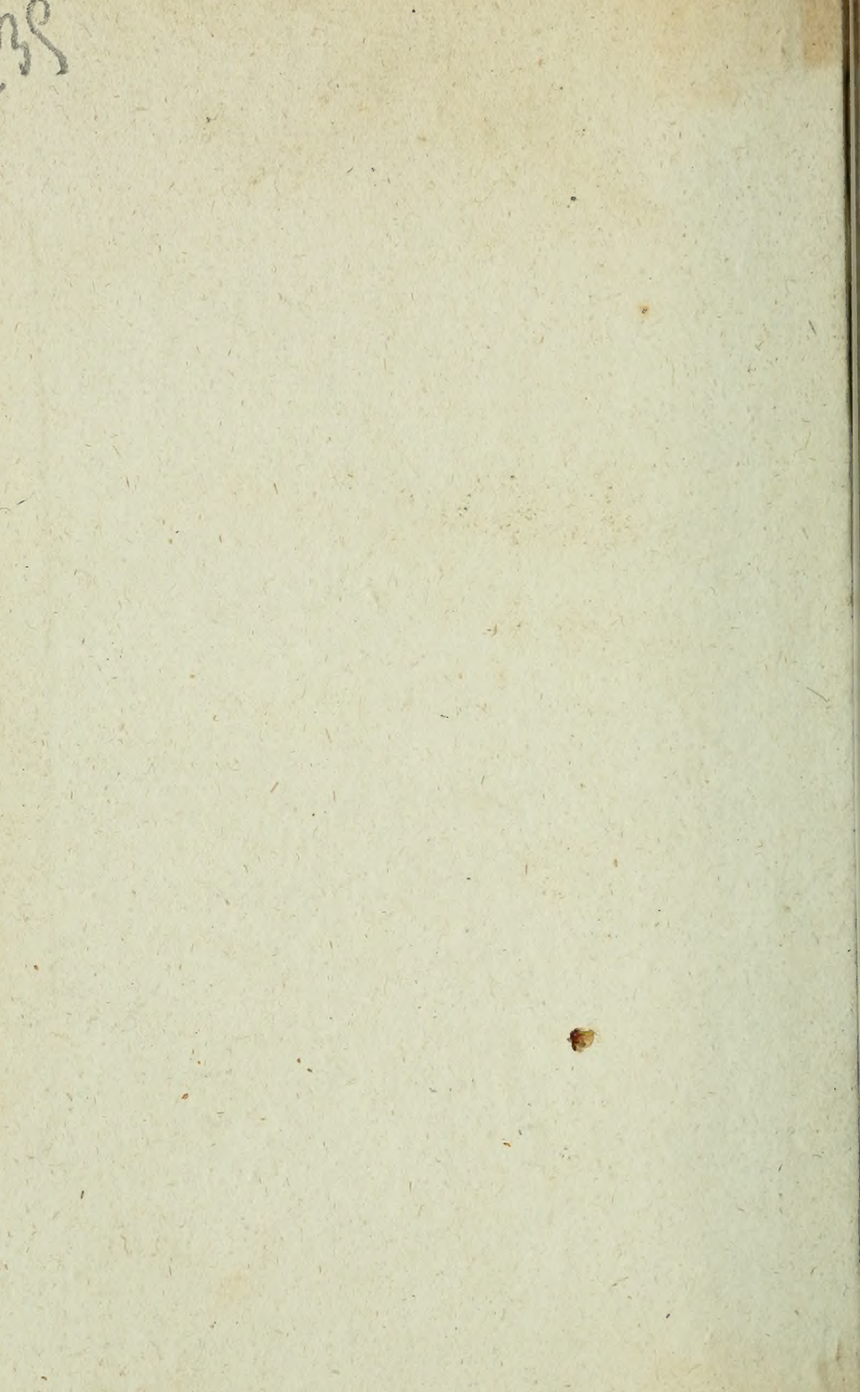




HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

TOME QUATRIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE POULET,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 9.

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
DE FRANCE,

DEPUIS L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX (MAI 1789)
JUSQU'AU 18 BRUMAIRE (NOVEMBRE 1799);

OUVRAGE POSTHUME

DE L'ABBÉ PAPON,

Historiographe de Provence,

PUBLIÉ PAR M. PAPON LE JEUNE,

Juge au Tribunal civil de Marseille.

Neque solum illis aliena mens fuerat, qui conscii conjurationis fuerant, sed omninò cuncta plebs, novarum rerum studio, Catilinæ incepta probabat. Id adeò more suo videbatur facere : nam semper in civitate, quibus opes nullæ sunt, bonis invident, malos extollunt, vetera odere, nova exoptant; odio suarum rerum, mutari omnia student : turbâ ac seditionibus, sine curâ, aluntur : quoniam egestas facilè habetur sine damno. SALUST. BELL. CATILIN., C. 37.

Les conjurés n'étaient pas les seuls dont l'esprit fut égaré; toute la populace, par amour pour la nouveauté, applaudissait, suivant sa coutume, aux attentats de Catilina; car c'est l'ordinaire que ceux qui n'ont rien portent envie aux gens de bien, qu'ils préconisent les méchans, qu'ils haïssent l'ancien ordre de choses et en désirent un nouveau. Dégoûtés de leur situation, ils voudraient tout voir bouleversé. Ils se repaissent sans inquiétude de troubles et de séditions, parce qu'ils ne courent aucun risque.

A PARIS,

CHEZ POULET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N°. 9.

1815.

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

LIVRE XV.

Pour donner quelque intérêt à cette Histoire, que la multiplicité des événemens, et que des passions et des intérêts opposés tendent sans cesse à embrouiller, il est nécessaire de faire connaître de nouveau l'esprit de l'assemblée. On peut ranger les députés en quatre classes, ou, pour mieux dire, en quatre factions : celle des constitutionnels, qu'on appelait aussi feuillans; celle d'Orléans, celle des jacobins ou des démocrates, et enfin celle de la Gironde, ainsi nommée parce qu'elle avait pour chefs les

Mai 1792.

Factions qui divisent l'assemblée.

députés de ce département. Les principaux étaient Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve et Ducos. Elle se fortifia ensuite de Brissot, Condorcet, Lasource, et de quelques autres membres de l'assemblée moins fameux. Dans les commencemens elle était constitutionnelle en apparence, quoiqu'au fond elle eût des principes républicains. Son ambition était de nommer les ministres, et de diriger le gouvernement. Elle devint insensiblement républicaine, et l'était tout-à-fait lorsqu'elle fit déclarer la guerre à l'Autriche.

Son républicanisme n'était pas le même que celui des jacobins : ceux-ci visaient à une démocratie anarchique, de laquelle les chefs comptaient faire sortir la *dictature* ou le *triumvirat*. Les girondins, au contraire, tendaient à diviser la France en plusieurs républiques fédératives, qui, séparées et indépendantes pour l'administration et le gouvernement intérieur, seraient réunies par l'intérêt commun et par des lois de police générale. Cette différence dans les vues en mit nécessairement dans les principes des deux factions, et jeta entre elles des semences de division, dont on verra les progrès et les suites funestes quand elles seront dé-

livrées de la royauté. Le besoin qu'elles avaient de la détruire les tint encore unies, et fut cause qu'elles se servirent réciproquement, pour parvenir à leurs fins, bien résolues d'écraser leur rivale quand l'une serait assez puissante pour se passer de l'autre.

Il est important, avant d'aller plus loin, de rapporter un trait de l'Histoire romaine qui trouve ici sa place, et qui prouve ce que j'ai dit plus haut, que les conspirateurs avaient ramassé, dans l'Histoire des révolutions précédentes, tout ce qui pouvait servir à l'exécution de leurs projets. La ruse que je vais citer fut autrefois employée à Rome par les tribuns du peuple, lorsque ces factieux eurent résolu de perdre le sénat et ceux des patriciens qui leur étaient odieux et suspects par leur crédit ou par leurs richesses. Ils répandirent, parmi le petit peuple, des émissaires qui faisaient courir le bruit qu'il se formait secrètement de grands projets contre la liberté. Ces bruits vagues et incertains, passant de bouche en bouche, se chargeaient de nouvelles circonstances, toutes plus alarmantes les unes que les autres, et finirent par remplir la ville d'inquiétude, de trouble et de défiance. Les pamphlétaires, chez nous, faisaient la fonction

des émissaires des tribuns : ceux-ci, voyant les esprits prévenus et disposés à recevoir les impressions qu'on voudrait lui donner, se firent rendre, dans une assemblée publique, lorsqu'ils étaient sur leur tribunal, une lettre par un inconnu qui se perdit aussitôt dans la foule : ils l'avaient fabriquée eux-mêmes, et ils affectèrent, en la lisant tout bas, un air d'étonnement qui excita la curiosité et l'inquiétude du peuple : alors se levant et ayant fait faire silence, l'un d'eux, adressant la parole à l'assemblée, dit d'un air consterné : « Le peuple romain était menacé de la plus grande calamité qui puisse lui arriver : si les dieux n'eussent découvert les méchans desseins des ennemis, nous étions perdus. » En même temps ils faisaient répandre, parmi le peuple, que l'intention du sénat et de la noblesse était de détruire le *tribunat*, les droits et les priviléges du peuple, et que, pour y parvenir, ces ennemis dangereux avaient suscité une guerre contre Rome, afin d'exécuter plus aisément le projet qu'ils avaient de l'asservir. On va voir que les conjurés modernes suivaient à peu près le même plan.

Discours d'Isnard.

Isnard s'éleva contre le gouvernement, d'après le nouveau système de calomnies. Il

fit un tableau énergique du déplorable état où se trouvait la France, et en rejeta la cause sur l'Assemblée-constituante et sur les ennemis du bien public, qui formaient, suivant lui, un *corps monstrueux dont le cerveau était la cour.* « J'entends par ce mot redoutable, dit-il, non-seulement le roi, mais sa femme, sa famille entière, le conseil secret, toute la troupe nobiliaire qui l'entoure, et cette espèce de gens qui profitent autant de la royauté que le roi même. » Il prétendit que la source du mal eût été tarie, si l'Assemblée-constituante, prenant le caractère qui convient à des hommes d'Etat, se fût pénétrée de cette maxime, que *la liberté n'est jamais achetée trop chèrement, et que quelques gouttes de sang versé ne se connaissent pas dans les veines du corps politique.* Après les applaudissemens qu'excitèrent ces mots barbares, il ajouta : « Qu'arriva-t-il de la faute que fit l'assemblée, en innocentant le roi, et en décrétant la revision des articles additionnels ? La cour embrassa un nouveau système : Il faut, dit-elle, appeler à notre secours le désordre et l'anarchie ; il faut fatiguer les citoyens, et les forcer de soupirer après le repos et la paix : de là est venue la guerre contre le roi de

Hongrie, qui l'aurait déclarée si nous ne l'avions pas prévenu ; de là la guerre contre les autres puissances, qui ne tarderont pas à nous attaquer ; de là la désertion des officiers, l'insubordination des soldats et la défection de quelques corps ; de là les échecs de Mons et de Tournai, et les troubles des colonies ; de là enfin la désunion des sociétés populaires et des bons citoyens..... Alors nos ennemis ont dit : Nos émissaires feront germer des semences de discorde ; ils agiteront la nation ; nos troupes prendront des villes ; le roi se mettra à la tête des armées intérieures ; il fera proposer un accommodement, qui sera accepté par la partie égoïste de la nation ; et la liberté sera sacrifiée, l'égalité anéantie. »

Ce tissu de monstruosités et de folies n'entra jamais dans l'esprit d'un roi raisonnable, et encore moins d'un roi aussi vertueux, aussi humain que Louis XVI ; mais on le faisait accroire à une populace ignorante et corrompue ; et cela suffisait aux conspirateurs, qui ne demandaient que des bras pour exécuter leurs infâmes projets. Isnard les montra de loin ces projets, lorsqu'il dit : « La révolution est finie, mais l'essor révolutionnaire ne fait que commencer.

La crise conservatrice va succéder à la crise créatrice. Si les ennemis du dehors sont vaincus, le peuple accordera la vie à ceux du dedans ; mais s'ils sont vainqueurs, ceux-ci recevront la mort. » Il proposa, d'une manière indirecte, la destitution ou la mort du roi, comme un moyen sûr de faire cesser les dangers de la patrie.

Prétendu comité autrichien.

On tendait à ce dénouement par toutes les voies imaginables ; et la fable suivante fut inventée à cette fin. On la doit à l'heureuse fécondité de Merlin de Thionville, de Bazire et de Chabot, membres du comité de surveillance, qui la donnèrent à Carra, pour qu'il l'insérât dans ses *Annales politiques ;* car on sait que les conjurés, lorsqu'ils tramaient quelque complot contre la cour ou les aristocrates, leur en prêtaient toujours un pour cacher le véritable, et pour les rendre odieux. Ils supposèrent donc, cette fois-ci, *un comité autrichien*, existant aux Tuileries, qui contrariait les opérations de l'assemblée et du ministère, qui avait causé la déroute de Mons et de Tournai, et qui voulait bouleverser la France pour rétablir le despotisme. Cette fable s'accordait parfaitement avec les calomnies d'Isnard, et venait de la même source. Afin

que cet accord donnât un plus grand air de vraisemblance au comité autrichien, Carra disait, en parlant de ce prétendu comité : « Il n'y a plus de doute que le projet d'une seconde évasion du roi, et le complot d'une Saint-Barthélemi, ne soient fortement concertés et sur le point d'éclore ; ainsi, que tous les citoyens, dès aujourd'hui, se tiennent armés et sur leurs gardes ; que toutes les sociétés des amis de la constitution se rassemblent, tiennent jour et nuit leurs séances, et préviennent, surtout dans le département de l'Aisne, tous les habitans des villes et des campagnes de veiller aux voitures qui partiront. C'est ici le cas de préparer sur-le-champ des feux sur les hauteurs, les canons, et le tocsin de toutes les églises. » Les mêmes calomnies furent répétées dans l'assemblée par Bazire, Chabot et Merlin, et acquirent, dans leur bouche, un poids qui en imposa aux habitués des tribunes.

Le roi, qui entendait les colporteurs hurler ces imputations absurdes sous les fenêtres du château, disait : « Ce ne sont pas les atrocités qu'on crie contre moi qui m'affligent ; c'est la douleur de voir un peuple qui me fut cher, aussi injustement prévenu. » Pour arrêter l'effet des impressions qu'elles

pouvaient produire, il ordonna au ministre de la justice de les dénoncer à l'accusateur public : mais telle était sa position, qu'en prenant ce parti il se crut obligé d'en prévenir l'Assemblée-nationale, qui, par sa conduite, n'avait que trop accrédité ces faux bruits.

Le ministre de la justice, s'y étant rendu pour lui porter la lettre du roi, dit : « Peut-être sa majesté aurait dédaigné ces rumeurs mensongères, si elles n'avaient existé que dans ces libelles que vous avez justement voués à la vengeance des lois ; mais comme elles sont parvenues au Corps-législatif, elle craint que, prenant quelque consistance dans le sanctuaire des lois, elles n'obtiennent l'effet qu'on en désire, celui de désorganiser l'armée et l'Etat : elle m'a en conséquence chargé de communiquer à l'Assemblée-nationale le parti qu'elle a pris de dénoncer aux tribunaux les auteurs de cette calomnie. »

La lettre du roi était écrite dans le même esprit. « Je pense, disait-il, que l'Assemblée-nationale ordonnera de communiquer au tribunal les renseignemens que plusieurs de ses membres ont dit avoir sur cette affaire : elle sentira aisément l'inconvenance qu'il y a de recevoir de pareilles dénonciations,

de n'en laisser percer que ce qui peut entretenir les soupçons dans le public, et le danger de m'en laisser ignorer les auteurs.

Dénonciation contre MM. de Montmorin et Bertrand.

Gensonné dénonça, le 23 mai, cette lettre comme injurieuse au Corps-législatif, dangereuse pour la sûreté publique, attentatoire à la constitution, et comme une preuve de plus de l'existence du comité autrichien. MM. de Montmorin et Bertrand furent enveloppés dans la dénonciation. Brissot fit remonter ce comité à l'année 1756, et prétendit que de là venaient tous les malheurs arrivés depuis cette époque dans le royaume, et l'abandon où se trouvait la France, étant sans alliés, quoique l'Angleterre et la Prusse ne demandassent pas mieux, suivant lui, que de s'unir à nous. Cet effronté calomniateur poussa l'impudence jusqu'à attribuer à M. Bertrand les massacres et les incendies de Saint-Domingue.

Déjà ces calomnies circulaient dans les départemens, et de toutes parts il venait à l'assemblée des adresses pour l'engager à sévir contre la cour. La plus violente de ces adresses était celle des jacobins de Bordeaux, qui finissaient par dire : *C'est au cœur qu'il faut frapper l'hydre ; c'est dans*

sa source qu'il faut dessécher le torrent de la corruption.

MM. Bertrand et de Montmorin attaquèrent en justice Carra, qui le premier avait parlé, dans son journal, de l'existence et des intrigues du comité autrichien. Leur plainte concourait, avec celle du roi, contre le même auteur, contre Bazire, Merlin et Chabot. Le juge de paix du district des Tuileries décerna un mandat d'amener contre ces quatre calomniateurs ; mais l'assemblée l'envoya lui-même à la haute-cour d'Orléans, comme criminel de lèse-nation, pour avoir porté atteinte à l'inviolabilité des représentans du peuple, et cherché à avilir la représentation nationale. Cet acte de despotisme fit tomber l'affaire du comité, et le juge de paix fut ensuite massacré à Versailles, avec les autres prisonniers d'Orléans. Le roi n'était alors pas plus considéré que le commun des citoyens. Un député ayant été obligé, en entrant aux Tuileries, de remettre, suivant l'usage, sa canne à dard à la sentinelle, écrivit à ce prince : « Vous êtes inviolable, je le suis aussi. Tandis que je vais m'occuper des intérêts de mon souverain et du vôtre, qui est le peuple, il faut qu'on ne porte aucune atteinte à la propriété : je de-

Leur plainte devant le juge de paix. Envoi de celui-ci à la haute-cour.

mande que ma canne me soit rendue, ou payée. »

Dénonciation contre la reine.

Dans le même temps on dénonçait la reine aux jacobins, comme conspiratrice, et l'on proposa de l'envoyer en prison. Cette infortunée princesse n'ignorait pas plus que le roi les calomnies et les imprécations dont ils étaient l'un et l'autre l'objet. Le roi savait même que Rolland et Péthion protégeaient et payaient les misérables pamphlétaires qui l'accablaient d'outrages. « Péthion, disait-il un jour à Dumourier, demande de l'argent pour les dépenses secrètes de sa place; il est mon ennemi: vous verrez qu'il l'emploiera contre moi; mais si vous le croyez utile, accordez-le lui. » Un autre jour la reine dit au même ministre, en présence de S. M.: « Vous me voyez désolée; je n'ose pas me mettre à la fenêtre du côté du jardin. Hier au soir, pour prendre l'air, je me suis montrée à la fenêtre de la cour; un canonnier de garde m'apostropha d'une injure grossière, en ajoutant: *Que j'aurais de plaisir à voir sa tête au bout de ma baïonnette!* Dans cet affreux jardin, d'un côté on voit un homme monté sur une chaise, lisant à haute voix des horreurs contre nous: d'un autre côté, c'est un militaire ou un abbé qu'on

Vie de Dumourier, t. 1, p. 262. Ibid, p. 178.

traîne dans un bassin, en l'accablant d'injures et de coups. Pendant ce temps-là d'autres jouent au ballon, ou se promènent tranquillement. Quel séjour! quel peuple! »

On prépare un nouveau soulèvement.

Il y avait long-temps qu'elle sentait toute l'horreur de sa position; car je sais bien positivement qu'à la fin de 1791 elle dit à une dame du palais: *Sans la duchesse d'Orléans, je serais la femme de France la plus malheureuse.* Le projet de ses ennemis (ils ne s'en cachaient plus, et Merlin de Thionville s'en vanta) était de détrôner le roi et de le faire mourir, parce qu'ils prétendaient que les armées des puissances, qu'ils appelaient conspiratrices, ne marchaient qu'à sa voix: et pour lui préparer cette catastrophe, ils disaient qu'il voulait s'évader dans la nuit du 22 au 23 mai. Péthion accréditait ce faux bruit tant qu'il pouvait : il eut même la méchanceté d'écrire, le 22, au commandant de la garde nationale, « que ce bruit était accompagné de probabilités et d'indices; qu'il devait y avoir des mouvemens et des émeutes; qu'en conséquence, il le priait de prendre toutes les mesures d'observation et de prudence, de multiplier les patrouilles dans les environs du château, et de les rendre nombreuses. »

Tandis qu'il écrivait avec cette perfidie, il faisait jeter à pleines mains du soufre dans le brasier. Deux de ses agens, le frénétique Santerre et le lâche Saint-Huruge, soulevaient par leurs discours et gorgeaient de vin et d'eau-de-vie le peuple du faubourg Saint-Antoine; d'autres démagogues aigrissaient la canaille en d'autres endroits : aussi l'explosion ne tarda pas à se faire. Des brigands, accourus de tous les coins de Paris, se répandirent autour du château, où des aboyeurs redoublaient d'efforts pour irriter les esprits contre la famille royale, la garde nationale, la garde du roi, et contre les Suisses. Le commandant de la garde nationale fut menacé d'être jeté dans le bassin. Le roi et la reine coururent les plus grands dangers; et un crime atroce allait être commis, si la garde du château n'eût fermé la grille, et si la garde à cheval ne fût accourue au galop pour dissiper ce monstrueux attroupement.

Lettre du roi à la municipalité.

Le roi, indigné de la lettre de Péthion, et alarmé des mouvemens dont il avait failli être la victime, écrivit à la municipalité pour se plaindre de la conduite du maire qui, au lieu de l'instruire des bruits et des mouvemens populaires, avait donné des ordres au

commandant, et accrédité par cette démarche perfide la calomnie à l'aide de laquelle on soulevait le peuple, et on lui faisait prendre le change sur les causes de la fermentation. « Je suis informé, dit-il, de toutes les manœuvres qu'on emploie pour échauffer les esprits et pour m'obliger à m'éloigner de la capitale; mais on le tentera en vain. Lorsque la France a des ennemis à combattre au-dedans et au-dehors, c'est dans la capitale que ma place est marquée; c'est là que j'espère parvenir à tromper l'espérance coupable des factieux. Je me fie sans réserve aux citoyens de Paris, à cette garde nationale qui s'est toujours respectée, et dont les détachemens employés sur les frontières viennent de donner une nouvelle preuve de leur excellent esprit. Elle sentira que son honneur exige, en ce moment, qu'elle redouble de zèle et de vigilance. Entouré d'elle, et fort de la pureté de mes intentions, je serai toujours tranquille sur les événemens qui pourront arriver; et quelque chose que l'on fasse, on n'altérera jamais ma sollicitude et mes soins pour le bien du royaume. »

Réponse de Péthion.

Péthion chercha à se justifier dans le public, par une lettre adressée aux Parisiens; mais au lieu de calmer les inquiétudes, il

travaillait à les entretenir avec une hypocrisie très-adroite. « Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, dit-il, sont difficiles : les esprits sont agités ; des étrangers, dont la plupart sont très-suspects, affluent à Paris : la France entière en conçoit des inquiétudes. On parle hautement de projets de contre-révolution. On parle d'exciter des mouvemens violens, au milieu desquels on commettrait des attentats et on enleverait le roi. Des lettres, des avis sans nombre dénoncent ces faits, et les environnent les uns de vraisemblance, les autres de preuves. Le 23 mai je reçus une lettre qui m'annonçait positivement que la *scène des poignards* devait se renouveler. Le soir à dix heures, une femme très-digne de foi vint me faire part de quelques détails qui n'étaient pas à négliger. Dans le même moment différentes personnes m'assurèrent que des rassemblemens commençaient à se former autour des Tuileries, et me pressèrent avec instance de prendre des mesures : m'était-il permis de rester dans l'inaction ? L'indifférence eût été un délit. »

Ces avis pouvaient avoir été donnés ; mais Péthion, qui était du nombre des conspirateurs, et dans leur secret, n'ignorait pas

que c'était un de leurs artifices de faire tenir quelquefois par leurs émissaires des propos contre-révolutionnaires, de faire circuler de faux bruits, et de faire donner de faux avis de vive voix ou par écrit, afin d'avoir un prétexte pour agiter le peuple. Dès que les mouvemens insurrectionnels s'annonçaient, même de loin, la cour était forcée de prendre des précautions pour écarter le danger ; et aussitôt les conjurés répandaient que les *chevaliers du poignard* voulaient renouveler leurs projets liberticides, et enlever le roi ; que, pour prévenir ce malheur, il fallait les massacrer et s'assurer de la famille royale. Péthion finit sa lettre par ces mots : « L'intrigant qui a remis au roi celle que j'ai écrite au commandant, et qui a cherché, à quelque prix que ce fût, à lui donner de la publicité, a manifestement eu de mauvaises intentions.... ; celle, par exemple, de faire croire que *le roi n'était pas libre*, qu'on cherchait à l'enchaîner. On sait que c'est le système favori et constamment suivi d'une classe d'hommes ennemis implacables de notre révolution et de notre constitution. »

Progrès de la fermentation.

Cependant l'agitation continuait d'une manière effrayante. Des orateurs, des pla-

cards et des libelles l'entretinrent durant plusieurs jours; enfin, le 30 mai, on essaya de lui donner dans l'assemblée un mouvement. Chabot parla de complots formés à Paris et à Courbevoie, où étaient les Suisses, comme s'il avait eu l'intention d'attirer sur eux le même orage qui avait fondu sur les Gardes-du-Corps à Versailles. Il parla aussi de projets de dissoudre l'assemblée, de soixante mille cocardes blanches commandées, de propos séditieux tenus au jardin des Tuileries, tel que celui-ci : *Au diable la nation;* du départ de M. de Montmorin et de madame de Lamballe pour Londres, quoiqu'ils n'y eussent point songé, etc. Bazire, membre du comité de surveillance, saisit cet instant pour demander la dissolution de la garde constitutionnelle du roi, par la raison qu'il y avait des prêtres réfractaires, des émigrés, et pas un cinquième d'individus qui fussent éligibles aux termes de la constitution. Il parla de prétendues orgies où l'on buvait à la santé du roi, de la reine et du comte d'Artois. « L'orage gronde, s'écria Lacroix, il est prêt à crever : je demande que le rapport de Bazire soit entendu ce soir, et qu'il soit statué sans désemparer. »

Péthion à la barre de l'assemblée.

À cette même séance du soir, Péthion vint annoncer que tout était tranquille; mais la manière dont il s'exprima était seule capable de ramener le trouble. Il dit qu'à la vérité le calme régnait, mais que Paris était le rendez-vous des mécontens et des ennemis de la chose publique; qu'on se faisait un système pernicieux de dépraver l'opinion; que cet attentat devait être réprimé; que tout annonçait une crise violente; que la masse des citoyens était excellente, et que les hommes du 14 juillet existaient encore. « Montrez-vous constamment grands, constamment inflexibles, dit-il en finissant; gardez toujours l'attitude imposante qui vous convient; déployez votre caractère, et alors soyez tranquilles. » Ces paroles s'adressaient aux factieux de l'assemblée, avec lesquels il s'entendait.

Il eut à peine fini de parler, qu'une foule d'hommes, de femmes et d'enfans, armés de différentes armes meurtrières, défilèrent au bruit des tambours et au milieu des applaudissemens et des cris de *vive la nation*. Ils avaient pour bannière le bonnet rouge. Ce spectacle, après le discours qu'on venait d'entendre, avait pour but d'imprimer au peuple un mouvement dont nous verrons

bientôt les effets. Bazire monta à la tribune, et lut son discours sur la garde constitutionnelle du roi. Il l'avait visiblement calqué sur les impostures débitées en octobre 1789, pour amener les journées des 5 et 6. Après avoir représenté cette garde comme une troupe d'hommes insermentés, d'anciens Gardes-du-Corps, de comtes, de valets, de séminaristes, de contre-révolutionnaires d'Arles, de ces hommes qui, tour-à-tour, *assassinent ou sont assassinés*, il dit qu'ils tenaient des propos contre la nation; qu'ils faisaient des plaisanteries sur les poufs aux trois couleurs, et des imprécations contre *le corps respectable des sans-culottes*.

« Tout l'empire, s'écria Couthon, est couvert de conspirateurs; leur centre est, nous le savons tous, au château des Tuileries. » Il invita l'assemblée à déployer un *grand caractère*, à prendre une *attitude imposante*, à purger la salle nationale de cette troupe de *brigands*, c'est-à-dire d'aristocrates et de constitutionnels qui conspiraient contre la patrie, et à licencier la garde du roi par une mesure de police, afin d'éluder le fatal *veto*.

C'est une chose étonnante que la rapidité

avec laquelle la faction, tout en parlant de liberté, de justice et de tolérance, avait passé à la tyrannie. Comme elle joignait aux vices des tyrans les défauts des âmes faibles et vaines, qui deviennent féroces quand on n'entre pas dans leurs vues, elle regardait comme ses ennemis tous ceux qui n'étaient pas ses panégyristes, et, pour justifier ses persécutions, elle les traitait de *brigands* et de *conspirateurs*.

Licenciement de la garde du roi.

Il ne faut pas oublier, pour mieux saisir l'ensemble et l'accord de la doctrine et des opérations, que Marat et ses pareils prêchaient depuis un mois le régicide; que ce Marat invitait même le peuple à porter *le fer et le feu* sur les députés qui tenaient encore à la constitution, et qu'il les appelait *la majorité gangrenée de l'assemblée*.

Je passe rapidement sur cette séance scandaleuse. Guadet et Lacroix licenciaient la garde constitutionnelle; Girardin était successivement hué ou applaudi, suivant qu'il heurtait ou favorisait l'opinion du moment, parlant tantôt du roi comme d'un individu dont on pouvait se passer, s'il n'était pas ce qu'il devait être; tantôt comme du chef suprême de la nation, quand il disait qu'on avait l'air de vouloir conduire

Louis XVI *au même point* où se trouva Charles Ier. Vergniaud comparait les dix-huit cents gardes aux gardes prétoriennes et aux janissaires, et préférait le renouvellement au licenciement. Enfin, le tumulte, les cris, les injures, lassant les députés et les spectateurs, furent suivis d'un décret d'urgence qui licencia la garde du roi, en ordonna le renouvellement, et lui substitua, en attendant, la garde nationale de Paris. Voilà où l'on en voulait venir pour trouver moins d'obstacles à l'exécution du projet qu'on méditait.

Le duc de Brissac est décrété d'accusation.

Le duc de Brissac, qui, par sa place de commandant de la garde constitutionnelle, jugeait mieux des choses qu'un simple particulier, voyait tout ce qu'on tramait contre la famille royale; car je lui ai ouï dire, au mois de janvier de cette année-là : *Sauvons le roi; c'est mon grand objet et ma plus grande peine.* Sa fidélité à toute épreuve lui avait attiré la haine des conjurés. Le même Bazire proposa de l'envoyer à la haute-cour. Chabot appuya la motion de toute la force de ses poumons. Calvet reprocha aux deux opinans leur injustice et leur aveugle prévention, et traita les délateurs *de canaille et de gredins.* Cent voix s'élevèrent contre

lui de l'assemblée et des tribunes. « A l'ordre ! à l'Abbaye !... justice !... on veut décourager les bons citoyens qui dénoncent ! » Lacroix veut que Calvet fasse une *réparation éclatante au peuple.* » « Je ne l'insulte point, répond celui-ci ; ces lâches délations nous ramèneraient aux temps des Tibère et des Séjan, à ces temps que vous me rappelez souvent : je vous parle avec franchise. » Le vacarme alors fut à son comble. Saladin accusa le préopinant de vouloir faire accroire que l'assemblée était composée de Séjans et de Tibères. « Qu'on chasse tous les contre-révolutionnaires, dit Merlin ; » et Calvet fut envoyé pour trois jours à l'Abbaye, en punition de son courage.

M. de Brissac fut décrété d'accusation, et conduit dans les prisons d'Orléans, sans qu'on pût trouver de prétexte pour colorer cette injustice. Il dit à ceux qui vinrent l'arrêter : « Après l'honneur que m'avait fait le roi de me donner sa garde à commander, il ne manquait à ma gloire que d'être accusé par ses ennemis. » Il aurait pu se sauver, si la crainte de compromettre ce prince, et de donner une marque de faiblesse en fuyant, ne l'avait retenu. M. Bertrand assure que le roi voulait refuser sa

sanction au décret, mais que les ministres s'y opposèrent : cette raison les entache, mais ne l'excuse pas lui-même.

Discours de Louvet à la barre de l'assemblée.

Le seul corps qui en imposât aux séditieux, en veillant à la sûreté de la famille royale, étant détruit, Louvet, que nous verrons figurer dans la Convention, se présenta à la barre comme orateur de la section des Lombards, et dit : « Messieurs, l'orage grondait sur nos têtes ; il s'est attiré vos regards, et déjà la foudre est tombée sur ceux qui la préparaient contre nous. Plusieurs de nos Catilina sont entrés et vont entrer dans Orléans, et leurs gladiateurs sont dissous ; cependant il va se détacher de ce grand corps, maintenant en décomposition, un nombre considérable de ses membres les plus corrompus, qui, disséminés sur tous les points de cette ville immense, et se réunissant à la foule des conjurés qui, depuis quelques semaines, y affluent de toutes parts, n'attendront que l'occasion de frapper un grand coup. » Après ce préambule, cet agitateur du peuple parla de la conspiration contre la liberté comme d'une chose certaine, mais cachée, qui demandait, de la part de la police, une surveillance très-grande. Il assura que le dessein des cons-

pirateurs était de s'armer contre les lois, et de dissoudre l'Assemblée-nationale; mais il dit que le jour où ils tireraient l'épée, *leur race impie périrait.*

Ces idées restaient dans l'esprit du peuple, et servaient comme de phare pour le rallier, quand on avait besoin d'une émeute; car le peuple est naturellement peureux, soupçonneux, irascible; et toutes les fois qu'on lui dit que sa vie ou sa chétive subsistance sont en danger, il s'agite, il fermente : ses idées s'égarent, et il va tumultueusement partout où on le mène, même à la mort, qu'il brave pour l'éviter. A la faveur de ces propos séditieux et de ces mouvemens, le fantôme des conspirations prenait, dans l'opinion publique, toujours plus de consistance; et les factieux profitaient de cette erreur populaire pour faire passer les lois tyranniques qui devaient mettre la France sous leur joug. Ainsi, le 31 mai, ils proposèrent de donner aux municipalités et aux directoires de district et de département, tantôt agissant de concert, tantôt séparément, le pouvoir « de faire arrêter quiconque tiendrait des propos injurieux contre l'Assemblée-nationale, ou qui aurait sur lui un signe quelconque qui

pût être pris pour signe de ralliement; de défendre les rassemblemens des gens suspects, de les surveiller, surtout les nobles et les prêtres; d'ordonner leur désarmement et la visite de leurs papiers. ».

Les autorités constituées étaient obligées, par le projet de décret, de donner avis au comité de surveillance, connu dans la suite sous le nom de comité de sûreté générale, de tout ce qui se passerait dans leurs arrondissemens; de recevoir les délations et d'encourager l'espionnage : ainsi tandis qu'on détruisait une monarchie dont le gouvernement était doux et modéré, on proposait de fonder sur ses ruines un despotisme d'autant plus effrayant, que, ne prenant pour règle de son action que l'intérêt du moment, il pouvait multiplier et varier ses fureurs autant qu'il y aurait de caprices, de passions et d'intérêts particuliers dans ceux qui seraient chargés de l'exercer. Ce projet sera exécuté dans toute son étendue sous la Convention-nationale. En attendant on avait grand soin de tenir dans l'agitation ce peuple dont les dispositions sanguinaires se manifestaient de plusieurs manières. On voyait des hordes de pétitionnaires armés de piques, de haches

et de fusils, crier dans les rues, en allant à l'Assemblée-nationale, *à bas le véto*, c'est-à-dire le roi; d'autres, dont la marche était effrayante, se faisaient précéder d'une enseigne, sur laquelle on lisait : *Tremblez, aristocrates, ou je vous mets la tête à bas.*

Juin 1792.

Injures grossières de Chabot.

Chabot parut, le 4 juin, au milieu de ces matières combustibles, comme un tison destiné à y mettre le feu. Il rassembla avec une mauvaise foi révoltante tout ce qui pouvait prouver, aux yeux de la populace, l'existence d'une grande conspiration; l'enlèvement du roi projeté; la dissolution de l'Assemblée-nationale; un rassemblement nombreux de nobles et de prêtres déguisés en gardes nationaux; les manœuvres sourdes de la garde constitutionnelle qu'on venait de supprimer; la malveillance des gardes suisses; des armes nouvellement fabriquées; une armée d'espions; le comité autrichien; la perfidie de M. de Montmorin, et de plusieurs personnes marquantes qu'il eut la cruauté de nommer pour les faire assassiner; tels sont les matériaux dont il composa son roman. Il ajouta que les princes émigrés avaient le projet d'enlever Louis XVI, de l'empoisonner ou de le poignarder, et de rejeter cet assassinat sur les jacobins et

sur l'Assemblée-nationale. Vraisemblablement les conjurés avaient eux-mêmes conçu cet horrible projet, et ils se préparaient de loin un prétexte pour mettre le régicide sur le compte de leurs ennemis, sachant bien que cet artifice, tout grossier qu'il était, réussirait auprès du peuple. Plus de cent députés, parmi lesquels il y en avait beaucoup dont les principes n'étaient pas sains, s'écrièrent plusieurs fois, pleins d'une juste indignation, en fixant Chabot : *Oh le scélérat! oh le traître! oh l'imposteur!* D'autres, avec non moins d'énergie, criaient : *A bas, il n'est digne que de mépris; à la censure, à l'Abbaye, en prison* : mais ni ces épithètes, ni ces cris n'interrompirent un instant l'imperturbable calomniateur. Ses conclusions furent qu'il fallait armer de fusils, de sabres et de piques tous ceux qui prêteraient le serment civique entre les mains de leur municipalité, désarmer tous les autres, déclarer la ville de Paris en état de siége, et poursuivre les chefs des complots qu'il supposait exister contre la liberté.

Il est bon d'observer que Chabot prétendait que les princes émigrés avaient des intelligences avec les généraux français, et

notamment avec MM. de La Fayette et Rochambeau ; ce qui fit dire à un député : « Quand on serait d'accord avec Coblentz pour faire perdre la confiance à nos généraux, on ne s'y prendrait pas mieux. »

Raymond Ribes rendit cette séance remarquable par un contraste singulier, et l'aurait rendue infiniment utile, s'il avait parlé devant des gens capables de profiter de ses idées. Ayant demandé et obtenu la parole, il monta à la tribune, et dit : « Et moi aussi je dénonce le comité autrichien... ce comité détestable qui veut monter sur le trône de la France par les degrés du crime... Dussé-je mourir empoisonné, comme Mirabeau, pour avoir démasqué les trente factieux, je dirai la vérité : oui, ce comité existe ; mais c'est la faction d'Orléans ; ne vous y trompez pas. » Il attribua à cette faction, dont il dit que Dumourier était le principal agent, tous les crimes qu'on attribuait au prétendu comité autrichien ; la déclaration de guerre ; les défaites de Mons et de Tournai ; le dénuement des armées ; les dégoûts donnés aux généraux, et surtout à M. de Rochambeau ; les dispositions hostiles des puissances étrangères, qu'on semblait avoir pris à tâche d'irriter ; les calom-

Discours de Raymond Ribes.

nies de Carra et les diffamations impunies de Bazire, Merlin et Chabot. Il voyait dans ces faits un projet certain et toujours suivi de se défaire de la famille royale. A l'appui de ces preuves, il en apporta quelques autres, telles que l'avis donné avec éclat par Péthion sur le prétendu départ du roi, afin d'attirer la multitude au château, tandis que dans l'assemblée on dénonçait la reine et le comité autrichien. Il parla aussi des outrages prodigués à LL. MM. dans des journaux, où on les désignait sous le nom de *M. et madame Véto*, de *M. et madame Sanguinola*.

Ribes n'oublia pas que dans le même temps on accusait la reine de complicité dans la fabrication des faux assignats de Passy, et qu'on hurlait, dans les rues, *le grand Mémoire de madame Lamotte*, libelle composé à Paris contre cette princesse. Il cita encore, comme dirigée contre le roi, la lettre de Péthion, criée dans les carrefours sous ce titre : *Grande Réponse de M. Péthion à la lettre infâme du roi.* Enfin, pour appuyer de plus en plus ses conjectures, il parla de la fête scandaleuse qu'on avait donnée aux galériens de Châteauvieux, et qui cachait le projet de faire

un soulèvement dans le peuple, et de le diriger contre le château des Tuileries. Il rappela la correspondance des clubs français avec les clubs anglais, et les six millions accordés à Dumourier, ministre des affaires étrangères, pour les dépenses secrètes. Le licenciement de la garde constitutionnelle du roi; les rapports de Gensonné, Brissot et Chabot, qui tendaient tous à animer le peuple contre LL. MM., étaient des circonstances trop marquantes pour que l'orateur les oubliât dans son tableau, non plus que le projet qu'avaient les factieux de faire venir à Paris, des différens départemens, des gardes nationales d'un patriotisme bien reconnu pour l'exécution du complot. Il finit par proposer de décréter d'accusation le duc d'Orléans, Dumourier, Bonnecarrère, Lebrun et l'abbé Noël, ces trois derniers employés dans les bureaux de Dumourier; d'informer contre les libellistes qui outrageaient le roi et la reine; de prendre en considération la procédure des 5 et 6 octobre, les horreurs commises au château le 28 février 1791, les événemens du 17 juillet même année, et de dissiper les groupes. Le résultat de ce discours sensé et courageux fut qu'on passa à l'ordre du jour,

motivé sur ce que tout attestait le délire de l'auteur.

Décret pour former un camp de vingt mille hommes sous Paris.

Cependant rien n'était plus certain que cette conspiration contre la famille royale. La proposition que Servan, ministre de la guerre, avait faite, le 4, à l'assemblée, de former sous les murs de Paris un camp de 20 mille hommes choisis dans les départemens, aurait dû faire naître quelques soupçons aux personnes les moins clairvoyantes. Le but de ce camp était, en apparence, de soulager les Parisiens, en partageant avec eux la garde du roi; mais au fond il n'avait d'autre destination que de les contenir, et de mettre la famille royale sous la main des jacobins; car on se doute bien que ce rassemblement n'eût été composé que d'ardens patriotes. Pour faciliter l'exécution de ce projet, on renvoyait de Paris neuf bataillons de la garde soldée, dont on n'était pas sûr, et qui, étant presque tous déserteurs, inspiraient une certaine crainte, à cause de leur habitude à manier les armes. La proposition de Servan fut sur-le-champ décrétée. On lui opposa une pétition signée par huit mille gardes nationaux, ou citoyens actifs, qu'on chercha, mais inutilement, à rendre odieux au peuple, et qui furent sur

le point de périr sur l'échafaud, lorsqu'on punissait de mort les gens suspects.

Le département dénonce les jacobins.

Le ministre Rolland, cette sentinelle infatigable de la faction, crut voir dans cette opposition des gardes nationaux une conspiration prête à éclater : et, pour couvrir la véritable, il en supposa une imaginaire. Il écrivit donc au département pour lui inspirer des craintes qu'il n'avait pas lui-même. Le département lui répondit : « Nous devons vous affirmer que jusqu'à présent il n'est venu à notre connaissance aucun fait positif qui puisse fonder un soupçon raisonnable à cet égard... Mais nous sommes en même temps convaincus qu'agiter le peuple par des terreurs paniques est aussi contraire à sa sûreté qu'à son bonheur.... Nous serions de lâches citoyens si nous avions la pusillanimité de vous taire qu'il existe au milieu de la capitale, confiée à notre surveillance, aux jacobins, une chaire publique de diffamation, où les citoyens de tout âge, de tout sexe, peuvent s'abreuver journellement de ce que la calomnie a de plus impur, et la licence de plus contagieux. En parcourant au hasard quelques feuilles du journal de cette société, vous y verrez que le roi, les

tribunaux, les administrateurs, les chefs de nos armées, tout ce qui est en France revêtu de quelque autorité, y est avili et calomnié à dessein....; qu'il n'est pas un acte d'insubordination ou de révolte, pas un outrage à la loi, à la justice, à l'humanité, qui n'y ait été non-seulement justifié, mais accueilli avec les signes d'approbation les plus éclatans. »

Il était impossible de mieux indiquer la source du mal: mais que penser d'un gouvernement sous lequel un directoire de département n'avait pas le pouvoir d'arrêter le fléau qu'il dénonçait? Qu'augurer du sort de la France, quand l'Assemblée-nationale, les ministres et la municipalité, au lieu d'étouffer ce foyer de peste publique, l'entretenaient par leurs menées secrètes? On avait beau démasquer les jacobins et les dénoncer à la juste haine des honnêtes gens; ils s'en moquaient, parce qu'ils avaient pour associés dans Paris des membres de toutes les autorités constituées, la classe infiniment nombreuse des gens sans nom, sans fortune et sans mœurs; celle des roués de tous les états, des artisans, des petits bourgeois, des petits marchands, qui voyaient avec plai-

sir que la révolution ruinait ceux dont le sort leur faisait envie, et qui espéraient profiter des débris de l'opulence.

Ce fut dans ce temps-là que M. de Montmorin dit à M. Bertrand : « Vous riiez, il y a six mois, quand je vous annonçais la république ; vous verrez si je me suis trompé : j'en crois l'époque bien prochaine. Peut-être sa durée sera courte : tout dépendra du sort du roi. S'il est assassiné, la république ne durera qu'un moment ; mais s'il est jugé, et par conséquent condamné, vous n'aurez de long-temps une monarchie : moi, je ne la verrai pas. » Comme il était extrêmement frappé de l'idée de la mort, on le pressa de s'éloigner de Paris pour sauver sa vie. Il ne voulut jamais se séparer du roi, disant qu'il la lui avait dévouée tout entière.

On a vu que plusieurs départemens, acharnés contre les prêtres insermentés, avaient demandé leur déportation : l'assemblée venait de la décréter, à condition qu'elle n'aurait lieu que sur la demande de vingt citoyens actifs, et sur l'avis du directoire du district. Ainsi tout homme qui pouvait séduire dix-neuf brigands payant une contribution de 2 liv. 5 sous, avait la faculté de faire chasser du royaume un grand nombre

On décrète la déportation des prêtres insermentés.

de ces infortunés, et de porter la désolation dans une infinité de familles. Goupilleau proposa de les envoyer à Rome, *pour les indemnités dues au pape*. Cette barbare plaisanterie eut un grand succès. Je passe sous silence les autres choses qu'on dit. Les unes étaient trop immorales; les autres, celles qui étaient puisées dans la justice et la raison, furent trop mal reçues pour que je rapporte cette discussion. Isnard appela le décret une *mesure d'indulgence;* et l'assemblée, pour cacher ce qu'il avait d'odieux, fut obligée de supposer dans le *considérant* que les prêtres cherchaient à renverser la constitution, et qu'ils ne voulaient pas s'unir au pacte social; que ce serait compromettre le salut public que de regarder plus longtemps comme membres de la société des hommes qui cherchaient évidemment à la dissoudre, et qui, agissant sur les consciences pour les égarer, dérobaient presque toujours leurs manœuvres criminelles aux yeux de ceux qui pouvaient les punir. Ainsi, pour couvrir l'injustice, on devenait calomniateur.

Les ministres veulent le faire sanctionner.

Ce décret et celui sur le camp des vingt mille hommes éprouvèrent beaucoup d'opposition. L'opinion se prononça fortement

pour la négative dans tout ce qu'il y avait de gens honnêtes et éclairés. Celle du roi parut quelque temps incertaine, parce que ce prince était assez maître de lui-même pour ne pas laisser pénétrer son secret. Deux de ses ministres, Duranton et Rolland, entreprirent de lui tracer la conduite qu'il avait à tenir, quoiqu'en fait de gouvernement il en sût plus que ces élèves des clubs. Duranton, ministre de la justice, s'expliqua le premier dans un rapport fait au conseil. Suivant lui, rien n'était plus sage que le décret sur les prêtres insermentés : sa philosophie ne leur fit point de grace. Il dit qu'étant les ennemis les plus dangereux de la révolution, ils devaient être mis hors de la constitution et du pacte social ; et il ne vit aucune raison qui dût empêcher le roi de sanctionner leur déportation, parce qu'elle n'était contraire *ni à la liberté des cultes, ni à celle des opinions religieuses, ni à la liberté individuelle, ni à la déclaration des droits de l'homme* : ce fut l'avis des autres ministres.

Rolland prit une route plus digne de son opiniâtre vanité. D'après le conseil de sa femme, qu'il s'était associée dans les fonctions importantes du ministère, il écrivit au

roi une lettre, qu'elle fit elle-même, pour lui prouver la nécessité de sanctionner les deux décrets. Il y étala, sans ménagement, tout son dégoûtant patriotisme, et l'envoya au roi, comme s'il n'avait voulu lui donner que des avis particuliers; car il lui disait que la lettre *resterait éternellement ensevelie entre S. M. et lui;* mais voyant qu'elle ne produisait aucun effet, il porta le manque de respect jusqu'à la lire en plein conseil tros jours après. Le roi l'écouta avec une patience admirable; et quand la lecture fut finie, il se contenta de dire : « M. Rolland, il y a trois jours que vous m'avez envoyé votre lettre; ainsi il était inutile de la lire au conseil, puisqu'elle devait rester un secret entre nous deux. » Non content de cela, il l'envoya à l'Assemblée-nationale, pour qu'elle y fût lue, et finit par la faire imprimer, à l'instigation de sa femme.

Vie de Dumourier.

Madame Rolland, fille d'un graveur de Paris, avait de l'esprit, une figure intéressante, beaucoup de lecture, et autant de prétention que son mari à la *capacité*. Ayant toujours vécu loin du grand monde et des grandes affaires, elle n'avait pu se mesurer, pour ainsi dire, ni avec les personnes, ni avec les choses d'un ordre supérieur, et

s'imaginait que tout était comme elle l'avait vu et pensé dans son cercle. Sa tête s'était ainsi remplie d'idées fausses et petites, et les plus grands objets se dégradaient en passant par son imagination ; mais à mesure que tout ce qu'il y avait de plus relevé se rapetissait dans son esprit, l'idée qu'elle s'était faite d'elle-même s'agrandissait, et ce contraste en faisait une femme d'Etat vraiment ridicule. Elle donna, par ambition et par vanité, dans une révolution qui, en comblant les anciennes routes de la fortune et de la gloire, ouvrait à ceux qui n'étaient rien mille issues pour devenir quelque chose. Elle y jeta son mari, dont elle fit d'abord un jacobin, parce que c'était le premier grade par où il fallait passer pour arriver aux premières places. Elle s'entoura de Brissot, Buzot, Péthion, Barbaroux, Louvet, Clavières, Servan, Condorcet, Vergniaud, et autres grands hommes qui ont rendu la France si florissante. *Ces sages, ces philosophes, ces savans politiques*, comme elle les appelle dans ses mémoires, discutaient T. 1, p. 53.
souvent devant elle les matières les plus importantes. Elle avoue qu'elle leur a vu projeter au milieu de leurs bruyantes discussions, *quelques bons décrets qui ont passé;*

mais elle convient aussi qu'elle *les aurait souvent souffletés d'impatience.*

Rien n'était plus frappant que le contraste de la conduite du roi avec celle des factieux, parmi lesquels on doit compter ses ministres. Il mettait une sorte de scrupule à maintenir la constitution ; eux, au contraire, ne travaillaient qu'à la détruire ; et déjà, grâces à leurs efforts continuels, la déclaration des droits de l'homme, qui garantissait la liberté individuelle et les propriétés, n'était plus qu'un vain nom. Les décrets sur les passeports, sur les certificats de résidence, sur les émigrés, sur les prêtres insermentés, sur la suppression de la garde constitutionnelle, sur la composition de l'armée, sur la guerre, et sur tant d'autres objets essentiels, étaient tout autant d'infractions faites à la constitution par l'Assemblée-nationale, malgré le roi ; et cependant c'est lui que les factieux accusaient de la violer, et, sous ce prétexte, ils mettaient en fureur un peuple méfiant et crédule, sur qui la raison n'avait point de prise : ainsi, de quelque manière que ce malheureux prince se conduisît, il paraissait coupable.

Renvoi de trois ministres.

Lorsque Rolland fit imprimer sa lettre, il se flattait qu'elle ajouterait quelques de-

grés de plus à la fermentation populaire; mais la saine partie des habitans de Paris conçut pour lui un mépris qui se communiqua même au peuple, et l'on applaudit à la fermeté du roi, qui le renvoya avec ses complices Clavières et Servan; car ces trois hommes étaient bien moins ses ministres que les agens de la faction de la Gironde. C'était pour la servir que le dernier avait proposé le camp de vingt mille fédérés, et que Clavières ne cessait de tendre des piéges au roi pour l'entraîner dans quelque fausse démarche. Ce prince se plaignait souvent d'eux à la reine. *Croyez-vous*, disait un jour cette princesse à Dumourier, *que le roi doive plus long-temps supporter les menaces et les violences de Rolland, et les fourberies de Servan et de Clavières?* Ce n'était pas l'avis de Dumourier, qui désirait leur renvoi, et visait au ministère de la guerre comme un passage pour arriver au commandement des armées.

Les trois ministres annoncèrent leur retraite à l'assemblée de manière à faire croire qu'ils n'avaient été renvoyés qu'à cause de leur attachement aux intérêts *du peuple*. L'assemblée accrédita cette opinion par les éloges et les regrets qu'elle leur donna, et

Provocation à l'assassinat du roi.

décréta même l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens de la lettre que Rolland avait écrite au roi, comme si elle avait voulu les infecter du mauvais génie de ce ministre, et leur faire partager ses fureurs contre Louis.

Cet événement donna un degré de chaleur de plus à l'effervescence des jacobins. Un énergumène, monté sur une chaise et entouré d'un nombreux auditoire, dans le jardin des Tuileries, déclama, le 12 juin au soir, avec beaucoup de véhémence, une diatribe intitulée : *La chute de l'idole des Français.* Ma plume se refuse à la mettre sous les yeux du lecteur.

Le même jour on lisait dans la feuille de Marat, dont l'âme était habituellement en désordre, que le roi s'entendait avec les généraux pour trahir la patrie. Dans une autre feuille, intitulée *Têtes à prix*, on mettait à prix celle de ce prince, des généraux Lukner, La Fayette, et de plusieurs députés, parce qu'ils étaient constitutionnels. La police ne faisait rien pour arrêter ces écrits incendiaires; et l'assemblée, quand on les lui dénonça, passa à l'ordre du jour. Son zèle se bornait à réprimer ceux qui tendaient à l'avilir elle-même, à censurer ses opéra-

tions, et à dévoiler ses projets. Qui pouvait douter après cela que la mort du roi ne fût résolue?

Projets de Dumourier.

Dumourier succéda à Servan dans le ministère de la guerre. Il n'avait pas encore eu le temps de se reconnaître, qu'il alla lire à l'assemblée un Mémoire très-détaillé sur l'état où il trouvait son département; car sa nomination était du 12 juin au soir, et le 13 au matin il lut ce Mémoire, dont la rédaction devait lui avoir coûté plusieurs jours, ce qui fait croire qu'il l'avait préparé d'avance, dans la certitude qu'il ferait renvoyer Servan. On sait aussi qu'il contribua à la disgrace des deux autres, comme Guadet le lui reprocha dans cette séance.

Rien n'était plus décourageant que le tableau qu'il fit de l'état militaire. Partout les armées étaient incomplètes et manquaient d'habits, de munitions, de chevaux et d'effets de campement. Le non complet des quatre armées s'élevait à plus de quarante mille hommes, et à huit ou dix mille chevaux. Presque toutes les places de guerre n'étaient pas plus en état qu'en temps de paix. Plusieurs commandans, plusieurs officiers étaient ennemis de la révolution. Une partie du corps des commissaires des guerres,

celui des commis et des gardes-magasins, et surtout celui de l'artillerie, étaient ou vendus ou suspects; beaucoup de municipalités frontières étaient dans le même cas. « Si les choses subsistent dans cet état, dit-il, il sera facile à nos nombreux ennemis d'enlever plusieurs de nos frontières, et de pénétrer dans l'intérieur du royaume. » Les autres détails dans lesquels il entra n'étaient guère plus rassurans.

Il n'est pas vraisemblable que les choses fussent venues à ce point de délabrement dans le très-court intervalle qui s'était écoulé entre sa sortie du département de la guerre, où nous l'avons vu avant M. de Grave, et l'instant où il y rentra. Comment eut-il donc l'effronterie d'opiner pour la guerre, sachant qu'on n'était pas en état de la faire? Lacuée en fit la remarque. « Il n'y a aucun de nous, dit-il, qui ne soit étonné d'entendre le ministre dire que nous sommes dans l'impossibilité de faire la guerre, lui qui l'a *provoquée*, qui l'a précipitée, qui a opiné en faveur dans le conseil du roi. » Il aurait pu ajouter, qui l'a déterminée malgré le roi, par son influence sur les autres ministres, comme il s'en vante dans ses Mémoires. Cette contradiction apparente s'explique par le

besoin qu'il avait de la guerre pour satisfaire son ambition. Nous l'avons vu passer au département des affaires étrangères uniquement pour la faire déclarer; à présent que son but est rempli, il revient à son premier ministère, comptant y trouver plus de facilité pour se procurer du service dans celle des armées qui convenait davantage à ses vues. Il en eut, en qualité de lieutenant-général, dans celle qui était sur la Lys; et bientôt nous le verrons, à la tête d'une armée nombreuse, tenter dans la Belgique l'accomplissement de ses projets.

Il est difficile de dire précisément en quoi ils consistaient; mais quand on pense qu'il avait donné un commandement au duc de Biron, l'ami intime du duc d'Orléans; qu'il s'était servi de lui pour dégoûter M. de Rochambeau; qu'il avait placé dans l'armée les ducs de Chartres et de Montpensier, afin qu'ils la connussent et qu'ils en fussent connus; quand on fait attention que l'aîné de ces deux princes, à peine âgé de dix-neuf ans, fut fait lieutenant-général, on est porté à croire que Dumourier avait des vues sur le duc d'Orléans, dont il voulait peut-être faire un stathouder en France, dans l'espérance de gouverner lui-même au nom de l'idole qu'il

aurait élevée. Mais, pour arriver à ce but, il fallait gagner la confiance des troupes par des victoires et des conquêtes, et faire revivre par elles ces fortunes étonnantes qui ne furent point rares chez les Romains. Son intention était de remplacer M. de La Fayette, auquel il n'avait cessé de donner des dégoûts pour le forcer à se démettre du commandement. Celui-ci, non moins jaloux que lui de commander en chef, n'avait pas donné dans le piége; mais Dumourier, qui avait disposé les choses pour l'y faire tomber, avait, en attendant, pris de l'emploi sous les ordres de M. de Lukner, et de là il préparait la chute de son rival, qui d'ailleurs se perdait par son attachement indiscret à la constitution.

Lettre de La Fayette contre les jacobins.

En effet, de tous les écarts où le fanatisme de la liberté avait jeté M. de La Fayette, le plus dangereux pour lui fut la faute qu'il fit de se déclarer l'ennemi des jacobins. Cette haine lui fait honneur, en ce qu'elle annonce son horreur pour le désordre, l'anarchie et le crime, dont ces ennemis des lois et de la morale étaient les propagateurs et les panégyristes; mais il s'y livrait avec une imprudence qui devait le perdre. Il les dénonça à l'Assemblée-nationale, où ils avaient leurs

plus chauds partisans, et enveloppa dans sa dénonciation Dumourier, leur protecteur et leur complice. Voici les principaux traits de sa lettre, écrite du camp retranché sous Maubeuge, le 16 juin, et lue à l'Assemblée-nationale le 17.

« Messieurs,

» Au moment trop différé peut-être où j'allais appeler votre attention sur de grands intérêts publics, et désigner, parmi nos dangers, la conduite d'un ministre que ma correspondance accusait depuis long-temps, j'apprends que, démasqué par ses divisions, il a succombé sous ses propres intrigues; car sans doute ce n'est pas en sacrifiant trois collègues, asservis par leur insignifiance à son pouvoir, que le moins excusable et le plus noté de ces ministres aura cimenté, dans le conseil du roi, son équivoque et scandaleuse existence. Ce n'est pas assez néanmoins que cette branche de gouvernement soit délivrée d'une funeste influence. La chose publique est en péril. La force de la France repose principalement sur ses représentans; la nation attend d'eux son salut; mais, en se donnant une constitution, elle leur a prescrit une route par laquelle ils

peuvent la sauver. Pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction, et pour éviter toutes les dénominations vagues, que la faction jacobite a causé tous les désordres? C'est elle que j'en accuse hautement. Organisée comme un empire à part dans la métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français, dont elle usurpe les pouvoirs en subjuguant ses représentans et ses mandataires. C'est-là que, dans des séances publiques, l'amour des lois se nomme aristocratie, et leur infraction, patriotisme. Là les assassins de Désilles reçoivent des triomphes; les crimes de Jourdan trouvent des panégyristes.....

» C'est moi qui vous dénonce cette secte; moi qui, sans parler de ma vie passée, puis répondre à ceux qui feindraient de me suspecter: Approchez dans cet instant de crise, où le caractère de chacun va être connu; et voyons qui de nous, plus inflexible dans ses principes, plus opiniâtre dans sa résistance, bravera mieux ces obstacles et ces dangers que des traîtres dissimulent à leur patrie, et que les vrais citoyens savent calculer et affronter pour elle. Et comment tarderais-je

plus long-temps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affaiblit les autorités constituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple ! lorsque l'audace des agitateurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles, et lorsque le dévouement sectaire tient lieu des vertus privées et publiques, qui, dans un pays libre, doivent être l'austère et l'unique moyen de parvenir aux premières fonctions du gouvernement !

» C'est après avoir opposé à tous les obstacles, à tous les piéges, le courageux et persévérant patriotisme d'une armée sacrifiée peut-être à des combinaisons contre son chef, que je puis aujourd'hui opposer à cette faction la correspondance d'un ministère digne produit de son club ; cette correspondance dont tous les calculs sont perfides ou contradictoires ; où, après avoir pressé de m'avancer sans précaution, d'attaquer sans moyens, on commençait à me dire que la résistance allait devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion. »

Après un éloge pompeux des troupes qu'il commandait; après des conseils donnés à l'Assemblée-nationale sur ce qu'elle de-

vait faire relativement aux armées, il ajoutait : « Faites que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi; leurs usurpations, à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées; leurs maximes désorganisatrices, aux vrais principes de la liberté; leurs fureurs délirantes, au courage calme et constant d'une nation qui connaît ses droits et les défend; enfin, leurs combinaisons sectaires, aux véritables intérêts de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une infâme spéculation. »

Réflexions sur cette démarche.

Cette lettre fut rendue publique le jour même, et bien des gens crurent qu'elle avait été concertée avec celle que le département de Paris avait écrite au ministre de l'intérieur, sur la cause des troubles, et que j'ai rapportée plus haut. Ce concert est assez vraisemblable : rien ne paraissait mieux imaginé que de faire attaquer les jacobins par le directoire du premier département de France, et par un général qui avait eu pendant long-temps la confiance de la nation, et qui avait alors celle de son armée : mais ce n'était pas avec des dénonciations qu'on

pouvait espérer de détruire les jacobins, et encore moins avec le secours de l'Assemblée-nationale, où ils étaient tout-puissans. Pour frapper un coup décisif, M. de La Fayette aurait dû envoyer secrètement à Paris, sous l'habit bourgeois, douze ou quinze cents soldats aussi fanatiques que lui pour la constitution, s'y faire un parti puissant dans la garde nationale, où il avait tant de chauds sectateurs; réunir ce parti aux soldats qu'il aurait envoyés; se porter la nuit, avec un gros détachement, au club des jacobins, et se saisir des plus factieux: un autre détachement aurait, dans le même instant, cerné l'Assemblée-nationale, se serait assuré des agitateurs des tribunes et des députés les plus pervers, tels que Brissot, Guadet, Lacroix, Couthon, Merlin, Bazire, Chabot et Thuriot, et on aurait fait porter à Péthion et à Manuel la peine de leurs forfaits. Le directoire du département aurait pu aider M. de La Fayette dans l'exécution de ce projet. Les constitutionnels et les royalistes l'auraient favorisé au moment où il aurait été connu, et la tranquillité publique aurait été rétablie. Du même coup il fallait enlever le roi et la famille royale, et les conduire dans une des places de guerre occu-

pées par l'armée de M. de La Fayette : là, sa majesté aurait appelé les membres de l'assemblée amis de l'ordre ; aurait divisé, par ce moyen, le Corps-législatif, et donné une grande force au parti constitutionnel. A la vérité, ces coups de vigueur n'auraient pas sauvé l'Etat, puisque la constitution ne pouvait le sauver; mais ils auraient mis en sûreté la famille royale, en attendant que d'autres événemens rétablissent le trône sur des bases solides.

Les jacobins de Paris étant détruits, ceux des provinces, qui n'existaient que par leur protection, se dispersaient d'eux-mêmes, et délivraient les villes et les campagnes de leurs plus cruels ennemis ; mais, comme je l'ai déjà remarqué plusieurs fois, il ne restait en France que l'audace du crime, toute concentrée dans les clubs : les vertus politiques, s'il y en avait encore, étaient cachées, isolées, dénuées de talens pour former un plan, et d'énergie pour l'exécuter. Ainsi la démarche de M. de La Fayette ne servit qu'à donner une alerte aux jacobins, et à leur faire prendre des mesures vigoureuses pour le perdre, et pour accélérer la chute du roi.

Agitation du peuple et de l'assemblée.

En effet, ils firent courir le bruit que ce prince avait formé, avec le général, un com-

plot pour remettre les patriotes sous le joug, et détruire la constitution en ayant l'air de la défendre. Le peuple de Paris adopta, avec une avidité sans exemple, ce bruit absurde, et aima mieux croire des instigateurs qu'il ne connaissait pas, que les fortes protestations de M. de La Fayette, qu'il avait vu, pendant trois ans, aveuglément dévoué à la révolution. L'agitation, qu'on avait eu soin d'entretenir, devint donc beaucoup plus vive : pour l'augmenter encore, les sections, dominées par les jacobins, se déclarèrent permanentes ; et tandis que ceux qui les menaient égaraient les esprits par les idées et les frayeurs qu'ils avaient puisées dans les sabats jacobites, des représentans, membres du club, se livraient à des déclamations violentes dans l'Assemblée-nationale, où les députations se succédaient pour exhaler leurs plaintes contre les signataires de la pétition des huit mille, contre l'état-major de la garde nationale, qu'ils accusaient de l'avoir rédigée, et contre le château des Tuileries, où ils prétendaient voir un foyer d'insurrection.

Aux moyens qu'on employait pour *inférocir* le peuple, les conjurés en ajoutèrent un dont on ne s'était pas encore avisé : ils

firent planter, dans les places publiques et devant tous les corps-de-garde, des *mais* énormes, surmontés des attributs de la révolution, et chargés d'inscriptions fanatiques contre le roi, qui disait, avec un sang-froid admirable : *Je m'attends à la mort; je la leur pardonne d'avance.*

La doctrine impie du régicide était rédigée en quatrains, en forme de sentences, et mise sous les yeux du peuple dans des placards affichés à tous les coins des rues. Les têtes exaltées y puisaient une chaleur qu'elles allaient ensuite communiquer dans les carrefours, à des groupes nombreux, et qu'elles faisaient surtout éclater, par leurs invectives contre le roi et la reine, sous les fenêtres du château.

La fermentation ne pouvait être que trop grande, au milieu de tant de moyens de l'exciter ; aussi fit-elle, de jour en jour, des progrès alarmans à dater du 16 juin. Ce jour-là les habitans des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau prirent la résolution d'aller signifier au conseil général de la commune que, le 20, ils iraient planter un *mai* à la porte de l'Assemblée-nationale, et présenter au roi une adresse sur le *veto* et sur le renvoi des ministres patriotes ; qu'ils

s'y rendraient *avec les armes et les habits du 14 juillet* 1789. On sent ce que signifiaient les *habits et les armes du 14 juillet*, qui étaient les livrées de la rebellion, teintes du sang de plusieurs citoyens. La loi s'opposait formellement à ce rassemblement ; ainsi la municipalité le défendit par un arrêté ; mais elle ne prit aucune mesure pour l'empêcher ; de sorte que les patriotes des deux faubourgs se préparèrent à tenir parole, sous la protection des conjurés, qui étaient bien sûrs d'éloigner tous les obstacles.

Abolition des droits casuels et des généalogies de la noblesse.

Ceux-ci ne se donnaient point de relâche pour augmenter l'effervescence populaire : ils multipliaient les groupes, les déclamateurs et les feuilles à deux liards, qu'ils jetaient dans les ateliers et dans les boutiques. L'assemblée, de son côté, entretenait ces mouvemens, tantôt par les maximes qu'elle consacrait, tantôt par les sacrifices qu'elle faisait aux désirs insatiables du peuple, afin de l'attacher plus fortement à la révolution. Au nombre de ces sacrifices, on peut mettre le décret du 14 juin, qui supprimait, sans indemnité, les droits de censive qu'on ne prouverait point, par titre primitif, être le prix d'une concession de fonds. Dumolard proposa bien de décréter

que trois reconnaissances énonciatives du titre primitif, appuyées de quarante années de jouissance sans trouble, équivaudraient au titre. Mais, après une courte discussion, cet amendement si raisonnable fut rejeté, parce que de riches dépôts ayant été livrés aux flammes, on savait qu'il était impossible de produire les titres primitifs. Pour étendre plus loin ces ravages sur les droits féodaux, et pour offrir la noblesse tout entière en holocauste à la vanité envieuse du peuple, un décret d'urgence, rendu le 19 juin sur la motion de Condorcet, enjoignit aux corps administratifs de brûler tous les titres de noblesse et de généalogie qui se trouveraient dans les archives des chapitres et des chambres des comptes, dans les bibliothèques et autres dépôts publics, afin de célébrer, d'une manière digne de la révolution, l'anniversaire de la fameuse journée du 19 juin 1789.

Cette séance fut encore remarquable par la hardiesse des opinions de plusieurs députés. Gohier, dans un discours sur la manière de constater l'état civil des citoyens, semblait aspirer à la gloire d'être le fondateur d'une religion toute nouvelle. Il élevait des autels à la liberté, à la patrie et à

la loi, dans les places publiques, afin d'y présenter les enfans nouveau-nés et les morts. Là, les jeunes époux iraient jurer, sur la déclaration des droits de l'homme, de s'aimer et de vivre libres ou de mourir. Le temps viendra où les vœux de Gohier pourront être regardés comme une prophétie. Duquenoi annonça en termes couverts le secret de la conspiration qui devait bientôt éclater, et dont il était un des complices. Il dit, en parlant du roi : « Ou il est de bonne foi, ou il ne l'est pas ; ou il a des yeux pour voir, ou il n'en a pas : s'il a des yeux, il doit juger de la scélératesse de ceux qui l'entourent.... S'il ne peut être frappé, il est temps de lui dire que les représentans du *peuple souverain* ne sont pas contens de sa conduite... ; que les Français ne souffriront jamais que la chose publique soit perdue par négligence, et qu'ils mettront le glaive dans nos mains pour exterminer... » Heureusement le bruit et l'ordre du jour l'empêchèrent d'achever.

Rejet des décrets sur le camp de Paris et sur les prêtres. Effets de ce refus.

Le roi ne fut point effrayé. Préférant de mourir plutôt que de trahir les droits de la justice et de l'humanité, il annonça à l'assemblée, au moment où on l'accablait d'outrages, qu'il refusait sa sanction aux décrets

relatifs à la déportation des prêtres et au camp des vingt mille fédérés.

Ce refus ne fit qu'irriter davantage les factieux. Ils envoyèrent à l'assemblée une adresse qu'ils disaient être signée des citoyens actifs de Marseille, et qui était remplie de menaces contre le roi. Ils la firent même imprimer, afin que le peuple, qui commençait à s'agiter pour se porter au château, en devînt plus furieux. On y lisait ces mots : « Législateurs, la liberté française est en péril : les hommes libres du Midi sont tous levés pour la défendre.... Le jour de la colère du peuple est arrivé. Ce peuple qu'on a toujours voulu égorger ou enchaîner, las de parer des coups, à son tour est prêt à en porter : las de déjouer les conspirations, il a jeté un regard terrible sur les conspirateurs. Le lion généreux va sortir de son repos. Favorisez ce mouvement belliqueux, vous qui êtes les conducteurs du peuple; vous qui avez à vous sauver ou à périr avec lui. » *Oui*, s'écria Lecointre-Puiravaux, *le jour de la colère du peuple est arrivé. Oui, oui*, répétèrent les tribunes; et ces cris de fureur furent accompagnés de vifs applaudissemens. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est qu'on décréta la mention

honorable, l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens de cette adresse, qui est un des monumens les plus remarquables du fanatisme sanguinaire de ses auteurs, et de la perversité de l'assemblée, qui, sachant qu'elle était supposée, lui donnait ces marques éclatantes d'approbation.

Après tant de présages sinistres, la vie du roi ne pouvait être qu'en danger. L'agitation du peuple fut, comme celle des volcans avant l'explosion, accompagée d'un bruit sourd et continu, mais sans éruption ce jour-là. La terrasse qui règne le long du château, celle des Feuillans, le terrain adjacent, la cour du Manége et le Palais-Royal, furent pleins de groupes nombreux, parmi lesquels des motionnaires violens entretenaient les craintes et les frayeurs. On trouvait aussi, de distance en distance, des orateurs emportés et des interlocuteurs incendiaires. Un journal patriote annonça que le lendemain on planterait un *tremble* à la porte du château.

Chabot, Albitte, Bazire, Merlin de Thionville et Goupillau de Montaigu, passèrent la nuit du 19 au 20 à pérorer au faubourg Saint-Antoine, pour modérer l'impétuosité du peuple. Ces députés, qui étaient de la

faction de Robespierre, voulaient, comme lui, le renversement du trône et l'établissement de la république. Brissot, et la faction de la Gironde, avaient d'autres vues : ils voulaient simplement effrayer le roi ce jour-là pour lui faire sanctionner les décrets sur les prêtres et sur le camp des vingt mille, et le forcer à rappeler au ministère Rolland, Clavières et Servan. Pour cela il fallait que le peuple fît sa demande sous les armes. La cour et le département firent quelques tentatives durant la nuit pour l'empêcher. On s'adressa d'abord aux meneurs du faubourg, on les trouva gagnés; ensuite à l'assemblée, on n'obtint rien. Je rapporte ces détails pour faire voir avec quelle facilité des agitateurs sans talens, mais qui ont l'habitude de l'intrigue, peuvent s'environner de la populace, dominer par elle sur une grande nation, ballotter le sort d'un puissant monarque et du premier royaume du monde.

Journée du 20 juin.

Le lendemain matin, 20 juin, Rœderer, procureur général du département, parut de bonne heure à la barre, pour voir si ses représentations verbales auraient plus d'effet. Il dit qu'il se formait un rassemblement qui paraissait avoir pour objet d'appuyer, par l'appareil de la force, une adresse au

roi, à qui il ne devait en parvenir que sous la forme paisible de pétition; que les rapports faits durant la nuit, et une lettre du ministre, autorisaient les craintes et annonçaient des dangers pressans; que la loi interdisait toute réunion de citoyens armés sans avoir été requis, et défendait d'en députer plus de dix pour présenter des pétitions; qu'il serait extrêmement dangereux pour la tranquillité publique, et pour la sûreté même du Corps-législatif, d'autoriser par un exemple les rassemblemens que la malveillance pourrait susciter quand elle aurait envie de troubler l'ordre.

Ces considérations, appuyées par Dumolard, ne produisirent aucun effet, et les pétitionnaires furent admis. C'étaient des hommes, des femmes et des enfans, la plupart déguenillés, armés de piques, d'épées, de broches, de haches et de bâtons, auxquels étaient attachées des lames. Des femmes brandissaient des sabres, des enfans agitaient leurs couteaux. Deux hommes portaient une espèce de drapeau noir figurant des culottes, avec ces mots : *Vivent les sans-culottes*. Derrière flottait un écriteau où on lisait : *Avis à Louis XVI. Le peuple est las de souffrir. La liberté ou la mort.* Ils

ne cachèrent pas dans leur pétition leurs projets sanguinaires; ils dirent qu'*ils étaient réduits à la cruelle nécessité de tremper leurs mains dans le sang des conspirateurs.* « Il n'est plus temps de le dissimuler, ajoutèrent-ils, la trame est découverte, l'heure est arrivée, le sang coulera, ou l'arbre de la liberté que nous allons planter fleurira en paix. » Le président, après une réponse constitutionnelle, les invita aux honneurs de la séance : mais comme ils étaient pressés d'accomplir leurs horribles projets, ils traversèrent le jardin des Tuileries, et arrivèrent au château sans éprouver aucun obstacle, parce que Péthion et Manuel avaient changé la consigne aux postes qui auraient pu s'opposer à cette irruption de Vandales. Ils avaient à leur tête un homme qui portait une pique, au bout de laquelle était un cœur de veau tout dégouttant de sang, avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate.*

Le roi avait renvoyé les Suisses à Courbevoie, parce qu'il savait qu'il y avait contre eux de fortes préventions. Sachant aussi qu'il n'y aurait pas de sûreté pour les personnes de sa suite si elles restaient au château, il leur ordonna de se retirer, ce qu'elles firent, à l'exception du maréchal de

Mouchy, du duc de Choiseul, du comte de Montmorin, de M. d'Hervilly, et de quelques autres qui ne voulurent pas le quitter. La terreur avait atteint tout le monde, excepté le roi et la reine, qui conservèrent un courage et un sang-froid admirables.

Les brigands, conduits par Santerre et Saint-Huruge, arrivèrent au château vers les deux heures et demie, en criant : *Vive la nation, vivent les sans-culottes, à bas le veto.* Ils placerent un canon dans la salle des Gardes, menaçant de faire feu si l'on faisait la moindre résistance. Les sentinelles furent frappées, renversées, et les portes furent ouvertes à coups de hache. Le roi était alors avec ses enfans et la reine. Cette princesse dit d'un ton de confiance aux gardes nationaux qui étaient présens : *Français, mes amis, sauvez votre roi.* Ceux-ci mirent l'épée à la main. *Eloignez-vous*, dit ce prince, *cinq ou six épées ne les empêcheront pas de nous massacrer s'ils le veulent. Je veux me présenter seul pour leur déclarer que, fallût-il mourir, je ne sanctionnerai ni le décret contre les prêtres, ni celui de la formation d'une armée révolutionnaire sous Paris ;* et il passa dans la chambre du lit, à la porte de laquelle on entendait des hurlemens affreux. Se tournant vers MM. Hue

et de Marchais, huissiers de la chambre, il leur dit : *Ouvrez.* Au même instant, la reine parut avec ses enfans. M. d'Aubier, gentilhomme ordinaire du roi, lui représenta qu'elle exposerait infailliblement ses jours si elle ne rentrait dans son appartement; ce qu'elle fit, accompagnée de la princesse de Lamballe, qui appuya le conseil de M. d'Aubier.

Au moment où le roi donnait l'ordre d'ouvrir, le maréchal de Mouchy et M. d'Hervilly, celui-ci conduisant quatre grenadiers, entrèrent dans la chambre. Madame Elisabeth, que son courage et sa grandeur d'âme rendaient digne de partager les périls du roi son frère, y vint aussi, et le saisit par le pan de son habit pour n'en être pas séparée. Les grenadiers disaient au roi d'être sans inquiétude, qu'ils périraient avant lui. *Mettez la main sur mon cœur*, répondit-il, en y portant celle de l'un d'entr'eux, *voyez si j'ai peur ; on est tranquille quand on fait son devoir.*

Cependant, d'après les ordres du roi, la porte s'ouvre, et une multitude de furieux, armés de piques et de sabres, se précipite dans la chambre. On entend proférer ces mots horribles : *Où est le B......?* Vanot, commandant du bataillon

de Sainte-Opportune, écarte l'arme du scélérat, évidemment dirigée contre le roi. Un grenadier du même bataillon pare un coup d'épée dont le mouvement indiquait la même intention. Ses camarades, qui étaient auprès de S. M., voulurent mettre le sabre à la main. Acloque, chef de légion, qui en sentit le danger, s'écria : *Point d'armes; vous allez faire assassiner le roi.* La foule monstrueuse débordait comme un torrent. M. de Bougainville engagea prudemment le roi à passer dans une embrasure de fenêtre. MM. de Septeuil et d'Hervilly le firent monter sur le gradin pour le mettre plus en sûreté; précaution d'autant plus sage que, sans cela, il eût vraisemblablement été assassiné dans la foule. Alors madame Élisabeth le quitta, et voyant les séditieux s'avancer et crier : *L'Autrichienne, où est-elle? Sa tête! sa tête!* elle dit avec une tranquillité admirable : *S'ils pouvaient me prendre pour elle, on aurait le temps de la sauver!* Un furieux lui présenta une pique à la gorge : *Vous ne voulez pas sans doute me faire du mal*, dit-elle froidement, *détournez donc votre arme.* Elle se mit avec les ministres à une croisée voisine de celle du roi, qui entendait proférer contre lui les

injures les plus atroces. Les mots de *traître*, de *scélérat*, de *parjure*, furent prodigués au meilleur des princes, qui n'était malheureux que pour avoir voulu le bien de ceux-là mêmes qui l'outrageaient.

Les brigands, conduits par des personnes qui connaissaient parfaitement l'intérieur du château, forcèrent les passages et brisèrent une porte en criant : *Madame Veto! sa tête !* La reine prit ses enfans par la main, et, avec le secours de quelques grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, on parvint à la faire passer dans la salle du conseil ; elle y resta quatre heures, ne témoignant de l'inquiétude que pour son auguste époux, pour ses enfans et les personnes de sa suite, pendant qu'un peuple féroce l'accablait d'outrages.

Le danger du roi n'était pas moins imminent. M. Lajard, ministre de la guerre, descendit par un escalier dérobé dans la cour Royale, et demanda vingt grenadiers pour faire à S. M. un rempart de leurs corps. Il monta avec eux par l'escalier du cabinet du roi ; mais lorsqu'il voulut pénétrer dans l'appartement où il était, il trouva le passage obstrué. De toutes parts on n'entendait que cris, cliquetis d'armes et menaces. *Sui-*

vez-moi, dit M. Lajard; et il les conduisit par un autre escalier dans la pièce où était le monarque, qu'ils entourèrent pour le défendre. Il en était temps. Les brigands se poussaient comme les flots, et affectaient d'approcher du roi le cœur de veau sanglant, et une inscription où on lisait : *Tremble, tyran.* Ce prince avait l'air affable, et une large cocarde à son chapeau. Au même instant on entendit ces mots horribles sortir de la foule : *Il faut qu'il prenne le bonnet de la liberté, ou nous le poignarderons.* Un ouvrier présenta de loin son bonnet rouge. S. M. fit un geste d'acquiescement. Un officier municipal le prit, et le roi le mit sur sa tête; ce qui excita des *bravo* répétés et des trépignemens d'allégresse. L'officier municipal essaya vainement de se faire écouter : le roi voulut aussi parler; mais il y eut un vacarme horrible avant qu'il pût faire entendre ces mots : *J'ai toujours aimé le peuple, j'aime la constitution, je la maintiendrai de tout mon pouvoir. — Bravo! vive le roi!* « Point de vive le roi, répondit-on : ce sont des promesses, dirent quelques individus; il y a long-temps qu'il nous amuse. La sanction du décret contre les prêtres : point de prêtres; le camp de vingt mille

hommes; le renvoi des ministres : nous voulons MM. Servan et Rolland. » Il était environ trois heures.

Fressenel, député, attiré par le danger que courait la famille royale, avait réuni une douzaine de ses collègues, et s'était porté au château. Ils se firent jour à travers la foule, pour parvenir jusqu'au roi, et se rangèrent parmi les personnes qui le défendaient avec tant de courage et de prudence. Quelques-uns d'entr'eux voulurent haranguer le peuple ; mais il ne leur fut pas possible de se faire écouter, et ils n'entendirent que des imprécations. Un homme habillé en sapeur cria : *Ce manant-là est indigne de vivre*, en montrant le roi.

Ce prince, inquiet du sort de la reine et de ses enfans, voyant des députés, demanda qu'ils se rendissent auprès d'elle. Fressenel et Bigot de Préameneu passèrent dans la salle du conseil, où j'ai dit que cette princesse s'était réfugiée. Elle était assise devant une grande table, sur laquelle était le dauphin, coiffé d'un bonnet rouge. Elle fut même obligée de le mettre un instant sur sa tête. Madame Royale était à côté de sa mère, ainsi que la princesse de Lamballe, mesdames de Tarente, de Chimay, de Duras, de

la Rochaimon, de Tourzel, et d'autres de service ordinaire. Sa majesté avait les yeux gonflés de larmes; mais sa physionomie était calme. La multitude passait devant elle avec une fureur moins atroce que devant le roi, quoiqu'on eût vomi contre elle toutes les horreurs dont les Carra, les Marat, les Tallien, les Fréron et les Camille Desmoulins, qui étaient peut-être parmi ces furieux, épouvantaient tous les jours les honnêtes gens.

M. le dauphin suait sous le lourd bonnet de laine qui le couvrait, et dont il n'osait se débarrasser. Santerre était présent; et sans s'adresser à personne, il dit : *Otez-lui donc ce bonnet.* La reine l'ôta, et le dauphin le garda à la main. Au même instant arriva madame Elisabeth, qui, en se louant des gardes nationaux, embrassa la reine et ses deux enfans. Elle avait une cocarde qu'un patriote lui avait donnée. La reine arbora aussitôt celle que lui présenta une des personnes qui étaient auprès d'elle.

Tandis que ces horreurs se passaient au château, la séance du soir commença. Beaucarron dit que les jours du roi étaient en danger, et demanda que l'assemblée, en corps, se transportât auprès de sa majesté :

Bah! bah! cria-t-on dans l'un des côtés de la salle. Thuriot dit que le roi ne pouvait être en danger au milieu du peuple. *Ce n'est point le peuple qui est chez le roi*, répondit Beugnot, *ce sont des brigands.* — *Il n'a qu'à se bien comporter*, répliqua Thuriot, *et le peuple ne se portera pas chez lui.* Plusieurs membres applaudirent; d'autres lui crièrent : *Vous êtes un factieux.*

Dumas, arrivant du château, dit aussi que le roi était dans un danger imminent. Ces mots n'excitèrent que de longs murmures. Charlier niait les dangers : Chabot accusait Dumas de calomnier le peuple. « Le roi, reprit celui-ci, est entouré, assailli, menacé, insulté, avili par le signe d'une faction : il avait le bonnet rouge sur la tête. » Ce courage de Dumas excita de vifs applaudissemens dans un côté de l'assemblée; mais les tribunes criaient *à bas, à bas.* « Nous demandons justice, disaient, d'un ton très-ferme, Adam Baërt et quelques autres, indignés de ces horreurs. Nous dénonçons ces attentats à la France entière. Quelle infamie! que diront les départemens, quand ils sauront que le chef suprême de la nation, que celui qui est investi de la majesté nationale, est outragé, avili!.... Le

bonnet de la liberté, répondent les factieux, n'est point avilissant ; à l'abbaye, à l'abbaye... » Et les tribunes d'applaudir. Cependant l'assemblée décréta une députation de vingt-quatre membres qui se rendirent à l'instant au château. Quelques-uns haranguèrent la multitude, et l'on parvint à imprimer un mouvement de circulation qui débarrassa peu à peu la chambre où était le roi. Ce fut alors que Péthion, qui avait craint, s'il paraissait pendant le désordre, que sa présence n'arrêtât la fureur des brigands, arriva. Manuel était resté, durant tout ce temps, sur la terrasse du jardin, confondu dans la foule des curieux. Au moment où Péthion entra, un boucher, nommé *Legendre*, qui fut ensuite député à la Convention, adressait la parole au roi d'une manière très-fanatique et très-grossière, en le traitant de *monsieur*, et lui faisait les demandes les plus absurdes. Le roi répondit tranquillement : « Ce n'est pas plus le moment de me faire de pareilles demandes que de les obtenir ; écoutez vos magistrats et les organes de la loi ; ils vous répondront. » Péthion, d'un air embarrassé, expliquait au peuple que toute violence envers le roi était illégale. « Citoyens, ajouta-

t-il avec une lâche hypocrisie, vous êtes venus avec l'énergie d'hommes libres; sortez maintenant avec la *même dignité* avec laquelle vous êtes venus. »

Le roi tombait de soif et de fatigue. On lui présenta une bouteille : il la prit, la renversa sur sa bouche, en mettant le pouce dans le goulot, et ne but point. Il était sept heures et demie, et depuis quatre heures il était affublé d'un bonnet rouge. MM. de Bourcet, Vanot, Acloque, Guibout, Demousseaux, Fosse et Joli, tous de la garde nationale, et d'autres braves grenadiers qui ne le quittèrent pas, lui firent un rempart de leur corps; et après des efforts et des dangers infinis, ils parvinrent à le faire entrer dans une chambre voisine, dont ils gardèrent la porte, résistant long-temps à la multitude, qui semblait menacer encore cet asile. A huit heures et demie, les appartemens étaient évacués. Le farouche Santerre dit : *Le coup est manqué, mais nous y reviendrons.*

La reine accourut avec ses enfans auprès du roi, dès qu'elle le sut libre, et se jeta dans ses bras, tandis que ses enfans l'arrosaient de leurs larmes : « Mes amis, dit ce prince à tous ceux qui l'entouraient, em-

brassez-moi, je vous dois la vie; je vous dois celle de mes enfans et de toute ma famille.» Cette illustre famille, comme l'observe très-bien Mallet-du-Pan, ne parut jamais si grande; et l'Europe n'apprit pas sans étonnement, sans admiration et sans horreur, l'événement atroce que je viens de décrire, et que la postérité aura de la peine à croire.

Il y a un trait que je ne dois pas omettre dans ce tableau, et qui prouve combien cétte assemblée, si peu digne des fonctions qu'elle remplissait, était susceptible sur son indépendance et sur ce qu'elle appelait les *intérêts de la nation*. Un des membres de la députation qui était allée lui rendre compte de ce qui se passait au château, en rapportant la réponse du roi, lui avait fait dire qu'il était au milieu de *son* peuple. Cette expression excita de violens murmures; il fallut, pour les faire cesser, qu'un de ses collègues assurât que le roi avait simplement dit qu'il était au milieu *du* peuple. Mais s'agissait-il des intérêts du monarque, de son indépendance et de sa sûreté, ce n'était plus la même chose. Pendant que ce prince, rassasié d'opprobres, accablé d'outrages, était entouré de bri-

gands et d'assassins, elle avait écouté de sang-froid la lecture de procès-verbaux et de pétitions séditieuses.

Lorsque le calme fut rétabli au château, Péthion alla à l'assemblée, et dit d'un air qui frappa tous les spectateurs, et qui annonçait le trouble et peut-être le désespoir de n'avoir pas vu consommer le régicide : « Messieurs, je vous demande un moment d'indulgence : je n'ai pas eu le temps de mettre en ordre mes idées. On a eu quelques inquiétudes sur une foule aussi considérable de citoyens qui s'est portée dans les appartemens du roi. Le roi, messieurs, n'en a pas eu, parce qu'il connaît mieux les Français. Il sait combien, depuis trois années entières, *sa personne a été respectée;* il sait que les magistrats du peuple veilleront toujours à ce qu'on ait, pour le roi de la constitution, le respect qui lui appartient. Les magistrats, messieurs, ont fait leur devoir. J'ose dire qu'ils l'ont fait avec le plus grand zèle, et j'avoue qu'il m'a été sensible et douloureux de voir des membres qui aient pu un instant en douter.... » *et qui en doutent encore*, s'écria-t-on de plusieurs endroits de la salle.

Brissot osa avancer, dans son *Patriote*

français, que le peuple s'était conduit, dans le château, en peuple *qui connaît ses devoirs, et qui respecte les lois et le roi constitutionnel.* « Non, jamais le palais de nos rois ne fut plus véritablement grand, dit l'évêque Torné, le 23 juillet suivant, en parlant du 20 juin; jamais le peuple n'avait déployé, sous les yeux du monarque, tant de force, de modération et de respect ensemble pour sa personne et pour les lois; jamais un roi ne fut plus dignement entouré; jamais il n'eut une cour plus digne d'un père du peuple. » On peut dire, avec bien plus de raison, que jamais les flatteurs des rois n'ont été aussi vils, aussi coupables que ces bas adulateurs de la populace.

Voilà quelle fut cette journée, dont le souvenir fera horreur tant qu'il restera quelque idée de morale et d'humanité : elle ne fut pas ensanglantée comme on l'avait d'abord craint, parce que les conjurés qui dirigeaient les mouvemens de leurs sicaires sentirent très-bien qu'un régicide, commis de sang-froid sur un prince qui n'opposait aucune résistance, aurait plus nui à leurs projets qu'il ne les aurait servis. On verra bientôt qu'ils ne tardèrent pas à les exécuter.

Projet de conduire le roi à Rouen.

Quelques royalistes imaginèrent alors de faire sortir le roi de Paris, et de le conduire à Rouen. Ce prince n'en fut pas éloigné; mais avant de s'engager, il voulut connaître l'esprit du pays, et surtout des gens de la campagne. On lui dit que tous, négocians, bourgeois et paysans, détestaient les jacobins, leurs crimes et leurs complots; mais que leur caractère phlegmatique, l'habitude qu'ils avaient de rapporter tout à l'intérêt, les empêcheraient de prendre avec vivacité sa défense, s'ils y voyaient quelque risque pour leurs propriétés; que d'ailleurs la populace de Rouen, composée d'ouvriers, de marins et de porte-faix, serait très-portée à se réunir aux jacobins, à cause du profit qu'il y aurait à les suivre au pillage; que l'assemblée enverrait à sa poursuite des troupes et des patriotes qui le forceraient à s'embarquer; que sa déchéance serait prononcée, et qu'il irait donner à l'Angleterre le spectacle que le roi Jacques II avait donné à la France. Ces considérations le frappèrent, et il renonça au projet de départ.

LIVRE XVI.

Juin 1792.

Mesures proposées pour prévenir de nouvelles insurrections.

Le lendemain, 21 juin, la séance fut à peine ouverte, que Merlin de Thionville proposa de présenter de nouveau à la sanction le décret sur la déportation des prêtres. Cette motion atroce, dans la circonstance, fut heureusement rejetée. Daveroult, mieux intentionné, voulait que l'assemblée s'occupât des événemens de la veille, *Messieurs*, dit-il, *un grand attentat a été commis*. Plusieurs voix: *Ah! ah!* — *On a porté atteinte à la liberté et à la dignité du roi!* D'un côté l'on murmura, tandis que de l'autre on disait: *Oui, oui.* Il se fit un tel vacarme, que l'orateur fut obligé de descendre de la tribune.

Dumolard et Bigot de Préameneu parlèrent avec beaucoup de force sur le même sujet, et demandèrent que, pour prévenir de pareils attentats, il fût défendu aux citoyens armés de présenter des pétitions aux auto-

rités constituées, et par conséquent au roi et à l'Assemblée-nationale. Il fallut emporter ce décret sur la résistance opiniâtre de Lecointre Puyravaux, de Lasource et de Lamarque. Celui-ci prétendit qu'il n'y avait de vrais patriotes que les *patriotes ardens : des patriotes à la Jourdan*, répondit une voix. « Comme on prétend, reprit-il, que ces patriotes ardens sont des factieux, j'ai dit à quelques-uns de ces messieurs, je le dis à l'Assemblée-nationale, je le dis à toute la France, je m'honore d'être l'un de ces factieux, qui n'effraient que les tyrans et leurs vils esclaves. »

Avec Lamarque marchaient, sous la même bannière, Quinette et Goupillau. Ils avaient pour antagonistes Hua, Boullenger, Deuzi et Becquey. Daveroult, qui était enfin parvenu à se faire entendre, répéta qu'on avait porté atteinte à la liberté et à la dignité du roi ; que sa garde avait été forcée ; que la porte des appartemens avait été ouverte à coups de hache, et que le tumulte avait été au point qu'un député, en haranguant la multitude, lui avait adressé ces paroles : *Vous n'approcherez du roi qu'en passant sur mon cadavre. Bah ! bah !* cria-t-on à droite. « Je demande, reprit Daveroult, que

l'Assemblée-nationale déploie toute la grandeur de son caractère ; qu'elle ordonne au ministre de la justice de faire informer contre les auteurs de cet attentat; qu'elle mande le ministre de l'intérieur, le directoire du département et le commandant de la garde nationale, afin de savoir si les ordres, pour repousser cette agression, ont été donnés, ou bien si c'est à la désobéissance de ceux à qui la garde du roi était confiée qu'il faut attribuer ces malheurs. Je demande enfin qu'après ces renseignemens l'Assemblée-nationalle prenne un parti qui n'expose plus la patrie à de pareils désordres. »

Il faudrait avoir été à la séance pour se représenter le tapage et les vociférations des tribunes et d'une partie de l'assemblée, qui voulaient faire tomber la motion. Lacroix et Couthon demandaient l'ordre du jour. Goupillau se plaignit qu'on calomniât le peuple. Ces débats scandaleux furent terminés par l'arrivée du ministre de la justice, qui apporta une lettre du roi, conçue en ces termes :

Lettre du roi à l'assemblée.

« Monsieur le président, l'Assemblée-nationale a déjà connaissance des événemens de la journée d'hier. Paris en est sans doute dans la consternation. La France les apprendra

avec un étonnement mêlé de douleur. J'ai été très-sensible au zèle que l'Assemblée-nationale m'a témoigné dans cette circonstance. Je laisse à sa prudence de rechercher les causes de cet événement, le soin d'en peser les circonstances, et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la constitution et assurer l'inviolabilité et la liberté constitutionnelle du représentant héréditaire de la nation. Pour moi, rien ne peut m'empêcher de faire, en tout temps et dans toutes les circonstances, ce qu'exigeront les devoirs que la constitution que j'ai acceptée m'impose, et les vrais intérêts de la nation. »

Cette lettre excita quelques murmures d'improbation, et fut renvoyée à la commission des douze.

Le ministre de l'intérieur rendit ensuite compte de ce qui s'était passé entre lui, le département et la municipalité, la veille de cette journée à jamais honteuse. On voit par son rapport que le département, attaché aux principes constitutionnels d'ordre et de justice, insistait avec force sur la dispersion des rassemblemens; et que la majorité du corps municipal, au contraire, influencée par Péthion et Manuel, favorisait les desseins des conjurés.

Portrait de Couthon.

Couthon reproduisit, dans cette séance, une motion dangereuse, qui avait déjà été repoussée, et dont je parlerai après avoir fait connaître ce député, qui, ayant joué un grand rôle parmi les conspirateurs, dans la Convention, mérite que j'arrête un moment sur lui l'attention du lecteur.

Il était fils d'un notaire d'Orsai, département du Puy-de-Dôme, et s'établit à Clermont-Ferrand, pour y exercer la profession d'avocat. Le peu de succès qu'il eut exaspéra, par l'humiliation, son amour-propre et sa jalousie. Personne ne s'irritait plus aisément que lui contre la supériorité du rang, de la fortune et des talens; mais il réprimait, par intérêt autant que par crainte, les mouvemens secrets de son cœur, ne voulant pas se faire des ennemis puissans, et cette contrainte lui fit prendre l'habitude d'une profonde hypocrisie, d'autant plus aisée pour lui que la nature avait imprimé sur le haut de son visage les traits de la douceur. Il n'avait rien d'étendu, rien d'élevé dans l'esprit, aucun talent pour la parole, rendant ses idées sans force et sans couleur, soit qu'il parlât ou qu'il écrivît; mais il était astucieux, et assez fertile en moyens dans les affaires,

plutôt pour les embarrasser que pour résoudre les difficultés.

Quand il fut arrivé à l'Assemblée-nationale, il n'eut pas de peine à s'insinuer dans la confiance des factieux, dont les projets destructeurs favorisaient ses penchans dépravés et ses vues ambitieuses. Comme il n'y avait plus que des expédiens à trouver pour l'exécution des plans, il employa tout ce qu'il avait de ruse et de subtilité à anéantir l'autorité royale, qu'il attaqua avec les détours de la chicane et la malveillance de la scélératesse. On le verra, à mesure que les conjurés avanceront dans leurs dévastations, développer une âme atroce. Rien ne le peint mieux que ce mot d'un de ses collègues, un jour que ce conjuré débitait des maximes barbares : *Qu'on porte un verre de sang à Couthon.* Cet homme osait pourtant dire qu'*il n'avait jamais eu la force de voir tuer un poulet.* Il commençait alors à se montrer tel qu'il était, cruel, vindicatif, implacable et hautain. Il dit un jour à un député d'une commune, qui lui faisait quelques représentations lorsqu'il était membre du comité de *salut public* : *L'obéissance ou la mort.*

Son plan de conduite était simple, et tel

qu'il le faut dans un temps d'anarchie, lorsque le peuple règne par la force. Il consistait à flatter les passions de la multitude : « Si vous voulez terrasser vos ennemis, avait-il dit à l'assemblée, le 29 février, il faut vous populariser, en rendant souvent des décrets dans le sens de ceux qui ont le plus intéressé le peuple à la révolution. »

Il marchait d'abord avec des béquilles, et devint ensuite cul-de-jatte. Dans cet état, il gouverna la France de son fauteuil, avec Robespierre et Saint-Just. Il domina tellement dans le département du Puy-de-Dôme, sa patrie, qu'aucun représentant n'eut le courage d'y aller en mission, de peur d'encourir sa haine s'il s'écartait de ses volontés sur quelque point. Dans un voyage qu'il y fit, il supprima de sa propre autorité le culte, sans éprouver la moindre résistance ; fit enlever les reliquaires et l'argenterie des églises, et abattre les clochers. Il dit à un paysan qui, à la tête de quelques autres, voulut lui présenter une pétition pour obtenir une messe dans sa paroisse : *Retire-toi, ou je te fais guillotiner.* Il ordonna de brûler les procédures relatives aux matières féodales, défendit aux cliens de payer les frais dus aux procureurs, mit une taxe révolutionnaire de

1,200,000 francs sur les personnes qui avaient plus de 40,000 fr. de biens (1); fit marcher les habitans de l'Auvergne, comme de vils troupeaux, au siége de Lyon; et quand il partit de Clermont-Ferrand et de Riom pour retourner à Paris, il souffrit que des particuliers, à cheval, escortassent sa voiture l'épée à la main, comme faisaient autrefois les Gardes-du-Corps lorsqu'ils accompagnaient le roi. En les voyant passer, on ne savait ce qui devait étonner davantage, ou de l'insolence du bacha, ou de la bassesse des janissaires.

Tel était cet homme qui, en 1792, jetait les fondemens de l'énorme puissance à laquelle il parvint, et qui, le lendemain du jour que le roi et sa famille avaient été si cruellement traités, ne rougit pas de répéter avec ironie les protestations que ce prince avait faites de son amour pour le peuple, afin d'en prendre occasion de dire que ces

---

(1) Un décret défendit dans la suite de payer ces sortes de taxes mises arbitrairement par les *représentans* en mission. Celles qui furent payées restèrent presqu'entièrement entre les mains de ces proconsuls, de leurs secrétaires et de quelques scélérats qu'ils s'associaient.

protestations étaient démenties par le refus de sanctionner les deux décrets sur la déportation des prêtres et sur le camp de Paris. Il demanda que les décrets de *circonstance* ne fussent plus soumis à la sanction. Si cette proposition avait été accueillie, l'Assemblée-nationale n'en aurait plus fait d'autre en matière de gouvernement. Le prétexte de Couthon était que, sans cette précaution, *le roi serait le maître de s'opposer à tel décret qui tendrait à prévenir la guerre civile;* faisant entendre que l'intention de S. M. était de l'allumer.

Baërt, qui sentit que le projet des factieux était de lui ôter le droit de sanction, et qui n'ignorait pas que dans les appartemens du château on avait crié : *A bas le veto*, dit : *Voilà le but des mouvemens d'hier.* Enfin, après beaucoup de débats, la motion de Couthon fut écartée par la question préalable, et l'on s'en tint au décret qui défendait de présenter, en armes, aucune pétition au Corps-législatif et aux autorités constituées, parmi lesquelles on comprit le roi, qui ne fut pas expressément nommé.

Nouveaux mouvemens populaires.

Des manœuvres sourdes continuaient, d'entretenir l'agitation dans les faubourgs, par une feuille qu'on y avait répandue, et

qui contenait ces mots : « Nous nous levons une seconde fois pour remplir le plus saint des devoirs. Les habitans des quatre faubourgs de Paris, les hommes du 14 juillet, viennent vous dénoncer un roi faussaire, coupable de haute-trahison, indigne d'occuper plus long-temps le trône. Nous demandons que le glaive de la justice frappe sa tête, afin que la punition qu'il mérite serve d'exemple à tous les tyrans. Si vous vous refusez encore à nos vœux, nos bras sont levés, et nous frapperons les traîtres partout où nous les trouverons, même parmi vous. »

Le but du nouveau soulèvement qu'on voulait exciter était de demander à l'assemblée qu'elle retirât au roi le *veto* sur les décrets de circonstance, comme Couthon l'avait proposé, et de se porter une seconde fois au château, en cas de refus. Ce soulèvement eut lieu le même jour, 21 au soir. La cour en parut inquiète, et la garde nationale fit quelque mouvement pour l'arrêter.

L'assemblée délibéra si elle enverrait une députation au roi pour se tenir auprès de sa personne. Lacroix et Cambon voulaient que chacun restât à son poste; qu'on ne se mêlât

ni de Paris, ni du château; et que le roi, s'il avait peur, vînt se réfugier dans le sein du Corps-législatif. Péthion alla dire à la barre qu'il n'y avait rien à craindre. Thuriot semblait appeler de nouveau le danger sur la famille royale, en disant qu'on *sonnait l'alarme pour attirer le peuple, le canonner et renouveler la scène sanglante du Champ-de-Mars*. Guadet ajouta que, pour massacrer le peuple, on avait choisi le 21 juin 1792, parce que le peuple de Paris ne s'était jamais montré plus grand qu'à pareil jour, en 1791, qui était celui du départ du roi pour Montmédi. Une lettre de Rœderer annonça la dispersion de l'attroupement, et mit fin à ce torrent de motions incendiaires qui tendaient à ramener les brigands au château, et à les rendre plus furieux que la veille. Cependant la députation eut lieu; elle se rendit chez le roi, et lui parla en ces termes :

« Sire,

» L'Assemblée-nationale nous députe vers votre majesté pour lui demander si elle a quelques craintes sur la tranquillité de sa personne, et l'assurer, si elle était troublée, qu'elle se rendrait aussitôt auprès

d'elle. » « On m'apprend, répondit le roi, que Paris est calme pour l'instant. S'il cessait de l'être, j'en ferais prévenir l'Assemblée-nationale. Dites-lui, messieurs, combien je suis touché de l'intérêt qu'elle me témoigne ; dites-lui aussi qu'au moindre danger qu'elle courrait, je me rendrais auprès d'elle avec le même empressement. »

Entrevue du roi et de Péthion.

Une demi-heure après Péthion entra. Il trouva le roi entouré de sa famille et d'environ soixante personnes, dont plusieurs officiers de la garde nationale et de la troupe de ligne. A son arrivée le roi lui dit :

« Monsieur le maire, le calme est-il rétabli dans Paris ? — Sire, le peuple a fait ses représentations, et tout est parfaitement tranquille. — Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été un grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait tout ce qu'elle a dû pour le réprimer. — Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a dû. — Cela n'est pas vrai. — Sire, la municipalité ne manquera pas de rendre compte de sa conduite à l'opinion publique. — Dites à la nation entière ; car c'est elle qui la jugera. — Sire, la municipalité ne craint pas d'exposer sa conduite au grand jour ; elle sait qu'elle doit compte à l'opinion publique ; elle fera son

devoir. — Taisez-vous. — Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quand il dit la vérité. — Au reste, monsieur, je vous préviens que le calme de Paris est sur votre responsabilité : retirez-vous. »

Le soir de cette conversation, qui offre le spectacle inouï d'un maire de ville traitant insolemment d'égal à égal avec un roi de France, le directoire du département, qui se croyait fort, parce qu'il s'appuyait sur la constitution, mais qui au fond était aussi impuissant que le roi, parce qu'il ne pouvait disposer d'aucunes forces, invita, par une affiche, les bons citoyens à se réunir aux autorités constituées pour le maintien de la tranquillité, pour la sûreté des personnes et des propriétés. Le roi fit aussi une proclamation au peuple; car il n'avait guère d'autres armes pour se défendre que des proclamations. Voici celle qu'il fit le 22 juin :

Proclamation du roi.

« Les Français n'auront pas appris sans douleur qu'une multitude, égarée par quelques factieux, est venue à main armée dans l'habitation du roi, a traîné du canon jusque dans la salle des Gardes, a enfoncé les portes de son appartement à coups de hache; et là, abusant du nom de la nation, a tenté d'ob-

tenir par la force la sanction que S. M. a constitutionnellement refusée à deux décrets. Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public. Le roi ignore quel sera le terme où ils voudront s'arrêter; mais il a besoin de dire à la nation française que la violence, à quelques excès qu'on veuille la porter, ne lui arrachera jamais un consentement à tout ce qu'il croira contraire à l'intérêt public. Il expose sans regret sa tranquillité, sa sûreté : il sacrifie même sans peine la jouissance des droits qui appartiennent à tous les hommes, et que la loi devrait faire respecter chez lui, comme chez tous les citoyens; mais comme représentant héréditaire de la nation française, il a des devoirs sévères à remplir : et s'il peut faire le sacrifice de son repos, il ne fera pas le sacrifice de ses devoirs. Si ceux *qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre :* dans l'état de crise où elle se trouve, le roi donnera, jusqu'au dernier moment, à toutes les autorités constituées, l'exemple du courage et de la fermeté, qui seuls peuvent sauver l'empire. En conséquence, il ordonne à tous les corps administratifs et aux muni-

cipalités de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés. Fait à Paris, le 22 juin 1792. L'an 4 de la liberté. *Signé* Louis. »

Le roi était très-persuadé que toutes ces mesures ne le sauveraient pas; car il dit à M. Bertrand, en parlant des brigands qui avaient inondé le château : « J'ai bien vu qu'ils avaient l'intention de m'assassiner, et je ne conçois pas pourquoi ils ne l'ont pas fait : mais je ne l'échapperai pas toujours; ainsi je n'en suis pas plus heureux; un peu plutôt ou un peu plus tard, c'est toujours la même chose. »

Dans le conseil général de la commune il y eut aussi des plaintes contre la journée du 20 juin. Cahier, soutenu par un parti nombreux, eut le courage de dénoncer le maire, le procureur de la commune, et les administrateurs de la police, et demanda que le conseil général, après avoir improuvé leur conduite depuis le 16 jusqu'au 20, arrêtât qu'il les regardait comme seuls garans et responsables de cette journée, et qu'il les dénonçât au directoire du département. Cette motion courageuse fut étouffée par les manœuvres des factieux, qui ne laissaient pas les Parisiens s'endormir dans le calme.

Projet de se passer de prêtres dans les mariages et décès.

On agitait les départemens dans le même sens que la capitale, c'est-à-dire, qu'on leur faisait désirer le camp des vingt mille, la déportation des prêtres insermentés, et la suppression du *veto*, ou, pour parler plus clairement, la déchéance du roi. Quant aux prêtres, le parti était pris de s'en passer. L'assemblée venait de décréter la proposition, déjà faite plusieurs fois, d'autoriser les officiers municipaux à recevoir les actes de naissance, mariage et décès des citoyens. Les fanatiques d'Angleterre, assemblés en parlement après la mort de Charles Ier, avaient aussi établi la légitimité du mariage par la seule autorité civile, sans aucune intervention du clergé. Ce n'est pas le seul trait que les fanatiques de nos jours aient puisé dans la révolution d'Angleterre, dont ils n'ont transporté en France que la lie. Ce décret ne laissait aux prêtres constitutionnels que le droit d'administrer les sacremens; et après tout ce qu'on s'était permis de dire et d'écrire contre la religion, on se flattait d'accoutumer le peuple à s'en passer.

Nouvelles injures contre la famille royale.

Puisque l'Histoire est obligée d'achever le hideux tableau de la dégradation du roi et des excès des patriotes, je dirai que depuis le 22 juin il se passa peu de séances sans que

les discours prononcés à la tribune, et les adresses venues des départemens, ne servissent à entretenir les préventions et les fureurs du peuple contre l'infortuné monarque. Une pièce très-propre à remplir ce but, est la lettre par laquelle les jacobins de Bordeaux félicitaient le maire de Paris d'avoir tenu tête au roi. «Qu'ils sachent, ces esclaves d'un roi, disaient-ils, que celui qu'ils révèrent n'est qu'un fonctionnaire public, avec lequel un autre fonctionnaire public peut disputer de droits et de devoirs : qu'ils sachent que la loi, d'un bras robuste, promène son glaive sur la société, et coupe tout ce qui dépasse ; qu'ils sachent enfin que cette puissance doit céder à la puissance de la raison, et que tous les trônes doivent s'abaisser devant le trône de l'opinion publique. »

Dans une de ces adresses, qui parut sous la protection de Chabot, on demandait la déchéance du roi ; dans une autre on l'accusait d'être un *traître*, un ennemi secret du peuple. On prodiguait les mêmes épithètes à la reine, qu'on appelait *femme astucieuse et corrompue*. La plupart de ces adresses étaient fabriquées et signées à Paris, sous le nom des citoyens des différentes villes auxquelles on les attribuait. La supposition

était si frappante, que l'une, où l'on se plaignait grossièrement du *veto* apposé aux deux décrets, était d'une date antérieure au refus du roi; une autre portait les signatures de trois mille cinquante-quatre citoyens actifs, quoiqu'il n'y en eût dans la ville d'où on la disait envoyée que deux mille cent. Ces impostures furent relevées par quelques députés; mais on refusa de les blâmer.

Dénonciation des jacobins.

Delfaut sentit mieux que l'assemblée ce qu'il y avait à faire dans ces circonstances: il eut le courage de dénoncer les clubs des jacobins. « Si ces clubs, dit-il, qui n'ont aucun caractère public, aucune existence politique, formaient tout-à-coup un corps puissant, une association dangereuse, législateurs, vous êtes là pour les réprimer. En prononçant dernièrement un arrêt de mort contre toutes les corporations échappées à la cognée de vos prédécesseurs, vous en avez peut-être oublié une, la plus puissante, la plus étonnante du moins que présente l'histoire de toutes les sociétés politiques. Il n'est personne qui ne reconnaisse à ce portrait la congrégation des huit cents sociétés populaires, dont le chef-lieu est à Paris. Ces sociétés, animées du même esprit,

affiliées entr'elles, unies par un pacte fédératif, présentant toutes une même organisation, et se réunissant toutes à une société-mère, centre auquel aboutissent toutes les sociétés affiliées; ces sociétés, dis-je, présentent, sinon un gouvernement dans l'État, du moins une effrayante corporation qui peut perdre l'État. » Le tableau qu'il en fit était aussi vrai qu'énergique.

Cette dénonciation, et l'appui qu'elle trouva dans un certain nombre de députés, prouvent qu'on craignait moins les jacobins, et que leurs ennemis se flattaient peut-être de les détruire, puisqu'ils se montraient à découvert. M. de La Fayette était un des plus ardens, et l'on doit dire qu'il était de bonne foi, quoiqu'incapable de leur nuire par l'indiscrétion même de son zèle. Il fut indigné, ainsi que son armée, des outrages faits au roi, parce qu'ils retombaient sur la constitution, dont il était idolâtre; et, dans l'excès de son indignation, il vint porter ses plaintes à la barre de l'assemblée, le 28 juin.

Ils sont aussi dénoncés par M. de La Fayette et par plusieurs départemens.

D'abord il se justifia d'avoir quitté l'armée sur les mesures prises avec M. Lukner; ensuite il parla de la juste douleur des troupes quand elles avaient appris les violences

commises au château des Tuileries. Il parla aussi de différentes adresses qu'elles avaient signées, et qu'elles auraient adressées au Corps-législatif s'il n'avait cru devoir les arrêter en se chargeant de venir exprimer leurs sentimens, qui étaient aussi les siens. Il dit que déjà plusieurs bataillons se demandaient si c'était la cause de la liberté ou de la constitution qu'ils défendaient, ou celle d'une faction. « Messieurs, ajouta-t-il, je supplie l'assemblée d'ordonner que les instigateurs des délits et des violences commises le 20 juin aux Tuileries, seront poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation; de détruire une secte qui envahit la souveraineté, tyrannise les citoyens, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité des projets de ceux qui les dirigent. J'ose enfin vous supplier en mon nom, et au nom de tous les honnêtes gens du royaume, de prendre des mesures efficaces pour faire respecter les autorités constituées, particulièrement la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte, tandis que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. »

Guadet dénonça cette démarche du gé-

néral comme inconstitutionnelle, en ce qu'il était venu sans permission, et qu'il se disait chargé de porter les vœux de l'armée, qui, par la constitution, ne pouvait délibérer. On lui demanda si vingt mille brigands, armés de piques, avaient plus de droit de paraître à la barre que M. de La Fayette ? Cet incident occasionna une rixe où les gesticulations et les menaces ne furent pas épargnées, où l'on entendit ces mots : *A l'Abbaye le président; vous êtes un scélérat; à l'Abbaye M. Duclos.* La motion de Guadet n'eut pas de suite, non plus que les injures qu'on se dit.

Les sentimens de M. de La Fayette furent adoptés par quelques départemens et par un grand nombre de villes, sans compter l'armée et les généraux, qui étaient tous pour la constitution, si on en excepte M. de Biron et Dumourier, quoique celui-ci fît semblant de vouloir la rétablir après la mort du roi. On vit de toutes parts arriver des adresses où les jacobins étaient dénoncés comme les plus scélérats des hommes, comme les auteurs de tous les crimes et des malheurs de la France; enfin comme ayant voulu faire assassiner le roi dans la journée du 20 juin.

« Il existe dans le royaume, disaient plusieurs milliers de citoyens de Rouen dans une adresse lue le 29, il existe des conspirateurs qui trompent le peuple en l'enivrant de défiance, ravalent le Corps-législatif en se faisant l'écho de leurs passions, parlent de république dans une monarchie, d'appel au peuple dans un gouvernement représentatif, affaiblissent le respect dû au roi et aux autorités constituées, et prêchent l'indiscipline aux troupes. Ce sont ces hommes qui ont couvert nos colonies de sang et de ruines, aiguisé les poignards des bourreaux d'Avignon, et soustrait ces scélérats au glaive de la loi, en les proclamant martyrs de la liberté. »

Les signataires de cette adresse traitaient de factieux l'ex-ministre Servan, qui proposa de former le camp sous Paris, traitaient de même les municipaux de cette capitale, qui avaient donné des fêtes à des soldats rebelles et assassins, et qui, par leur coupable silence, avaient enchaîné la force armée, et livré aux outrages et aux violences d'une horde de brigands impunis le dépôt confié par la France à la sollicitude des Parisiens.

Il n'y eut presque personne qui ne regar-

dât le parti constitutionnel comme vainqueur, en considérant les avantages que lui donnaient sur l'autre les places qu'il occupait actuellement dans le ministère, dans les armées, les départemens, les districts et les municipalités. Cependant ce parti, quoique le plus nombreux, était au fond le plus faible, parce qu'il défendait une cause dont les bases n'avaient rien de fixe. Les jacobins ou républicains, au contraire, combattaient sur un terrain solide. Ils opposaient à leurs adversaires les principes de la liberté et de l'égalité, la souveraineté du peuple, et ces décrets qui faisaient du roi un simple fonctionnaire public. Appuyés sur cette doctrine constitutionnelle, ils pouvaient étendre leurs conquêtes aussi loin qu'ils voudraient, et détruire la monarchie en disant qu'ils défendaient la constitution. Les partisans de celle-ci n'avaient que des mots à opposer, parce qu'en effet les noms sacrés de monarchie et de roi ne reposaient sur rien de stable. On verra donc les *constitutionnels* forcés de changer de parti ou de se taire, par la force des conséquences que leurs adversaires tiraient de la constitution même.

Réflexions sur le parti constitutionnel.

Le parti constitutionnel a fait le malheur de la France par le fol espoir dont il s'est

toujours bercé de faire marcher un code anarchique. Plein de cet espoir, il enchaîna long-temps le zèle des puissances étrangères, en les trompant par de faux rapports et par des promesses vaines; déshonora le roi en le poussant à des démarches contraires à ses sentimens, à sa dignité et à ses devoirs. Telles sont, par exemple, les menaces faites à ses frères et à de fidèles serviteurs que la rage des factieux avait forcés de s'expatrier. Telles sont encore ces déclarations trompeuses par lesquelles il annonçait à l'Europe qu'il était libre; qu'il était aimé de ses sujets; que la plus saine et la plus grande partie de la nation voulait, comme lui, la constitution; qu'elle réunirait tous ses efforts pour la soutenir, et que bientôt cette constitution, dégagée des défauts qui, dans le moment présent, en ralentissaient la marche, ferait le bonheur des Français, en même temps qu'elle enchaînerait les factieux qui voudraient troubler la tranquillité des Etats voisins.

Mais ces constitutionnels, qui parlaient de ce que pourraient les efforts de la plus saine et de la majeure partie de la nation, avaient-ils compté le nombre des efféminés et des indifférens qui n'agiraient point, celui des

faibles qui se laisseraient intimider, et des ignorans qui se laisseraient égarer? Avaient-ils calculé la force prodigieuse des hommes sans principes et sans mœurs, des gens sans nom, sans fortune et sans état, que les jacobins armaient contre les propriétaires et contre les personnes en place dont ils leur promettaient les dépouilles? Quoi qu'il en soit, ils voulurent faire, à la fin de juin, un dernier effort, et l'on peut dire qu'ils accélérèrent leur propre chute en croyant préparer celle de leurs ennemis. Il s'agit de la démarche que firent Guillaume et Dupont de Nemours, ex-constituans, qui vinrent à la barre présenter une pétition, signée par vingt mille citoyens de Paris, tendante à faire punir les auteurs et complices des attentats du 20 juin. Il est important de faire attention à cette pièce, parce que nous la verrons invoquée dans la suite par les jacobins comme un titre de proscription contre les signataires. Cette pétition fut couverte de huées par les habitués des tribunes, qui, prenant une part active à toutes les émeutes de Paris, manifestaient insolemment leurs vœux à toutes les séances de l'assemblée.

Pétition des vingt mille contre eux.

Ces pétitionnaires furent à peine sortis, que d'autres parurent à la barre pour appe-

ler le glaive de la loi sur M. de La Fayette, qu'ils traitèrent de Cromwel. Il s'engagea donc entre ce général et les jacobins un combat à mort, qui ne pouvait être douteux aux yeux de ceux qui connaissaient le caractère des combattans. Les jacobins ne perdaient jamais de vue leur ennemi; ils le serraient, pour ainsi dire, corps à corps, lui tendaient des piéges, le calomniaient sans cesse, et le dénonçaient à toutes les sociétés affiliées. S'ils apprenaient qu'un directoire de département, une municipalité, ou de simples particuliers, devaient faire une pétition contraire à leurs projets ou à leur doctrine, ils en faisaient faire tout de suite une tout opposée par des pétitionnaires à leurs gages. Préparait on une motion contre eux, leur comité secret prenait les moyens de la repousser, et chargeait de cette défense, dans l'assemblée, un député zélé qui était soutenu par plusieurs de ses collègues. Ce jeu remplit plusieurs séances. Voici quelques traits lancés par eux contre leurs adversaires.

Provocations des jacobins.

Delaunay d'Angers dit, le 30 juin, « que jusqu'après l'extinction de tous les foyers de conspiration, et la clôture définitive de la révolution, les représentans des Français,

dans leurs déterminations répressives contre les conspirateurs et les perturbateurs de l'ordre public, ne consulteraient que la loi suprême et impérieuse du salut du peuple.» Delaunay entendait, par conspirateurs et perturbateurs de l'ordre public, tous ceux qui s'opposeraient, de quelque manière que ce fût, à l'établissement de la république. Isnard appuya le discours de Delaunay, dont il demanda l'impression et l'envoi aux départemens, et annonça une puissance qui exterminerait toutes les factions, humilierait les protecteurs, et ferait trembler une cour perfide. Cette puissance était les Marseillais (1). Dès le 17 avril, les jacobins de

(1) Ces *Marseillais*, qui sont devenus si fameux par l'attentat du 10 août, étaient des brigands, la plupart étrangers à la ville de Marseille. Je m'en étais déjà assuré pendant leur séjour à Paris, en faisant causer plusieurs d'entr'eux. Depuis mon arrivée à Marseille, j'ai eu des renseignemens qui ne me laissent aucun doute à cet égard. Il y avait parmi eux beaucoup de criminels sortis des prisons et même des galères, et de ces *braves brigands de l'armée de Vaucluse*. Le peuple de cette ville n'est pas aussi fougueux dans ses passions qu'on le croit communément. J'ai vu ce peuple, naturellement actif et industrieux, sans travail, payant le pain sept à huit sous la livre,

Marseille avaient écrit, à ceux de la capitale : « Nous ne cesserons nos efforts que quand la France jouira des bienfaits acquis par les exploits des Brutus et des Scévola.... Cela suffit.... vous nous entendez. » Ces mots expliquent suffisamment les motifs qui faisaient arriver les Marseillais. Ainsi allait se vérifier ce qu'avait annoncé à M. de Lessart cet homme qui était allé le voir dans les prisons d'Orléans, « que si la première insurrection que le comité secret des jacobins préparait, et qui était celle du 20 juin, ne

---

supporter patiemment son horrible misère dans l'attente d'un meilleur ordre de choses, d'un gouvernement plus juste et plus humain ; aussi se réunit-il aux autres classes de citoyens dans les transports de joie qu'on fit éclater à la nouvelle de la *restauration*. Ces transports se sont renouvelés lorsque *Monsieur*, M. le duc et mesdames les duchesses d'Orléans ont fait leur entrée à Marseille. Je ne crains pas de dire qu'il n'y a peut-être pas de ville en France où il règne un meilleur esprit, et qui soit plus dévouée au roi. S. M. ne l'ignore pas. C'est ce qui lui a fait dire à la députation de Marseille, en parlant de la franchise du port : *J'ai voulu récompenser cette ville fidèle des sentimens qui lui ont attiré tant de malheurs.* Paroles touchantes et mémorables! qui sont gravées dans le cœur de tous les Marseillais. (*Note de l'éditeur.*)

produisait pas son effet, on en ferait une autre qui ne le manquerait pas. » C'étaient les girondins qui la conduisaient.

Isnard tomba ensuite sur M. de La Fayette, et s'étonna qu'on n'eût pas encore *traduit à Orléans ce soldat téméraire*. Celui-ci, étonné à son tour qu'on fît si peu de cas de sa pétition et des vœux que l'armée l'avait chargé de porter au Corps-législatif, retourna à son poste, d'autant mieux qu'il n'y avait pas de sûreté pour lui à rester plus long-temps à Paris; mais, avant son départ, il écrivit à l'assemblée une lettre dans laquelle il disait que tout était en péril, la liberté, les lois et l'honneur, par l'indulgence qu'on montrait pour les jacobins.

Projets de La Fayette.

Dès ce moment il prit la résolution de rallier au roi son armée, et de lui gagner le plus de villes et de corps administratifs qu'il pourrait, afin de former un parti assez puissant pour en imposer aux jacobins. Son but était surtout de faire entrer M. de Lukner dans ses vues, d'emmener le roi à Compiègne, de lui former une garde constitutionnelle, et de la renforcer de détachemens de cavalerie et d'infanterie dont il croyait être sûr. Là, le roi n'étant plus sous la tyrannie des factieux, traiterait de la paix avec les

puissances étrangères; réformerait, d'après l'avis des personnes sages, la constitution, et surtout le mode d'éligibilité de la représentation nationale, et proposerait un acte constitutionnel qui réparerait les maux passés, et concilierait la liberté du peuple avec l'autorité royale.

C'était à peu près le même plan que le maréchal de Broglie avait proposé dans le conseil du roi, au commencement de la révolution, et qui fut rejeté. Celui de M. de La Fayette devait s'exécuter le 12 juillet, d'après des mesures prises par ce général; mais le roi évita de faire une réponse positive. La crainte d'allumer la guerre civile le fit persister dans le parti qu'il avait pris depuis long-temps de n'opposer que la douceur et la patience aux fureurs des jacobins.

Ils sont déjoués par les jacobins.

Ceux-ci, qui suivaient de près la marche de leurs ennemis, se rirent des projets de M. de La Fayette, et surtout de sa lettre; car le soir même du jour qu'elle fut lue au Corps-législatif, joignant la dérision à l'audace, ils firent paraître à la barre un citoyen qui demanda à l'assemblée de donner au peuple un moyen légal de *résister à l'oppression;* faisant allusion à la doctrine que ce général avait professée dans l'Assemblée-

constituante, et qu'on avait consignée dans la déclaration des droits de l'homme. Cette pétition séditieuse, qui était un refus formel d'obéir à la constitution, fut applaudie, renvoyée au comité de législation, et appuyée le lendemain par d'autres pétitions de même nature, dont une censurait le *veto* appliqué au décret contre les prêtres et à la formation d'un camp sous Paris. Enfin Ducos, mêlant l'ironie aux injures que les pétitionnaires s'étaient permises, dit que « l'assemblée devait s'occuper de la destruction des sociétés populaires, sollicitée par le vainqueur de deux ou trois mondes. » On se doute bien qu'une faction qui parlait avec cette effronterie, comptait sur des triomphes certains, et qu'elle n'était pas embarrassée sur les moyens de s'en procurer.

Devenus donc plus hardis, les jacobins parlaient ouvertement dans leurs séances de la déchéance du roi, et même de son jugement, de celui de la reine et de M. de La Fayette. Tallien, Merlin, Lasource, Brissot, Robespierre, Albite, Collot-d'Herbois, Billaud de Varennes, Fabre-d'Eglantine, les demandaient avec une espèce de fureur. Ils appelaient à leur secours l'adhésion de toutes les sociétés populaires et des

fédérés, qui en général en étaient les membres les plus ardens.

Pour faciliter l'exécution de ces projets, et y faire entrer le peuple en flattant sa vanité, ils substituèrent le mot *peuple* au mot *nation,* afin d'accoutumer la classe nombreuse des ouvriers, des artisans, des gens de la campagne et des gens sans aveu à se croire le *peuple souverain.* Cette dénomination fut particulièrement en honneur sous la première législature, lorsque les factieux sentirent qu'ayant contre eux les nobles, les propriétaires, les personnes honnêtes et éclairées, ils devaient tirer toute leur force des dernières classes de la société. Il entrait aussi dans leur plan d'entretenir ce peuple dans l'espérance de voir améliorer son sort; voilà pourquoi ils proposèrent, au commencement de juillet, l'abolition totale des droits féodaux sans indemnité; la vente des biens de l'ordre de Malte et des émigrés, pour subvenir aux frais de la guerre, sans mettre de nouveaux impôts; l'expulsion des nobles des premiers grades militaires, et la réélection des corps administratifs, judiciaires et électoraux, pour n'y porter que des hommes d'un patriotisme éprouvé. Enfin, pour imprimer un grand mouvement

qui ne manquerait pas de se communiquer à tout le royaume, on proposa de faire déclarer par l'Assemblée-nationale, d'une *manière grande, solemnelle et majestueuse, que la patrie était en danger*, et d'accompagner cette déclaration de signes éclatans, comme d'élever sur la salle de l'assemblée et dans les quatre-vingt-trois départemens l'*étendard du danger;* idée qui avait été suggérée par Sieyes.

Juillet 1792. — L'armée évacue le Brabant.

Tandis qu'à l'assemblée et aux jacobins on s'enivrait de fanatisme, l'armée, qui avait fait avec si peu de gloire une invasion dans le Brabant, se retirait pour éviter de plus grandes pertes ; mais en quittant le pays ennemi, elle y laissa des traces funestes de son indiscipline. Dejarry, maréchal-de-camp, qui était maître de Courtrai, se voyant forcé d'abandonner cette ville, fit mettre le feu aux faubourgs, et consumer par les flammes les blanchisseries et près de deux cents maisons avec les meubles. Plusieurs personnes et beaucoup de bestiaux y périrent. L'assemblée décréta des indemnités qui attestèrent le mal, mais qui ne le réparèrent pas, puisqu'elles ne furent jamais payées.

Cette retraite, quoique forcée, entrait dans les vues des nouveaux ministres, qui,

étant constitutionnels, avaient repris l'ancien plan de vivre en paix avec les puissances étrangères, pour employer tous leurs soins à affermir la constitution : il n'en était plus temps. Revenues des espérances trompeuses qu'on leur avait données, ces puissances étaient décidées à ne plus compter sur les promesses d'un gouvernement sans consistance et sans bonne foi; mais elles ne s'entendaient pas entre elles.

Une autre raison bien plus puissante qui fit évacuer le Brabant par nos troupes, est consignée dans une lettre de M. Lukner, écrite de Menin le 29 juin. Ce général y disait qu'il ne voyait nulle part les insurrections dont on lui avait promis qu'il serait secondé; que les paysans, au lieu de crier *vive la nation et la liberté*, tiraient sur les soldats français, et refusaient des vivres et le logement. Voilà donc le secret de la déclaration de guerre que M. de Rochambeau avait déjà dévoilé, le voilà révélé à toute l'Europe par M. Lukner, dont la lettre fut lue en pleine assemblée. Voilà la preuve de cette *loyauté*, de cette *franchise* qu'elle promettait de mettre dans sa conduite, comme étant la seule manière d'agir qui convînt à une nation *grande*, *noble* et *généreuse*.

On en rejette la cause sur le roi.

La faction qui avait tant travaillé et tant dépensé pour préparer une révolte dans les Pays-Bas, était furieuse de se voir compromise par la retraite des armées : elle en prit occasion de déclamer avec violence contre ceux dont elle avait juré la perte. Delmas dénonça comme coupables M. de La Fayette et son état-major. Vergniaud, en imputant au roi la faiblesse des moyens, les lenteurs, l'impuissance, la désunion, les émeutes et les obstacles sans nombre nés de l'anarchie, le désignait, d'une manière enveloppée, comme l'auteur des désastres de la France, et se livrait aux soupçons les plus odieux contre la reine. « Serait-il donc vrai, s'écria-t-il, qu'on redoute nos triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du nôtre qu'on est avare? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang et de morts qui suffit à leur vengeance?.... Je ne sais si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine erre encore sous les voûtes du palais des Tuileries. L'hypocrisie des jésuites La Chaise et Le Tellier revit dans l'âme de quelque scélérat, brûlant de voir se renouveler la Saint-Barthélemi et les Dragonades. » De là, passant à l'énumération de tout ce qu'il supposait se projeter à Coblentz

et dans toutes les cours de l'Europe, au *nom du roi*, *pour venger le roi*, *pour délivrer le roi*, et appliquant à ces suppositions quelques articles de la constitution, il en induisit qu'on pourrait le destituer.

Torné traita ce prince, quelques jours après, avec la même injustice et la même inhumanité. « C'est le roi, dit-il, qui, par une inaction perfide, ou par une marche en sens inverse de la révolution, et par toutes les ressources de la corruption, est la première et la principale cause de tous nos maux politiques. Les cours étrangères auraient respecté la liberté, s'il l'eût respectée lui-même. » Je ne parlerai pas des mesures extrêmes qu'il proposa ; je me borne à observer qu'il restreignit la constitution à cette maxime destructive de tout ordre social, lorsque l'exécution en est confiée à des factieux : *Le salut du peuple est la suprême loi*. Ce député finit par dire qu'il *était philosophe avant que d'être évêque*.

La position de Louis devenait d'autant plus alarmante, qu'au milieu de tant d'énergumènes qui l'attaquaient tous les jours avec une nouvelle fureur, il n'y avait personne qui osât le défendre : il restait seul avec son courage et sa probité. Ces accusations

étaient entremêlées d'autres moins graves par le caractère des accusateurs. Des Parisiens, à la barre, dénoncèrent la dernière proclamation du roi comme un manifeste de guerre civile, comme injurieuse au peuple de Paris, et firent un éloge pompeux du *vertueux Péthion*. Des pétitionnaires de Saint-Denis dénoncèrent les *lâches conspirateurs qui osaient insulter à la majesté d'un grand peuple, d'un peuple bon et libre, et méconnaître sa force et sa fierté*. Il est bon de répéter que par conspirateurs on désignait quiconque s'opposait à l'indépendance et à la souveraineté absolues de cette classe d'hommes vils et corrompus sur laquelle les jacobins voulaient fonder leur tyrannie.

Cependant les Marseillais, qu'Isnard avait annoncés quelques jours auparavant, étaient en marche pour venir mettre *à bas le veto* : c'était un détachement de ceux qui avaient fait leurs prouesses à Aix, à Arles, à Avignon et à Tarascon, et qui, désirant teindre leur couronne civique d'un sang bien plus noble que celui qu'ils avaient versé en Provence, s'avançaient, à la voix des conjurés, vers la capitale, à quarante sous par jour et défrayés. Ducoz annonça, le 14 juillet, à l'assemblée, que les patriotes bordelais,

bouillans de la même ardeur, voulaient les imiter; qu'ils préparaient des armes et recueillaient des signatures; qu'ils n'attendaient que le signal du départ; que ce signal terrible serait donné, et la liberté sauvée.

L'assemblée déclare la patrie en danger.

Ces déclamations, la nouvelle de nos défaites et les craintes exagérées que la cour inspirait, laissaient, comme on peut le croire, bien peu de calme à l'imagination des législateurs, si inflammable par elle-même; aussi le décret qui en fut la suite se ressentit de ce désordre. Le premier article portait « que lorsque la sûreté intérieure ou la liberté extérieure de l'Etat seraient menacées, et que le Corps-législatif aurait jugé indispensable de prendre des mesures extraordinaires, il le déclarerait, par un acte législatif, dans la formule suivante : *Citoyens, la patrie est en danger.* »

« Oui, s'écria Lafon Ladebat, elle est en danger, lorsqu'elle est menacée au-dehors par une conjuration de rebelles armés et de puissances ennemies, prêtes à nous combattre, et au-dedans par quelques conjurés qui portent l'audace jusqu'à arborer l'étendard de la révolte. Mais elle est dans un danger plus imminent encore, lorsque le chef

du pouvoir exécutif est insulté; lorsque sa demeure est violée par des attroupemens séditieux; lorsqu'on veut forcer sa volonté, et lorsqu'on veut justifier de pareils attentats. Elle est en danger, lorsque les représentans électifs du peuple ne peuvent pas énoncer librement leur opinion, et rester fidèles à leur serment; lorsque quelques faibles parties des sections d'une cité s'arrogent de parler au nom de la nation entière, et de présenter ici des pétitions qui insultent à la constitution et aux lois; lorsqu'on vante comme patriotes des ministres qui, par leur impéritie, leur imprudence ou leur perfidie, nous ont forcés à une guerre que tous les calculs politiques rendaient facile à éviter; lorsqu'ils nous ont trompés sur l'état de nos forces; lorsque, sur des liaisons absurdes et immorales, ils ont compté ou feint de compter que partout l'insurrection précéderait nos enseignes; lorsqu'ils ont conclu des marchés ruineux; lorsqu'ils ont négligé les sources du revenu public; lorsqu'ils ont excité les germes du *fanatisme*, en favorisant la persécution; lorsqu'ils se sont servis, pour faire exécuter leurs ordres, de moyens inconstitutionnels; lorsque, par cette conduite, ils ont paralysé les corps administratifs, arrêté

le cours de la justice ; lorsque tous les moyens de désorganisation sont mis en usage, que les lois éternelles et sacrées de l'ordre public sont impunément violées, et qu'au sein de l'empire une association inconstitutionnelle ose former un nouveau système de représentation. Voilà, messieurs, quels sont les dangers de la patrie. »

Elle met les hommes et les armes en réquisition.

Ces sages réflexions ne firent aucune impression sur la majorité de l'assemblée. On décréta que la patrie était en danger. Le décret portait que du moment où la déclaration serait faite, les conseils de département, de district, et les municipalités, seraient en surveillance permanente ; que les fonctionnaires publics, civils et militaires, se rendraient à leur poste ; que tous les citoyens capables de porter les armes seraient en activité; que chacun serait tenu de déclarer le nombre et la nature des armes et des munitions qu'il avait, et que le Corps-législatif fixerait le nombre de gardes nationales que chaque département serait obligé de fournir. Les autres articles réglaient la manière dont cette levée devait se faire et s'organiser. Le dernier, qui annonçait de loin le système de la terreur, était conçu en ces termes :

« Toute personne revêtue d'un signe de rebellion sera poursuivie devant les tribunaux ordinaires, et punie de mort. Il est ordonné à tout citoyen de l'arrêter ou de le dénoncer sur-le-champ, à peine d'être réputé complice. Toute cocarde autre que celle aux trois couleurs nationales est un signe de rebellion. Tout homme résidant et voyageant en France est tenu de porter la cocarde nationale : sont exceptés les ambassadeurs et agens accrédités des puissances étrangères. »

Le roi, comme on voit, n'était pour rien dans toutes ces mesures extraordinaires, et son nom ne paraissait de temps en temps que pour la forme. Mais les dispositions qu'on montrait contre sa personne et son autorité lui annonçaient les plus grands malheurs pour lui et pour sa famille. Il ne songea donc plus qu'à conjurer l'orage, en se dévouant à la constitution, à l'assemblée et au peuple, avec une sorte d'abandon pour gagner cette popularité qui, dans le nouvel ordre de choses, était la sauve-garde la plus sûre. Ce fut cette considération qui le détermina à assister, presque sans pompe, à la fédération du 14 juillet. Il fit annoncer à l'Assemblée-nationale, par

le ministre de la justice De Joly, que ce jour-là il irait avec elle à cette cérémonie déclarer qu'ils voulaient ensemble *vivre libres ou mourir*, et prouver aux malveillans qui cherchaient, en les divisant, à perdre la patrie, que les deux pouvoirs n'avaient qu'un même esprit, celui de la constitution. Par un autre message, il annonçait que le roi de Prusse venait de se déclarer contre la France.

Déclaration de guerre de la Prusse.

Rien n'était plus raisonnable ni plus juste que les motifs apparens qui déterminèrent ce prince. C'étaient les agressions faites dans le Brabant contre l'empereur son allié, et celles faites contre les princes allemands en Alsace et en Lorraine, où ils avaient des droits et des propriétés; c'étaient les principes subversifs de toute subordination sociale, et par-là même subversifs du repos et du bonheur des nations, les écrits et les discours les plus outrageans contre la personne des souverains et leur autorité légitime. Le roi, forcé d'agir en sens contraire à ses véritables intérêts, fit une proclamation aux soldats, pour les engager à rester fidèles à la constitution, et notifia en même temps aux puissances étrangères qu'il désavouait tout ce que ses frères et les autres émi-

grés avaient fait ou pourraient faire en son nom.

Il était, dans ce moment-là, entièrement livré aux constitutionnels, qui, pour se l'attacher davantage, engagèrent le département à destituer Péthion et Manuel, en punition de la conduite qu'ils avaient tenue le 20 juin, et à dénoncer les faits à la charge de Santerre, commandant du bataillon du faubourg Saint-Antoine. Tout cela fit croire à bien des gens que la constitution était sauvée. Les espérances furent bien plus grandes, quand on sut ce qui s'était passé au Corps-législatif.

Réunion apparente des deux partis.

Lamourète, archevêque de Lyon, était monté à la tribune pour dire : « Messieurs, il ne tient qu'à vous de vous ménager un moment bien beau, bien solemnel, et d'offrir à la France et à l'Europe un spectacle aussi redoutable que doux et attendrissant pour les amis de la liberté... Foudroyons, par une exécration commune et par un irrévocable serment, foudroyons et la république et les deux chambres (oui, oui, nous ne voulons que la constitution, s'écria-t-on). Jurons, continua l'orateur, de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment.... Je demande que M. le président mette aux voix cette

proposition simple : *Que ceux qui abjurent également et exécrent la république et les deux chambres, se lèvent.* L'assemblée se leva tout entière, et prêta le serment par acclamation. On s'embrassa, et de part et d'autre on se livra à une émotion qui devint commune aux spectateurs. Dans ce mouvement d'enthousiasme on décréta qu'une députation de vingt-quatre membres porterait au roi l'extrait du procès-verbal de la séance; que tous les corps administratifs seraient mandés pour en avoir communication, et que le roi seul, en preuve de l'harmonie des deux pouvoirs, l'enverrait aux 83 départemens. Il semble que le triomphe de la constitution ne pouvait être plus complet, et que rien désormais ne l'entraverait dans sa marche; mais comme on ne parla point d'en rétablir les parties qu'on avait détruites, et sans lesquelles on devait la considérer comme une machine sans rouages et incapable de mouvement, c'était un enfantillage ou une dérision que de décréter de la faire marcher.

Le lendemain du jour où l'on s'était livré à cet élan patriotique, les jacobins firent admettre, sans réclamation, une adresse, par laquelle la commune se plaignait de la

destitution de Péthion et de Manuel, dont elle faisait le plus grand éloge, et représentait les amis du roi comme des hommes pervers, dont le peuple avait raison de vouloir faire justice. Cette adresse était attentatoire au respect dû au chef suprême de la nation, puisqu'elle favorisait les protecteurs des brigands qui avaient le projet de l'assassiner, ou au moins de le détrôner, et blessait la constitution, en ce que les officiers municipaux auraient dû s'adresser d'abord au roi, et ne pas déprimer le département, qui était leur supérieur. Malgré ces irrégularités, l'assemblée en ordonna l'impression, décréta que le pouvoir exécutif rend... compte, le lendemain, de ce qu'il aurait décidé relativement à la destitution des deux officiers municipaux.

Le roi va à l'assemblée

Pendant qu'on accueillait favorablement la pétition de la commune, le roi, qui croyait que tous les partis s'étaient sincèrement réunis à la charte constitutionnelle, et qu'ils lui donneraient une nouvelle force, était en marche pour se rendre à l'assemblée, et lui témoigner la joie qu'il ressentait de leurs bonnes dispositions. Il entra au moment où l'on venait de prononcer le décret au sujet des deux municipaux; et, s'étant assis à la

gauche du président, au milieu des cris de *vive la nation, vive le roi*, il dit :

« Messieurs, l'acte le plus attendrissant pour moi est celui de la réunion de toutes les volontés pour le salut de la patrie. J'ai désiré depuis long-temps ce moment fortuné ; mon vœu est rempli. Je viens vous exprimer moi-même que la nation et le roi ne font qu'un. S'ils marchent vers le même but, leurs efforts réunis sauveront la France. L'attachement à la constitution réunira tous les Français. Le roi leur en donnera toujours l'exemple. »

« Sire, répondit le président, l'époque mémorable qui vous amène au milieu des délégués du peuple est un signal d'allégresse pour tous les amis de la liberté, et un signal terrible pour ses ennemis. L'harmonie des pouvoirs constitués donnera à la nation française la force dont elle a besoin pour dissiper la ligue des *tyrans* contre son indépendance et la constitution ; et elle voit déjà dans la loyauté de votre démarche le présage de ses succès. » « J'étais fâché, messieurs, reprit le roi, d'être obligé d'attendre une députation ; car il me tardait bien de venir au milieu de vous. » Il sortit couvert d'applaudissemens.

La destitution du maire et du procureur de la commune l'embarrassait. D'un côté, il se faisait une délicatesse de prononcer une peine dans une affaire qui regardait sa personne et sa famille; de l'autre, il ne pouvait faire grâce sans compromettre le peu d'autorité qui lui restait. Au milieu de cette incertitude, il prit le parti d'écrire à l'assemblée que « l'arrêté du département portant sur des faits qui l'intéressaient personnellement, le premier mouvement de son cœur était de la prier de statuer elle-même sur cet événement. » L'assemblée passa à l'ordre du jour; et les tribunes crièrent : *A bas le département; Péthion ou la mort.*

Embarras de sa position au sujet du maire, etc.

Au reste, l'issue de cette affaire ne pouvait être ni douteuse, ni éloignée. Les conjurés ne négligèrent rien pour la faire tourner à l'avantage de Péthion. Ils envoyèrent dans les sections un certain nombre d'énergumènes très-propres à déterminer les suffrages, entr'autres Marie-Joseph Chénier et l'ex-capucin Mathieu. Ces gens-là firent prendre des arrêtés portant qu'on admettrait dans les assemblées tous les citoyens, sans distinction d'actifs et de non-actifs, et qu'il suffirait d'avoir une carte de jacobin. Quand cela fut fait, des déclamateurs sou-

doyés s'emparèrent dans les sections du fauteuil et de la tribune, et firent adopter les pétitions qu'ils avaient préparées d'avance, pour demander le rétablissement de Péthion et de Manuel.

Il ne faut pas perdre de vue la manière dont on délibérait dans les sections. Vingt ou trente jacobins, ayant dans leur poche un arrêté tout prêt, attendaient que les citoyens honnêtes se fussent retirés par crainte ou par lassitude, et le faisaient signer par quelques hommes du peuple, membres des sociétés fraternelles, qu'ils avaient amenés avec eux. Ensuite, ils envoyaient ces mêmes hommes, avec des femmes et des enfans, porter, en masse, à l'assemblée ce qu'ils appelaient le vœu de la section, et qui n'était pas celui de la vingtième partie. Voilà quels étaient les pétitionnaires qui, le 8 juillet, allèrent demander à la barre, d'une manière très-énergique, le rétablissement du *vertueux maire, de ce père du peuple, sans la sagesse duquel Paris eût été inondé de sang, suivant les vœux impies du département.*

Les honneurs de l'impression, accordés à ces pétitions incendiaires; les applaudissemens des tribunes, et l'accueil favorable

fait à une motion de Chaudron Rousseau, qui dénonça une adresse où l'on demandait la punition des attentats du 20 juin, firent présager que les deux municipaux sortiraient triomphans de cette lutte; que le département aurait le dessous, et que le roi serait livré sans défense au ressentiment de ses ennemis et à la rage des fanatiques. En effet, il fut, ainsi que le département, durant plusieurs séances, l'objet de dénonciations qui les représentaient l'un et l'autre comme ligués contre le peuple. Collot d'Herbois dénonça M. de La Fayette à la barre, comme un soldat factieux, organe des tyrans conjurés, et demanda contre lui un décret d'accusation. Plusieurs autres députations exprimèrent le même vœu, et demandèrent la réintégration de Péthion et de Manuel. Quelque étranges que fussent ces pétitions, elles l'étaient bien moins que les gesticulations, les cris et les menaces des tribunes contre les députés qui voulaient empêcher l'assemblée de prendre une délibération précipitée. Le scandale fut porté si loin, que le président ordonna au commandant de la garde d'arrêter les perturbateurs. Je passe sous silence cette scene, pour revenir à M. de La Fayette, qui n'a-

Nouveaux projets de La Fayette.

vait pas abandonné son projet d'emmener le roi à Compiègne.

Il s'était assuré, à son retour à l'armée, de M. Lukner, d'une partie des troupes et de plusieurs départemens du Nord. Il ne s'agissait plus que de faire consentir le roi à son départ, immédiatement après la fédération, puisqu'il avait promis d'y assister. Craignant que les conjurés ne fissent ce jour-là quelque tentative contre la vie ou contre la liberté de ce prince, M. de La Fayette lui fit proposer de le mander à Paris avec M. Lukner, sous prétexte de conférer avec eux sur le plan de campagne. Ils seraient arrivés le 12 juillet, et le 14 ils auraient accompagné S. M. à la fédération, pour en imposer aux factieux qui, voyant deux généraux chéris de leurs armées et d'une partie de la garde nationale parisienne, n'oseraient rien entreprendre contre sa dignité et sa sûreté. Le lendemain 15, le roi serait allé avec eux à l'assemblée, accompagné d'un bataillon et de cinquante hommes à cheval, bien déterminés, et aurait dit qu'après avoir renouvelé solemnellement à la nation l'assurance de son attachement à la constitution, il allait à Compiègne avec sa famille pour être à portée de faire entendre

aux puissances étrangères que rien n'ébranlerait sa résolution à cet égard, et qu'il entrerait en accommodement avec elles pour concilier la sûreté et la tranquillité de leurs États avec les intérêts de la France. Dans le cas où les factieux voudraient s'opposer à ce voyage, et faire arrêter les deux généraux, M. de La Fafayette avait tout disposé pour que des troupes, toutes prêtes, vinssent les tirer de leurs mains.

Le roi refuse de sortir de Paris.

M. de Tollendal, qui était venu d'Angleterre pour servir la cause du roi, lui fit passer, le 9 juillet, la lettre où M. de La Fayette parlait de son plan, et ajouta quelques motifs de plus pour le faire adopter. Le roi répondit qu'il était très-sensible à l'attachement qui portait ce général à se mettre en avant pour lui; mais que ce qu'il lui proposait paraissait impraticable. « Ce n'est point par crainte personnelle, ajouta-t-il, mais tout serait mis en jeu à-la-fois; et quoiqu'il en dise, ce projet manqué ferait retomber tout pire que jamais, et de plus en plus sous la férule des factieux. Fontainebleau n'est qu'un cul-de-sac; ce serait une mauvaise retraite, et du côté du Midi. Du côté du Nord, cela aurait l'air d'aller au-devant des Autrichiens .... Le meilleur conseil à donner

à M. de La Fayette est de servir toujours d'épouvantail aux factieux, en remplissant bien son métier de général : par-là il s'assurera de plus en plus de la confiance de son armée pour s'en servir comme il voudra, au besoin. » Ainsi, par une suite de cette prudence pusillanime qui, dans les grandes crises, l'empêchait de prendre un parti décisif, le roi se trouva exposé à de plus grands dangers qu'auparavant, parce que les conjurés, comme on le verra plus bas, ayant eu quelque soupçon de ce projet, suivirent leur plan avec une nouvelle ardeur.

Mesures proposées par Brissot.

Brissot, qui était un des plus animés, ne s'en cacha pas le 10 juillet quand il parla des mesures à prendre dans les circonstances présentes. Après avoir proposé à l'assemblée de se déclarer permanente, de déclarer que la patrie était en danger, et d'envoyer ce décret aux départemens, il finit par dire : « Si le pouvoir exécutif refuse de s'unir à vous... Ici je m'arrête : le salut du peuple vous inspirera.... J'ai bien réfléchi à ces mesures.... Mon silence serait un crime.... Je peindrai le pouvoir exécutif, le mal qu'il a fait.... Un jour ne change pas un homme... Je me regarderais comme un traître, si je croyais à cette conversion inattendue...

Frapper la cour des Tuileries, c'est frapper tous les traîtres d'un seul coup.... L'abcès est dans la tête. » Il proposa ensuite de juger le roi; d'informer contre le comité autrichien; de créer une commission *secrète*, *expéditive*, composée d'un très-petit nombre de patriotes intrépides, qu'on chargerait de juger toutes les accusations de haute-trahison; de punir le général pétitionnaire; de vendre les biens des émigrés; de leur ôter l'espoir d'une amnistie, qui les enhardissait, et de maintenir les sociétéspopulaires. *Soyez peuple*, ajouta-t-il, *éternellement peuple, et ne distinguez pas les propriétaires des nonpropriétaires.*

Quant au projet de détruire tous les trônes, la faction l'avait déjà fait assez connaître; aussi Brissot n'en dit qu'un mot; mais ce mot explique tout. « Les rois, dit-il, sont mûrs; ils veulent prévenir le moment de leur chute : c'est ici une guerre à mort. Les cours savent que les jacobins ne sont pas une puissance, mais que leurs assemblées sont des volcans qui lancent sans cesse une lave inflammable sur la tête des tyrans; qu'ils n'ont pas de poignards, mais qu'ils combattent avec l'évangile de la constitution.... Il faut donc recourir aux moyens extraordi-

naires, il faut en un mot que la nation se lève tout entière, et que Sagonte ressuscite parmi nous. »

Les ministres offrent leur démission.

Ce déclamateur traita les ministres avec la même violence. Il proposa de les rendre solidairement responsables des *mesures destinées à remplacer les décrets frappés du veto*, et de décréter d'accusation les ministres des affaires étrangères, de la guerre et de l'intérieur. Ces agens d'un pouvoir qui n'existait plus qu'en idée, sentirent qu'il était temps de céder la place à des hommes plus faits pour seconder les projets infâmes des conjurés : ainsi le jour même où ils furent si cruellement dénoncés, ils résolurent de terminer leur carrière ministérielle. Il leur avait été enjoint de venir rendre compte de l'état du royaume : ils entrèrent au moment où Brissot descendait de la tribune. Le ministre de l'intérieur, parlant le premier, eut le courage de dire que « les sociétés populaires entravaient les autorités, provoquaient le désordre, et même le meurtre. » Ses collègues ayant ensuite fait connaître l'état de leurs départemens, M. de Joly, ministre de la justice, dit, au nom de tous : « N'ayant accepté le ministère qu'avec l'intention de faire le bien, le moment où nous

ne pouvons plus le faire est celui où nous devons y renoncer. Nous avons donc l'honneur de vous instruire que ce matin nous avons tous donné notre démission. » Les tribunes répondirent à cette annonce par des applaudissemens réitérés, et huèrent les ministres lorsqu'ils sortirent. Le roi n'accepta point leur démission.

Menacé de perdre, par les manœuvres de ses ennemis, l'appui qu'il trouvait dans des personnes et dans des corps attachés à son autorité *constitutionnelle*, il allait être livré à ses propres lumières et à son caractère qui, étant naturellement tourné vers la bonté, lui devenait extrêmement dangereux, en ce que les factieux savaient s'en prévaloir pour le tromper. On dut donc se confirmer de plus en plus dans l'idée que la France éprouverait tous les maux que devait entraîner la chute de la monarchie.

Proclamations incendiaires de l'assemblée.

Il fut déclaré le lendemain, 11 juillet, conformément au décret déjà cité, que la patrie était en danger. On eut l'air de faire cette déclaration sous le rapport de la guerre avec les puissances; mais au fond on ne la fit que dans la vue de répandre l'alarme et l'agitation parmi le peuple, afin de s'en servir pour une insurrection. Hérault de Séchelles, rapporteur de la commission des

douze, et des comités militaire et diplomatique réunis, dit « que cette importante déclaration, semblable à une étincelle électrique, serait à peine sortie de la représentation nationale, qu'elle retentirait le même jour dans les quatre-vingt-trois départemens, gronderait sur la tête des despotes et de leurs esclaves, repousserait leurs attaques, et appuierait victorieusement les négociations, si c'étaient de celles qu'on dût entendre. » Deux proclamations de l'assemblée, lues dans cette séance, l'une aux armées, l'autre aux Français, devaient ajouter un degré de plus à cette commotion, et élever l'effervescence du peuple jusqu'au fanatisme. Dans celle adressée aux Français, on faisait un tableau effrayant des prétendus maux qui les menaçaient. On les mit tous en réquisition pour marcher au secours de la patrie, et l'on défendit de donner des passeports.

Tandis que l'assemblée enchaînait de la sorte tous les citoyens au service militaire, les factieux travaillaient à écarter des armées, de l'administration et de la garde nationale, tous ceux qui leur étaient suspects. Ils en voulaient particulièrement à M. de La Fayette, à qui ils faisaient perdre tous les jours l'opinion publique par leurs décla-

mations, et la confiance de son armée par leurs émissaires. Son état-major et celui de la garde nationale parisienne n'avaient plus d'espoir de se maintenir. On voulait surtout paralyser le département, et remettre Péthion et Manuel en place, parce qu'on avait besoin d'eux pour le coup qu'on méditait : c'est à quoi l'on réussit, quoique le roi, sur le rapport du ministre de la justice, eut confirmé la suspension. Cette affaire coûta ensuite la vie au duc de la Rochefoucault, président du département, qui fut assassiné dans une de ses terres, sous les yeux de sa mère et de sa femme, par des scélérats envoyés de Paris, pour avoir signé la destitution des deux municipaux. Ceux-ci furent à leur tour renversés de ce trône d'argile, où la multitude les plaçait, dans le temps qu'elle en renversait M. de La Fayette, qui avait été, comme eux, l'idole du peuple.

Nouvelles calomnies contre le roi.

Mais qui fut jamais un plus grand exemple de l'inconstance de la faveur populaire que le roi lui-même, qu'on abreuvait d'amertume et d'opprobres après l'avoir solemnellement proclamé *restaurateur* de la liberté française, et qui voyait tous les jours agrandir le calice qu'il devait boire jusqu'à la lie! L'Assemblée-nationale ne se lassait pas de le calomnier. Des députés se plaignent qu'il

a formé aux Tuileries un tribunal de sang pour faire périr, avec des formes judiciaires, les bons patriotes du 20 juin. Isnard l'accuse de provoquer la guerre civile; Couthon s'oppose à ce qu'on lui donne une place convenable, pour lui et sa famille, le jour de la fédération, parce qu'il aurait l'air d'être le chef ou le président de la cérémonie; et sur la proposition de Lasource, on décrète que dorénavant, au lieu d'une députation de vingt-quatre membres, on ne lui en enverra qu'une de quatre quand il viendra au Corps-législatif. Enfin, dans cette même séance on laisse lire une adresse signée *Mourraille*, maire de Marseille, homme bouillant et très-propre à servir, par la violence de son caractère, les sinistres projets des jacobins ses associés. Il demandait, entr'autres choses, que le pouvoir exécutif fût renouvelé et nommé par le peuple.

Il est certain qu'il existait un complot contre Louis XVI. J'ignore si on voulait le faire assassiner ou seulement le suspendre; mais l'existence de ce complot n'est pas problématique pour quiconque a réfléchi sur les événemens précédens, et notamment sur les motions incendiaires qui se faisaient depuis quinze jours aux Jacobins de Paris. Les fédérés des départemens y étaient venus

demander la suspension du roi, et la création d'un *pouvoir exécutif national.* Plusieurs *sociétaires* avaient fait la même motion. Les perfides chefs des factieux, pour faire croire que cette mesure, ou même une mesure plus violente, était indispensable, avaient prêté à la cour, suivant leur coutume, des desseins barbares. Ainsi Camille Desmoulins dit aux jacobins, dans la séance du 13, qu'il se tramait un grand complot. Il assura que M. Lukner était à Paris, et que M. de La Fayette y était arrivé le matin, ce qui était faux; qu'il y aurait le lendemain un massacre, ou plus vraisemblablement un enlèvement. A l'appui de ces assertions, il rapporta plusieurs pièces supposées, envoyées par la municipalité au comité de surveillance de l'Assemblée-nationale, entre autres une prétendue lettre de la reine, qui annonçait à une dame son départ comme très-prochain, lequel départ devait être protégé par M. de La Fayette et par beaucoup de personnes de marque. Une autre lettre, attribuée à cette princesse, portait que le lendemain, jour de la fédération, des gens apostés au Champ-de-Mars crieraient *vive le roi*, et d'autres, *à bas le roi;* qu'à ce signal les royalistes tomberaient sur les patriotes, et que M. de La Fayette profiterait de ce dé-

Il est menacé de perdre la vie.

sordre pour se faire nommer généralissime.

Robespierre assura de son côté que ce général méditait un grand crime, et que son intention était de l'imputer aux amis de la liberté. « S'il n'est pas commis, dit-il, c'est que nous l'aurons dénoncé dans cette tribune; s'il se commet, la France entière doit l'attribuer à La Fayette. » Cette précaution semble annoncer que les conjurés projetaient d'attenter à la vie du roi, et de rejeter le régicide sur le général. « J'ai cru, pendant quelque temps, ajouta Robespierre, qu'il n'avait en vue que d'être le premier valet du monarque, maintenant je suis persuadé qu'il lui est indifférent d'être ou son valet ou son bourreau. Qu'importe à La Fayette que ce soit Louis XVI qui règne ou l'un de ses enfans; pourvu qu'il règne lui-même sous le nom de l'un ou de l'autre? » Le furieux Danton exhorta, en termes peu couverts, les fédérés à consommer le crime, à ne se séparer que lorsqu'ils auraient *éternisé le règne de la liberté, puni les traîtres, ou qu'ils les auraient forcés à passer chez l'étranger.*

Voilà les idées que les conjurés avaient répandues, et qui confirment les craintes que M. de La Fayette avait manifestées dans sa lettre du 8, dont j'ai parlé ci-dessus.

LIVRE XVII.

Juillet 1792.

Anniversaire de la fédération.

Le jour de la fédération étant arrivé, l'assemblée, la garde nationale de Paris et les fédérés allèrent jurer, pour la troisième fois, sur l'autel de la patrie, de maintenir la constitution monarchique, qui n'existait plus que de nom. Cette cérémonie n'eût été qu'une dérision si l'on n'avait pas eu quelque projet sinistre qui ne put s'exécuter. On sait, par exemple, que Santerre avait celui de faire assassiner la reine par un grenadier qui s'était offert moyennant une forte somme; mais le coup manqua, parce que ce projet fut découvert à M. Bertrand, qui en parle dans son Histoire de la Révolution.

Le roi, proscrit dans l'opinion des patriotes, et la cour, humiliée, parurent à la fédération, sans se douter peut-être que c'était pour la dernière fois qu'on les verrait orner les pompes triomphales des conjurés. Celle de ce jour semblait n'avoir été

ordonnée que pour orner le triomphe de Péthion. Tous les regards se portèrent sur lui, et le peuple ne cessait de crier : *Vive Péthion, le vertueux Péthion !* Son nom était écrit sur tous les chapeaux et sur les bannières des sociétés populaires, sous lesquelles marchait un ramas bruyant et tumultueux de personnes de tout âge et de tout sexe, armées de piques, de sabres et de fusils. On y voyait les emblêmes de la liberté française, exécutés en carton, et les attributs, ainsi que les maximes de la révolution, attachés au haut de bâtons peints aux trois couleurs,

Cette multitude était précédée, suivie, entremêlée de corps militaires, civils et de fédérés, et présentait bien moins le spectacle d'une nation policée que d'une société désorganisée; car à l'instant où le roi monta à l'autel pour prononcer le serment, un groupe de trente ou quarante prétendus vainqueurs de la Bastille, portant le modèle de cette forteresse, et ayant à leur tête deux ou trois orateurs forcenés, parvinrent au haut des gradins assez près de S. M., et cherchèrent à troubler l'ordre en proposant de substituer au serment de maintenir la constitution, qu'ils disaient imparfaite, *celui de vivre*

libre ou de mourir pour achever la conquête de la liberté. Ils ajoutaient, en provoquant des membres de l'assemblée qui étaient près d'eux, qu'ils avaient bien fait de leur rendre Péthion, sans quoi ils les en auraient fait repentir, et l'auraient porté ce jour-là sur l'autel de la patrie pour le réintégrer eux-mêmes au nom du peuple.

Le calme et la sérénité du roi faisaient un contraste frappant avec cette fermentation populaire. Il retourna chez lui dans le même ordre qu'il en était parti, escorté par les Suisses et les grenadiers de la Garde nationale, qui semblaient le défendre plus encore de leurs corps que de leurs armes, au milieu de ce peuple ivre de fanatisme et de licence, et qui criait : *Vive la nation, vive Péthion; à bas La Fayette, à bas le veto ; vivent les sans-culottes ; les aristocrates à la lanterne.* Les meneurs échouèrent donc encore ce jour-là dans leurs projets; mais ils ne cessèrent de le mûrir jusqu'à son entière exécution. Je ne dois pas oublier de dire que Manuel, qui avait la fièvre, se fit porter en litière à cette cérémonie, à laquelle en effet sa présence était nécessaire pour achever le tableau.

On croira peut-être que Paris était dans Tableau de Paris.

une confusion épouvantable. On se trompe. La désorganisation du gouvernement n'entraîne pas d'abord celle de la société. Celle-ci est régie par les mœurs, les usages et les habitudes. Les revenus publics peuvent être dilapidés, les armées insubordonnées, les tribunaux corrompus, les municipalités mal composées ou factieuses; la police peut être mal faite ou impuissante, sans que la société se dérange: c'est ce qu'on éprouvait à Paris. Tous les effets d'un gouvernement dissous existaient, et la société allait son train. Les amusemens étaient les mêmes : les promenades, les spectacles, les cafés, les cabarets étaient remplis de monde; on jouait, on dansait, on chantait comme on faisait autrefois, avec cette différence, que les sociétés particulières étaient moins nombreuses et plus sérieuses, et qu'on s'entretenait beaucoup plus de politique, chacun cherchant à calculer la durée de ses craintes ou de ses espérances d'après les nouvelles vraies ou fausses qu'on débitait.

Rien n'égalait l'impatience de ce qu'on appelait aristocrates, c'est-à-dire des personnes qui formaient les premiers rangs de la société, et qui désiraient le rétablissement de l'autorité royale; rien, dis-je, n'égalait

l'impatience qu'ils avaient de voir arriver les armées étrangères, qu'ils regardaient comme leurs libératrices. La vivacité de leurs désirs était égale à la grandeur de leurs souffrances. Ils se voyaient sans crédit, livrés à l'insolente brutalité des comités de section, aux délations d'un laquais, à la malveillance et à l'espionnage. Les nobles, et ceux qui auparavant occupaient des places ou possédaient des charges, étaient, pour ainsi dire, garrottés par le pouvoir populaire, et vivaient dans une espèce de servitude et dans la médiocrité, par la perte de leurs pensions et de leurs traitemens, ou par la difficulté de toucher leurs revenus, que la suppression des droits féodaux avait considérablement diminués. Ainsi le luxe de la table, celui des habits et des équipages avaient disparu; et l'on cherchait à être ignoré pour être moins exposé aux regards des factieux.

Les classes qui se trouvaient entre celle-là et le peuple ne s'occupaient guère que des événemens du jour; encore en parlaient-elles par manière de conversation, lorsqu'ils n'étaient pas de nature à menacer leur vie ou à troubler leurs plaisirs. Quant à l'intérêt général, elles étaient là-dessus

d'une insouciance vraiment stoïque, et ne pouvaient s'imaginer que les puissances coalisées osassent attaquer une nation de vingt-cinq millions d'hommes *régénérés*. Les patriotes avaient tant de jactance, une si haute idée d'eux-mêmes, une si petite des autres, qu'en vérité ce n'était pas la peine de s'inquiéter des menaces des Autrichiens et des Prussiens. J'entendis des invalides, aux Tuileries, dire, en parlant d'une armée de quarante à cinquante mille hommes qui s'avançait vers les frontières : « Nous en avons là pour un déjeûner. » Un peu plus loin, un motionnaire disait dans un groupe : « Voilà quatre puissances qui parlent de nous attaquer, la Russie, l'Autriche, la Prusse et la Suède; bah! cela n'est rien; il en faut encore quelques-unes de plus ; et alors ce sera la peine de se mettre en campagne. » Il ne faut pas croire que cette façon de penser fût particulière à quelques individus; elle était commune à tout le peuple, dans lequel je comprends les petits marchands et la petite bourgeoisie : car, en général, comme il n'y a rien de plus vain que le peuple français, il n'y a rien aussi de plus fanfaron. Des journalistes à deux liards la feuille, des fa-

bricateurs de caricatures renchérissaient sur ces fanfaronnades, et donnaient à l'esprit national un air de folie qui aurait fait rire le sage, s'il n'avait fait attention à la scélératesse des conjurés, qui, sachant que ces moyens grossiers faisaient beaucoup d'impression sur le peuple imbécille, s'en servaient pour le conduire, comme un vil troupeau, à la boucherie. Lorsque le président de l'Assemblée-nationale prononça la formule, *citoyens, la patrie est en danger;* lorsqu'on la publia dans les carrefours, ce fut une nouvelle du jour, ou l'annonce d'une occasion brillante de se signaler dans les combats. Cette disposition des esprits, que les succès ont ensuite entretenue, a fait la force de la nation.

Adresses virulentes contre le roi.

L'assemblée, en général, participait du caractère ignoble et méchant des factieux, et l'on ne peut, sans une profonde indignation, lui voir partager l'impudence de Manuel, lorsque cet effronté municipal, étant venu se justifier à la barre de sa criminelle connivence avec les brigands du 20 juin, dit que *le bonnet de la liberté devait être la couronne du roi.* Puis il ajouta : « C'est ce même roi qui trahit, qui calomnie, qui déshonore le peuple, en le dénon-

çant à tous les peuples, à tous les rois. Ceux-ci, ne s'imaginant pas qu'un libelle puisse exister sous le titre auguste d'une proclamation, seront forcés de croire que ce peuple, qui, toujours grand, toujours généreux, n'a que des amnisties à se reprocher, n'est plus qu'une horde de cannibales: et vous, législateurs, vous ne vous êtes pas levés d'indignation! N'aviez-vous pas la majesté du peuple à défendre? Craindriez-vous de vous mesurer avec un roi? C'est vous qui devez le juger. » Cet énergumène, souvent interrompu par des applaudissemens, reçut les honneurs de la séance, et son discours ceux de l'impression.

Le parti était pris de renverser le trône, et aucune puissance n'était capable de l'empêcher. Dumourier lui-même, qui était comblé des bienfaits du roi, et qui, le 9 mars, lui avait écrit : *Sire, votre majesté est le plus honnête homme de son royaume*, cherchait à présent à grossir le nombre de ses ennemis. Passant à Lille, vers la mi-juillet, il assista à une séance des jacobins, et invita cette société à demander la déchéance de Louis XVI. Tous les clubs s'agitaient dans ce sens-là; et après avoir reçu l'impulsion de celui de Paris, ils la ren-

voyaient avec un surcroît de mouvement qui élevait jusqu'à son dernier période l'agitation des esprits parmi les patriotes. Ce n'est plus le cas d'en donner des preuves, après tout ce que j'ai rapporté de l'effervescence populaire ; ce que je pourrais ajouter ne servirait qu'à mettre dans un plus grand jour les emportemens dont l'esprit et le cœur sont capables, quand on laisse à des hommes immoraux la liberté et les moyens de déchaîner la pensée et les passions. Rien ne prouve mieux, par exemple, le degré de licence où l'on était parvenu, que ces mots tirés d'une adresse envoyée au roi par les jacobins du Puy : « Si tu t'opposes au bonheur de 25 millions d'hommes, il sortira, du milieu de nos monts, des millions de *Brutus* et de *Scévola* qui vengeront la mort et l'esclavage de nos pères, et purgeront la terre de tous les brigands couronnés qui l'infestent. » Cette adresse, revêtue de plus de deux mille signatures, est consignée dans le Journal des Jacobins de Paris. Elle fut répandue avec profusion dans la ville, envoyée dans tous les départemens, et infecta les fédérés de toute la fureur qui l'avait dictée.

Ces gens-là ne se bornaient pas à dénoncer le roi comme traître, ils continuaient de

vomir contre lui et contre la reine, sous les fenêtres du château, les injures les plus grossières, et les accompagnaient de menaces. L'un d'eux insulta même la reine au jardin des Tuileries, sans que le roi eût le pouvoir de le faire punir, et sans que l'Assemblée-nationale et la police voulussent prendre connaissance de ces insultes.

Billaud de Varennes, qui, durant la révolution, a montré les mœurs d'un tigre, profita de ce moment-là pour assembler aux jacobins un plus grand nombre de fédérés qu'à l'ordinaire, et pour leur dire qu'ils « étaient les députés naturels de la nation, les dépositaires de sa volonté et de ses intérêts, et qu'en cette qualité ils devaient demander à l'Assemblée-nationale le licenciement et le renouvellement entier des officiers, la convocation de tous les Français, sans distinction, en assemblées primaires pour une convention nationale, parce que lorsque la vertu du pauvre donnerait des représentans, on aurait des Solon et des Lycurgue, des Caton et des Aristide; de demander en outre le renouvellement instantané de tous les corps administratifs et de tous les tribunaux, l'arrestation de La Fayette et de Lukner, la déportation de tous

les ennemis publics connus, dont les biens seraient employés aux dépenses de la révolution; l'exemption des contributions en faveur des citoyens qui n'avaient pas 600 livres de revenu, et la déportation de Louis XVI et de sa famille hors du royaume. » Ces idées de Billaud firent la matière d'un discours que des fédérés choisis allèrent débiter à la barre de l'Assemblée-nationale le 17 juillet. Aubert Dubayet, président, leur accorda les honneurs de la séance, après avoir fait entendre qu'il leur trouvait du patriotisme et des vertus.

Cruautés commises dans les départemens.

Je ne m'arrêterai pas à raconter les actes de cruauté qui se commirent dans ce temps-là au château de Bannes en Languedoc, à Alais, à Bordeaux et ailleurs. On y verrait que ces scènes sanglantes étaient, pour l'ordinaire, accompagnées de chansons patriotiques et de discours sur la souveraineté du peuple, sur la liberté et l'égalité, sur les vices de la royauté et de la noblesse, sur le despotisme des prêtres et sur les abus de la religion; de manière que le peuple, toujours crédule, toujours prompt à s'enflammer, se pénétrait dans ces fêtes civiques d'un fanatisme qui le rendait capable de tous les excès.

C'est ainsi qu'on était venu à bout de dénaturer celui de Paris, et de le préparer à un forfait qui souillera encore plus les annales de la France que la journée du 6 octobre. Pour en faciliter l'exécution, les conspirateurs firent rendre un décret qui renvoyait aux frontières les troupes de ligne qui se trouvaient dans la capitale. Sous le nom de troupes de ligne, on comprenait le régiment des Gardes-Suisses, composé de quatre bataillons, dont on redoutait la fidélité et le courage; mais comme ce renvoi était contraire aux capitulations, on se borna à éloigner deux bataillons à trente mille toises, en attendant qu'on prît des mesures pour se défaire des deux autres.

Projet pour sauver le roi.

Le roi n'opposait à ces horribles trames que beaucoup de patience et de bonté, qualités parfaitement inutiles dans une aussi grande crise. Danton lui avait fait proposer, par un des seigneurs les plus affidés de la cour, de le faire sortir de Paris avec la reine et ses enfans, si on voulait payer ce service au prix qu'il valait. Ce seigneur, après en avoir parlé à S. M., fit part de cette proposition aux puissances coalisées, qui la rejetèrent, vraisemblablement parce qu'elles n'avaient aucune confiance dans l'homme

qui l'avait faite, et dont elles connaissaient la profonde méchanceté. Danton fit proposer la même chose au gouvernement anglais, qui refusa aussi. De quoi aurait servi en effet la fuite du roi, si ce n'est à accélérer le moment de déclarer sa déchéance et de proclamer la république? Mais on aurait sauvé sa personne et sa famille, si le projet était de nature à pouvoir être exécuté.

Les conjurés suivaient leur plan avec une ardeur incroyable. Jamais les dénonciations n'avaient été plus violentes à l'assemblée et aux jacobins; jamais on n'avait vu plus de pamphlets contre le malheureux monarque. L'abbé Fauchet demanda qu'on fît ouvrir au peuple le jardin des Tuileries, que ce prince avait fait fermer le 20 juin, parce que c'était par-là que les séditieux s'introduisaient dans le château un jour d'émeute, et que c'était là aussi que se formaient les groupes et les orages. Le jardin fut donc ouvert, en vertu d'un décret rendu le 25 juillet, à la séance du soir. M. Dépréménil y ayant passé le lendemain, des fédérés bretons se jetèrent sur lui comme des furieux, le dépouillèrent jusqu'à la chemise, le blessèrent à coups de sabre, et l'auraient tué sans le secours de quelques gardes natio-

Dangers que court Dépréménil.

naux qui l'arrachèrent tout sanglant de leurs mains, et le portèrent au contrôle général, où Péthion alla le voir. Dépréménil avait été, comme lui, l'idole du peuple, lorsqu'égaré par son imagination il soulevait ce peuple et le parlement contre l'autorité royale. Tendant une main défaillante à Péthion, qu'il avait connu à l'Assemblée-constituante, il lui dit : « Vous voyez en moi un exemple terrible de l'inconstance du peuple : comme vous, j'ai eu sa faveur; et cependant vous voyez dans quel état je suis réduit. Puissiez-vous n'éprouver rien de pareil! Mais jugez par-là de ce que vous avez à craindre. » Péthion pâlit, et n'eut pas la force de répondre. Chabot, dans l'Assemblée-nationale, traita de *chevaliers du poignard* les gardes nationaux qui avaient sauvé Dépréménil.

Ce soir-là même, les fédérés et la horde des jacobins s'assemblèrent sur la place de la Bastille et au faubourg Saint-Antoine. Les conjurés se tenaient cachés dans une maison de ce faubourg, d'où, par le moyen de leurs émissaires, ils dirigeaient les mouvemens contre le roi et la famille royale, en faisant répandre qu'il se tramait, au château des Tuileries, une conjuration contre le peuple,

et qu'on y avait fait un amas de dix-huit mille fusils : on cria donc aux armes ; on dit qu'il fallait amener les canons du faubourg, investir le château, et exterminer les traîtres. En effet, la générale bat, et on s'apprête à partir ; mais l'arrivée de Péthion, et la nouvelle d'un rassemblement de quatre à cinq mille gardes nationaux autour du château, pour le défendre, calment pour quelque temps ces flots soulevés.

Propositions faites au roi.

L'Assemblée-nationale avait créé une commission composée de vingt-un membres, pour examiner si l'on prononcerait la suspension ou la déchéance de Louis XVI. Boze, peintre du roi, qui en connaissait particulièrement quelques-uns, tels que Vergniaud, Guadet et Gensonné, les invita à prendre des moyens de conciliation. Ceux-ci, après en avoir conféré avec leurs collègues, le chargèrent de faire passer au roi, par Thierry, son premier valet-de-chambre, une lettre par laquelle ils lui proposaient de prendre des ministres patriotes, d'engager l'empereur et le roi de Prusse à faire retirer leurs troupes des frontières, de demander lui-même la réduction de la liste civile, parce qu'on la regardait comme un moyen de corruption ; et enfin, de sanctionner les décrets

qu'il avait refusés. Le roi fit répondre qu'il mettait le plus grand soin dans le choix des ministres ; que c'étaient des ministres soi-disant patriotes qui avaient fait déclarer la guerre ; qu'il n'avait rien négligé pour éloigner les armées ennemies, et qu'il ne restait actuellement à employer que les moyens généraux pour écarter le danger ; qu'enfin depuis son acceptation il avait soigneusement suivi la constitution ; mais que beaucoup de gens travaillaient en sens contraire. On sait, par une note de M. Bertrand, insérée dans le Courrier de l'Europe, que trois membres des plus marquans de l'assemblée écrivirent aussi au roi, pour lui annoncer la journée du 10 août, s'il ne rappelait pas Rolland, Clavière et Servan. M. Talon donna le même avis à ce prince, par une lettre du 27 juillet. Il regrettait qu'on n'eût pas profité de la bonne volonté de plusieurs députés qui offraient leurs services à la cour, moyennant un traitement, et qui, piqués d'avoir été refusés, se vengeaient d'elle par dépit. Il lui disait « que la fermentation était à son comble ; que son trône et sa personne étaient également menacés ; qu'il frémissait de ce qui pourrait arriver dans quinze jours, et que les factieux ne sentaient que la néces-

sité de tout renverser. Chaque jour, chaque instant, ajoutait-il, nous enfonce dans l'abîme. »

La journée du 10 août était donc préparée pour consommer ce qu'on avait tenté le 20 juin. Si l'on en doutait encore, on n'aurait qu'à se rappeler l'aveu que fit Barbaroux à la tribune de la Convention, le 25 septembre suivant : « *Le temps viendra*, dit-il, *où vous saurez quelles conspirations patriotiques nous avons tramées à Paris pour renverser le trône de Louis XVI.* » L'aveu que fit Guadet dans la séance du 12 avril 1793, n'est pas moins décisif ; il prouve, comme le précédent, que c'est la faction de la Gironde qui trama ce complot contre la cour. Voici les expressions de Guadet : *Souvenez-vous de ce que vous ont dit des membres de l'Assemblée-législative, composant la commission extraordinaire* (des vingt-un) ; *ils vous diront que les mesures par lesquelles le trône a été renversé le* 10 *août, c'est nous, nous vos accusés, qui les avons proposées.*

Auteurs de la journée du 10 août.

Les *Marseillais*, comme je l'ai dit, devaient jouer le principal rôle dans cette journée ; et dans le cas où ils auraient le dessous, l'intention des conjurés était de se retirer

dans les départemens méridionaux, et d'y fonder une république. C'est ce que nous apprend, dans ses Mémoires, madame Rolland, qui, se mêlant beaucoup d'affaires d'Etat, présente à l'imagination l'idee d'une femme bel-esprit, qui, dans une comédie bourgeoise, règle avec son mari, aussi ridicule qu'elle, les destinées d'un grand empire.

« Nous causions souvent, dit-elle, avec Barbaroux et Servan, de l'excellent esprit du Midi, de l'énergie des départemens dans cette partie de la France, et des facilités que présenterait le local pour y fonder une république, si la cour triomphante venait à subjuguer le Nord et Paris. Nous prenions des cartes géographiques; nous tracions la ligne de démarcation; Servan étudiait les positions militaires, ou calculait les forces; chacun rappelait les lieux et les personnes dont on pouvait espérer de l'appui, et répétait qu'après une révolution qui avait donné de si grandes espérances, il ne fallait pas retomber dans l'esclavage, mais tout tenter pour établir quelque part un gouvernement libre. Ce sera notre ressource, disait Barbaroux, si les Marseillais, que j'ai accompagnés ici, ne sont pas assez bien se-

condés par les Parisiens, pour réduire la cour. J'espère cependant qu'ils en viendront à bout, et que nous aurons une *Convention* qui donnera la république pour toute la France. »

Préludes de cette journée.

Ces Marseillais, au nombre de cinq à six cents, ne furent pas plutôt arrivés à Paris, qu'ils signalèrent leur civisme par des chansons brutales contre le roi et la reine, et par des querelles qu'ils se firent à dessein avec la garde nationale, querelles que la police aurait pu empêcher, et dont une se termina par la mort d'un lieutenant des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Trois de ses camarades furent mortellement blessés; douze autres le furent moins grièvement. Les soixante bataillons de la garde parisienne firent semblant de vouloir les venger; mais ils ne remuèrent pas. L'insolente effervescence de ces brigands, et les discours séditieux qu'ils se permirent dans les lieux publics et dans les cabarets, donnèrent la plus grande commotion au peuple des faubourgs, qu'on tenait dans une agitation continuelle, en supposant tantôt une invasion de la part des ennemis, tantôt un complot de la cour, tantôt une machination de la part des généraux, et

surtout de M. de La Fayette : enfin on imagina de dire que les aristocrates avaient empoisonné les soldats du camp de Soissons avec du verre pilé. Cette calomnie produisit une très-grande fermentation ; il fallut que l'assemblée, pour l'apaiser, envoyât des commissaires à Soissons, pour vérifier le fait.

Août 1792.

Manifeste du duc de Brunswick.

Les conspirateurs n'avaient pas seulement le projet de renverser le trône, ils avaient en même temps celui de récompenser leurs complices par la dépouille des riches, et de les attacher plus fortement par ce moyen au nouvel ordre de choses qu'ils allaient établir : voilà pourquoi ils ne cessaient d'exhorter leurs associés dans les grandes villes à prendre des mesures pour la réussite de ce projet. Les jacobins de Lyon, de Marseille et de Bordeaux étaient tout prêts à les seconder.

Pendant que les ennemis du roi se disposaient à le détrôner, les troupes autrichiennes et prussiennes qui étaient sur nos frontières menaçaient d'entrer en France, pour prévenir cette catastrophe. Le roi de Prusse était à la tête de son armée. Comme il croyait, ainsi que l'empereur, que dans l'état actuel des choses il suffirait, pour arrêter les com-

plots des conjurés, et pour faire rentrer le peuple dans le devoir, de leur faire craindre un prompt châtiment, il chargea le duc de Brunswick, qui commandait les deux armées combinées, de publier une déclaration adressée aux Français, dans laquelle les menaces étaient tempérées par des promesses, et les jacobins distingués des bons citoyens, afin que ceux-ci ne prissent pas pour eux ce qui ne regardait que les autres. Cette déclaration avait été concertée entre les ministres de Vienne et de Berlin, d'après les bases que Mallet-du-Pan était allé leur présenter de la part du roi. On ne s'en écarta que dans la forme, car au fond elle contenait les mêmes choses qui avaient été proposées aux deux cours pour amener les Français à un accommodement avec leur souverain. Voici comment on faisait parler le duc de Brunswick :

« LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de la France, j'ai voulu annoncer aux habitans de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains, et les intentions qui les guident.

» Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure, en faisant déclarer une guerre injuste à S. M. l'empereur, et en attaquant ses provinces situées aux Pays-Bas. Quelques-unes des possessions de l'Empire Germanique ont été enveloppées dans cette oppression ; et plusieurs autres n'ont échappé au même danger qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires.

» S. M. le roi de Prusse, uni avec sa majesté impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant lui-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié, et de ses coétats ; et c'est sous ce double rapport qu'il prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

» A ces grands intérêts se joint encore un

but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains : c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France; d'arrèter les attaques portées au trône et à l'autel; de rétablir le pouvoir légal; de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

» Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitans attend avec impatience le moment des secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, S. M. l'empereur et S. M. le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison, de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi soussigné, général commandant en chef les deux armées, déclare :

» 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes.

» 2° Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France;

mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale de leur captivité, et procurer à S. M. T. C. la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire, sans danger, sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses, et autant qu'il dépendra d'elle.

» 3° Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs et villages, les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France.

» 4° Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée des troupes de LL. MM. impériale et royale, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine d'en être personnellement responsables : qu'au contraire ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis, et punis comme rebelles à leur roi, comme perturbateurs du repos public.

» 5° Que les généraux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne françaises sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité, de se soumettre sur-le-champ au roi, leur légitime souverain. »

Par le sixième article, le duc de Brunswick rendait également responsables, sur leurs têtes et sur leurs biens, de tous les délits qu'ils laisseraient commettre, les membres des départemens, des districts et des municipalités. Par le septième, il menaçait de toute la rigueur du droit de la guerre les habitans des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre, et promettait au contraire une protection spéciale à ceux qui se soumettraient. Par le huitième, il invitait la ville de Paris et ses habitans, sans distinction, à mettre le roi en liberté, et à lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes de la famille royale, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit public oblige les sujets envers leurs souverains. Il rendait aussi personnellement responsables de tous les événemens, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée-nationale, du département,

du district, de la municipalité, de la garde nationale de Paris, etc.; déclarant que si le château des Tuileries était forcé ou insulté; s'il était fait la moindre violence, le moindre outrage à LL. MM. et à la famille royale; s'il n'était pas pourvu à leur sûreté et à leur liberté, l'empereur et le roi de Prusse en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale; et les révoltés, coupables d'attentats, au supplice qu'ils auraient mérité. Il promettait au contraire aux habitans de cette ville la protection de ces deux puissances auprès de S. M. T. C., s'ils obéissaient promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.

Enfin, il annonçait que ces deux princes ne reconnaîtraient pour lois en France que celles qui émaneraient du roi, jouissant d'une liberté parfaite; qu'ils protestaient d'avance contre les déclarations qui seraient faites au nom de S. M. T. C., tant que sa personne et celle de la reine ne seraient pas libres, et qu'ils invitaient le roi à désigner une ville de son royaume où il appellerait auprès de lui les ministres et les conseillers

qu'il voudrait, ferait les convocations nécessaires, et réglerait l'administration de l'État.

Il fallait bien peu connaître l'esprit des conjurés, pour croire qu'on les intimiderait. « Nous n'avons plus d'autre ressource, dit l'un d'eux, que d'enchaîner irrévocablement le peuple à notre sort, en lui faisant frapper, contre Louis XVI et la royauté, un coup de telle nature, qu'il perde tout espoir de pardon. Alors il partagera notre résistance. » Quant au peuple, pénétré, comme il l'était, de sa toute-puissance et de l'ascendant irrésistible de son courage, il ne fit que rire des menaces du duc de Brunswick. Les agitateurs et les journalistes démagogues contribuèrent beaucoup à entretenir la sécurité par les plaisanteries qu'ils se permirent sur ce manifeste, et par le mépris avec lequel ils en parlèrent. Effets qu'il produit.

Le roi de Prusse, qui aurait voulu rétablir la tranquillité en France, en fit un à part, dans lequel il déclarait qu'un des motifs qui l'avaient déterminé à prendre les armes, était le désir d'anéantir la doctrine subversive des jacobins, et d'arrêter les manœuvres qu'ils employaient pour soulever les autres peuples. Les princes émigrés

firent aussi leur déclaration. Séparant avec raison la faction jacobine de la nation française, ils récapitulèrent tous les crimes qu'elle avait commis, tous les maux qu'elle avait faits, et ceux dont elle inonderait le royaume si on la laissait subsister. Ils déclarèrent qu'ils s'unissaient à l'empereur et au roi de Prusse pour venger l'humanité outragée, assurer la tranquillité de l'Europe, et rendre à la France le bonheur qu'elle avait perdu ; qu'aucun motif d'ambition ne les engageait à prendre les armes, parce qu'ils mettaient avec confiance leurs intérêts aux pieds du roi, et qu'ils donneraient avec plaisir à tous les Français l'exemple de la soumission à la justice et aux volontés de S. M.

Le roi, qui n'ignorait pas les propos que la publication de ces manifestes faisait tenir contre lui, comprit que sa situation allait empirer de jour en jour : aussi écrivit-il au père Hébert, général des eudistes, son confesseur : *Je n'attends plus rien des hommes; apportez-moi les consolations célestes.* Cependant il ne négligea pas les moyens qu'il croyait propres à le tirer, lui et sa famille, d'une situation aussi alarmante.

Le roi mande entrevue Péthion.

Il fit dire plusieurs fois à Péthion qu'il dé-

sirait conférer avec lui sur la conduite qu'il devait tenir pour faire cesser toutes les méfiances, et prouver au peuple qu'il ne voulait que son bonheur. Cette démarche humiliante n'eut aucun succès, Péthion ayant refusé de se rendre à l'invitation. Louis l'invita alors d'une manière officielle, tantôt avec le département, tantôt avec les ministres, et il s'y rendit. « Ce qui me révolta à la première entrevue, dit ce tribun séditieux dans un écrit où il rendait compte de sa conduite, c'est qu'il m'accueillit d'un air ouvert et riant; qu'il me parla avec une espèce d'abandon et de confiance. » Péthion ne vit dans cette confiance que des apparences mensongères, auxquelles il répondit en prenant un langage sévère et un air très-sérieux.

Le roi, obligé de dévorer cet affront, et ne pouvant rien attendre d'un homme qui était un des chefs de la conspiration, et qui s'en vanta ensuite, usa de la seule ressource qui fût en son pouvoir pour détromper le peuple égaré et confondre ses ennemis. Il écrivit, le 3 août, à l'assemblée une lettre dans laquelle il exposait ses sentimens avec beaucoup de candeur et de simplicité. Voio comment cette lettre était conçue :

Il rend compte de ses sentimens à l'assemblée.

« La France se voit menacée par une grande réunion de forces. Reconnaissons tous le besoin de nous réunir. La calomnie aura peine à croire la tristesse de mon cœur, à la vue des maux et des malheurs qui se préparent ; mais ceux qui savent ce que valent à mes yeux le sang et la fortune du peuple, croiront à mes inquiétudes et à mes chagrins. J'ai porté sur le trône des sentimens pacifiques, parce que la paix est le premier besoin du peuple et le premier devoir des rois. Mes anciens ministres savent quels efforts j'ai faits pour éviter la guerre. Je sentais combien la paix était nécessaire ; elle seule pouvait éclairer la nation sur la nouvelle forme du gouvernement ; elle seule pouvait, en épargnant les malheurs du peuple, me faire soutenir le caractère que j'ai voulu prendre dans cette révolution ; mais j'ai cédé à l'avis *unanime* de mon conseil, au vœu manifeste d'une grande partie de la nation, plusieurs fois exprimé par l'Assemblée-nationale..... Les dangers personnels ne sont rien auprès des malheurs publics. Et qu'est-ce que des dangers personnels pour un roi à qui on veut enlever l'amour du peuple? c'est-là qu'est la véritable plaie de mon cœur. Un our le peuple saura peut-

être combien son bonheur m'est cher; combien il fut toujours et mon seul intérêt et mon premier besoin. Que de chagrins pourraient être effacés par les plus légères marques de son retour! »

Quelques membres demandèrent l'impression de cette lettre; d'autres s'y opposèrent, en disant que le roi, qui avait beaucoup parlé le langage de la constitution, n'avait jamais voulu sincèrement la faire respecter de l'étranger. On passa à l'ordre du jour.

Le roi avait un autre but en écrivant cette lettre. Il savait que Péthion devait le dénoncer ce jour-là, et il crut devoir le prévenir en rendant compte de sa conduite et de ses sentimens. Cette tentative fut inutile. On ne croyait plus, ou l'on faisait semblant de ne plus croire à ses protestations. Il était en effet bien difficile de se persuader qu'il voulût s'opposer aux efforts des puissances réunies pour le tirer des mains des conjurés. Rien n'était plus vrai que ce qu'il disait de son amour pour la paix et pour le peuple, de son désir constant de le rendre heureux, de son horreur pour le sang et pour le crime; mais on ne croyait pas également, et en cela on pouvait avoir raison, qu'il voulût sincèrement une constitution qui le détrô-

nait. C'était un grand malheur sans doute de s'être mis insensiblement dans une position où la conduite qu'on lui faisait tenir le menait évidemment à sa perte. Quand un roi en est venu à ce point, il se prive du seul appui solide qu'il doive ambitionner, je veux dire de la confiance de ses sujets et de leur amour.

Péthion dénonce le roi à la barre.

Péthion parut effectivement à la barre le 3 août, suivi d'un grand nombre de députés des différentes sections. Ayant obtenu la parole, il dit : « Législateurs, la commune de Paris m'a chargé d'être son organe auprès de vous : je vais en conséquence vous donner lecture d'une adresse arrêtée par les commissaires des quarante-huit sections, et approuvée par la grande majorité. Législateurs, c'est lorsque la patrie est en danger que ses enfans doivent se rallier autour d'elle. Nous venons vous porter le vœu d'une cité immense, pleine de confiance en ses représentans : elle n'a pas désespéré du salut public; mais, entourée de maux, elle croit qu'il faut les attaquer à leur source. C'est *avec douleur* qu'elle dénonce, par notre organe, le chef du pouvoir exécutif. » Les tribunes applaudirent avec enthousiasme. Il répéta ensuite les accusations qu'on

avait faites cent fois contre le roi, et qui n'étaient que des invectives. Des pétitionnaires des sections les appuyèrent, et demandèrent le jugement de Louis et une Convention nationale.

Je passe sous silence ces pétitions et ces adresses. Celle de la section de Mauconseil, faite par Chénier et Collot-d'Herbois, était d'une frénésie sans exemple : elle fut envoyée aux autres sections avec cette épigraphe :

Le devoir le plus saint, la loi la plus chérie,
Est d'oublier la loi pour sauver la patrie.

On y disait : « Déjà depuis trop long-temps un tyran méprisable se joue de nos destinées : gardons-nous d'attendre, pour le punir, qu'il ait assuré son triomphe. Citoyens, levez-vous pour prononcer la déchéance de ce roi cruel. Disons d'un commun accord : Louis XVI n'est plus roi des Français : la section abjure le vœu qu'elle fit de lui être fidèle. »

Le parjure est vertu quand on promit un crime.

Tandis que ces choses se passaient à l'assemblée, MM. de Montmorin, Bertrand, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, de

Nouveau projet de faire sortir la famille royale de Paris.

Gouvernet, Malouet et Gilliers l'aîné, s'assemblèrent dans un coin retiré du jardin de M. de Montmorin pour délibérer sur les moyens de sauver la famille royale. Chacun rendit compte de ce qu'il savait. M. de Tollendal fit part d'une lettre anonyme, dans laquelle on lui parlait d'une conférence tenue chez Santerre, où il avait été question de marcher sur les Tuileries, de tuer le roi dans la mêlée, et de s'emparer du dauphin pour en faire ce que les circonstances exigeraient; si le roi n'était pas tué, de le faire prisonnier avec toute sa famille. Ces messieurs décidèrent d'un commun accord qu'il fallait le tirer de Paris à quelque prix que ce fût, escorté par eux, par leurs amis, qui étaient en assez grand nombre, et par les Suisses. Ils comptaient sur M. de La Fayette, et sur le duc de Liancourt, qui commandait à Rouen, et qui offrait de venir au-devant de S. M. pour l'emmener dans cette ville. On disait dans le public, mais M. de Tollendal, de qui j'emprunte ces détails, n'en parle pas, quoique le fait soit certain, que M. de Liancourt agissait de concert avec le prince de Poix, qui avait fait, comme lui, dans la révolution, plus de chemin qu'il ne convenait à des personnes de leur rang, et

avec M. de Witgenstein, lieutenant-général.

Comme ils finissaient de délibérer, arriva M. de Malesherbes, qui pressa madame de Montmorin et madame de Beaumont, sa fille, de se retirer, en disant que la crise approchait, et que Paris n'était plus la place des femmes. Ils arrêtèrent que M. de Montmorin irait sur-le-champ au château pour informer le roi de ce qu'ils avaient appris et résolu. Le roi parut consentir à son départ, et dit à M. de Montmorin d'en causer avec MM. de Sainte-Croix et de Monciel, ministres, qui s'occupaient aussi de le faire sortir de Paris. Ces messieurs se rendirent au château le lendemain 5 août; ils y trouvèrent le duc de Choiseul, qui sentait, comme eux, la nécessité d'un prompt départ : mais le roi avait changé d'avis ; et son dernier mot fut qu'il aimait mieux s'exposer à tous les dangers que de commencer la guerre civile. Elle n'aurait pas commencé; car les jacobins étant maîtres de Paris, et l'on peut dire des troupes, tout-puissans dans les départemens, et maniant seuls les ressorts du gouvernement, n'auraient point trouvé d'armée à combattre.

Le roi s'y refuse. Ses motifs et ceux de la reine.

Quand on parla de ce projet de départ à

la reine, elle répondit fort judicieusement : « Mais qui protégera notre marche ? Les gardes nationaux bien pensans sont des pères de famille, des chefs de maison qui nous donneront ici des preuves de dévouement, mais qui ne veulent pas faire le métier de soldat : ceux des Filles-Saint-Thomas sont des richards qui le veulent encore moins ; nous n'en réunirions pas deux cents aux neuf cents Suisses et aux trois ou quatre cents gentilshommes, serviteurs ou officiers de notre garde sur qui nous pouvons compter. Cela serait insuffisant dans une retraite harcelée par cent mille coquins. Les bataillons de la garde nationale de Paris nous regardent comme des ôtages contre l'étranger et contre le parti royaliste ; ils se battraient plutôt pour nous empêcher de partir que pour favoriser notre retraite. Quelle en serait la suite ? Un décret de déchéance, applaudi par l'armée même : elle a bien applaudi à notre arrestation à Varennes, quoiqu'elle eût encore beaucoup d'officiers qui nous étaient dévoués. Il n'y en a plus. Dumourier dirait que nous avons fui Paris parce que nous sommes d'accord avec l'étranger. L'assemblée proclamerait le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, supposé que la

république ne prévalût pas aussitôt; autant vaut attendre ici, en cherchant à nous rallier ceux qui ont encore quelque chose à perdre. — Mais, madame, lui dit-on, votre majesté n'a sans doute pas oublié qu'il a déjà été question d'un projet de retraite en Normandie. — Vous ignorez donc, repartit la reine, que la réponse des administrations de cette province s'accorde, pour nous en détourner, avec le rapport de ceux que nous y avons envoyés. La sagesse du pays jusqu'à présent, leurs bonnes adresses sur le 20 juin, tiennent plus à l'amour de l'ordre et de l'économie qu'au royalisme. Les rapports disent tous que pas un des signataires de ces belles adresses ne quittera sa maison, sa charrue pour venir combattre les bataillons des Marseillais et des faubourgs de Paris qui nous poursuivraient. Ils prétendent que la canaille du port viendrait se joindre à nous. La belle issue, que de s'embarquer sur quelque bateau de pêcheur pour aller faire le roi Jacques, je ne sais où. »

La faction ayant eu vent de ce projet, se hâta d'exécuter celui qu'elle mûrissait depuis long-temps, savoir, de faire assassiner le roi, ou de le faire arrêter; de décréter sa déchéance, et de proclamer la république. Propositions des conjurés.

Danton avait beaucoup de part à ce complot, quoiqu'il se fût vendu à la cour trois mois auparavant, pour le prix de cent mille écus. Vergniaud, Guadet et Fauchet avaient aussi proposé de servir la famille royale, moyennant trois millions qu'on ne put leur donner. Il n'y a pas jusqu'au fameux Brissot qui ne marchandât pour arrêter l'insurrection. Louis n'ayant pu les satisfaire, fut immolé comme un tyran par ces patriotes purs, qui ne songeaient qu'à trafiquer de sa liberté ou de sa vie, et qui pourtant n'avaient *jamais eu en vue que le bonheur du peuple*, tout en prodiguant son sang et ses trésors. Le plan de l'insurrection avait été formé dans la chambre de madame Rolland. Il en avait coûté cent mille francs à la cour pour se le procurer (1).

---

(1) C'est dans cette conférence sans doute que se passa la scène dont elle parle dans ses Mémoires, et que voici : Chabot prétendit que le plus sûr moyen d'avoir une insurrection était que la cour fît assassiner quelques députés patriotes. Sur quoi Grangeneuve lui dit : *Trouvez les assassins, voici la victime, je me dévoue. Mon ami*, répondit Chabot, *vous ne serez pas le seul, je vous suivrai.* On convint des moyens de faire exécuter le coup, et du lieu. Chabot manqua au rendez-vous, et Grangeneuve

Violences des brigands.

Comme les bras du peuple étaient nécessaires pour ce coup de vigueur, on avait tout préparé pour les mettre en action : il semble même qu'on les exerçait au carnage, quand on pense aux violences que commettaient les fédérés et des brigands armés de pistolets et de sabres. Ces gens-là ne se contentaient pas de menacer, du haut des tribunes, les députés opposans ; ils les outrageaient dans les corridors de l'assemblée, faisaient les mêmes outrages aux personnes qui leur étaient suspectes, les arrêtaient dans les rues, et baissaient les réverbères pour les pendre. Quand on s'en plaignait au Corps-législatif, des députés barbares invoquaient l'ordre du jour, ou répondaient à ces plaintes par des rires féroces. Un autre fait bien remarquable, c'est que la police fit délivrer, le 4 de ce mois, cinq mille cartouches aux fédérés.

Plaintes du ministre de la justice.

De Joly, ministre de la justice, voyant que l'orage allait crever sur le château des Tuileries, si l'on ne se hâtait de le conjurer, informa le président que le mal était à son comble ; qu'il avait écrit huit lettres à l'as-

---

se retira. On ne dit pas comment les assassins trouvèrent cette farce, qui pourrait bien être tout entière de l'invention de madame Rolland.

semblée pour demander une loi répressive contre ceux qui provoquaient au crime; que ces lettres étaient restées sans réponse, et qu'en attendant les agitateurs continuaient d'exciter le peuple au meurtre et à tous les excès. « Hier encore, ajouta-t-il, des citoyens ont été poursuivis et forcés de fuir. Je déclare que, sans le prompt secours du Corps-législatif, il va devenir impossible au gouvernement de répondre de la sûreté des personnes et des propriétés. » Parmi ceux qui avaient été menacés, se trouvaient plusieurs députés qui écrivirent à l'assemblée pour s'en plaindre. Ces plaintes et la lettre du ministre de la justice furent le sujet de longs et inutiles débats sur les moyens d'assurer la tranquillité publique. Les conjurés ne cachaient plus leurs sinistres projets. La section des Quinze-Vingts (faubourg Saint-Antoine) envoya, le 8, à toutes les autorités constituées, un arrêté portant « que si le Corps-législatif n'avait pas prononcé, le 9, sur le sort du roi, on sonnerait le tocsin, on battrait la générale, afin que le peuple se levât tout entier. »

Péthion, mandé au département pour y rendre compte de la situation de Paris, refusa de comparaître ; et, le 9, quand il alla

entretenir l'Assemblée-nationale des mesures qu'il avait prises pour le maintien de la tranquillité, il parla d'*enlèvement du roi*, et dit que ces bruits étaient cause de l'agitation. « La municipalité, ajouta-t-il, est persuadée que dans les circonstances critiques on doit toujours employer tous les moyens de la confiance et de la persuasion. » L'assemblée applaudit, et leva la séance sans s'occuper des dangers dont le roi était menacé. On peut dire qu'elle était le comité central des conjurés.

Préparatifs pour l'attaque du château.

Les Marseillais devaient commencer l'attaque. J'ai dit que Barbaroux était un de leurs meneurs : il les conduisit, dans la soirée du 9, aux Cordeliers, sur l'invitation de Pânis, beau-frère de Santerre, pour y fortifier leur patriotisme de toute la rage des habitués de ce club. Chabot et quelques autres députés s'y rendirent aussi pour les enflammer encore davantage. La nuit ne fut pas calme au château, comme on peut le croire. Des avis certains que le peuple s'y porterait le lendemain avec du canon, et ayant à sa tête les Marseillais, y répandirent la terreur. On fit venir environ neuf cents Suisses de Courbevoye, qui furent distribués dans les endroits où l'on croyait leur pré-

sence nécessaire ; mais on leur défendit de tirer, à moins que ce ne fût pour soutenir la garde nationale, si elle était attaquée. Une partie de celle-ci, qui était bien disposée, surtout le bataillon des Filles-Saint-Thomas, fut toute la nuit sur pied, sans avoir d'ordre positif sur la manière dont elle devait se conduire ; car le roi n'en avait donné aucun : les ministres ne voulaient rien signer, à cause de la responsabilité ; et le commandant de la garde nationale, soumis par les lois à la municipalité, ne pouvait, sans en avoir été requis, faire aucun mouvement. Le sort de la famille royale dépendait donc de Péthion et de Manuel.

Précautions insuffisantes pour le défendre.

On crut qu'il serait prudent de faire venir le premier au château : il s'y rendit ; mais au lieu d'aller joindre les ministres qui étaient assemblés et qui l'attendaient, il descendit au jardin pour juger de la disposition des troupes, et refusa même de voir le roi, qui lui fit dire, par le ministre de la justice, qu'il voulait lui parler. Il entendit des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas qui disaient, en le voyant : *Nous le tenons, il ne sortira pas.* D'autres, qui savaient comme eux qu'il était un des chefs de la conspiration, ajoutaient : *Sa tête nous en répondra.*

Ces braves gens cherchaient par-là à l'intimider et à le faire rester au château, afin qu'il s'opposât avec eux à l'invasion : mais il avait pris d'avance des mesures pour sortir des Tuileries; car, en partant de la commune pour s'y rendre, il avait donné avis à l'Assemblée-nationale de l'invitation qu'il venait de recevoir, et l'avait priée de le mander à la barre par un décret; ce qui fut fait à l'instant même.

Cette perfidie augmenta les embarras du roi. On a cru qu'il aurait encore pu sortir de Paris, s'il avait été capable d'une résolution courageuse. Tout ce qu'on a dit à ce sujet, et de trente mille personnes qui étaient toutes prêtes à se joindre à lui si on l'avait vu déterminé à périr plutôt que de se livrer à d'infâmes conjurés, n'a aucun fondement. Ce n'était pas à fuir qu'il fallait songer, mais à étouffer la conspiration dans le lieu même d'où elle tirait toute sa force, je veux dire en tombant sur l'assemblée et sur le club des jacobins. Il y avait peut-être un dernier moyen, c'était qu'un homme d'un caractère décidé, sans faire part de ses intentions au roi, mais agissant en son nom, gagnât les canonniers; qu'il fît avancer dans la nuit tous les Suisses restés à Courbevoye; qu'il s'assu-

rât des gardes nationaux qui avaient témoigné de la bonne volonté, et qui, voyant des dispositions militaires prises avec prudence et fermeté, se seraient rangés de son parti et auraient entraîné, par leur exemple, un grand nombre de citoyens restés indécis à cause de leur peu de confiance dans le caractère faible de Louis. Il fallait faire arrêter Péthion, Manuel, et les meneurs des sections les plus turbulentes; faire ce coup de main au même instant; laisser le roi à Paris, environné d'une force imposante, et y faire marcher tout ce qu'il y avait de troupes sûres dans les départemens voisins, en attendant celles que les généraux Lukner et de La Fayette auraient détachées. Mais il semble qu'une main invisible conduisait le roi à sa perte, pour punir après lui le peuple le moins reconnaissant de ses vertus.

Les mesures de la cour se bornèrent donc à faire venir neuf cents Suisses. Ils étaient, avec les braves restés fidèles à leur serment, sous les ordres de MM. de Boissieu et de Menou, maréchaux-de-camp employés dans la division de Paris, et de Lajard, ex-ministre, adjudant-général de la même division. Les gentilshommes et autres qui étaient dans l'intérieur du château avaient pour chef

le maréchal de Mailly, et en sous-ordre MM. de Viomenil, de Puységur, de Pont-Labbé et d'Hervilly. Des personnes zélées firent la nuit des patrouilles; mais elles furent découvertes, en partie arrêtées, et fournirent aux conjurés des prétextes plausibles d'entretenir l'effervescence du peuple. Ils firent battre la générale, sonner le tocsin, et publier que les aristocrates voulaient enlever le roi.

Plusieurs députés, effrayés de l'agitation, se rendirent à l'assemblée, et ouvrirent la séance à deux heures du matin. On vint leur dire que le maire était retenu au château, et qu'on voulait le garder en otage; ce qui fut cause, avec la précaution qu'il avait prise lui-même, du décret qui le mandait à la barre. Péthion s'y rendit, entretint l'assemblée de sa vigilance, de son zèle pour le maintien de la tranquillité publique, et fut renvoyé à ses fonctions, c'est-à-dire qu'il alla reprendre ses menées sourdes pour assurer la chute du trône.

Des députations de différentes sections se succédèrent à la barre, et déclarèrent que le peuple, regardant la cour comme contre-révolutionnaire, était las de souffrir plus long-temps les trahisons du pouvoir exécu- Journée du 10 août.

tif, et qu'il voulait se délivrer de tout sujet d'inquiétude.

Le roi faisait alors la visite des postes du château et du jardin, pour s'assurer du nombre des troupes sur lesquelles il pouvait compter. Le conseil arrêta que les membres du département et de la municipalité, qu'on avait députés pour se tenir auprès de S. M., donneraient ordre aux gardes nationaux de défendre le roi comme autorité constituée, le château comme propriété nationale, et de repousser la force par la force. La réquisition fut lue dans les rangs, et la signature des députés vérifiée.

Le danger devenant plus imminent, le roi fit demander à l'assemblée, par le ministre de la justice, une députation, pour en imposer aux brigands. Mais Cambon fit prononcer l'ajournement, sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de membres pour délibérer. Dans sa visite des différens postes, Louis en trouva où sa présence anima les soldats d'une nouvelle ardeur, et ils crièrent : *Vive le roi!* Dans d'autres elle fit un effet tout différent, et l'on cria : *Vive la nation!* Ce dernier cri fut surtout répété par le bataillon de la Croix-Rouge.

Un instant après il entra dans les cours

d'autres bataillons, parmi lesquels il y avait beaucoup de gens à piques, qui entraînèrent dans la révolte ceux des gardes nationaux dont la fidélité n'était pas bien affermie. Leur cri était : *vive le vertueux Péthion! vive la nation!* Ailleurs on entendait ces mots: *A bas le véto, à bas le traître:* il y eut même des corps entiers qui se rangèrent du côté des rebelles, de manière que le roi ne pouvait plus compter que sur les Suisses, sur environ six cents gardes nationaux, et sur à peu près trois cents tant gentilshommes qu'officiers de la ci-devant garde constitutionnelle, ou bourgeois très-attachés à sa personne. Ceux-ci n'étaient armés que d'épées et de pistolets. Il y avait parmi eux, devant la chambre du conseil, une vingtaine de grenadiers de la garde nationale, à qui la reine adressa ces paroles : « Messieurs, tout ce que vous avez de plus cher, vos femmes, vos enfans, vos propriétés, tout dépend aujourd'hui de notre existence : notre intérêt est commun. Vous ne devez pas avoir la moindre défiance de ces braves serviteurs qui partageront vos dangers et vous défendront jusqu'au dernier soupir. » Ces grenadiers furent touchés jusqu'aux larmes, et

montrèrent la généreuse résolution de mourir pour leurs majestés.

Les espérances de la cour ne furent pas de longue durée : car au même instant on annonça que les faubourgs se portaient vers le château. Cependant des commissaires choisis par les quarante-huit sections s'étaient érigés en conseil général de la commune : ils s'arrogèrent ses pouvoirs, ordonnèrent à M. Mandat, commandant de la garde nationale, de venir se concerter avec eux, et le firent assassiner sur le quai Pelletier, pour faire disparaître l'ordre qu'il avait sur lui, et signé du maire, de *repousser la force par la force*. Mandat eut Santerre pour successeur, et l'état-major fut renouvelé : tout cela se fit de concert avec le comité de surveillance de l'assemblée, qui avait été en partie établi pour préparer ce grand événement. On mit à la disposition de Santerre 4,277,371 livres, afin d'entretenir et de propager l'insurrection.

Les dangers de la cour croissaient de quart d'heure en quart d'heure, et son embarras croissait avec les dangers. On lit dans *le recueil des pièces trouvées aux Tuileries*, que la reine étant chez le roi avec M. L. H., qui avait un pistolet, elle le lui arracha avec

vivacité, et que, le présentant à Louis, elle lui dit : *Voici enfin le moment de se montrer:* que le roi ne répondit rien. En effet, était-il temps de se montrer, après avoir laissé prendre aux conjurés un si grand empire? Le parti royaliste était dispersé dans Paris, et découragé par les incertitudes de la cour. Il ne restait au château, pour le défendre, que le petit nombre de troupes dont j'ai parlé. Les canonniers de la batterie en face de la porte Royale avaient débourré et abandonné leurs pièces ; et les brigands enrôlés à Marseille, suivis des brigands de la capitale, étaient en marche. Dans une position aussi alarmante, la reine fit une imprudence si elle présenta un pistolet au roi, en l'exhortant à prendre une résolution qui aurait entraîné un massacre général (1).

---

(1) M. d'Aubier, qui ne quitta pas ce prince, et qui, dans une relation qu'il a faite, raconte avec les plus grands détails, et sans passion, ce qui se passa au château dans cette journée désastreuse, ne parle pas de cette circonstance. Il est bien vrai que la reine, qui joignait à ses autres qualités beaucoup de courage, désirait qu'on tînt ferme au château; mais la pièce dont il s'agit est évidemment supposée. Elle a été écrite depuis le 10 août, puisqu'on y rapporte cette anecdote. Depuis ce jour-là, les

Le roi et sa famille se réfugient à l'assemblée.

Ce prince voyant que l'assemblée ne lui envoyait point de députation ; que le département, qui s'était rendu auprès de lui, était sans force ; qu'on n'avait rien à attendre de la commune, ni des sections, où les conjurés dominaient, ni de la garde nationale, presque toute corrompue, suivit le conseil de Rœderer, procureur général du département, qui lui dit qu'il courrait les plus grands dangers, ainsi que la reine, s'il ne se rendait sur-le-champ à l'Assemblée-nationale. Il y alla donc avec sa famille, les ministres, madame de Lamballe et madame de Tourzel. Sa suite, où l'on remarquait M. le prince de Poix, le duc de Choiseul, le vicomte de Maillé, MM. d'Hervilly, de Fleurieu, Bachman, major des Gardes-Suisses, etc., ne put entrer dans la salle de l'assemblée. En partant du château il dit à ceux qui lui étaient restés fidèles : *Messieurs, il n'y a plus rien à faire ici ni pour vous, ni pour moi; allez vous-en.*

---

patriotes ont été maîtres du château, et l'armoire de fer où les pièces étaient renfermées a été ignorée jusqu'à ce qu'elle fut indiquée au ministre Rolland, comme il sera dit ci-après. La pièce a donc été fabriquée par ce ministre ou par quelque membre des comités.

L'assemblée envoya une députation pour le recevoir. En entrant dans la salle, il proféra ces mots : *Je suis venu pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs.* » Vous pouvez, sire, répondit Vergniaud, président, compter sur la fermeté de l'Assemblée-nationale. Les membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et des autorités constituées. » Louis s'assit à côté de Vergniaud : mais quelques membres ayant fait observer que la constitution interdisait au Corps-législatif toute délibération en présence du roi, on décida qu'il se placerait avec sa famille dans la loge du *Logographe*, derrière le fauteuil du président.

L'assemblée ne voulant pas favoriser les crimes de cette journée, et n'osant pas, d'un autre côté, les prévenir, décréta qu'elle mettait les personnes et les propriétés, non sous la protection de la loi, mais sous la *sauvegarde du peuple de Paris*, de ce peuple qui ne respirait que la mort du roi, de la reine, et le pillage. Elle nomma une députation de vingt membres pour porter ce décret à des forcenés, incapables de l'entendre.

Les deux armées étaient alors en présence

dans les cours du château, si l'on peut appeler armée une poignée de Suisses sans canons, et qui n'avaient que peu de coups à tirer, une gendarmerie décidée à ne pas obéir aux ordres de son commandant, et six cents hommes de la garde parisienne qui n'avaient jamais vu le feu. L'armée des factieux était composée d'environ six cents Marseillais, de deux mille autres brigands en habits de gardes nationaux, parmi lesquels il y avait des Bretons, et de plus de trente mille patriotes, tant hommes que femmes, armés de piques, de sabres et de fusils, qui arrivaient successivement; car, et c'est une chose digne de remarque, il semble que le plan des conjurés fut toujours d'accabler leurs ennemis par le nombre, de manière qu'ils succombassent, même de lassitude, à force de tuer : ce qui rappelle le mot du lord Shaftsbury au duc de Monmouth, quand ce lord lui proposa d'arrêter, à la tête de la multitude armée, Charles II dans son palais. *Ils nous tueront bien du monde*, dit-il, *mais enfin nous en aurons assez pour lasser ceux qui les tueront, et à la fin nous serons les maîtres.*

Les royalistes et les rebelles s'observaient comme s'ils eussent craint d'engager le com-

bat. Le roi avait défendu aux Suisses de tirer ; il le dit à l'Assemblée-nationale, et on doit l'en croire. Le commandant du château leur avait simplement ordonné de soutenir la garde parisienne si elle était attaquée : quant à eux personnellement, ils n'avaient pas besoin d'ordre pour se défendre dans le cas où ils essuieraient, comme ils devaient s'y attendre, une première décharge; la nature, en pareil cas, prescrit à chacun ce qu'il doit faire.

L'affaire commença par trois coups de canon que les patriotes tirèrent de la place du Carrousel sur le château : bientôt elle devint sérieuse entre les Suisses et l'armée nombreuse des jacobins. Les premiers firent d'abord plier celle-ci, nettoyèrent la place du Carrousel, et s'emparèrent de deux canons; mais les Marseillais, et environ six mille brigands, ayant été ramenés au combat par Barbaroux et Westermann, surnommé dans la suite *le Boucher de la Vendée*, serrèrent de près les Suisses, qui, se voyant abandonnés de la garde nationale, et manquant de cartouches, se sauvèrent comme ils purent. Alors quelques voix de la terrasse des Feuillans firent entendre ces mots : *Victoire, les Suisses sont vaincus !* Les tri-

bunes répétèrent *victoire*, et l'assemblée fit éclater des transports de joie. Quelques-uns de ces malheureux Suisses crièrent *vive la nation*, on les épargna ; mais ceux qui voulurent se sauver dans le château, dans les rues, ou à travers le jardin des Tuileries, tombèrent sous les coups de fusil. Il y en eut une vingtaine qui, se voyant investis dans la rue Royale, place de Louis XV, par une horde d'assassins, se cachèrent derrière de grosses pierres de taille; mais leurs bourreaux, tombant sur eux, se firent d'abord livrer les armes, les gibernes et les habits, avec promesse de leur laisser la vie ; et lorsqu'ils eurent obtenu leurs dépouilles, ils les égorgèrent impitoyablement.

Les mêmes horreurs se commettaient dans les appartemens du château sur de fidèles serviteurs du roi, gentilshommes et autres, que leur zèle avait attirés auprès de sa personne pour lui faire un rempart de leurs corps ; car, du reste, ils étaient sans fusils, hors d'état de se battre, à cause de leur âge ou de leur faible santé, contre des forcenés, dont le fanatisme doublait la vigueur naturelle: aussi y en eut-il très-peu qui mirent l'épée à la main ou s'armèrent d'un pistolet; les autres ou se cachèrent, ou

prirent la fuite par diverses issues, surtout par la galerie. Ceux qui tombèrent au pouvoir de leurs nombreux assassins furent égorgés; quelques-uns furent jetés tout vivans par les fenêtres dans la cour et dans le jardin. Des anthropophages achevaient ceux qui respiraient encore après leur chute; et il y eut des femmes qui se permirent sur les corps sanglans des mouvemens de curiosité produits par un libertinage effréné et une barbarie atroce. Tout homme qui sortait ou qui avait l'air de sortir du château, et qu'on ne pouvait atteindre, était poursuivi à coups de fusil; celui qu'on saisissait était percé de coups de sabre et de baïonnette.

Au milieu de ce champ de carnage on vit percer un trait d'humanité qui mérite d'être recueilli. Le maréchal de Mailly, chargé de services et d'années (il avait quatre-vingt-quatre ans), instruit que le roi courait les plus grands dangers, s'était empressé, comme on l'a vu ci-dessus, de se rendre auprès de sa personne. Son grand âge inspira un certain respect aux tigres qui inondaient de sang les appartemens du château. Ils le laissèrent descendre; mais quand il fut au bas de l'escalier, d'autres bêtes féroces coururent sur lui en criant qu'il fallait le tuer.

Il y avait parmi eux un homme armé d'une pique qui leur dit : *Arrêtez, je m'en charge ;* et s'adressant au maréchal, il lui demanda comment il s'appelait : celui-ci répondit simplement par son nom de baptême. — *Quel est votre état ? — Je défends depuis soixante-dix ans vos personnes et vos propriétés. — Vous êtes donc militaire ? — Oui. — Camarades*, dit cet homme en se tournant vers eux, *je vous réponds de lui ;* ensuite, s'adressant au maréchal : *Suivez-moi ; où demeurez-vous ? — Rue de l'Université.* Ils marchent ensemble, car il ne fallait pas songer, dans ce cruel moment, à avoir une voiture. Lorsqu'ils furent arrivés au bout du Pont-Royal, du côté de la rue du Bacq, M. de Mailly lui dit : *Mon ami, retournez-vous-en ; voilà un assignat de* 300 *liv. — Monsieur, je vous remercie ; je suis assez récompensé par le plaisir d'avoir sauvé la vie à un galant homme. Permettez-moi de vous accompagnr jusque chez vous.* Arrivés à la porte de l'hôtel, l'homme le reconnut et lui dit : *Vous êtes donc M. le maréchal de Mailly ? — Oui, et je n'oublierai jamais l'intérêt que vous m'avez témoigné ; mais faites-moi le plaisir d'accepter cette marque de ma reconnais-*

sance (en lui présentant de nouveau l'assignat de 300 liv.), *et de me dire votre nom.* — *Monsieur, quant à l'assignat, vous permettrez que je ne l'accepte pas; pour mon nom, il vous est inconnu, et ne vaut pas la peine d'être prononcé.* En disant ces mots, il lui fait une profonde révérence, et s'en va. Le maréchal de Mailly, de qui je tiens cette anecdote, et qui périt ensuite à Arras, victime des fureurs de Lebon, croyait que cet homme était cordonnier.

Le château fut livré à la rapacité des brigands; car parmi eux il y en avait un grand nombre qui ne s'étaient armés que dans l'espoir du pillage : ils enlevèrent les provisions qu'ils trouvèrent, soit dans les caves, soit à l'office, après avoir massacré tout ce qui était attaché au service du roi, et qui tomba sous leurs mains. Les ustensiles de cuisine, la vaisselle et l'argenterie, furent aussi enlevés. On enfonça les armoires, les secrétaires, les commodes, et l'on prit non-seulement l'or et les bijoux, mais encore les papiers. Durant cette scène affreuse, on voulait forcer la salle de l'assemblée, sans doute pour y consommer le crime que la fuite du roi avait prévenu. Des députés s'y opposèrent;

le président se couvrit, et l'assemblée cria : *Vive la nation !*

Alors commença un nouvel ordre de choses. Une députation des Thermes de Julien, composée de gens de la populace, vint dire à la barre : « Tous les citoyens de Paris, unis par les mêmes sentimens, ont juré de maintenir la *liberté* et l'*égalité*, et sont fatigués des crimes de la cour. La section nous charge de ratifier la pétition présentée par M. le maire ; osez jurer que vous sauverez l'empire. » *Nous le jurons*, s'écrièrent tous les députés, en levant la main.

Les hommes qui s'étaient emparés du conseil général de la commune, portant trois bannières ornées des mots *patrie*, *liberté*, *égalité*, vinrent manifester leur vœu pour la déchéance du roi, et annoncer que Péthion et Manuel étaient maintenus dans leurs places, et que Santerre était commandant-général provisoire de la garde nationale de Paris. Sur la motion de Bazire, on déclara que les Suisses et autres étrangers étaient sous la sauve-garde de la loi et des *vertus hospitalières du peuple*. Ce décret ne sauva que très-peu de Suisses, que la peur avait fait cacher, et qu'on enferma dans les écu-

ries du palais Bourbon. Ceux qui étaient restés à Courbevoye ayant appris le danger où se trouvait la famille royale, et le massacre de leurs camarades, marchaient sur Paris pour les venger. D'un autre côté, la plus grande partie des brigands qui avaient assailli le château, entendant parler de leur marche, allaient au-devant d'eux pour les combattre. L'assemblée, instruite de ce nouveau péril, se fit donner un ordre du roi, contre-signé du président, portant que les Suisses mettraient bas les armes ; ce qu'ils firent; et la plupart, quittant ensuite leur uniforme pour ne pas être assassinés, cherchèrent leur salut dans la fuite, ou se cachèrent. Ceux qui n'eurent pas les moyens de changer d'habit, furent enfermés avec les autres au palais Bourbon, d'où ils sortirent ensuite pour prendre parti dans les troupes qu'on envoyait aux frontières. La fureur de la populace s'étendit jusqu'aux Suisses de porte, dont plusieurs furent massacrés.

Le danger pour eux était d'autant plus grand, que des pétitionnaires, dans la vue de les faire égorger, allèrent dire à la barre que *des Suisses les avaient attirés par des signes d'amitié, et leur avaient ensuite tiré*

des coups de fusil. « Est-ce ainsi, ajouta l'orateur, que des citoyens français doivent être reçus au palais de leur roi ? Apprenez que le feu est aux Tuileries, et que nous ne l'arrêterons qu'après que la vengeance du peuple sera satisfaite. Je suis chargé encore une fois, au nom du peuple, de vous demander la déchéance du pouvoir exécutif : c'est une justice que nous réclamons ; nous l'attendons de vous. » Guadet, qui présidait, leur répondit : « L'Assemblée-nationale veille au salut de l'empire. Vous pouvez assurer le peuple qu'elle va prendre à l'instant les grandes mesures qu'exige son salut. »

Une autre députation avait précédé celle-là : elle avait apporté des bijoux trouvés chez la reine, plusieurs effets, quelques pièces d'argenterie, des assignats, et un paquet de lettres dont la connaissance, dit la députation, aurait empêché l'assemblée d'innocenter La Fayette. Il faut savoir que quelques jours auparavant elle avait déclaré qu'il n'y avait lieu à délibérer sur les accusations portées contre ce général. Les lettres furent déposées au comité de surveillance ; les bijoux, l'or, l'argent et les assignats, à la maison commune, où ils furent volés par ce tas de

fripons qui s'étaient emparés de la municipalité. Tout cela, au reste, était peu de chose, et ne doit être considéré que comme un léger sacrifice fait par les brigands, dans l'intention de cacher leurs larcins sous le voile d'un désintéressement affecté ; car tout fut pillé, jusqu'au linge de corps de la famille royale, à qui l'on envoya à peine de quoi changer. C'est ainsi que la doctrine des clubs n'avait fait de ceux qui la suivaient que des voleurs et des assassins.

Quand leur rage et leur avidité furent assouvies, ils retournèrent dans leurs quartiers par bandes et au son du tambour, portant, pour la plupart, au bout des piques et des baïonnettes, un morceau d'habit de Suisse. Quelques-uns portaient des lambeaux de chair des malheureuses victimes. Leur marche, soit en allant au château, soit en revenant, et le combat des Tuileries, n'excitèrent aucun trouble parmi les habitans, quoiqu'il pérît dans cette journée, au dire des patriotes, au moins quatre mille hommes.

C'est une chose étonnante, que les insurrections partielles n'aient jamais excité un mouvement général dans cette grande ville.

La faction avait à sa solde trente ou quarante mille brigands de l'un et de l'autre sexe, à qui elle commandait le crime qu'il fallait commettre, le jour et l'heure où il devait être commis ; et ces scélérats, semblables à des dogues bien dressés, s'attachaient à leur proie avec fureur, sans sortir des bornes qui leur avaient été prescrites. Le reste des habitans, frappés de terreur, ou plongés dans la plus profonde indifférence, opposaient aux factieux cette force d'inertie qui provenait de l'horreur du crime, et qui en imposait jusqu'à un certain point. Mais, d'un autre côté, quel profond mépris n'inspire pas cette extrême lâcheté des Parisiens, qui voient assaillir l'asile de leur roi par une horde d'assassins, sans faire aucun mouvement pour le défendre ? La faiblesse de Louis n'est point une excuse pour eux, parce qu'il est des occasions où l'on n'a pas besoin d'ordre pour sauver l'honneur et le gouvernement légitime de son pays.

La tête de Mandat, commandant de la garde nationale, et celles de quelques autres, égorgés dans la cour des Feuillans, furent promenées, suivant l'usage, au bout d'une pique. J'aperçus de loin ces épouvantables

trophées, que je cherchais à éviter, et qui me causèrent moins de surprise que l'empressement du peuple qui courait pour les voir.

La commission extraordinaire de l'Hôtel-de-Ville, dévouée aux conjurés, suspendit le départ des courriers pour prévenir les suites que pourrait avoir le récit des horreurs commises aux Tuileries, et donner le temps d'envoyer des adresses et des émissaires dans les départemens, pour raconter à leur manière les causes et les circonstances de cette journée. On voulait persuader aux gens crédules que la marche des patriotes sur le château était devenue nécessaire, puisque la *cour avait résolu de les faire égorger par ses satellites, et de mettre la France sous le joug du despotisme.* Des lettres écrites dans le même sens furent envoyées aux armées, où arrivèrent ensuite des commissaires de l'assemblée, qui les appuyèrent de leur témoignage et de leurs rapports mensongers, en mettant en opposition la *conduite sage et généreuse du Corps-législatif*, avec la malveillance et la perfidie qu'on attribuait à la famille royale. Tout cela se faisait par des proclamations.

A Paris, on ouvrit, au bureau de la poste, les lettres dont les adresses inspiraient quelque soupçon; car dès-lors on faisait une liste des personnes suspectes, pour s'en assurer en temps et lieu. Depuis quelque temps même on s'insinuait chez les portiers, pour savoir quels journaux leurs maîtres lisaient. Suivant ce que j'entendis dire à des membres du club des *jacobins* et des *cordeliers*, bien instruits, on avait déjà noté vingt mille personnes comme suspectes. Je jugeai, par leur conversation, qu'on répandrait beaucoup de sang; que la mort du roi était résolue; qu'on *détruirait* le plus d'aristocrates qu'on pourrait, et qu'on en voulait surtout aux prêtres: aussi fit-on courir le bruit qu'on en avait beaucoup trouvé d'habillés en Suisses parmi les morts.

L'incertitude de l'assemblée, sur les dispositions des départemens, ne laissait pas de l'inquiéter. Elle décréta de leur envoyer une adresse, et surtout d'en envoyer une aux habitans de la campagne, pour leur dire que la lassitude du peuple avait produit l'insurrection du dix août, et pour les inviter à s'unir au Corps-législatif, cette union étant le seul moyen de sauver la France.

Sa suspension et convocation d'une convention-nationale.

La commission extraordinaire des vingt-un, qui savait ce qui devait arriver, avait décidé d'avance du sort du roi. Vergniaud avait proposé la déchéance provisoire, Gensonné la suspension. Cette dernière proposition, appuyée par la Source, Condorcet et Guiton de Morveau, servit de base au décret, que le même Vergniaud lut au nom de la commission, et que l'assemblée adopta en ces termes, lorsque le sang coulait encore au château :

« L'Assemblée-nationale, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble ; que ses maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef suprême du pouvoir exécutif, dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale ; que ces défiances ont provoqué, de diverses parties de l'empire, un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI ; que le Corps-législatif ne veut ni ne doit agrandir la sienne par aucune usurpation ; que, dans les circonstances extraordinaires où il se trouve, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa *fidélité inébranlable à la constitution* avec sa ferme

résolution de mourir pour la liberté, plutôt que de la laisser périr....; décrète ce qui suit :

» 1° Le peuple français est invité à former une Convention-nationale.

» 2° Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention-nationale ait prononcé sur les décrets qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité.

» 3° La commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser le nouveau ministère. Les ministres actuellement en activité continueront provisoirement l'exercice de leurs fonctions.

» 4° Le paiement de la liste civile demeurera suspendu jusqu'à la décision de la Convention. La commission extraordinaire présentera dans vingt-quatre heures un projet de décret sur le traitement à accorder au roi pendant la suspension.

» 5° Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du Corps-législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

» 6° Tout fonctionnaire public, tout sol-

dat qui abandonnera son poste, est déclaré infâme et traître à la patrie. »

Ce n'est pas un des actes d'hypocrisie le moins remarquable qu'aient fait les conjurés, de parler de leur attachement inviolable à la constitution, à l'instant même où ils en consommaient l'anéantissement. Ce n'est pas non plus une de leurs moindres contradictions de ne pas se croire compétens pour faire le procès au roi, et de le suspendre néanmoins de ses fonctions; de s'arroger tous les pouvoirs : mais cela s'explique par l'impuissance où ils étaient de faire commettre l'attentat qu'ils méditaient par une assemblée dont la majeure partie s'y serait fortement opposée, et par le besoin qu'ils avaient de se réunir en Convention-nationale pour intimider leurs ennemis et diriger leurs satellites.

C'était une grande folie d'avoir affranchi de l'autorité royale une nation qui, délivrée de ce frein, allait tomber dans toutes les horreurs de l'anarchie, sans pouvoir être conduite à la liberté. « Quand Brutus inspirait au peuple romain un amour immense de la liberté, dit Bossuet, il ne songeait pas qu'il jetait dans les esprits le principe

de cette licence effrénée par laquelle la tyrannie qu'il voulait détruire devait être un jour rétablie plus dure que sous les Tarquins. » Nos législateurs auraient vraisemblablement souri de pitié, si on leur avait cité Bossuet; mais ils auraient dû au moins se rappeler ces mots de l'écrivain qu'ils regardaient comme un oracle : « Lorsqu'une fois, dit Rousseau, les coutumes sont établies et les préjugés enracinés, c'est une entreprise dangereuse et vaine de vouloir les réformer..... Un peuple peut se rendre libre tant qu'il n'est que barbare; mais il ne le peut plus quand le ressort civil est usé. Alors les troubles peuvent le détruire, sans que les révolutions puissent le rétablir; et sitôt que ses fers sont brisés, il tombe épars et n'existe plus; il lui faut désormais un maître, et non pas un libérateur. »

Contrat Social, l. II, chap. VIII.

Outrages faits à la famille royale en sa présence.

Le décret fut prononcé en présence de LL. MM., qui étaient, comme je l'ai dit, avec leurs enfans dans une loge de journaliste. En y trouvant un asile contre les fureurs des assassins, elles y étaient donc exposées aux outrages de l'assemblée et de tous les fanatiques qui venaient à la barre insulter à leur humiliation et ajouter à leurs

douleurs. En effet, dans le même moment on fit entrer des pétitionnaires couverts de sang et de poussière, qui dirent que depuis long-temps une cour perfide se jouait du peuple français, et préparait la catastrophe qui venait d'éclater. « C'est elle, dirent-ils, qui a fait couler le sang. Nous n'avons pénétré dans ce palais qu'en marchant sur les cadavres de nos frères massacrés. Nous avons fait prisonniers des malheureux, instrumens de la trahison d'un roi perfide... Plusieurs ont mis bas les armes; nous ne voulons employer contre eux que celles de la générosité. » En disant ces mots, l'orateur embrassa un Suisse qu'il avait amené avec lui, et tomba comme évanoui dans ses bras. Revenant ensuite de son évanouissement, il ajouta : « Je sens mes forces renaître en voyant la malheureuse victime que j'ai sauvée; je demande l'honneur de la nourrir. » Cette farce de halle avait été préparée pour diminuer, par un trait apparent d'humanité, fait avec ostentation, l'horreur qu'inspirait cette journée; et toute déshonorante qu'elle était pour le Corps-législatif, qui la souffrait dans son sein, il ne pouvait s'y refuser, parce qu'en faisant la révo-

lution pour la canaille et par la canaille, il était forcé d'en prendre l'esprit et les mœurs.

C'est ici le lieu de rapporter un trait que je voudrais pouvoir effacer des annales de la France, tant il est horrible. Le nommé Arthur, marchand de papiers peints, qui périt ensuite sur l'échafaud avec Robespierre, plongea le cœur d'un Suisse dans de l'eau-de-vie brûlée et le dévora. On assure que cet anthropophage soulagea plusieurs fois des malheureux, et qu'il s'attendrissait lorsque son père, fort âgé, était malade et souffrant. Plus d'un caractère, pendant la révolution, a réuni des contrastes à peu près semblables, qui ne sont que des effets de la même cause.

L'homme cruel et barbare est foncièrement plein d'amour-propre; et souvent il n'est cruel que parce que cet amour-propre s'exaspère à la vue de toute supériorité, soit qu'elle vienne des talens et des richesses, soit qu'elle se fonde sur le rang et le crédit. Ce même amour-propre, si irascible en présence d'un homme supérieur, est doux et compatissant envers les enfans, les vieillards et les malheureux, envers tous ceux,

en un mot, que leur âge ou leur triste situation met dans notre dépendance. C'est lui qui a dominé dans la révolution, qui a mis en jeu des passions effrénées dans toutes les classes, qui a particulièrement rendu féroce la populace, déjà aigrie par cette échelle de supériorités qui aboutissait au roi. C'est cet amour-propre qui a dévoré, comme un feu rapide, la cour, la noblesse, le clergé, les financiers et les riches propriétaires, et qui arma, de toutes les fureurs d'Atrée, Robespierre et Couthon, pour ne laisser en France, s'ils en avaient eu le temps, que des hommes leurs égaux, ou leurs inférieurs par la naissance; des hommes dont ils n'eussent point à craindre les talens, et dont ils eussent fait la fortune, afin de dominer sur eux comme sur leurs créatures.

Après la suspension du roi on dut regarder la réunion des jacobins de tout le royaume comme une faction d'autant plus redoutable, qu'elle avait infecté de son esprit le Corps-législatif, qui devint naturellement son chef. Quand le chef d'une faction est un seul homme, on a mille raisons d'attendre la cessation ou la diminution des maux, parce que des considérations particulières, fon-

dées sur l'intérêt personnel, peuvent le faire changer; parce qu'aussi la méchanceté d'un individu se lasse; parce qu'enfin la mort met un terme à sa tyrannie. Il n'en est pas de même quand ce chef est un corps nombreux dont les passions s'irritent par les résistances, qui n'a aucune responsabilité personnelle, et qui ne craint ni la mort, ni l'infamie : alors le seul espoir des honnêtes gens est que l'excès de ses crimes fasse enfin connaître au peuple la nécessité de briser le joug; mais combien ne lui faut-il pas de temps avant qu'il revienne d'un aveuglement que des causes sans nombre concourent à entretenir!

Puissance absolue de l'assemblée.

L'ancien édifice étant détruit, l'assemblée n'eut plus qu'à déblayer l'aire : elle décida que les décrets non sanctionnés, rendus jusqu'à ce jour, n'auraient pas besoin de la sanction du roi pour être exécutés, et qu'on enverrait aux armées douze commissaires pour destituer les fonctionnaires publics, tant civils que militaires, qui leur paraîtraient suspects, à la charge seulement d'en donner avis au Corps-législatif. L'assemblée décréta aussi que les six cents chevaux de la garde constitutionnelle seraient mis à la disposition de la nation; que les corps administra-

tifs et municipaux feraient des visites domiciliaires, pour s'assurer si les royalistes n'avaient ni armes, ni poudre. Enfin, pour accélérer le déblaiement, l'assemblée fit effacer partout le nom et les armes des Bourbons, conserva le pouvoir législatif tel qu'il était, excepté le roi, et rappela au ministère Rolland, Clavières et Servan, qui étaient très-propres à ne rien laisser qui pût servir au rétablissement de la monarchie. On leur donna pour collègues Danton, Monge et Lebrun : le premier dans le ministère de la justice, le second dans celui de la marine, et le troisième au département des affaires étrangères; mais les ambassadeurs qui étaient à Paris refusèrent de communiquer avec eux, parce qu'ils n'agissaient plus au nom du roi.

Ces nouveaux ministres s'étant rendus à l'assemblée, Danton prit la parole, et dit : « La nation française, lasse du despotisme, avait fait une révolution; mais, trop généreuse, elle avait transigé avec les tyrans. L'expérience lui a prouvé qu'il n'est aucun retour à espérer des anciens oppresseurs du peuple; elle va rentrer dans ses droits. » Chabot venait de dire que, dans la terre de l'égalité, la loi doit raser toutes les têtes coupables,

même *celles qui étaient sur le trône*. On décréta, le 28 juillet 1795, que l'anniversaire de cette journée serait célébré dans toute la république. C'est à celui de 1799 que l'abbé Sieyes, président du directoire, s'écria en parlant de cette même journée : *Je vous salue, jour de justice et de gloire!*

LIVRE XVIII.

Août 1792.

Etablissement d'une commission pour juger les partisans de Louis.

La journée du 10 août détruisit la seule digue qui restât contre les passions des jacobins : aussi la révolution prit-elle un essor effrayant pour toutes les personnes que leur naissance, leurs richesses, ou les places qu'elles avaient occupées, faisaient remarquer dans le monde. La première chose que firent les factieux fut d'accréditer, par des assassinats juridiques, le bruit répandu d'une conspiration de la cour contre les Parisiens. Ils créèrent donc un tribunal pour juger ceux qu'ils appelaient les chevaliers du poignard, et qu'ils accusaient d'avoir pris part à cette conspiration. Ce tribunal, redoutable par lui-même, puisqu'il n'était soumis à aucune loi, l'était bien plus encore par le caractère de ses membres, qui étaient Robespierre, Coffinhal, Osselin, Fouquier-Thinvile, et autres hommes de cette trempe.

Le peuple imbécille, qui réglait sur les

mots ses fureurs et sa patience, crut que ces prétendus conspirateurs avaient eu effectivement le dessein de l'égorger, et demandait tout haut leur supplice. M. de Bachmann, major des Gardes-Suisses, et M. de Laporte, intendant de la liste civile, périrent par jugement du tribunal qu'on venait d'ériger, et furent exécutés sur la place du Carrousel, vis-à-vis le château des Tuileries. Lorsque leurs têtes tombèrent, ce même peuple, que la soif du sang avait attiré à ce spectacle, cria, à plusieurs reprises: *Vive la nation!*

Il est bien vrai, comme je l'ai dit, qu'il exista une conspiration ; mais ce n'étaient pas les amis du roi et de la monarchie qui l'avaient ourdie; leur tort était de s'imaginer qu'ils pourraient arrêter l'impétuosité d'une populace furieuse, et qu'ils sauveraient un prince qui ne pouvait pas être sauvé. Le dévouement de ceux qui se portèrent au château, n'en est pas moins sublime. On désirerait que le roi eût demandé que des sujets si fidèles, si généreux, fussent mis sous la sauve-garde de l'assemblée, avant qu'il y allât lui-même; mais, il faut en convenir, le grand caractère qu'il avait montré le 20 juin ne se soutint pas le 10 août.

Forcé, par un décret, de demeurer dans

l'enceinte du Corps-législatif, il passa la nuit avec la reine, ses enfans et sa sœur, dans des cellules qu'on leur avait préparées aux Feuillans. Il entendit, en traversant le jardin de ces religieux, des hommes qui disaient que si l'assemblée tardait à le leur livrer, ils mettraient le feu au bâtiment, pour lui éviter la peine de le juger. Il avait alors avec lui le duc de Choiseul, le prince de Poix, MM. de Rohan-Chabot, de Tourzel, de Brezé, de Briges, de Nantouillet, d'Hervilly, Villeraut, Aubier, Goguelat et Beaugeard. Avec la reine étaient les princesses de Lamballe et de Tarente, mesdames de la Rochaimon, de Ginestoux, et madame de Tourzel, qui ne l'avait pas quittée. Devant la cellule on voyait une troupe de fédérés qui dirent, en s'adressant au roi: *Nous sommes là pour t'égorger si tes amis font un mouvement en ta faveur.* Les fenêtres du côté du jardin étaient fort basses; il y avait au-dessous des brigands qui élevaient leurs torches et leurs sabres, en criant: *Jetez-nous sa tête, ou nous allons mettre le feu.* Le roi conservait un calme inaltérable, et ne le perdit que quand il entendit demander la tête de la reine et de madame Elisabeth. *Que leur ont-*

elles fait? dit-il avec humeur; mais, réprimant aussitôt ce mouvement, il ajouta: *Elles ont voulu autant que moi le bien des Français.*

Un instant après la reine, qui, depuis vingt-quatre heures, n'avait pu lui parler en particulier, entra dans la cellule où il était. Cette entrevue est impossible à décrire. Comment rendre l'air, la contenance, les expressions de ces malheureux époux, rois la veille, aujourd'hui prisonniers d'une troupe de conjurés; ne se plaignant point leurs sort, ne s'occupant que de celui de leurs enfans, et demandant à Dieu de les appeler à lui, plutôt que de souffrir que leur cœur se corrompe ou que leur foi s'altère? car voilà quel fut le sujet de leur entretien. La reine sentait si bien le danger d'une pareille situation, qu'elle dit: *Quand même les provinces s'armeraient pour nous secourir, elles ne pourraient nous arracher d'ici vivans.* Le lendemain, lorsque LL. MM. traversaient le jardin des Feuillans pour retourner à la loge du logographe, un jeune homme bien mis, d'une jolie figure et d'une belle tournure, s'approcha de la reine, et, lui portant le poing sous le nez, il lui dit

en jurant : *Nous aurons ta tête.* La reine détourna ses regards sans témoigner aucune émotion.

Le roi vit ce jour-là les trois ministres, Servan, Clavières et Rolland, prêter avec leurs collègues le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à leur poste. Il vit des Suisses subornés accuser lâchement leur état-major de tous les crimes du 10 août. Il apprit que le nouveau conseil de la commune avait fait fermer les barrières ; qu'il avait suspendu les juges de paix, le directoire et le conseil général du département, en ce qui concernait Paris ; que le peuple effaçait partout les armes des Bourbons et les signes de la royauté.

Démolition des monumens érigés en faveur des rois.

Le peuple, surtout celui des villes, qui prend au milieu des privations les vices de l'ambition et de la cupidité, est naturellement destructeur. Ne pouvant s'élever, il abat ; et, comme ce genre de puissance est le seul qui soit à sa portée, il l'exerce avec la fureur d'un amant jaloux et vindicatif. Il aime les ruines par la raison aussi qu'elles lui offrent un spectacle nouveau ; il aime surtout les exécutions qui tombent sur les grands et sur les riches, parce qu'il trouve un plaisir secret à comparer le fracas de leur

chute avec la sécurité de son état. Voilà pourquoi il court en foule à ces sanglantes tragédies. Le même sentiment lui faisait trouver de la satisfaction à renverser les statues de ses rois; et il n'est pas inutile d'observer, au sujet de celle d'Henri IV, que tant qu'on eut besoin du nom de ce prince pour déprimer Louis XVI, par des contrastes aussi injustes qu'injurieux, on l'éleva jusqu'aux nues; qu'ensuite, lorsqu'il eut produit son effet, comme la vénération et l'amour attachés à ce nom pouvaient rejaillir sur la royauté dont on ne voulait plus, on le décria, afin que le peuple s'accoutumât à ne voir dans les rois que des tyrans. L'effet fut si prompt, que je vis battre des mains quand la statue de ce bon prince tomba.

Le peuple, naturellement faible et crédule, croit tous les dangers qu'on lui annonce, et se précipite avec fureur sur tous les objets qu'on lui fait voir comme nuisibles, sur ceux-là mêmes qui méritaient son amour. Les factieux ont si bien connu ce caractère du peuple, qu'ils l'ont irrité contre les hommes et les choses dont il tirait sa force, et, pour ainsi dire, son existence, et dont on craignait l'influence secrète pour

une contre-révolution, si on les laissait plus long-temps subsister. Ainsi on lui fit détruire les forts qui le défendaient, les établissemens qui le soulageaient, les ordres qui le nourrissaient en lui donnant du travail. Ces dévastations étant faites, on lui dit que le roi, le plus vertueux et le plus humain des hommes, était un despote; et après l'avoir aimé dix-huit ans, il voulut l'assassiner. On lui dit que cet Henri IV, pour lequel il avait été élevé dans une espèce d'idolâtrie, était un tyran, parce qu'il était roi, et il abattit cette même statue devant laquelle il se mettait à genoux trois mois auparavant. O vous qui gouvernez le peuple, apprenez à le connaître par ce grand exemple!

Enfin ce jour-là le roi vit changer le gouvernement monarchique en gouvernement *populacier*, par le droit que l'assemblée accorda à tout Français âgé de vingt-cinq ans, *sans distinction de citoyen actif et non actif*, vivant de son revenu ou de son travail, et n'étant pas dans l'état de domesticité, d'être député à la Convention-nationale, et admis à toutes les fonctions publiques. Cette Convention devait s'assembler dans quarante jours, et allait exercer des pouvoirs dont il n'y avait point d'exemple dans l'Histoire. Sa

Décret sur l'éligibilité des sans-culottes

convocation supposait qu'il n'existait ni lois, ni gouvernement, et que les Français étaient une peuplade de sauvages qui avaient besoin d'une existence civile, politique et religieuse. C'est pour leur en donner une qu'on décréta qu'une assemblée nationale, sous le nom de Convention, pourrait être composée de gens sans nom, sans état, sans fortune, sans lumières et sans éducation. Le roi, en entendant prononcer ce décret, dut être épouvanté de l'abîme dans lequel la France allait tomber. Dès qu'on eut appelé le peuple aux places dans l'administration et aux grades militaires, la révolution fut faite; car elle était tout entière dans ce mot trivial: *Ote-toi, que je m'y mette.* Ainsi allait être exaucé le vœu de l'abbé Sieyes, qui disait que *la révolution ne serait faite que quand les grandes propriétés auraient changé de main.*

Ce décret donna un grand essor au *patriotisme.* Il n'y eut personne, depuis l'artisan sans travail jusqu'au libertin sans talens, qui, avec du babil, de l'impudence et du manége, ne se flattât d'être un jour législateur. Cette ambition électrisait tous les jacobins du royaume. Ceux qui savaient à peine lire parlaient de Rousseau, de Mon-

tesquieu, de Mably, et jugeaient toutes les formes de gouvernement.

Il ne faut donc pas être surpris des adresses sans nombre et des députations qui arrivaient à l'assemblée pour applaudir à tout ce qu'elle avait fait. Le roi et la reine, toujours placés dans la loge du journaliste, avaient la douleur d'être témoins de ces félicitations. Ils entendirent deux officiers, députés des fédérés en garnison à Laon, dire à la barre : « Les ennemis de la patrie ne sont plus : le pouvoir exécutif est terrassé ; gloire aux législateurs, bénédiction aux pères de la patrie. » Ils entendirent aussi Manuel, leur ennemi juré, lorsqu'il dit, au nom de la commune : « Il ne reste plus à Louis XVI que le droit de se justifier devant le *souverain*, c'est-à-dire devant le peuple ; qu'il fallait le conduire au Temple avec sa *femme* et sa sœur, et qu'on leur intercepterait toute correspondance, parce qu'ils n'avaient que des traîtres pour amis ; que les rues qu'ils traverseraient seraient bordées des soldats de la révolution, qui les feraient rougir d'avoir cru qu'il y avait parmi eux des esclaves prêts à soutenir le despotisme, et que leur plus grand supplice serait

d'entendre crier : *Vive la nation, vive la liberté.* »

Adresse rédigée par Condorcet.

Condorcet, renchérissant sur ces outrages, reproduisit, avec une mauvaise foi dégoûtante, les calomnies dont on avait noirci ce malheureux prince, et qu'on avait si souvent détruites. Il les reproduisit dans une adresse qui fut envoyée aux départemens, aux armées et aux cours étrangères. Là, il fit revivre les prétendues intelligences avec les prêtres *factieux* et les émigrés *sanguinaires*, avec les princes coalisés et les conspirateurs de l'intérieur, pour allumer en France une guerre civile et religieuse, dont une guerre étrangère devait augmenter le danger. Il trouva tous les crimes réunis dans la conduite du monarque, et toutes les vertus civiques dans le peuple, qui ne sortit de sa léthargie qu'à cause des trahisons continuelles du pouvoir exécutif. Enfin Condorcet poussa la barbarie et l'impudence jusqu'à justifier le massacre des Suisses, en les accusant, contre toute vérité, d'avoir tiré, par ordre du roi, sur les citoyens armés, au moment où *ces citoyens les invitaient à la paix, et où des signes non équivoques de fraternité annonçaient qu'elle allait être acceptée.* De toutes ces suppositions, il con-

clut que la conduite du Corps-législatif était irréprochable ; qu'il n'avait pu faire autrement que de suspendre le pouvoir exécutif dans les mains du roi, et d'assembler une *Convention-nationale*.

Différens partis de l'assemblée.

Les conjurés formaient encore trois partis : celui d'Orléans, celui des jacobins, qui voulaient la démocratie, dans l'espoir de gouverner sous le nom de *protecteurs*, et celui de la Gironde. Tous les trois s'étaient réunis juqu'à ce moment pour détrôner le roi, dont l'existence mettait obstacle à leurs projets. Nous les verrons encore travailler de concert, quoique dans des vues différentes, pour le faire juger ; mais on peut dire qu'après la journée du 10 août il s'établit entre eux une rivalité qui tendait à leur destruction mutuelle. Au reste, ils cachaient si peu leurs projets, qu'ils firent suspendre en travers de la terrasse des Feuillans une large bande de toile, sur laquelle on lisait, en gros caratères, ces deux vers :

La loi, dans un État, doit être universelle;
Il faut que les mortels soient égaux devant elle.

Et au-dessous il y avait : *Déchéance et procès de l'assassin Louis XVI*. Aucun député ne pouvait sortir de la salle pour en-

trer dans le jardin, sans apercevoir cet écriteau.

Condorcet annonçait, dans son adresse, que la Convention régénérerait la France. C'est sans doute pour préparer ce grand œuvre que l'assemblée, sur la motion de Gensonné, rendit un décret par lequel il était enjoint aux municipalités et aux corps administratifs de faire un recensement des personnes suspectes, d'ordonner leur désarmement, de réprimer les propos injurieux contre le gouvernement et la constitution; et de défendre tout rassemblement.

Pour faciliter l'exécution de ce décret, le pouvoir exécutif fit, dans plusieurs directoires de départemens, les changemens que les lois nouvelles rendaient nécessaires. Les corps administratifs de Lyon furent cassés le 15 août, parce qu'on se défiait de leur patriotisme; et Chaslier, un des hommes les plus fougueux qu'ait produits la révolution, fut rétabli dans ses fonctions de maire. Il faut savoir que les patriotes de Lyon et de Paris, persuadés que le sort du nord et du midi de la France dépendait de leur harmonie, marchaient d'un pas égal, et concertaient leurs mesures dans les grandes occasions. Aussi les maires de ces deux villes,

Chaslier et Péthion, qui avaient les mêmes plans, éprouvèrent les mêmes vicissitudes. Ils furent suspendus par leur département, et rétablis, l'un par l'Assemblée-nationale, l'autre par les nouveaux ministres. Ainsi croissait cette inquisition épouvantable que nous avons vue naître, avec le comité des recherches, sous l'Assemblée-constituante, et qui finira par rompre tous les liens sociaux.

Arrestation et désarmement des gens suspects.

La commune de Paris fit arrêter un grand nombre de personnes par le ministère des sections, qui connaissaient mieux les individus de leur arrondissement, au moyen des comités de surveillance qu'elles avaient établis. Il ne fallait pas grand'chose pour être suspect. Une lettre, un mot, des liaisons innocentes avec des personnes attachées à la cour, suffisaient pour imprimer cette tache. Les dénonciations arrivaient de toutes parts : les plus graves attaquaient le roi et la reine. On les accusait, à l'exemple de Condorcet, de s'entendre avec les généraux ennemis, avec les conspirateurs de Coblentz, et d'avoir donné aux Suisses l'ordre de tirer sur le peuple. Pour le prouver, on porta à l'assemblée une lettre qu'on dit avoir été trouvée dans la poche d'un soldat de cette

nation, tué à la journée du 10; et, sur la proposition de Merlin, on envoya aux armées le récit des prétendues trahisons de la cour. On fit aussi courir le bruit que le *vertueux* Péthion, ce père, cet ami du peuple, avait manqué d'être assassiné; et sur ce faux bruit, répandu avec affectation, on jeta dans les fers beaucoup d'honnêtes gens incapables d'avoir conçu un pareil projet. Les femmes et les enfans des émigrés ne furent pas emprisonnés pour le moment; mais un décret les déclara otages, ce qui était au fond les déclarer prisonniers d'Etat, en attendant que leur liberté, restreinte par degrés, disparût sous les verroux des prisons, comme on faisait déjà à l'égard des prêtres.

Dès le 13 août, on en arrêta cent quarante qui furent renfermés dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard. On leur donna, pour les garder, de ces fédérés bretons et marseillais, dont les mœurs barbares contrastaient singulièrement avec la patience, la douceur et la modestie de ces prisonniers. Ces féroces soldats se promenaient autour d'eux en les fixant d'un air menaçant, et en vomissant mille blasphêmes; et comme s'ils avaient voulu leur faire pressentir le

sort qui les attendait, ils contrefirent les cérémonies de l'Eglise et les chants funèbres d'une messe des morts. Ils s'amusaient quelquefois à souffler la fumée de leur pipe sur le visage de ceux qu'ils prenaient le plus de plaisir à tourmenter, et choisissaient de préférence l'archevêque d'Arles, comme le plus distingué par son rang et par ses vertus. Ils visitaient les mets qu'on apportait, en fouillant, avec la pointe de leur sabre, le pain, la viande et la soupe, et plus souvent encore en y portant leurs mains dégoûtantes.

Je me borne à ces détails, pour ne pas entamer ceux que leur grossière brutalité fournirait à l'Histoire, si j'avais le courage de les suivre. Je pourrais aussi parler de tout ce que les gens *suspects* eurent à souffrir dans leur prison; mais comme leur nombre et leurs souffrances s'accrurent prodigieusement dans la suite, il faut en renvoyer le tableau à ces temps déplorables, où la liberté, réduite à n'être qu'un vain nom, servira de voile à tous les forfaits de la tyrannie. Déjà elle avait perdu le plus beau de ses priviléges, qui était de couvrir de son égide les écrivains de tous les partis. On avait persécuté avec fureur ceux qui défendaient la cause de la religion et du trône, et les ba-

ses sacrées de la justice, de l'ordre et des propriétés. A présent un décret proscrit tous les journaux qui ne sont pas écrits dans le *sens de la révolution*. Durozoy, auteur de la Gazette de Paris, est condamné à périr sur l'échafaud; Mallet-du-Pan et Pelthier cherchent leur salut dans la fuite. L'abbé Fontenai les avait précédés. L'abbé Royou était mort dans les bras d'un ami, et Sullau expira sous le fer des sicaires.

L'Assemblée-nationale promit, par son décret, des encouragemens aux écrivains patriotes; et après le 10 août, la presse et le théâtre, dévoués aux conjurés, ne transmirent au public que l'exécrable doctrine des clubs. Non-seulement il ne fut plus permis d'écrire ce que la religion, la raison et l'expérience avaient consacré comme des vérités en morale et en politique, mais un employé à la poste me dit qu'il serait très-dangereux de parler du roi avec intérêt dans une lettre. La même imprudence commise dans un lieu public, ou devant quelque sentinelle des jacobins, aurait coûté la vie. Ainsi avait disparu la fameuse déclaration des droits de l'homme, qui n'avait été imaginée que pour exciter à la révolte et détruire la monarchie : ainsi s'accomplit

cette maxime trouvée dans les papiers de Robespierre : *Proscription des écrivains perfides et contre-révolutionnaires, et propagation des bons écrits. Il faut proscrire les écrivains*, disait-il encore, *comme les plus dangereux ennemis de la patrie.*

L'attention des conjurés se portait particulièrement sur le roi, dont ils craignaient encore l'ombre, quoiqu'il fût dans les fers. Ils lui firent signifier de renvoyer les personnes qui étaient auprès de lui, de peur que leur présence ne servît de prétexte au peuple pour se porter à de nouveaux excès. *Je suis donc en prison?* répondit le roi à celui qui vint lui signifier cet ordre; *Charles Ier fut plus heureux que moi ; on lui laissa ses amis jusqu'à l'échafaud.* Se tournant ensuite vers ces messieurs, il leur ordonna de se retirer. La reine leur dit : *Ce n'est que dans ce moment que nous sentons toute l'horreur de notre position ; vous l'aviez adoucie par vos soins et votre dévouement, et l'on nous prive de cette dernière ressource.* Comme la famille royale était sans argent et sans linge, ils mirent aux pieds du roi, en se retirant, tout l'or qu'ils avaient sur eux : *Messieurs*, reprit la reine, *gardez votre porte-feuille, vous en aurez plus be-*

On enlève au roi les personnes de sa suite.

soin que nous, ayant, j'espère, plus longtemps à vivre.

On le conduit avec sa famille au Temple.

Le 14, on conduisit LL. MM. au Temple avec leurs enfans et madame Elisabeth; et comme si on avait voulu épuiser sur elles tous les genres de mortification, on fit mettre dans leur voiture Péthion et Manuel, qui, le chapeau sur la tête, triomphaient insolemment de l'humiliation de leurs captifs. Ils passèrent par la place Vendôme, où l'on venait de renverser la statue équestre de Louis XIV (1), à côté d'un tas de cendres, produit par le brûlement des généalogies et des titres de noblesse trouvés dans les archives de l'ordre du Saint-Esprit. Le cocher eut ordre d'arrêter un moment pour donner à la famille royale le temps de contempler ces ruines, qu'on avait l'air de lui montrer comme un présage du sort qui l'attendait. La canaille répandue sur son passage criait : *Vive la nation, le roi à la guillotine.*

Préparatifs de guerre.

L'extinction de la monarchie, l'emprisonnement du roi, et la création d'un nouveau gouvernement au moment où les fac-

(1) L'inauguration de cette statue avait été faite le 10 août 1692.

tieux venaient de nous susciter une guerre étrangère, demandaient que l'assemblée réunît de grandes forces pour soutenir le poids de cet immense fardeau. Tournant donc plus particulièrement ses vues du côté de la guerre, elle fit fondre en canons tout le bronze des monumens publics, des églises et des maisons royales. Les manufactures d'armes de Maubeuge, de Charleville et de Saint-Etienne firent de nouveaux efforts pour la fabrication des fusils, et les départemens mirent la plus grande activité dans la levée des troupes. On s'empara des effets de campement des Suisses, et des chevaux appartenans aux émigrés, d'un bout de la France à l'autre, pour être employés, ainsi que ceux du roi, au service des armées. On forma, sous les murs de Paris, un camp pour la défense de cette ville; enfin on exalta les esprits jusqu'au fanatisme, et l'on donna à cette guerre plus de férocité que n'en avaient eu les guerres de religion. Celle-ci avait pour fondement l'athéisme, pour objet le brigandage, pour but la destruction des trônes et de toutes les religions connues. Il fallait échauffer les imaginations jusqu'à l'incandescence par des chansons, des libelles, des pièces de théâtre, et par

quelque grande représentation. On dressa donc, sur le grand bassin des Tuileries, en face du château, un énorme mausolée, autour duquel on plaça des lampes et des inscriptions pour honorer la mémoire des martyrs de la liberté, pour inviter à respecter *les droits, la souveraineté et les propriétés du peuple*, dont on flattait la grossière vanité, et pour rendre les rois odieux sous le nom de *tyrans*. Des chanteurs à gages, montés sur des tréteaux, chantaient des chansons faites dans le même esprit. La plus marquante, par l'air et les paroles, était l'hymne fameux des Marseillais, qui eut un succès prodigieux, et qui fit courir tant de soldats à la mort. Il commençait par ce couplet :

Différens moyens qu'on emploie.

Allons, enfans de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé.
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé. (*Bis.*)
Entendez-vous, dans les campagnes,
Mugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes:
Aux armes, citoyens! formez vos bataillons;
Marchez, marchons,
Qu'un sang impur arrose vos sillons!

Parmi les autres chansons, il y en avait qui étaient écrites sur un mauvais ton de

plaisanterie, adapté au génie de la populace. Les chanteurs à voix de Stentor, à l'œil ardent, au visage enflammé par le vin, faisaient, sur la plupart des couplets, des commentaires assortis à ce ton. J'en entendis un qui disait, en se pâmant de rire, et en faisant allusion au massacre des Suisses, dont l'uniforme était rouge : *Nous avons fait de ces... une bonne salade de betteraves.* Les nombreux auditeurs riaient avec lui à gorge déployée. Il fallait avoir envie d'étudier le génie du peuple et la scélératesse des conjurés, pour supporter de sang-froid le spectacle de tant de barbarie.

Sur d'autres tréteaux, de jeunes femmes lisaient des libelles contre le roi, la reine et les aristocrates. Plus loin c'étaient des orateurs dont les déclamations violentes étaient plus travaillées pour le fond, plus soignées pour le style ; enfin des interlocuteurs, ramassant dans leurs dialogues tout ce que la calomnie avait imaginé de plus grossier contre les rois et le clergé, prêchaient le républicanisme et l'athéisme.

Les auteurs, dociles à suivre le plan qu'on leur avait tracé, n'avaient pas oublié les deux grands moyens de fanatiser le peuple, la diffamation d'un côté, et la flatterie de l'au-

tre. Les rois, dans ces écrits, paraissaient cruels et méprisables, leurs soldats lâches et vils. Ceux-là étaient des tyrans, ceux-ci étaient des satellites et des esclaves. A côté de ces portraits hideux, on voyait, sous les traits de la grandeur, de la force, du courage et de la magnanimité, le peuple français qui, dans les combats, s'élançait comme un géant sur des pygmées, et les dissipait d'un seul regard. Les autres peuples, charmés de ses vertus, accouraient sous ses drapeaux pour briser les trônes et fonder le règne heureux de la liberté.

L'art de la gravure joignait ses prestiges à tant de séductions; et dans des caricatures bizarres, affichées partout, on immolait le roi et la reine, tantôt à la haine, tantôt au mépris et à la risée de la populace.

Excès des patriotes dans les départemens.

Les départemens employèrent des moyens assortis à leur situation; et l'on vit s'élancer, de tous les points de la France sur les frontières, des hordes innombrables d'hommes indisciplinés, mal armés, ou même sans armes, qu'une espèce d'ivresse agitait. Les campagnes en fournirent un grand nombre; les villes en fournirent beaucoup plus à proportion, par la raison qu'une foule d'artisans, d'ouvriers et de laquais se trouvant

sans pain et sans état par la cessation du commerce et par la ruine d'une infinité de familles, furent obligés de s'enrôler pour ne pas mourir de faim. Il faut dire aussi que les proclamations de l'assemblée, les adresses incendiaires du ministre Rolland, l'espoir de s'avancer, l'envie de changer de place et de voir des camps, tournèrent la tête à bien des jeunes gens, tant de la ville que de la campagne, et les arrachèrent à leurs paisibles travaux. Paris seul fournit plus de trente mille hommes, qui partaient par détachemens de six heures en six heures. Alors la France, qui s'était crue avec fondement la plus civilisée des nations, fut étonnée de se voir couverte de Vandales. Ces gens-là marchaient en désordre, hurlant de temps en temps le cri de *vive la nation*, forçant les voyageurs et les habitans des campagnes et des villes qu'ils traversaient à le hurler avec eux; chantant leurs chansons guerrières, et se précipitant dans les églises et les châteaux qui se trouvaient sur leur route, pour y détruire les signes de la royauté et de la féodalité. La France perdit, dans un mois, une partie du lustre que répandaient sur elle les monumens des arts.

Ces patriotes ne voyaient dans une statue,

dans un tableau, que des objets de haine, c'est-à-dire un roi, une reine, une princesse, un courtisan, ou un de ces hommes qu'ils appelaient *chevaliers du poignard*, et ils les détruisaient avec fureur. Une Diane, une Vénus étaient pour eux des reines, et ils les faisaient voler en éclats sous les coups de marteau. Ils traitaient de même un Mars, un Jupiter; de manière qu'on vit commencer sous les yeux des autorités constituées, qui ne songèrent point à les réprimer, ces destructions, qu'on déplora ensuite sous le nom de *vandalisme*.

Il y eut, dans les villes et dans les campagnes, des esprits calmes et solides que cette frénésie martiale n'entraîna pas; mais on se proposait de les y pousser par la terreur, et il vint un temps où rien, dans la société et dans le gouvernement, n'obéit à un mouvement régulier. La guerre elle-même prit une forme nouvelle : tout y fut extraordinaire; le nombre des combattans, les recrutemens, les dépenses, les approvisionnemens et les moyens d'y subvenir; la fabrication des poudres, des canons et des fusils; l'ardeur et la marche forcée des troupes, leurs brigandages dans leurs courses, leur impétuosite dans les combats, leur ivresse dans la

victoire, et le désordre dans les défaites.

L'Assemblée-nationale ne se bornait pas à faire des préparatifs contre les ennemis du dehors, elle cherchait aussi à en imposer à ceux du dedans; mais ses craintes à l'égard de ceux-ci étaient mal fondées. La nation, en général subjuguée par la terreur, et comprimée sous le poids de son insouciance, on peut même dire de sa lâcheté, se contentait de raisonner sur les événemens, sans avoir la force d'agir; on était tombé dans un tel avilissement, que chacun se consolait du mal du jour par l'espoir qu'il finirait le lendemain. Il n'y eut que le département des Ardennes qui eut le courage d'improuver la conduite du Corps-législatif, et de faire arrêter les trois commissaires qu'on envoyait à l'armée, et qui mettaient en combustion le pays où ils passaient, pour n'y laisser ni royalistes, ni constitutionnels. M. de La Fayette s'entendait avec ce département; son intention était de le faire déclarer, ainsi que celui de l'Aisne, en faveur de la constitution, et d'attacher son armée à la même cause. Il croyait que, cette ligue une fois formée, il lui serait aisé de la fortifier par l'accession de quelques autres départemens; et qu'enfin les constitutionnels ré-

Mouvemens dans quelques départemens.

pandus sur le sol de la France n'hésiteraient pas à se montrer, lorsqu'ils se verraient soutenus par une force aussi imposante. Il écrivit donc au département des Ardennes « que le roi étant emprisonné, et l'Assemblée-nationale subjuguée par des factieux, il le reconnaissait comme la seule autorité civile et constitutionnelle de laquelle il dût dépendre, puisqu'une partie de son armée était dans son arrondissement. » Il lui rappelait les principes qu'il avait toujours professés, savoir, *que toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; que nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* C'est d'après cette déclaration que le département fit arrêter les trois commissaires. Celui de l'Aisne, au contraire, dénonça le général à l'Assemblée-nationale comme traître à la patrie.

M. de la Fayette comptait davantage sur son armée, à laquelle il fit une adresse qui prouve son horreur pour la journée du 10 août. Dumourier, au contraire, la regardait « comme une suite nécessaire du juste » ressentiment du peuple, dont on était » parvenu à pousser à bout la patience. » Suivant lui, désapprouver cette journée c'é-

tait un crime contre la *souveraineté nationale.*

L'adresse, ou l'*ordre* de M. de La Fayette à son armée, ne produisit aucun effet; et ce général, qui avait écrit, le 8 juillet précédent, « qu'il était chéri des troupes; que les efforts des jacobins n'avaient aucune influence sur elles; que de toutes les parties du royaume il lui arrivait des témoignages d'adhésion à ses opinions; que les habitans de la campagne venaient de dix lieues pour le voir et lui jurer qu'ils n'avaient confiance qu'en lui, » éprouva à son tour l'inconstance de la faveur populaire, et fut abandonné de ces mêmes soldats qui, après avoir juré de verser tout leur sang pour la constitution, la virent détruire avec indifférence, et prêtèrent sans difficulté le nouveau serment, bien décidés à en prêter un autre quand on le leur demanderait.

La Fayette est abandonné de son armée.

Bazire et Chabot proposèrent d'inviter tous les citoyens à *courir sur M. de La Fayette comme sur une bête fauve*. Il fut simplement décrété d'accusation; mais il en prévint les suites en passant en pays étranger avec son état-major, où se trouvaient Latour-Maubourg et Bureau de Puzy. Son projet était d'aller s'embarquer en Hollande

pour les Etats-Unis, où il comptait trouver dans ses possessions et dans l'amitié de Washington de quoi se consoler de l'ingratitude des Français, ingratitude qui au fond n'était qu'une juste punition de celle qu'il avait montrée envers le roi. Il fut arrêté avec ses compagnons par les troupes prussiennes, et conduit à la citadelle de Magdebourg, d'où il ne sortit que pour être livré à l'empereur.

Dumourier lui succède.

Il eut pour successeur Dumourier, que nous verrons bientôt général de l'armée du Nord. En attendant on fit dans les troupes une réforme que les circonstances rendaient nécessaire. Dumourier et Servan n'avaient rien négligé pour n'employer que des hommes qu'ils croyaient attachés à la cause populaire; mais, sous le masque du patriotisme, de vieilles habitudes, le point d'honneur et le mécontentement du présent avaient nourri dans le cœur de presque tous les officiers le désir de servir le roi. Ceux en qui ce désir n'était pas tout-à-fait désintéressé, n'avaient pas été sourds aux invitations des princes émigrés et des puissances coalisées, les uns pour livrer les places où ils commandaient, les autres pour se rendre utiles d'une autre manière et suivant leurs

moyens. La journée du 10 août rompit ces intelligences, soit en faisant changer d'avis à ceux qui avaient promis de servir la cause de l'infortuné monarque, soit en les mettant sous la surveillance inquiète des espions jacobins dont ils furent tout-à-coup environnés. Les commissaires de l'assemblée achevèrent cette révolution dans les troupes. Ils destituèrent les commandans de place, les officiers-généraux et autres, de quelque grade qu'ils fussent, dont les sentimens n'étaient pas d'un patriotisme bien prononcé, et leur enjoignirent de se tenir éloignés de vingt lieues de l'armée, tant que la guerre durerait, sous peine de détention. Ainsi furent punis, contre leur attente, ceux d'entr'eux qu'un intérêt mal entendu avait retenus flottans entre les deux partis, lorsqu'ils n'avaient pas à balancer sur celui qu'ils devaient prendre, parce que, dans tous les cas, et surtout avec des factieux, le parti le plus sûr est toujours celui des lois et de l'honneur. Beaucoup d'officiers, qui n'étaient restés que dans l'espoir de contribuer au rétablissement de l'autorité royale, émigrèrent lorsqu'ils se virent dans l'impossibilité de suivre les mouvemens de leur zèle. Les régimens suisses n'échappèrent pas à la réforme: ils

furent supprimés comme suspects d'une façon de penser qui ne pouvait se concilier avec les principes de la révolution.

Épuration dans l'armée.

L'épuration ne se borna pas au militaire; elle s'étendit sur cette portion trop malheureuse du clergé que le roi avait protégée contre les persécutions de l'Assemblée-nationale. On a vu qu'au mépris de ses ordres, plusieurs départemens avaient fait emprisonner les prêtres insermentés, en même temps qu'ils dépouillaient les autres de leur costume. L'assemblée, trouvant ces vexations conformes à ses vues, rendit la déportation générale, sur la motion de Cambon. Comme les lois prenaient de jour en jour un caractère de rigueur qui fut ensuite porté jusqu'à la férocité, il n'est pas inutile de faire connaître quelques dispositions de celle qui fut rendue. Elle ordonnait aux prêtres insermentés de sortir de leur département sous huit jours, et du royaume dans la quinzaine, sous peine de déportation à la Guyane contre ceux qui n'auraient pas fait leur déclaration au district, et de dix ans de détention contre ceux qui, après avoir déclaré vouloir sortir du royaume, n'auraient pas obéi, ou y seraient rentrés. Tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, même les simples clercs

Décret contre les prêtres.

ou frères laïques qui n'étaient pas assujétis au serment prescrit par les lois des 26 décembre 1790 et 17 avril 1791, mais qui occasionneraient des troubles par des actes extérieurs, ou dont l'éloignement serait demandé par six citoyens domiciliés, quel que fut leur état, étaient sujets à la déportation.

Cette loi barbare était liée au projet de détruire le culte, dont on continuait de profaner ou de proscrire les objets les plus sacrés. Des *sans-culottes*, poussés par les jacobins leurs frères et amis, imaginèrent, le 28 août, de présenter à l'assemblée la statue de saint Roch, en argent, qui était dans l'église de ce nom. Ils assaisonnèrent cette offrande de plaisanteries grossières, qui furent fort applaudies, et portèrent en triomphe la statue à l'hôtel de la Monnaie, afin qu'on en fît des écus, qui, disaient-ils, *serviroient bien plus efficacement que le saint à éloigner de nous les aristocrates, qui sont les vrais pestiférés.*

Les conjurés avaient ouï dire que la religion catholique est favorable à la monarchie, et ils la détruisirent : ils ne savaient pas, et les législateurs qui les ont suivis l'ont trop ignoré, que sans la religion on ne peut jamais fonder un gouvernement raisonnable,

parce qu'une société démoralisée repousse tous les gouvernemens, et que de l'impiété à la férocité il n'y a pas loin. Ainsi on ne doit pas être étonné des massacres horribles que je vais bientôt rapporter, et qu'on préparait avec une insigne perfidie. Un huissier, nommé Jourdeuil, que sa scélératesse avait fait placer parmi les membres du *comité de salut public* nouvellement érigé par la commune conspiratrice, en avait parlé, en mots couverts, à une de ses voisines, vers le 15 de ce mois. « *Dans quinze jours*, lui avait-il dit, *vous verrez quelque chose qui vous surprendra beaucoup.* » Ceux dont on avait juré la mort étaient bien loin de se douter du sort affreux qui les attendait : ils avaient alors un des meilleurs momens qu'ils eussent encore goûté depuis le commencement de la révolution, et ils le goûtaient sans trop faire éclater leurs espérances et leur joie.

Le pouvoir exécutif, sentant qu'il aurait à soutenir une guerre terrible, avait imaginé de brouiller la Porte avec la cour de Vienne, afin de forcer l'Autriche à porter sur les frontières de la Turquie les troupes qu'elle destinait contre la France, et d'empêcher la Russie de se déclarer pour la coalition, parce qu'elle serait obligée de se mêler de cette

querelle. Semonville, autrefois conseiller au parlement de Paris, fut chargé d'aller suivre cette négociation à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, à la place de M. de Choiseul-Gouffier, qui s'y était parfaitement conduit; ce qui lui valut ensuite un décret d'accusation de la part des conventionnels. Mais la Porte refusa, du moins pendant quelque temps, de recevoir Semonville.

Marche des Autrichiens et des Prussiens.

Rassurées du côté de la Turquie, l'Autriche et la Prusse firent avancer leurs armées commandées par le duc de Brunswick. Les Prussiens s'emparèrent de Longwi après une canonnade et un bombardement de quinze heures. La Lorraine et la Champagne furent couvertes de troupes étrangères et d'émigrés. Vers la Flandre nos affaires allaient fort mal. Les Autrichiens voyaient fuir devant eux ces rassemblemens tumultueux d'hommes indisciplinés et encore timides que nous leur opposions. Dumourier s'était laissé forcer dans le camp retranché de Maulde, par des troupes bien inférieures en nombre aux siennes. Il le fut ensuite dans le camp de Grandpré, et eut la douleur de voir dix mille Français fuir lâchement devant quinze cents ennemis. La terreur était générale et irrésistible. L'insubordination

du soldat et l'inexpérience des commandans achevaient de mettre dans les armées le désordre que leur mauvaise organisation avait commencé. Il y avait des bataillons entiers qui refusaient de marcher; d'autres, au premier coup de canon de l'ennemi, criaient: *Sauve qui peut!* et occasionnaient une déroute générale. Les places de guerre étaient mal pourvues de ce qui était nécessaire à leur défense : tout cela mettait de la confusion dans les plans des généraux, qui faisaient tous les jours de tristes épreuves de leur incapacité.

Les émigrés, qui formaient l'armée du prince de Condé, donnaient aux puissances alliées un spectacle bien différent. Soumis à la discipline, patiens dans les privations, intrépides dans le danger, ils n'avaient pas d'autre passion que de sauver leur patrie et leur roi. On entendait les vieux officiers, devenus à présent simples soldats, dire : *Qu'on nous mène aux avant-postes, on a des jambes quand on a du cœur : qu'importe qui nous commande, pourvu que Louis XVI soit sauvé.* Pendant cinquante jours de pluie, la plupart furent sans tente, obligés de coucher dans la boue, et dormant comme à l'ordinaire. En se réveillant, ils se

racontaient leurs rêves, qui étaient toujours ou leur arrivée au Temple, ou le gain d'une bataille. Sans rancune contre leurs concitoyens, ne séparant jamais dans leurs propos le salut du roi du salut de la patrie, implorant avec la même ardeur la Providence pour l'un et pour l'autre, ils adoraient Dieu au lever du soleil, et criaient *vive le roi* en chargeant leur havresac sur le dos.

Moyens violens qu'on veut employer.

L'Assemblée-nationale, dans l'embarras où elle se trouvait, eut recours à ces partis violens que nous avons vu continuellement employés, et souvent exagérés, pour soutenir la révolution, et qui ne réussissent que chez un peuple agité; elle décréta la peine de mort contre tout commandant de place qui capitulerait; autorisa à faire sortir d'une ville assiégée les citoyens suspects, et à faire démolir les maisons de ceux qui parleraient de se rendre. Elle fit rentrer dans l'intérieur les grains et les fourrages qui se trouvaient sur les frontières, pour ôter aux ennemis les moyens de subsister. Jean de Bry, poussé par la même frénésie, proposa de former un corps de douze cents volontaires pour aller assassiner les rois qui nous faisaient la guerre. Mailhe soutint que ce projet de décret n'était point immoral: plusieurs députés

protestèrent qu'après la cessation de leurs fonctions ils s'enrôleraient dans ce corps de régicides; enfin Danton dit au club des Cordeliers : *Si nous ne pouvons vaincre les rois, effrayons-les par nos crimes.*

Les gens honnêtes, qui ne demandaient que repos et sûreté, se réjouissaient secrètement des succès de l'ennemi, et attendaient en silence le dénouement de cette tragédie. Le bruit se répandit que le roi de Prusse s'était avancé avec son armée pour être médiateur entre la France et l'Autriche, entre Louis XVI et le Corps-législatif. Cette nouvelle trouva des partisans même dans l'assemblée et dans les comités diplomatique et militaire. Les trois factions d'Orléans, de la Gironde et des jacobins se réunirent alors pour faire déclarer ennemi de la nation quiconque proposerait un congrès pacificateur. Malgré cela, si le roi de Prusse avait offert cette médiation, il est vraisemblable qu'elle aurait été acceptée : on disait dans le public que l'Autriche n'en voulait pas, que son unique intention était de s'emparer de quelques places frontières nécessaires à ses vues, et de laisser la France se consumer dans l'anarchie. Les puissances n'ont presque fait que des fautes durant la

révolution, parce qu'elles ont toujours consulté leur intérêt particulier, leur jalousie secrète, et cette fausse politique qui conseillait à chacune d'elles séparément de mettre en avant ses rivales, pour les perdre ou les affaiblir : elles ne voyaient pas que cette conduite tendait à les détacher l'une après l'autre de la cause commune, et à les faire toutes écraser par les armées françaises.

Portrait de Danton.

On a vu que des commissaires provisoires s'étaient emparés du conseil municipal; qu'on y avait rappelé Péthion et Manuel; que Rolland, Clavières et Servan, tant regrettés lors de leur disgrâce, étaient rentrés dans le ministère, et qu'on avait donné les sceaux à Danton. Cet étrange ministre, né à Arcis-sur-Aube, avait été avocat aux conseils, mais dans le dernier rang; il s'était fait remarquer par sa profonde immoralité, par sa voix tonnante, sa figure hideuse, et par des formes d'un gladiateur. On sent qu'un tel homme était très-propre à jouer un rôle dans notre révolution; aussi en a-t-il été un des héros. Personne n'ignore qu'il fut le principal instigateur des massacres de septembre, l'ami ou le protecteur de tous les hommes de sang que renfermait la capitale.

On lui avait adjoint un conseil de justice, dans lequel étaient Barrère et Collot-d'Herbois. Robespierre, Billaud de Varennes et Tallien dominaient en même temps dans la commune provisoire, tandis que Marat, l'affreux Marat, Duplain, Sergent, Panis, etc., avaient envahi la direction de la police.

Ces changemens avaient été faits pour préparer les exécutions dont on va voir les horribles détails. Afin de les rendre plus sûres, Danton fit décréter la peine de mort contre celui qui contrarierait, directement ou indirectement, les opérations des ministres; et le 28 août il fit ordonner par un autre décret des visites domiciliaires dans tous les départemens, à l'effet de désarmer les gens suspects. C'était là le but apparent; mais il y en avait un autre caché, qui était d'emprisonner les personnes dont on avait la liste; chose d'autant plus aisée que ces visites devaient se faire la nuit. Ainsi l'on était au moment de voir consommer cette épouvantable proscription de trois cent mille têtes, dont Marat et quelques autres libellistes non moins sanguinaires, tels que Fréron et Desmoulins, entretenaient depuis long-temps le public.

Quoiqu'on ne sût rien du projet des scélérats, tout faisait croire qu'il ne pouvait être que sinistre, d'après l'idée qu'on avait d'eux et de leurs systèmes révolutionnaires. Comme des gens de tout état avaient pris part aux derniers événemens, les uns en les désapprouvant, les autres en montrant du zèle pour la famille royale, ou pour la constitution, il y avait peu de personnes que la crainte n'atteignît. Les plus alarmées étaient celles qui avaient eu des places à la cour, ou quelque parent au château à la journée du 10. Elles craignaient aussi que, sous prétexte de chercher des armes, on n'enlevât l'argent, la vaisselle et les bijoux, et qu'on n'allât jusqu'à s'emparer des dépôts chez les notaires.

Préparatifs pour les massacres du 2 septembre.

Le 29, à dix heures et demie du soir, les visites domiciliaires commencèrent. Comme il était impossible qu'elles se fissent toutes dans une nuit, on se borna à aller dans les maisons où l'on espérait trouver les personnes qu'on voulait arrêter, et dont les comités de surveillance de chaque section avaient la liste. Heureusement que beaucoup de gens se doutaient qu'ils étaient proscrits. Les uns profitèrent de l'ouverture des barrières pour sortir de la ville; les au-

Epouvante parmi les honnêtes gens.

tres coururent les rues, déguisés en mendians, ou armés d'une pique, comme des sans-culottes. Ceux qui restèrent se cachèrent comme ils purent. « Les toits, dit Pelthier, les greniers, les égoûts, les cheminées, tout était égal à la peur, qui ne calculait aucun risque. Celui-ci, blotti derrière un lambris recloué sur lui, semblant identifié à la muraille, est presque privé de la respiration et de la vie; celui-là, étendu dans un bouge, sur une poutre large et solide, se couvre de toute la poussière du lieu qui le recèle, et passe ainsi la nuit au milieu du mal-aise; un autre, étouffé de crainte et de chaleur entre deux matelas; un troisième, pelotonné dans un tonneau, perd le sentiment de l'existence par la tension de ses nerfs. La peur est plus forte que la douleur; on tremble, mais on ne pleure pas : le cœur est flétri, l'œil est éteint, la poitrine resserrée.

Le même auteur dit que les femmes se surpassèrent, et que, les fenêtres entr'ouvertes, elles se tenaient derrière les jalousies dans le désordre de la nuit, l'œil fixe, l'oreille attentive, voyant les patrouilles, entendant les propos, d'après lesquels elles apaisaient et rassuraient tour-à-tour. Ce

fut à une amie qu'il dut lui-même sa conservation. Les lieux de prostitution servirent aussi de cachette dans cette nuit affreuse; et l'on assure que M. de Paroi passa trois jours dans un lit d'hôpital entre un malade et un mourant. Il y en eut beaucoup qui se réfugièrent chez des gens pauvres, où ils savaient bien qu'on ne serait pas pressé de faire des recherches, ou qu'on ne les ferait pas exactement. Ils retournaient le lendemain chez eux, ou bien ils allaient chez des personnes qui avaient essuyé la visite; d'autres sortaient de Paris, parce qu'elle avait été faite aux environs le même jou r que dans la capitale. Combien n'y eut-il pas de ces inquisiteurs de section qui s'enrichirent, cette nuit-là, soit par les vols qu'ils firent, soit par le prix qu'ils mir ent à la liberté des personnes qu'ils favorisaient! Ce brigandage était d'autant plus facile que, dans cette confusion générale, était magistrat, inquisiteur, officier de section et bourreau, qui voulait, pourvu qu'il fût jacobin.

Arrestation de M. de Montmorin.

M. de Montmorin était un des proscrits. En cherchant, durant son ministère, à concilier tous les intérêts, il avait mécontenté tous les partis et surtout les jacobins, qui voulaient qu'on se livrât à eux sans réserve.

Ils le firent décréter d'accusation pour trois griefs dont l'absurdité était palpable, savoir, pour avoir refusé l'alliance avec la Prusse, qui ne voulait pas de la nôtre; pour n'avoir pas déjoué les projets des princes rebelles, comme si c'eût été une chose facile; et pour avoir gardé le silence sur la coalition, coalition que l'assemblée elle-même avait rendue nécessaire, et que tout le monde connaissait. M. de Montmorin, se voyant perdu, se réfugia, déguisé en paysan, au faubourg Saint-Antoine, chez sa blanchisseuse, qui le fit découvrir par trop de soins et de précautions. Cette femme ne recevait plus chez elle ses bonnes amies; et quand elle admettait quelqu'un dans sa maison, c'était avec un air d'embarras qui donnait des soupçons dans un temps où on en prenait si facilement. D'ailleurs elle achetait, pour vivre, plus de choses et meilleures que par le passé. Tout cela fit jaser, et les propos, en passant de bouche en bouche, étant parvenus au comité de la section, l'ex-ministre fut arrêté et conduit à l'Abbaye, après avoir subi un long interrogatoire à la barre de la Convention.

On arrêta plus de cinq mille personnes de tout âge, de tout état, et même des

Portrait de Tallien.

femmes. Tallien, qui avait figuré parmi les libellistes de Paris par ses placards incendiaires, et dans les journées du 20 juin et du 10 août, était alors secrétaire de la commune provisoire, et s'exerçait à ce genre de crimes qui devaient un jour le faire remarquer dans la Convention. Il était de Paris, fils d'un portier de maison, dont le propriétaire l'avait fait élever à ses propres dépens. Souple, insinuant, rampant même dans le besoin, il rechercha, au commencement de la révolution, les bonnes grâces des factieux, et fut secrétaire des Lameth. Constitutionnel lorsque ce parti paraissait triompher; républicain lorsqu'il vit que la destruction de la monarchie était résolue; partisan de Robespierre tant qu'il crut pouvoir attendre de lui son élévation, il prit successivement la livrée de tous les partis, en maudissant secrètement la nature, qui ne l'avait fait que pour les rôles subalternes; car il n'avait que l'esprit d'un charlatan, les inclinations d'un jacobin, et l'audace d'un conjuré. Ne pouvant former aucun plan d'élévation un peu raisonnable, il s'étudia presque toujours à servir celui des autres, et montra plus d'envie de nuire et de s'enrichir que de dominer; de façon

qu'on pouvait dire de lui que, dans la tyrannie même, il n'eut que l'âme d'un valet.

Ayant paru à la barre de l'assemblée le 31 août, pour justifier tous les forfaits qui s'étaient commis dans le courant du mois, il dit que « l'enceinte du Corps-législatif avait été souillée par la présence du digne représentant de Louis XI et de l'émule des Médicis; que si ces tyrans vivaient encore, ils n'en étaient redevables qu'au respect du peuple pour l'assemblée; que les membres du conseil provisoire se faisaient gloire d'avoir fait arrêter les conspirateurs, d'avoir séquestré les biens des émigrés, chassé les moines et les religieuses, pour mettre leurs maisons en vente, proscrit des journalistes et fait incarcérer les prêtres perturbateurs. Ils sont enfermés, ajouta-t-il, dans des maisons particulières, et, *sous peu de jours, la terre de la liberté sera purgée de leur présence.* » D'après l'exposé de ces attentats, l'assemblée déclara, le 1er septembre, que la commune provisoire et les fédérés avaient bien mérité de la patrie.

Les malheureux qu'on avait arrêtés comme *suspects* furent enfermés dans des maisons nationales, préparées d'avance pour les recevoir. Il y avait cent soixante-douze prê-

tres dans l'église des Carmes, quatre-vingt-douze à Saint-Firmin, quarante à cinquante dans d'autres prisons. Quand le temps de les immoler fut arrivé, on voulut d'abord employer la guillotine : mais comme cette mesure n'était pas assez prompte, on y renonça. Ce trait rappelle celui de Caligula, qui aurait voulu que le *peuple romain n'eût qu'une tête, pour la couper d'un seul coup.* Le moyen qu'on employa était bien plus expéditif que celui de la guillotine. Pour mieux en assurer le succès, les ordonnateurs du massacre imaginèrent d'inférocir la populace et la horde de leurs brigands par une de ces nouvelles controuvées dont ils étaient si prodigues. Ils répandirent que les ennemis exerçaient des cruautés inouïes sur les patriotes des villes conquises. On parla de conspirations ourdies par les aristocrates et les prêtres *réfractaires*, pour exterminer dans Paris les soutiens de la révolution. Les feuilles du jour, les orateurs des groupes n'entretenaient le peuple que de ces mensonges. On poussa même la perfidie jusqu'à se servir d'un misérable qui vraisemblablement avait consenti, au moyen d'une récompense, à se faire mettre au carcan pour accréditer ce bruit. Il cria, lors-

qu'il était au poteau : *Vive le roi, vive la reine, au diable la nation;* et dit que si on voulait le mettre en liberté, il révélerait un grand complot. On le conduisit à l'Hôtel-de-Ville, et là il déclara qu'il y avait un projet formé d'égorger, dans la nuit du 2 au 3 septembre, tous les citoyens chez lesquels on ne trouverait pas le *nom de Jésus,* qui était le mot du guet auquel les conjurés devaient se reconnaître. Afin de donner quelque vraisemblance à cette fable, on débita qu'on avait trouvé à Bicêtre huit mille fusils cachés pour armer les contre-révolutionnaires. Il y en avait en effet cette quantité qu'on avait saisis dans les visites domiciliaires, et qu'on avait transportés à cet endroit pour accréditer la calomnie, et justifier, comme une mesure nécessaire, à titre de représailles, le massacre qu'on méditait.

Signal du massacre.

Tels étaient les bruits qui circulaient parmi le bas peuple, lorsque Robespierre, impatient d'augmenter l'impression qu'ils faisaient, les rassembla dans un discours très-véhément qu'il débita le 2 septembre, à l'Hôtel-de-Ville, en présence des commissaires des sections et d'une foule de brigands qui n'attendaient que le signal. Quand

on eut préparé les esprits par tous ces artifices, Danton se rendit à la commune, et là il fit part, d'une manière très-alarmante, de la reddition de Longwi et de Verdun, de la marche du duc de Brunswick et des ravages exagérés que faisaient les armées ennemies. Une proclamation de la municipalité accrédita ces bruits, et augmenta le feu des imaginations; elle commençait ainsi : *Aux armes, citoyens, aux armes; l'ennemi est à nos portes.* Un arrêté du même jour ordonnait la clôture des barrières, la saisie de tous les chevaux de luxe et des chariots inutiles à l'agriculture; la levée des hommes en état de porter les armes; la permanence du comité militaire, et l'envoi de vingt-quatre commissaires aux armées pour annoncer ces mesures, et aux départemens pour en faire prendre de pareilles; enfin on ordonna de tirer le canon d'alarme, de battre la générale, de sonner le tocsin et d'arborer le drapeau noir sur les tours de Notre-Dame.

Péthion alla faire part à l'Assemblée-nationale de cet arrêté avec un ton qui annonçait le désordre de ses idées. Vergniaud lui répondit de manière à entretenir ce désordre, et néanmoins il trouva des raisons de se rassurer. « Il vit les hordes étrangères

cernées par nos troupes, attaquées en queue, sur les flancs et de front, dévorées par cette terre qu'elles profanaient par leur marche sacrilége. » Il s'étonna que les travaux du camp de Paris allassent si lentement, et fut d'avis que l'assemblée y envoyât chaque jour douze commissaires, non pour exhorter les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes et pour baigner de sueur les retranchemens de nos soldats. Il voulait que l'*assemblée entière creusât la fosse de nos ennemis.*

Danton entra ensuite, et demanda qu'elle concourût avec le pouvoir exécutif à diriger *ce mouvement sublime du peuple ;* que quiconque refuserait de servir de sa personne ou de remettre ses armes, *fût puni de mort.* « Le tocsin qu'on va sonner, dit-il, n'est point un signal d'alarme ; c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. »

Quiconque a réfléchi sur la contagion des imaginations, sentira aisément combien tout cela était propre à échauffer cette portion du peuple qui s'enflamme si aisément. On eut à peine tiré le canon d'alarme et com-

mencé à sonner le tocsin, par ordre de Manuel, qui s'en vanta à la séance des jacobins le 5 novembre, que différentes hordes de brigands se portèrent aux barrières pour les fermer, en disant qu'avant d'aller aux frontières il fallait se défaire de tous les conspirateurs. La horde qui se dirigea vers la barrière de Sèvres arrêta des voyageurs qui voulaient sortir de Paris, et les conduisit à l'Abbaye, où ils furent égorgés. Parmi ces lâches assassins, on doit citer, comme un exemple frappant de la justice divine, *Lemonier,* parce qu'ayant été ce jour-là un des premiers à répandre le sang innocent, il périt deux ans après sur l'échafaud, le même jour et à la même heure.

La rue Dauphine était en même temps souillée par des actes de barbarie non moins révoltans. Cinq fiacres y passaient, renfermant chacun quatre individus, que l'atroce Billaud de Varennes envoyait de l'Hôtel-de-Ville à l'Abbaye, sachant bien qu'ils seraient massacrés. On s'ameute; les cris redoublent: un des prisonniers, égaré sans doute par la peur, au milieu des menaces qu'on leur faisait, passe son bras à travers la portière, et donne un coup de canne à l'un des fédérés qui escortaient les voitures. Celui-ci, furieux,

Il commence dans la rue Dauphine.

tire son sabre, monte sur le marche-pied, et plonge à trois reprises l'arme meurtrière dans le cœur de son agresseur. *Il faut les tuer tous : ce sont des scélérats, des aristocrates*, s'écrie-t-on de toutes parts ; et à l'instant les fédérés, mettant le sabre à la main, égorgent les trois compagnons de celui qui venait d'être immolé, parmi lesquels était un jeune homme d'une figure intéressante, mais pâle et éteinte, et qui criait *grâce, grâce, pardon*. Il était malade, et vêtu d'une robe de chambre.

Cette voiture était la dernière, et n'avait pas arrêté pendant le carnage. Elle arriva à l'Abbaye au milieu d'une populace furieuse, et on jeta les cadavres dans la cour. Les seize prisonniers vivans qui étaient dans les autres voitures descendirent pour entrer au comité civil ; ils furent tous massacrés, excepté trois, dont un était l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, et le sous-instituteur. Une jalousie barbare voulait les enlever à l'humanité dans un temps où on lui faisait tant de plaies ; mais Monnot, horloger, ayant reconnu l'abbé Sicard, eut la gloire d'arrêter le fer des assassins, et donna à l'Assemblée-nationale le temps de le réclamer.

Vers les cinq heures du soir, Billaud de Varennes, substitut du procureur de la commune, vint, revêtu de son écharpe, à la cour de l'Abbaye, qu'il traversa en marchant sur les cadavres, et fit aux égorgeurs une courte harangue, parfaitement rendue par ces mots qui la terminaient : *Peuple, tu immoles tes ennemis; tu fais ton devoir.* Il était accompagné de ce même huissier Maillard qui avait figuré à Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre, espèce d'anthropophage qui n'était jamais rassasié de sang, et qui en fit couler des ruisseaux aux Carmes et à l'Abbaye, sans que le conseil général de la commune s'occupât sérieusement de les tarir; car lorsqu'il envoyait la force armée pour faire cesser le carnage, elle était arrêtée en route, ou bien elle recevait du commandant Santerre l'ordre de laisser agir *la justice du peuple.*

Horreurs qui se commettent à l'Abbaye.

Beaucoup de victimes étaient déjà tombées sous le fer des assassins, lorsqu'on imagina de créer une commission populaire, composée de douze d'entre eux, présidés par Maillard. Ces juges-bourreaux étaient à peine installés, qu'un commissaire se présente, le livre des écrous à la main, et, montant sur un tabouret, il dit aux furieux qui

remplissaient la salle : « Mes camarades, mes amis, vous êtes de bons patriotes ; votre ressentiment est juste, et vos plaintes sont fondées. Guerre ouverte aux ennemis du bien public : ni trêve, ni ménagement ; c'est un combat à mort. Je sens comme vous qu'il faut qu'ils périssent ; mais si vous êtes de bons citoyens, vous devez aimer la justice. Il n'est pas un de vous qui ne frémisse de l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang innocent. » Oui, oui, répondit-on. « Eh bien, je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, sans rien examiner, vous jeter comme des tigres en fureur sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez-vous pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au milieu des coupables ? »

Ici l'orateur fut interrompu par un des assistans, qui, armé d'un sabre ensanglanté, les yeux étincelans de rage, fendit la presse, et le réfuta en ces termes :

« Dites donc, citoyen, parlez donc ; est-ce que vous voulez aussi nous endormir ? Si les sacrés gueux de Prussiens et d'Autrichiens étaient à Paris, chercheraient-ils aussi les coupables ? Ne frapperaient-ils pas à tort et à travers comme les Suisses du 10

août? Eh bien, non, je ne suis pas orateur, je n'endors personne; je vous dis que je suis père de famille; que j'ai une femme et cinq enfans, que je veux bien laisser ici à la garde de ma section pour aller combattre l'ennemi; mais je n'entends pas que pendant ce temps-là les scélérats qui sont dans cette prison, à qui d'autres scélérats viendront ouvrir les portes, aillent égorger ma femme et mes enfans... *Il a raison*, répète un cri général, *point de grâce, il faut entrer;* et il se fait un mouvement qui annonce que de nouveaux massacres vont commencer sous les auspices du tribunal de sang.

Là étaient assis deux officiers municipaux en écharpe, et trois hommes ayant sous leurs yeux les registres d'écrou ouverts, et faisant l'appel nominal; d'autres faisaient les fonctions de jurés et de juges: une trentaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des sabres et des coutelas qui en dégouttaient, les autres avec des massues et des hallebardes, exécutaient les jugemens.

Ces prétendus juges convinrent entr'eux d'une formule d'interrogatoire pour constater l'identité des noms et prénoms. Ils convinrent aussi qu'on ne prononcerait pas

le mot de *mort* en présence des condamnés; qu'on dirait seulement : *A la force ;* mais auparavant on avait soin de leur enlever leur argent, leurs bagues, leurs montres et leurs assignats, que les égorgeurs se partagaient. Le malheureux prisonnier, qui se croyait absous par cette formule, prenait le chemin d'une porte qu'on lui montrait, et à peine avait-il fait quelques pas en dehors, qu'il expirait sous le fer des assassins. Un autre le suivait de près ; et les victimes se succédaient si rapidement, que les bourreaux, la plupart garçons bouchers, à ce qu'on assure, tombaient de lassitude à force de tuer. Les prisonniers entendaient de leur chambre les cris des mourans. On égorgea en masse un certain nombre d'officiers suisses arrêtés dans la journée du 10 août. Là furent aussi égorgés le comte de Montmorin, le fils cadet du duc de Chabot, le vicomte de Maillé, et Thierry, premier valet-de-chambre du roi. La princesse de Tarente se sauva à force de courage.

Mon Agonie de trente-six heures.

« Il est impossible, dit un des prisonniers de l'Abbaye qui échappa comme par miracle à cette boucherie, d'exprimer l'horreur du profond et sombre silence qui régnait pendant les exécutions : il n'était in-

terrompu que par les cris de ceux qu'on immolait, et par les coups de sabre qu'on leur donnait sur la tête. Aussitôt qu'ils étaient terrassés, il s'élevait un murmure renforcé par des cris de *vive la nation*, mille fois plus effrayans pour nous que l'horreur du silence. Dans l'intervalle d'un massacre à l'autre, nous entendions dire sous nos fenêtres: *Il ne faut pas qu'il en échappe un seul; il faut les tuer tous, et surtout ceux qui sont dans la chapelle, où il n'y a que des conspirateurs.* »

Saint-Meard, de qui j'emprunte ces détails, était un des prisonniers enfermés dans cette chapelle. « Il est inutile d'affirmer, ajoute-t-il, que nous avons désiré bien des fois le bonheur de ceux qui étaient dans les plus sombres cachots. Tous les genres d'inquiétude les plus effrayans nous menaçaient et nous arrachaient à nos lugubres réflexions..... Notre occupation la plus importante était de savoir quelle serait la position que nous devions prendre pour recevoir la mort le moins douloureusement, quand nous entrerions dans le lieu du massacre. Nous envoyions de temps à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle pour nous instruire de celle

que prenaient les malheureux qu'on immolait, et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient leurs mains souffraient beaucoup plus long-temps, parce que les coups de sabre étaient amortis avant de porter sur la tête; qu'il y en avait même dont les mains et les bras tombaient avant le corps, et que ceux qui les plaçaient derrière le dos devaient souffrir beaucoup moins.... Eh bien! c'était sur ces horribles détails que nous délibérions; nous calculions les avantages de cette dernière position, et nous nous conseillions réciproquement de la prendre quand notre tour d'être massacrés surait venu.»

Manuel se rendit à la prison à huit heures du soir. Au lieu d'y paraître accompagné de quelques officiers municipaux, et d'une force armée imposante pour faire cesser le carnage, il y arriva seul, et harangua la commission populaire, avec laquelle il avait l'air de s'entendre; de là il monta dans une des chambres de la prison où il y avait un officier supérieur qui se plaignit de sa détention, et qui lui demanda quand elle finirait: « Général, lui répondit Manuel, vous avez perdu une grande affaire le 10 août; au sur-

plus, demain vous serez délivré; » voulant dire qu'il serait massacré, comme en effet il le fut. C'est par des expressions aussi perfides, et avec encore plus d'hypocrisie, que, deux jours auparavant, il avait trompé la confiance des prêtres vénérables enfermés aux Carmes, auxquels il dit : « Apprenez une heureuse nouvelle. Un décret qui vous condamne tous à la déportation vient d'être rendu. Je vous apporte le tableau des mesures que la commune a arrêtées pour sa prompte exécution. Vous n'avez que très-peu de jours à donner à la méditation de ces mesures : l'exécution en est pressante; dans quarante-huit heures vous serez tous libres. Disposez-vous à aller dans une terre étrangère jouir du repos que vous ne pouvez plus trouver ici. » Le monstre ! c'est avec ce sang-froid qu'il promettait le repos des tombeaux aux victimes qu'on allait égorger. Quelques-uns des *massacreurs* portaient des cœurs sanglans au bout de leurs hallebardes brisées, ou les parties que la pudeur ne permet pas de nommer. Un garçon boulanger, armé d'une massue, disait hautement : *J'en ai tué plus de quarante pour ma part.* Tels étaient les hommes à qui Billaud dit :

Barbarie de Manuel et de Pethion.

« Respectables citoyens, vous venez d'égorger des scélérats; vous avez sauvé la patrie : la France entière vous doit une reconnaissance éternelle ; la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous. Sans doute le butin et la dépouille de ces scélérats (montrant les cadavres) appartiennent à ceux qui nous en ont délivrés ; mais, sans croire pour cela vous récompenser, je suis chargé de vous offrir à chacun vingt-quatre livres, qui vont vous être payées sur-le-champ. Respectables citoyens, continuez votre ouvrage, et la patrie vous devra de nouveaux hommages. » Ces vingt-quatre livres devaient être payées par le comité de la section de l'Abbaye, qui n'en put donner que la moitié, faute de fonds. Dans celle du faubourg Saint-Victor, une femme alla demander un surcroît de paiement pour son mari, qui avait tué dix prêtres à Saint-Firmin. Le conseil de la commune accorda ces gratifications, qui sont autant de preuves qu'il était composé d'anthropophages. Le nommé Henriot, ci-devant domestique, et qui fut ensuite commandant-général de la garde nationale parisienne, se signala dans cette boucherie de Saint-Firmin, d'où on le vit sortir en chemise, les bras nus, et tout le corps dégouttant de sang.

Tandis que Billaud encourageait les massacres, trois de ses collègues, Tallien, Truchon et Guirault, les justifiaient à la barre de l'Assemblée-nationale. Ils les faisaient envisager comme des actes de la juste vengeance du peuple, tombés sur des fabricateurs de faux assignats et sur d'autres prisonniers détenus depuis quatre à cinq ans. « Ce qui a le plus excité la vengeance du peuple, dit Tallien, c'est qu'il n'y avait là que des scélérats reconnus. » Guirault fit l'éloge du peuple, dont il vanta la justice, la modération et le désintéressement. J'oubliais, ajouta-t-il, un fait important pour son honneur. Il avait organisé dans les prisons un tribunal composé de douze personnes. Les gardiens ont été sommés de remettre leur registre et celui des écrous, et d'après diverses questions faites au prisonnier, les juges apposaient leurs mains sur sa tête, et se disaient : *Croyez-vous que dans notre conscience, nous puissions élargir monsieur?* Si l'on répondait *oui*, il était mis en liberté. Saint-Meard, au contraire, assure que le mot *élargir* était l'arrêt de mort.

On rapporte, d'après le témoignage de Duhem, qui était un des convives, que, le 3

septembre Péthion donnait, à la mairie un grand dîner. Pendant qu'on était à table, quinze hommes, couverts de sang, entrent dans l'antichambre de la salle à manger, dont les portes étaient ouvertes. Les convives, qui les voient, sont saisis d'épouvante: *ce n'est rien,* dit Péthion avec son sang-froid accoutumé. Il s'approche des égorgeurs, leur donne un verre, et leur verse lui-même à boire. *Nous pourrions*, dit l'un d'eux, *en tuer plus de soixante. C'est bon*, répondit le maire en l'interrompant, *faites comme vous voudrez.* Après ces mots, il vint se remettre à table, et continua de manger avec le même appétit. Danton, qui avait la principale direction de ces massacres, n'en était pas moins affamé que Péthion. Une personne de ma connaissance étant allée le voir, lui dit toute troublée: *Vous savez ce qui se passe? Calmez-vous*, lui répondit Danton; *cela finira bientôt; mais il faut encore un peu de sang.* On assure, et le fait paraît certain, que Billaud de Varennes entra au conseil général de la commune, tenant amicalement par la main un des égorgeurs, et qu'il le présenta comme *un brave homme qui avait bien travaillé.* Que dire de ces deux femmes qui furent rencontrées,

le 3 septembre au matin, avec de la soupe et de la viande dans un pot, et répondant froidement à une de leurs voisines, qui leur demandait où elles allaient : « *Je portons à déjeûner à nos hommes, qui travaillent à l'Abbaye. Y a-t-il encore de la besogne?* leur demande un tueur. *S'il n'y en a plus, il faudra bien en faire,* répliquèrent-elles. » La barbarie des femmes qui se mêlèrent parmi les bourreaux surpasse tout ce qu'on peut imaginer.

Les mêmes exécutions se firent à la Conciergerie, au Châtelet, à l'Hôtel de la Force, à Sainte-Pélagie, à la Salpétrière et à Bicêtre, et durèrent depuis le dimanche jusqu'au jeudi. Les prêtres insermentés qui étaient dans l'église des Carmes-Déchaussés, parmi lesquels se trouvaient M. Dulau, archevêque d'Arles, et MM. de La Rochefoucault frères, l'un évêque de Beauvais, et l'autre de Saintes, tombèrent avec une résignation vraiment chrétienne sous le fer des brigands et des fédérés. On les tua à coups de fusil, de sabre et de baïonnette, ou avec des piques qu'on leur enfonçait dans les entrailles en chantant la carmagnole ou l'hymne des Marseillais. Un de ces fédérés, qui avait apparemment la commission spé-

ciale d'égorger l'abbé Lenfant (massacré à l'Abbaye), le croyant aux Carmes, et craignant d'avoir manqué sa proie, prit de l'eau, en jeta sur quelques cadavres couverts de sang et de poussière, frotta leurs visages, et crut enfin s'assurer que l'abbé Lenfant était parmi eux. Le crime de ce vertueux ecclésiastique était d'avoir prêché avec succès devant la cour et à Paris, et de n'avoir point abandonné la cause des confesseurs de la foi.

M. de Sombreuil, gouverneur de l'Hôtel-des-Invalides, vieillard aussi recommandable par ses vertus que par ses services, était dans les prisons de la Conciergerie, où il allait être massacré, lorsque sa fille se précipita entre lui et les assassins, et le sauva.

Massacre de la princesse de Lamballe.

La princesse de Lamballe périt à la Force avec des circonstances qui font frissonner d'horreur. Hébert et Luillier, revêtus de leur écharpe, et le nommé Cheppy, jugeaient les prisonniers. Arrivée devant ces misérables, elle se trouva mal en voyant des armes et des bourreaux teints de sang, et en entendant les cris des malheureux qu'on égorgeait. Quand elle fut en état de subir l'interrogatoire, on lui demanda son nom, ses qualités, et si elle avait eu connaissance des

complots de la cour au 10 août, complots qu'elle assura avoir ignorés, supposé qu'ils eussent existé. On lui dit ensuite de jurer la *liberté*, l'*égalité*, la *haine du roi*, *de la reine et de la royauté*. Elle promit de jurer les deux premiers points; mais quant à la haine du roi, de la reine et de la royauté, elle assura que ce sentiment n'était pas dans son cœur. Cette demande, au reste, n'était qu'un raffinement de barbarie. On voulait la déshonorer par ce serment, et ajouter ainsi la honte à la mort. Quand la princesse eut prononcé son refus, on lui fit faire un pas vers le guichet. Alors un des juges dit: *Qu'on élargisse madame.* A peine eut-elle passé le seuil de la porte, qu'on lui déchargea sur la tête un coup de sabre qui fit jaillir son sang. Deux hommes la tenaient fortement par les bras, et l'obligèrent de marcher sur les cadavres. Elle tomba et fut achevée à coups de pique. Son corps, exposé nu aux outrages de ces hommes affreux, fut ensuite traîné dans les rues; sa tête et son cœur, portés, l'une au bout d'une pique et l'autre au bout d'une baïonnette, furent présentés sous les fenêtres de la chambre où LL. MM. avaient coutume de prendre leurs repas. On choisit, pour leur don-

ner ce spectacle, l'heure où l'on croyait qu'elles étaient à table; il n'y avait que leurs gens. La femme Tison poussa un cri d'horreur; les assassins, croyant entendre la voix de la reine, répondirent par un rire effréné; mais reconnaissant leur méprise, quatre d'entr'eux montèrent à l'appartement du roi, ayant à leur tête un officier de la garde nationale, pour forcer ce malheureux prince à se mettre à la fenêtre. L'un des commissaires lui dit avec une joie féroce : *Venez voir un spectacle curieux*. Un autre, plus humain, l'arrêtant, lui dit : *Ah! de grâce, n'approchez pas.* Cléry rapporte, dans ses Mémoires, que le garde national dit à la reine : *On veut vous cacher la tête de la Lamballe, que l'on vous apportait pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans. Je vous conseille de paraître, si vous ne voulez pas qu'il monte ici.* La reine tomba évanouie. Louis, racontant cette anecdote à M. de Malesherbes, lui exprimait combien il était sensible au procédé du commissaire qui l'avait retenu. *Je l'ai prié*, ajouta-t-il, *de me dire son nom et son adresse. — L'avez-vous aussi demandé à l'autre? — Oh! pour celui-là*, répondit le roi, *je n'avais pas besoin de le connaître.*

Trait de sensibilité du roi.

Danton, Robespierre, Péthion, Manuel, Billaud de Varennes, Collot-d'Herbois, Fréron, Duplain et Marat, furent les principaux auteurs de cette horrible conspiration, ainsi que Camille-Desmoulins, que l'on sait avoir donné les ordres pour diriger les assassinats. Eux seuls, avec Panis, Osselin, Jourdeuil, Leclerc, Legendre, Sergent, et plusieurs autres membres de la commune, tels que Tallien et Méhée, l'un secrétaire-greffier, l'autre secrétaire-adjoint, auraient pu rendre compte du nombre des personnes égorgées, que Lanjuinais, à la séance du 7 février suivant, dit être de huit mille, tant à Paris qu'à Versailles; ils auraient pu aussi nous dire s'il n'y eut pas des amans qui firent périr leurs rivaux, ou des maris jaloux et incommodes; s'il n'y eut pas des débiteurs qui firent enlever leurs créanciers, et si les inquisiteurs ne spéculèrent pas sur ces arrestations; enfin, ils auraient pu nous apprendre en combien d'endroits on fit de ces sanglantes exécutions, dont Robespierre dit ensuite à la tribune, que *l'humanité en frémissait, mais que la politique n'osait les condamner.*

Stupeur des honnêtes gens.

Après ces exécrables journées, qui feront la honte éternelle de la première législature

et de la Convention, de l'une pour ne les avoir pas prévenues, de l'autre pour en avoir laissé les auteurs impunis, on était accablé sous le poids de sentimens divers, parmi lesquels dominait la douleur; et l'on se demandait, avec une certaine satisfaction, comment on avait pu échapper à cette horrible boucherie; on n'osait même se flatter que ce fût pour long-temps. Dans cette perplexité, les gens honnêtes ne rentraient le soir chez eux qu'en tremblant, incertains si l'on ne viendrait pas les arracher de leur lit pour les conduire à ces sombres égorgeoirs. Les uns craignaient à raison de leurs richesses, les autres, à cause de leurs liaisons, de leurs sentimens, ou des discours qu'ils pouvaient avoir tenus dans la liberté de la table et de la conversation; car les délations sortaient de toutes parts. Le plus grand nombre venait, comme je l'ai déjà observé, des domestiques, en général infectés d'un patriotisme insensé, ou poussés par l'espoir d'une récompense, et par l'envie de se rendre recommandables dans le parti jacobin : ce qui fit dire à un membre du comité de surveillance, *qu'on était fatigué de délations*. Les plus graves étaient faites par les valets-de-chambre, que leur

service avait mis à portée de savoir beaucoup de choses dont la révélation était très-dangereuse pour les maîtres ; cependant on vit aussi dans la classe des domestiques des exemples honorables d'attachement et de fidélité.

Les amis, les parens n'osaient presque pas envoyer les uns chez les autres pour savoir de leurs nouvelles ; ils craignaient de réveiller des douleurs en rappelant des pertes. Ceux qui les avaient faites s'abstenaient de donner publiquement des marques de deuil, de peur de se rendre suspects : ainsi ils joignaient au tourment de la crainte l'horreur des plus cruels souvenirs.

Non contens de ces forfaits, les conspirateurs eurent la barbarie d'inviter les jacobins des départemens à adopter *le moyen, si nécessaire, de salut public,* qu'ils venaient d'employer dans la capitale. Voici l'adresse qu'ils leur envoyèrent, le 5 septembre, sous le contre-seing du ministre Danton :

« Frères et amis,

» Un affreux complot, tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée-natio-

Lettre du soi-disant comité de salut public de la commune.

nale se trouvent compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la *puissance du peuple* pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie; témoignage honorable que vient de lui donner l'Assemblée-nationale elle-même. L'eût-on pensé ? Dès-lors de nouveaux complots, non moins atroces, se sont tramés dans le silence; ils éclataient au moment même où l'Assemblée-nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme (1). A cette nouvelle, les clameurs publiques qui s'élevèrent de toutes parts ont fait sentir à l'Assemblée-nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont il

(1) Le 30 août, l'Assemblée-nationale avait ordonné le renouvellement du conseil provisoire; mais, sur la menace de faire sonner le tocsin et de battre la générale, elle rapporta le décret le 1er septembre, et déclara, comme on l'a vu ci-dessus, que la commune, les citoyens et les fédérés avaient bien mérité de la patrie.

l'avait investie. Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.....

» La commune de Paris se hâte d'informer les *frères* de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachées dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, *s'empressera d'adopter ce moyen*, si nécessaire, de salut public; et tous les Français s'écrieront, comme les Parisiens : nous marchons à l'ennemi; nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos femmes et nos enfans.

» *Signé*, les administrateurs du comité de salut public, et les administrateurs-ad-

joints réunis, *P. Duplain*, *Panis*, *Sergent*, *Lenfant*, *Jourdeuil*, *Marat* (l'ami du peuple), *Deforgues*, *Leclerc*, *Dufort*, *Cally*, constitués par la commune, et séant à la mairie. »

Il y avait donc le projet d'un massacre général, et c'est pour cela que les visites domiciliaires avaient été ordonnées dans toute la France. On voulait aussi massacrer les vingt-huit mille signataires des deux pétitions dont j'ai parlé ailleurs; mais le danger menaçait trop de familles pour qu'il n'y eût pas la plus forte opposition. On vit donc les honnêtes gens sortir de leur profonde léthargie, se rendre dans leurs sections, et faire prévaloir la raison et la justice sur les fureurs de la canaille, qui avait régné seule dans ces assemblées. Le ministre de l'intérieur et le Corps-législatif secondèrent enfin ces résolutions généreuses, et forcèrent la municipalité et Santerre, commandant de la garde nationale, de retirer leur protection aux meurtriers. L'assemblée, craignant que la liste des vingt mille et celle des huit mille ne devinssent des listes de proscription, ordonna de les brûler. Enfin les chefs de la commune provisoire, qui avaient conduit ce massacre, voulurent avoir l'air de le désap-

prouver, et firent l'adresse suivante, dans laquelle on ne sait ce qui doit le plus étonner de la bassesse ou de l'hypocrisie des conjurés : elle est datée du 6 septembre, et signée de Péthion, maire, et Tallien, secrétaire. Voici comment elle était conçue :

« Peuple *généreux*, qui veux être libre, et à qui ce sentiment inspire *toutes les vertus!* songe que des ennemis étrangers menacent tes foyers. Tu as effrayé les traîtres, les conspirateurs, qui calculaient dans ton sein les maux dont ils allaient t'accabler. Déjà ils ne sont plus. Lorsqu'on t'attaque, tu peux bien te venger. Mais, peuple *bon*, essuie promptement le sang que tu as versé; que tes yeux n'en soient plus souillés; tourne ta hache contre les soldats des despotes, et laisse au glaive de la loi à faire couler le sang impur qui ne doit plus salir tes armes. Tes ennemis, après t'avoir entraîné à ce degré de colère, ont encore une ressource : ils voudraient faire accroire que tu vas tremper tes mains dans le sang de ces hommes faibles, qui ont pu être égarés et signer des pétitions contraires à tes droits: non, tu n'en as jamais eu la pensée; tu as senti que tu te déshonorerais à jamais par une semblable proscription. Démens donc hautement tes calomniateurs,

Adresse de cette commune aux Parisiens

en prenant une attitude noble et calme; et s'il existe des coupables qui se cachent encore dans cette ville, tu les livreras toi-même à tes magistrats; car le *sentiment de la vengeance t'est pénible;* il faut que l'on t'ait fait beaucoup de mal pour te porter à des actes qui contrarient ta générosité habituelle. Ils disent aussi, les méchans, que tu en veux aux propriétés; quelle absurdité! As-tu, dans les momens de trouble, cherché à priver de ses possessions le citoyen paisible? As-tu même violé celle des hommes que tu as immolés? Non; tu sais que les propriétés individuelles sont la force de l'État; tu sais que d'y attenter, c'est perdre l'État; tu sais que tu te transformerais en une horde de brigands. Eh! les brigands, ce sont les Autrichiens, les Prussiens. Ce n'est pas toi, non, ce n'est pas toi : tu respecteras la loi, en tournant le glaive de tes vengeances du côté des satellites de Brunswick, en protégeant les personnes et les propriétés de tes concitoyens : voilà ce que tes magistrats attendent de toi; ils le promettent aujourd'hui en ton nom à la nation entière. »

Parmi les panégyristes de tant d'horreurs, il faut encore mettre le ministre Rolland, ce ridicule démagogue, qui, après avoir justifié

la journée du 10 août dans une lettre rendue publique, eut l'impudence de dire que le peuple avait exercé, le 2 septembre, une juste vengeance, et qu'il avait montré *la magnanimité qui le caractérise*. Garat qui, avec Le Noir la Roche, infectait le Mercure de sa philosophie antisociale, depuis que le judicieux Mallet-du-Pan avait été forcé de l'abandonner, tint le même langage que Rolland, lorsqu'il fut ministre de la justice. Il soutint que l'*insurrection est une puissance qui légitime tous ses actes*. Il attribua aux Parisiens la *représentation du droit insurrectionnel* de la nation, et ne vit dans le massacre du 2 septembre que l'exercice de ce droit. L'Histoire présente peu d'exemples d'une doctrine aussi séditieuse que celle qui se trouve dans le discours philosophique de ce ministre à la Convention, le 12 novembre suivant.

Les massacres justifiés par quelques ministres.

Je viens de dire qu'il y avait un projet de massacre général. Lyon, après Paris, était la ville sur laquelle on comptait le plus. Un abbé Laussel, que sa scélératesse avait mis bien avant dans la confidence des conjurés, et qui était alors à Paris, avait écrit à Lyon : « Un long et sourd roucoulement se fait entendre, et tout se dispose à couper la tête

On en commet à Lyon et ailleurs.

Les dames de Lyon [illegible]

aux *Gargantua*, et à faire une affaire générale de tous les malveillans. Écrivez-moi combien on a coupé de têtes à Lyon : ce serait une infamie d'avoir laissé échapper sains et saufs nos ennemis.

On n'avait encore égorgé personne dans cette ville ; mais on y avait tout préparé pour le pillage et l'assassinat. Un club central, composé de trois cents jacobins, pris dans toutes les sections; une municipalité digne de seconder le fameux maire *Chaslier;* deux commissaires envoyés de Paris, savoir Huguenin et le comédien Michu, avaient présidé à tous les préparatifs pour échauffer les têtes. Mais, grâce au bon esprit des habitans, en général ennemis du crime, les assassins soudoyés n'égorgèrent que les prisonniers de Pierre-Size, que Chaslier leur livra, parmi lesquels se trouvaient le colonel, le lieutenant-colonel et cinq officiers de Royal-Pologne. Ils massacrèrent aussi quelques prêtres respectables enfermés dans une autre prison, et suspendirent leurs membres palpitans dans les lieux les plus fréquentés, tandis qu'on portait au bout des piques les têtes des officiers, en mêlant des chants sauvages à ce spectacle révolutionnaire. Tout cela se passait sous

les yeux de la garde nationale, que Chaslier tenait immobile, en refusant de lui donner des ordres; quoiqu'en pareil cas des gens armés par la loi, pour défendre les citoyens et leurs propriétés, n'eussent dû prendre conseil que de leur courage, sans attendre les ordres du maire, complice des assassins. Mais l'organisation vicieuse de la garde nationale, composée partout de gens honnêtes qui avaient tout à perdre dans les dissentions civiles, et de patriotes qui avaient tout à gagner, a été cause que, durant la révolution, le crime a toujours été protégé, et l'innocence abandonnée par ceux destinés à la défendre.

Les jours suivans furent marqués à Lyon par le pillage des magasins, sans qu'il y eût du sang de répandu. Mais les tigres n'en étaient pas rassasiés; car, suivant une lettre écrite de cette ville, le 11 septembre, ils *se proposaient de recommencer au premier jour.* Je passe sous silence les visites domiciliaires, les emprisonnemens nombreux, les angoisses des prisonniers entassés par centaines dans les vastes souterrains de l'Hôtel-de-Ville. Je ne m'arrêterai pas non plus à peindre la consternation des Lyonnais, lorsqu'ils virent dans leurs murs les brigands

de Marseille, revenant de Paris, aller assister à une séance du club central, dans laquelle le membre le plus féroce chercha à rallumer leurs fureurs en les exhortant à purger la ville des *riches négocians*, des *magistrats*, des *nobles* et des *mauvais prêtres*, qu'il peignit comme des esclaves vendus aux despotes de toute espèce. Cette exhortation ne produisit heureusement aucun effet, et les massacreurs de Lyon, trompés dans leurs espérances, n'osèrent se souiller d'un nouveau crime.

Je ne porterai pas l'attention du lecteur sur la ville de Toulon, où l'on pendit M. de Flotte, commandant de la marine, et M. de Rochemaure, capitaine de vaisseau. Je n'entrerai dans aucun détail sur ce qui se passa à Reims, où cinq cents brigands, sous le nom emprunté de Marseillais, secondés par d'autres brigands de cette ville et par des paysans des environs, plongèrent le couteau dans le sein de quelques laïques vertueux, et de plusieurs prêtres insermentés. Je ne dirai rien des scènes barbares qu'on donna en d'autres endroits : le lecteur présume aisément, d'après la connaissance qu'il a à présent du génie infernal de la faction, et de cette chaîne de crimes qu'elle

avait artistement forgée pour la traîner sur toute la France, que nous étions réservés aux plus grands malheurs. Je terminerai ce hideux tableau par le trait de barbarie suivant.

Les prisonniers d'Orléans égorgés à Versailles.

L'Assemblée-nationale avait envoyé à la haute-cour d'Orléans, comme criminels de lèse-nation, cinquante-trois accusés que la faction voulait faire périr, parmi lesquels étaient le duc de Brissac, l'évêque de Mende et M. de Lessart. Les juges n'ayant pas trouvé, après l'interrogatoire et l'examen des pièces, la preuve des crimes qu'on leur imputait, n'avaient ni le courage de les absoudre, ni la faiblesse de les condamner; et ils les laissaient en prison, en attendant que des circonstances heureuses leur permissent de rendre un hommage éclatant à la justice. Mais les conspirateurs, impatiens de répandre le sang de ces prisonniers, les firent transférer à Versailles, sous prétexte de les faire juger. L'incestueux abbé Laussel, que j'ai déjà cité, convient de ce fait dans une lettre qu'il écrivit de Paris, le 28 août, à son ami Billotet, connu à Lyon par ses nombreux forfaits. « Nos volontaires, lui mandait-il, sont à Orléans depuis deux ou trois jours pour expédier les prisonniers

Révolutions de Lyon, n° 14.

contre-révolutionnaires qu'on y traitait trop bien. » Léonard Bourdon, et le nommé Fournier, Américain, étaient à la tête de cette expédition.

Ils furent à peine arrivés à Versailles (9 septembre) que les fédérés qui les escortaient, et des assassins envoyés de Paris, les égorgèrent devant la grille de l'Orangerie. J'ai entendu un de ces fédérés se vanter d'avoir tenu dans ses mains deux doigts de l'évêque de Mende, à qui on les avait coupés d'un coup de sabre au moment où il alongeait le bras pour donner l'absolution à ses malheureux compagnons. Le duc de Brissac, appuyé sur une des barres de la charrette, reçut dans les reins un coup de pique qui le jeta par terre, où il fut achevé. On lui coupa la tête, qu'on alla jeter dans le parc de Lucienne, appartenant à madame Dubarri, avec laquelle il était lié. L'assassinat de M. de Lessart ne fut pas marqué par moins de cruauté, non plus que celui de M. Daboncour, ancien ministre de la guerre, et de Malvaisin, lieutenant-colonel.

Je passe sur les autres circonstances de cette horrible boucherie, qui me furent racontées par un officier du régiment de Cambrésis, du nombre de ceux qu'on avait en-

voyés de Perpignan à Orléans, comme accusés, par leurs soldats rebelles et par quelques jacobins, d'attentats contre la sûreté générale. Cet officier était sur la même charrette que M. de Brissac. Il eut le bonheur de se sauver à travers la foule avec cinq ou six autres.

Le lendemain on cria dans tout Paris ce triomphe de cannibale, sous ce titre : *Liste des scélérats qui ont péri à Versailles par la justice du peuple.* Ce massacre, en effet, était représenté par les journalistes « comme un acte de justice devenu nécessaire, après avoir mis à une longue épreuve la patience du peuple, toujours bon, toujours indulgent. » Le comédien Grammont était un des massacreurs, et se vanta, dans un café près du Luxembourg, d'avoir bu dans le crâne d'une de ces malheureuses victimes. Les bourreaux de Versailles, secrètement dirigés par la commune de Paris, se portèrent ensuite aux écuries de la reine, où ils égorgèrent sept prêtres qu'on y avait mis en prison. A Meaux, des gendarmes parisiens, assistés d'un grand nombre de brigands que cette ville fournit, répétèrent sur sept à huit prêtres les mêmes scènes qui avaient déshonoré la capitale et Versailles.

C'est au milieu d'une faction si féroce que le roi était gardé prisonnier. Ce malheureux prince entendait sous ses fenêtres des séditieux qui demandaient sa tête, parce qu'on faisait courir le bruit que l'Assemblée-nationale voulait le rétablir sur le trône. Pour les rassurer on décréta, sur la motion de Chabot, une adresse aux Français, dans laquelle il était dit que « les représentans du peuple juraient individuellement haine aux rois et à la royauté, et protestaient de les combattre jusqu'au dernier soupir. »

Préparatifs de guerre. Spoliation.

L'assemblée, uniquement occupée de la guerre, rendit un décret qui obligeait les pères et mères de payer aux receveurs de district l'équipement et la solde de deux volontaires pour chacun de leurs enfans émigrés : ce qui fut fixé à neuf cents francs par homme; un autre décret mit les grains en *réquisition* pour l'approvisionnement des marchés; enfin, on enjoignit aux corps administratifs d'envoyer à la Monnaie l'or et l'argenterie qui se trouvaient dans les églises non supprimées, excepté les calices et les vases sacrés absolument nécessaires au culte. La plus riche dépouille fut celle de Saint-Sulpice, d'où on enleva deux cent soixante-six marcs d'argent, trente-sept en

vermeil, et une statue de la vierge, aussi en argent, pesant deux cent quatre-vingt-douze marcs. Le reste fut laissé pour le service divin, en attendant que la suppression du culte le fît passer dans le creuset national.

On ordonna la vente des biens de l'ordre de Malte, qu'on déclara nationaux, et l'on confisqua tout l'or et l'argent qu'il y avait dans les maisons des émigrés, et notamment chez les princes. On trouva chez *Monsieur* deux marcs un gros d'or, sept cent quarante-cinq marcs quatre onces de vermeil; neuf cent soixante-un marcs sept onces d'argent, et vingt-deux couteaux à manche d'argent non pesés. Chez M. le comte d'Artois, sept marcs sept onces sept gros d'or; trois cent cinq marcs une once de vermeil; quinze cent soixante-un marcs trois onces d'argenterie; douze douzaines et quatre couteaux à manche d'argent.

Ces confiscations étaient d'autant plus effrayantes qu'elles concouraient avec le pillage des magasins dans presque toutes les grandes villes, et avec la doctrine du partage des terres, que les factieux cherchaient à étayer ironiquement de l'autorité des livres saints; comme si la révolution n'était que

l'accomplissement d'une prophétie. Ils citaient ces versets du cantique de la Vierge : « Il a comblé de biens ceux qui avaient faim, » et dépouillé les riches ; il a abaissé les grands et élevé les petits. » *Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes. Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.*

Cette doctrine était prêchée par plusieurs journalistes, et fortement soutenue dans les clubs, comme un des moyens d'attacher la multitude à la révolution. A la faveur de cette même doctrine, on vit les sans-culottes devenir beaucoup plus entreprenans, et la France se diviser en deux partis très-marqués : celui qui voulait tout envahir, et celui qui voulait conserver quelque chose.

On doit rapporter à la même cause cet esprit de rapine et de filouterie qui croissait d'une manière effrayante. Lorsque l'assemblée eut décrété l'envoi à la monnaie de l'argenterie des églises et des émigrés, des fripons, sous le masque du patriotisme, se firent donner, par la commune de Paris, la commission d'aller dans les temples et dans les hôtels enlever ces riches dépouilles : ils s'approprièrent les objets les plus précieux, et tout l'or qu'ils purent cacher. D'autres commissaires allèrent piller les communes

voisines. A Senlis, ils apposèrent les scellés sur l'hôpital, enlevèrent l'argenterie et l'argent monnayé, amenèrent à Paris deux des administrateurs, qu'ils renvoyèrent avec un certificat de civisme, après leur avoir pris leur argent, leurs assignats et leurs montres. Leurs collègues volèrent, à Chantilly, des habits et des effets de chasse, tandis que d'autres, aussi bons patriotes, emportaient les lits, les meubles et les effets du duc de Coigny. L'argenterie du Temple devint la proie d'autres commissaires, à la suite d'une apposition de scellés, ainsi que les bijoux, l'argenterie, et 340 mille livres en or et en assignats, appartenans à M. de Septeuil, trésorier de la liste civile. Quand on se plaignit à Danton, qui protégeait ces commissaires, des vols dont ils s'étaient rendus coupables, il répondit froidement : *Fallait-il donc envoyer des demoiselles ?*

Des enlèvemens pareils se firent chez plusieurs autres particuliers, sans que le ministre Rolland pût obtenir que les commissaires en rendissent compte. Les vols les plus riches furent faits par le comité de police ou de son consentement. A Paris, des filoux d'une autre espèce volaient les passans. Les uns, décorés de l'écharpe tricolore, les au-

tres, cachés sous le manteau du patriotisme, se faisaient donner par les gens timides les boucles d'argent, les montres et les tabatières d'or, sous prétexte de les porter à la Monnaie pour les besoins de la nation. Ils poussèrent même l'avidité jusqu'à arracher brutalement à des femmes leurs boucles d'oreille. On n'arrêta ces désordres qu'après que les voleurs eurent tiré un bénéfice énorme de cet artificieux brigandage.

Vol de diamans du Garde-Meuble.

Un vol bien plus marquant signala ces jours de rapine. Des brigands, secondés sous main par des employés à la municipalité et à la police, et par le ministre Danton, pénétrèrent dans le Garde-Meuble de la couronne, dont les diamans étaient estimés plus de 30 millions. Les postes voisins étaient mal garnis, et les factionnaires n'étaient placés que dans l'intérieur de l'hôtel, malgré les vives instances de Rolland, qui, n'étant pas sans inquiétude sur ce riche dépôt, avait demandé inutilement qu'on mît une garde plus nombreuse, et qu'il y eût des factionnaires en dehors comme en dedans. A la faveur de cette négligence, qui était concertée avec les voleurs, ceux-ci montèrent par les cordes des reverbères qui tiennent à la colonnade de la place Louis XV, enfoncèrent les fe-

nêtres, ce qui ne put se faire sans bruit, et enlevèrent les plus riches bijoux, parmi lesquels étaient les superbes diamans appelés *le régent*, *le sancy* et *les hochets du dauphin.* On est généralement persuadé que Manuel était un des voleurs. La sentinelle qui était à la porte du Garde-Meuble déposa l'avoir vu entrer la nuit où se fit le vol, et n'avoir pas osé lui refuser l'entrée, par respect pour sa place.

Tout cela est une grande preuve de l'anarchie où la France était tombée. Les factions eurent grand soin de l'entretenir, chacune dans l'espoir d'abattre ses rivales, et de s'elever sur les ruines des institutions civiles, politiques et religieuses, que la constitution avait respectées. Il n'y avait qu'un seul homme en France capable de l'empêcher, et d'établir un gouvernement raisonnable. Cet homme était Dumourier; mais Dumourier n'était occupé que de l'élévation du duc d'Orléans, dont on ne voulait pas. Si, au lieu de poursuivre sa chimère, il s'était entendu avec le roi de Prusse pour relever le trône, s'il avait profité du mécontentement où l'emprisonnement du roi avait jeté l'armée et la nation, il se couvrait de gloire, et sauvait la France et l'Europe de

tous les maux qui les ont affligées. Les factieux, ne trouvant plus d'obstacle, se livrèrent à l'exécution de leurs projets. Ceux qui montraient le plus d'ardeur, suivant leur usage, étaient les partisans de Robespierre. Marat provoquait journellement le peuple à l'assassinat, à l'incendie, au pillage, pour faire désirer à la nation, et surtout aux Parisiens, un dictateur. Cette faction était la même que celle qui voulait soumettre toutes les municipalités du royaume à celle de Paris, qui serait devenue, avec le secours des clubs établis dans toutes les communes, la tête du colosse, et aurait gouverné avec une verge de fer.

Les partisans de ce projet étaient très-impatiens de voir siéger la Convention, pour se défaire du roi et arriver à leur but. Ils avaient beaucoup contribué à décrier l'Assemblée-législative pour la forcer à se séparer. L'assemblée elle-même avait travaillé à perdre toute considération par son peu de décence et de dignité, par son ignorance extrême en administration, et par son animosité contre le roi : aussi les liens que la constitution avait formés entre elle et les départemens s'étaient-ils relâchés, et les administrés n'étaient plus animés d'un même

esprit. Au lieu d'un gouvernement uniforme, il ne régnait qu'une grande confusion. Les commissaires de la municipalité de Paris, et ceux du pouvoir exécutif, dictaient des ordres dans les départemens, prêchaient le mépris des lois, mettaient en réquisition les personnes, les denrées et les marchandises. Les administrations départementales, de leur côté, s'arrogeaient un pouvoir qu'elles n'avaient pas, et nommaient aussi des commissaires pour exercer ce nouveau genre de despotisme dans l'étendue de leur ressort.

Les anarchistes dominaient au milieu de cette confusion, et dirigeaient secrètement les opérations des commissaires. On vit continuer les emprisonnemens, parce qu'il était important pour ces factieux d'écarter des places les personnes qui leur étaient suspectes. Ces emprisonnemens furent très-nombreux à Paris; car en peu de temps les maisons d'arrêt se remplirent comme elles l'étaient avant le 2 septembre. Rolland, qui en voulait plus au roi et à la royauté qu'à la vie des individus, lorsque leur mort était inutile pour consommer la révolution, instruisit, le 17 septembre, l'Assemblée-nationale de ces nouveaux actes de tyrannie, et

demanda les registres d'écrou : il n'y en avait pas. On ne lui présenta que les ordres en vertu desquels ces arrestations avaient été faites. Il se trouva que les uns étaient partis de la municipalité, les autres des sections : ceux-ci avaient été donnés par des individus; ceux-là par des comités ; quelques-uns étaient motivés, les autres ne l'étaient pas.

Le même despotisme régnait dans toutes les grandes villes ; et les malheureux que la peur avait chassés du royaume au commencement de la révolution, et qui y étaient rentrés sous la promesse formelle qu'ils y trouveraient protection et sûreté, se voyaient exposés aux poursuites des sections et des comités, aux violences des brigands de toute espèce, sans espoir de s'y soustraire une seconde fois en passant chez l'étranger. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de fuir les lieux où le patriotisme était le plus persécuteur. On s'informait quels étaient les départemens qui, ayant été moins agités que les autres, promettaient un séjour plus tranquille, et l'on dirigeait sa route d'après les renseignemens qu'on s'était procurés.

Je fus du nombre de ceux qui s'éloignèrent de cette ville de sang et de tumulte. J'avais heureusement échappé à la pros-

cription du 2 septembre, parce que, durant mon séjour à Paris, uniquement occupé à suivre la marche de la révolution et à noter ses innombrables excès, je n'avais rien signé, rien fait imprimer, et que d'ailleurs j'avais évité avec soin toutes les sociétés politiques que l'esprit du jour avait enfantées. Cependant, soit que mes liaisons, ou des propos qui ne cadraient pas avec les idées des patriotes, m'eussent fait remarquer dans ces malheureux temps d'espionnage, j'eus lieu de croire que j'avais été dénoncé au comité de surveillance de ma section, et peut-être à celui de l'Assemblée nationale. C'était l'usage dans cette section (celle des Quatre-Nations), qu'on inscrivait sur un registre les personnes qui demandaient un passe-port, et qu'on faisait passer leur nom au comité de surveillance pour avoir son consentement. Deux fois je me fis inscrire, et deux fois je fus rayé. Je ne dus mon passe-port qu'à l'honnêteté d'un expéditionnaire, qui me le délivra sans prendre l'attache du comité, et je profitai de la première occasion pour me retirer à Riom en Auvergne, où ma liberté ne resta point intacte. J'appris dans la suite qu'on m'avait fait rechercher peu de jours après

mon départ. Je n'ai rapporté cette circonstance que pour faire voir que moi aussi j'ai couru des dangers, et que si j'eusse continué de rester à Paris, j'aurais eu peut-être le sort d'un grand nombre de personnes de ma connaissance, qui, tout innocentes qu'elles étaient, ont péri sur l'échafaud, tandis qu'une providence particulière veillait sur mes jours.

Telle était la méchanceté des conjurés, qu'ils mirent tous les crimes qui venaient de se commettre sur le compte des princes émigrés, et que, dans l'assemblée même, Vergniaud et Péthion, qui en connaissaient parfaitement les auteurs, accusèrent les *rois coalisés* d'avoir à Paris des agens secrets pour provoquer ces attentats, afin de faire haïr la révolution par les Français, et de rendre la nation odieuse à toute l'Europe. On les accusait aussi d'exciter les persécutions qu'éprouvaient, dans la capitale surtout, les sujets des puissances neutres, afin d'armer ces puissances contre la France. C'est ainsi qu'on imagina la *conspiration de l'étranger.*

La Convention était à la veille d'entrer en fonction. Il était impossible à la première législature de continuer les siennes, à cause

du discrédit dans lequel elle était tombée. Rien n'est plus affligeant que l'état où elle laissa la France. Le roi et sa famille emprisonnés, les propriétés violées ; des lois, les unes vagues, les autres oppressives, et plusieurs immorales ; les délations mises en honneur, les décrets rétroactifs en usage, les emprisonnemens arbitraires en vigueur, et tous les pouvoirs confondus, s'embarrassant dans leur marche par l'action continuelle des uns sur les autres. Que n'aurait-on pas à dire de la loi sur le divorce, que l'assemblée avait décrétée, et qui, dans ce temps de corruption, pouvait faire de la France, et de Paris surtout, un lieu de prostitution? Ajoutons à cela une guerre provoquée par l'infraction des traités et par les injures grossières vomies contre les souverains; le commerce détruit, la confiance perdue et les assignats décriés. Ces maux étaient grands, sans doute; mais il y en avait d'autres qui l'étaient d'autant plus, qu'ils devaient en faire éclorre de nouveaux, contre lesquels il n'y avait d'autre remède que leur excès : je parle des idées fausses que l'assemblée avait répandues ou favorisées sur le droit des gens et les droits du peuple, sur la morale et sur l'art de gouverner,

idées qu'elle avait puisées dans le délire des jacobins.

Tel était l'état de la France quand les nouveaux députés arrivèrent à Paris. C'était au fond une troupe de factieux qui allaient s'assembler pour s'arroger, sous le nom imposant de *Convention*, les mêmes pouvoirs qu'aurait eus la nation elle-même, si elle s'était assemblée. La manière dont les élections s'étaient faites ne présageait que des desastres, parce que les assemblées primaires s'étaient tenues sous l'influence des jacobins de Paris, qui leur avaient tracé, dans une adresse envoyée à tous les départemens, la conduite qu'elles avaient à tenir. Voici, entr'autres choses, ce qu'ils leur disaient :

« L'assemblée a fait justice des rois et des prêtres, des émigrés et de leurs nobles correspondans, de l'aristocratie bourgeoise et financière, en un mot, de tous nos ennemis. Elle a rétabli le règne de l'égalité, en appelant, *sans distinction*, le peuple à l'exercice de la souveraineté. C'est à nous à le soutenir, et nous le pouvons, en éloignant des assemblées électorales tous ceux qui ont protégé, même indirectement, la cour et le sacerdoce, les émigrés et leurs

adhérens. Votre choix ne doit pas être difficile. Les patriotes font la majorité de la nation. Ils peuvent donc, s'ils savent se réunir, faire des choix favorables à leurs intérêts. Ceux de nos représentans qui ont été fidèles au peuple vous sont désignés par l'opinion, *et vous en avez la liste* dans ceux qui ont voté pour le décret d'accusation contre La Fayette. Le tableau comparatif que *nous vous envoyons* finira de vous faire connaître vos amis et vos ennemis. Parmi les constituans, vous avez les Péthion, les Robespierre, les Buzot, les Anthoine, les Coroller, les Grégoire, les Lepelletier, les Dubois de Crancé, et quelques autres fidèles défenseurs des droits du peuple, en petit nombre, il est vrai, mais, sous ce rapport, plus dignes d'obtenir vos suffrages. Ceux-là ont fait leurs preuves. La cour des Tuileries, les nobles et les prêtres, ni les cours étrangères, ne tenteront pas leur probité. Ceux qui ont résisté à toutes les menaces, à toutes les promesses; ceux qui ont appelé sur leur tête toutes les vengeances de la cour et des intrigans, tant dans la législature actuelle que dans l'Assemblée-constituante, doivent obtenir votre confiance avant ceux de leurs *frères* qui,

professant les mêmes principes, ne connaissent pas toutes les intrigues qui vont les circonvenir, s'ils sont abandonnés à leur propre vertu.

» *Frères et amis*, si les deux cent vingt-quatre représentans qui viennent de s'exposer au fer des assassins et à la vengeance des Tuileries obtiennent vos suffrages avec les quarante incorruptibles de l'Assemblée-constituante, la patrie est sauvée. Ils *forceront* le reste de la représentation nationale à monter dans le chemin de l'honneur, etc. »

D'après cela, il n'est pas étonnant qu'il y eut parmi les députés des huissiers, des bouchers, des cardeurs de laine, de vils histrions et de misérables pamphlétaires. La députation de Paris, surtout, faisait frémir (1).

---

(1) Elle était composée des deux Robespierre, Péthion, Manuel, Danton, Marat, Tallien, Collot-d'Herbois, Billaud de Varennes, Camilles-Desmoulins, Fréron, Panis, Sergent, Legendre, Fabre-d'Eglantine, Raffron, David, Laignelot, Osselin, Robert, Lavicomterie, etc. On verra dans les livres suivans les maux que ces législateurs firent à la France.

LIVRE XIX.

Septembre 1792.

Ouverture de la Convention.

Le 21 septembre 1792, le Corps-législatif se rendit au lieu ordinaire de ses séances. Lorsqu'il fut informé que les nouveaux députés, réunis au nombre de trois cent soixante-onze, au château des Tuileries, s'étaient constitués en *Convention-nationale*, il s'y transporta ; et François de Neufchâteau, portant la parole, dit : « Représentans de la nation, l'Assemblée-législative a cessé ses fonctions. Elle s'empresse de donner la première à tout l'empire l'exemple de la soumission aux lois que vous allez rendre. Elle se félicite d'avoir déposé entre vos mains les rênes du gouvernement. Elle a arrêté que son premier acte de simple citoyen serait de servir de guide à la Convention-nationale, et de lui offrir l'hommage de son respect, afin de donner à tous les Français l'exemple de s'incliner devant la ma-

jesté du peuple que vous représentez. Nous nous félicitons de ce qu'à notre voix toutes les assemblées primaires de l'empire ont adhéré à l'invitation que nous leur avons faite. Elles ont, en vous nommant, consacré les mesures extraordinaires qu'exigeait le salut de 24 millions d'hommes contre la perfidie d'un seul. La nation entière est représentée, et vous allez établir une constitution sur les bases de la liberté et de l'égalité, etc. »

Il est inutile de rapporter les autres discours qu'on débita à cette occasion. On ne doit les regarder que comme des présages funestes des maux qui allaient fondre sur la France. Il suffira de rappeler ces paroles de Couthon, à cause du contraste qu'elles font avec le rôle que ce tyran a joué dans le comité de salut public : « Ce n'est pas seulement la royauté que nous devons abjurer, dit-il, mais toutes les puissances individuelles quelconques. J'ai entendu parler, et j'en ai frémi, d'une *dictature*, d'un *triumvirat*, d'un *gouverneur :* notre devoir est de le détruire dans sa source. Quel souverain voulons-nous? Le peuple. Tout autre système, destructeur de l'égalité, doit être abjuré par nous. Voilà le serment que je propose. » Collot-d'Herbois ajouta que ce n'était rien

faire si l'on n'*abolissait la royauté*. Un membre demande que la proposition de Collot soit discutée : « Qu'est-il besoin de discuter quand tout le monde est d'accord, s'écria l'abbé Grégoire ; aucun de nous ne proposera jamais de conserver en France la race funeste des rois. Nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine. Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. Celle des crimes de Louis XVI servira de préambule à notre décret. »

Après ce discours, qu'on croirait avoir été tenu par un chef de sauvages, le décret demandé par Collot et Grégoire fut rendu à l'unanimité. On ordonna ensuite de briser le sceptre et la couronne, et d'en envoyer les débris à la Monnaie. Proclamation de la république.

Alors commença cette longue chaîne d'adresses monotones qui prédisaient à la France qu'elle s'éleverait aux brillantes destinées de la république romaine, parce qu'au lieu d'un Brutus elle en *avait trouvé sept cents*. Les ministres Lebrun, Clavières

et Monge, parurent ensuite à la barre pour dire que cette journée était *la plus grande dont les fastes du genre humain pussent conserver la mémoire*. Clavières ne se doutait pas alors qu'un jour viendrait où, traduit au tribunal révolutionnaire, il se tuerait de désespoir pour éviter l'échafaud; et Lebrun, qu'il serait réduit à se cacher dans un cinquième étage pour échapper au supplice de la guillotine, qu'il subit pourtant. Le lendemain on décréta qu'on ne daterait plus que de l'an 1er de la république, qui serait *la véritable époque d'une liberté dont l'Histoire ne fournissait point d'exemple*. On disait plus vrai qu'on ne pensait.

Le peuple de Paris, le plus crédule et le plus léger de l'Europe, ne se sentait pas de joie de tous ces changemens. Les véritables *sans-culottes*, c'est-à-dire les jacobins, leurs satellites et tous les affiliés aux *sociétés fraternelles*, s'en réjouissaient avec bien plus de raison, parce qu'ils sentaient que le temps était arrivé où ils allaient régner despotiquement. Les conjurés avaient fait dans les mots un changement très-propre à entretenir cette erreur. Le *peuple*, adoptant leurs idées, se mit à la place de la *nation*, et en exerça malheureusement la toute-

puissance. On fit un pas de plus : on concentra la souveraineté dans les sociétés populaires, puisqu'il suffisait d'en être membre pour obtenir une place dans les corps administratifs, municipaux et judiciaires. Le reste de la nation, qui comprenait presque tous les propriétaires, fut à peu près exclu des fonctions publiques, et la France se trouva divisée en oppresseurs et en opprimés. Ainsi s'exécuta le conseil que Mirabeau avait donné, de se coaliser avec les *gens du peuple,* à l'exemple des Bataves, qui, s'étant ligués sous le nom de *gueux* avec les paysans, les pauvres et les brigands de leur pays, avaient jeté dans les marais de la Hollande les fondemens de leur république.

Admission des gens du peuple aux places et emplois.

En France, la faction de Robespierre se coalisa avec les sans-culottes, qu'elle appela les *vrais patriotes*, les *patriotes purs*, le *peuple par excellence.* Cette faction fit du peuple, ainsi composé, l'objet chéri de ses affections et de ses éloges : de cette manière, si le mot *sans-culottes* ne s'ennoblit pas dans l'opinion, il présenta une idée moins ignoble ; et beaucoup de gens d'une classe bien au-dessus de celle-là ne rougirent pas de s'en rapprocher par leur extérieur négligé, par l'abandon de leurs ma-

nières, par un ton brusque et un langage grossier. Quand cette révolution fut faite dans les idées, les paysans, les artisans, les ouvriers, d'anciens laquais même se présentèrent pour les emplois; et pourvu qu'ils sussent lire et écrire, ils étaient admis. Cela n'était pas même de rigueur pour être officier municipal et membre des comités de surveillance. Le ministre Pache fit son perruquier commissaire des guerres. Cette première irruption dans le gouvernement français arriva au moment où, par la suppression du marc d'argent, des sans-culottes de tous les états se formèrent en *Convention*.

Ils ne tardèrent pas à étendre le débordement; car ils furent à peine assemblés qu'ils ordonnèrent le renouvellement de tous les fonctionnaires publics, tant juges qu'administrateurs et officiers municipaux, « attendu que ceux qui étaient en place ne s'étaient pas élevés, depuis le 10 août, à la hauteur des nouvelles circonstances, et que le bonheur de la France ne commencerait, suivant *Prieur,* que du jour où les patriotes seraient à la tête des administrations publiques. » Il ne s'agissait pour cela que de donner aux élections la plus grande lati-

tude : en conséquence, la Convention décréta que les juges mêmes seraient pris indistinctement parmi tous les citoyens, parce que, suivant Danton, il fallait, pour en remplir les fonctions, *non être instruit en chicane, mais être riche en vertus et en patriotisme;* et de tels hommes on les trouvait parmi les *sans-culottes.* On vit donc dans les places, tant civiles que militaires, beaucoup d'hommes faits pour les déshonorer. Il semblait que la France, qui voulait faire revivre les beaux jours de Lacédémone, eût livré son gouvernement aux Ilotes.

Cependant on ne parla jamais tant de *majesté du peuple*, *de dignité d'hommes libres*, *d'attitude fière et imposante*, et surtout de *fraternité*, mot qui a perdu dans la bouche des jacobins le pouvoir de rappeler un des plus doux sentimens de la nature, et qui n'a été qu'un cri de brigandage pendant leur règne. Ils prirent pour devise : *Fraternité ou la mort;* devise empruntée des Puritains, qui ont fourni tant de leçons et tant d'exemples pour faire une révolution.

Après l'épuration des autorités constituées, on continua celle des armées : la Convention y craignait quelque soulèvement, à

cause de l'abolition de la royauté. Il était en effet difficile de croire que ces généraux qui avaient vieilli sous les rois, que ces officiers et sous-officiers qui avaient puisé dans leur éducation et dans le sein de leur famille l'amour de la monarchie, verraient avec indifférence la constitution et le trône renversés en un jour. Pour s'assurer de leur obéissance, la Convention y envoya, comme avaient fait les assemblées précédentes, des commissaires patriotes avec des pouvoirs illimités. C'est à cet usage qu'il faut attribuer la subordination qui s'établit peu à peu dans les troupes, leur retour à la discipline, leurs succès et leur patience au milieu des fatigues et des privations. La terreur précédait ces commissaires : ils entretenaient partout des espions ; ils en avaient dans les camps, dans les corps-de-garde, dans l'antichambre même des officiers supérieurs qui leur étaient suspects, mais qu'ils n'osaient pas destituer, jusqu'à ce que l'ordre et la discipline fussent rétablis, et qu'il se fût formé dans le tiers-état des homme capables de les remplacer. Quant aux officiers d'un grade inférieur, on les ménageait moins s'ils avaient la tache de noblesse. Ainsi l'armée ne compta presque plus que des individus qui, par leur

naissance et leur patriotisme, formèrent un corps dont toutes les parties se liaient parfaitement entr'elles. Cette homogénéité ne contribua pas peu à leur donner beaucoup de force lorsqu'on eut substitué le fanatisme à l'honneur; car l'esprit de la révolution fit de ces deux sentimens deux choses très-différentes, pour ne pas dire opposées.

Espionnage établi dans l'intérieur et aux armées.

Les officiers-généraux, et tout l'état-major de l'armée et des places de guerre, furent donc sous la surveillance inquiète des espions jacobins. Danton, qui avait passé à la Convention, avoua, le 24 septembre, que, lorsqu'il était ministre, il avait écrit à un commandant en second : « Veillez sur la conduite du général commandant, observez ses mouvemens, et brûlez-lui la cervelle s'il fait un pas rétrograde. » Personne, dans l'assemblée, ne s'éleva contre cet ordre tyrannique, tant on y respectait peu les lois.

Cette manière de gouverner était fondée sur le caractère des députés, hommes effervescens, presque tous démoralisés. Prenant pour règle de leur conduite l'intérêt de la révolution, ils se proposèrent de ne respecter ni le droit public, ni celui des particuliers, ni les lois de l'humanité, lorsque le respect de ces droits et de ces lois pouvait

arrêter la marche du char révolutionnaire. Telles furent leurs monstrueuses combinaisons, que la postérité ne pourrait les croire si elles n'étaient attestées par le code même de la Convention.

Nouvelle persécution contre les prêtres.

Il restait à consommer, dans le clergé, l'épuration ordonnée par le décret du 26 août, dont l'exécution avait éprouvé quelques lenteurs dans les départemens, parce qu'on trouvait barbare que des hommes qui, par les lois constitutionnelles, ne devaient être punis que de la perte de leur état, dans le cas où ils ne voudraient pas sacrifier leur honneur et leur conscience, fussent chassés de leur patrie comme de vils criminels. D'ailleurs, la faction dominante ayant résolu de détruire toute espèce de culte, sentait très-bien qu'il y aurait de la contradiction à faire jurer la constitution civile du clergé, puisque ce serait la conserver : elle résolut donc de substituer à ce serment celui de *la liberté* et de *l'égalité*. Le plus grand nombre des prêtres refusa de le prêter purement et simplement, parce qu'il fut aisé de s'apercevoir dans quelle intention on le leur demandait.

L'égalité attaquait, suivant eux, la hiérarchie ecclésiastique, et la *liberté* donnait

aux opinions et aux cultes une latitude indéfinie, bien voisine de l'anarchie. On ne doit donc pas être surpris que des hommes religieux et délicats refusassent de prêter le nouveau serment. La plupart demandèrent qu'on leur permît de spécifier l'égalité en droits, et la liberté politique; on n'eut aucun égard à leur demande, et ils subirent la déportation. Ceux qui avaient soixante ans et au-dessus furent enfermés dans des maisons de réclusion, où ils auraient péri de misère, s'ils n'avaientre çu quelques secours de leurs parens ou les bienfaits de la charité; car on les priva de leur pension, on s'empara de leur patrimoine, et l'on vendit leurs meubles.

Comme il suffisait de la demande de quelques mauvais sujets se disant citoyens actifs pour faire déporter un ecclésiastique, prêtre ou non, qui n'avait pas prêté le serment civique, on mit un grand acharnement à les poursuivre. On voyait des misérables, sans nom et sans état, excités ou payés secrètement par des hommes aussi pervers qu'eux, mais plus lâches, enlever à leurs familles des parens utiles et chéris. Il y en eut beaucoup qui sortirent de France. Un grand nombre, sous l'habit de paysan ou de

berger, cultiva la terre ou garda les troupeaux; d'autres se réfugièrent dans les grandes villes, et se confondirent parmi la populace, en s'adonnant aux travaux les plus vils. On en vit à Paris qui étaient porteurs d'eau, et qui, ayant été reconnus à leur air pieux et modeste, reçurent de leurs pratiques des secours qu'ils employèrent à soulager d'autres prêtres indigens; quelques-uns, couverts d'un cuir épais, gagnaient leur vie à transporter sur les quais le bois flotté. Un curé qui s'était loué comme jardinier chez une dame de qualité, fut reconnu et recommandé à cette dame, qui, ayant souvent entendu faire l'éloge de son jardinier, n'eut pas de peine à lui témoigner une estime qu'elle avait conçue avant de l'avoir vu : elle en fit son aumônier, et lui assura une pension, que ce prêtre respectable partagea entre quelques-uns de ses confrères qui étaient dans le besoin. Du moment qu'ils étaient connus de ces personnes pieuses que la France recelait encore en très-grand nombre, malgré la persécution, ils recevaient des aumônes de toute espèce; mais la révolution ayant chassé de France ou ruiné la plupart de ceux qui réunissaient la bienfaisance aux richesses, il fut un temps où

l'indigence ne trouva que bien peu de secours.

Ceux des prêtres qui subirent la déportation eurent des dangers d'une autre espèce à courir. Les mots de *réfractaires* ou d'*insermentés*, qu'on eut la barbarie de mettre sur leur passe-port, furent, pour plusieurs d'entr'eux, des *arrêts de mort.* Les gardes nationaux jacobins, et ces hommes de la populace qu'on avait fanatisés, et qui ne quittaient pas les corps-de-garde ni la maison commune, se ruaient comme des bêtes féroces sur ces malheureux, leur proposaient le serment, et, sur leur refus, ils les frappaient, leur ôtaient leur argent, leurs assignats, et leurs hardes; souvent ils les massacraient, malgré les officiers municipaux, qui, en beaucoup d'endroits, montrèrent de l'humanité. La mer même ne put les dérober à la fureur de leurs persécuteurs; il y en eut qui furent volés sur les bâtimens, d'autres meurtris de coups ou noyés; et l'on n'oubliera jamais qu'avant les noyades inventées par Carrier, la Loire engloutit, par l'atrocité des conducteurs, plusieurs bateaux chargés de ces infortunés.

Dans beaucoup d'endroits on accusa, avec quelque fondement, les prêtres *constitu-*

tionnels d'avoir fait faire des dénonciations pour se débarrasser de ceux de leurs confrères dont la présence les gênait et les importunait, à cause du contraste que présentait leur conduite opposée; mais ces constitutionnels eurent bientôt leur part de la persécution.

Réductions de leurs pensions.

Albite proposa, le 27 septembre, de réduire leur pension. Cambon appuya fortement la motion, et fut d'avis de retarder d'un quartier le paiement qui s'en faisait d'avance, pour gagner par cette opération 18 à 20 millions. Ensuite il proposa de faire sentir à ces *messieurs* la loi de l'égalité, en les réduisant tous, sans distinction d'âge, à 1000 francs. Mailhe les réduisait à 500 francs. Collot de la Salcète les assujétissait à présenter un certificat de civisme de leur municipalité pour être payés. « La question des prêtres, dit Manuel, est comme celle de la royauté. Il n'a fallu qu'une déclaration des représentans du peuple pour l'abolir; eh bien, il ne faut encore qu'une déclaration pour abolir le reste du clergé. En principe rigoureux, la nation peut dire aux prêtres qu'elle salarie: Nous vous licencions, comme les rois le disent à leurs soldats. »

Manuel accordait 800 fr. aux vieillards,

et 500 aux autres. Cette question avait été agitée aux jacobins au milieu des blasphêmes lancés contre la religion. La Convention décréta que les pensions accordées aux ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, non employés, seraient réduites de manière qu'elles ne pourraient excéder la somme de 1000 francs. C'est par de pareils actes de barbarie qu'on récompensait les services passés, qu'on soulageait la vieillesse et qu'on dédommageait le clergé des biens immenses qu'on lui avait volés. Il fut un temps où ces 1000 francs en assignats ne valaient pas un écu en numéraire. On peut juger par-là de l'extrême misère où se trouvèrent réduits les pensionnaires et les rentiers qui n'avaient pas d'autre ressource pour subsister.

Nouveaux moyens de fanatiser le peuple et les armées.

On traita avec la même barbarie les religieuses qu'on venait de chasser de leurs couvens, et dont on mettait la vertu à une bien rude épreuve, puisqu'en les arrachant à leur état on les plaçait, sans appui et sans modérateur, au milieu des écueils du monde et de l'indigence. Les unes succombèrent, les autres, s'appuyant sur le bras du Tout-Puissant, qu'elles ne méconnurent jamais, firent éclater une force qu'elles recevaient de lui. On leur demanda le même serment qu'aux

prêtres; elles le refusèrent par les mêmes motifs, et furent, comme eux, enfermées dans des maisons de réclusion, ou mises en arrestation chez elles.

La terreur allait donc devenir le mobile du nouveau gouvernement. Après avoir tout relâché pour détruire l'ancien, il fallait employer de nouveaux ressorts, et les tendre avec violence. C'est par-là que toute la jeunesse du royaume fut poussée dans les camps, l'argenterie des églises et celle des émigrés envoyées à la Monnaie; les cloches et le fer jetés dans les fonderies pour en faire des canons, des piques et des fusils. D'autres moyens se joignirent à ceux-là pour fixer la victoire sous les étendards de la république. On donnait aux soldats, au moment d'en venir aux mains avec l'ennemi, des liqueurs enivrantes, propres à leur inspirer une sorte de fureur; et souvent on plaça derrière eux des bataillons pour les repousser au combat quand ils lâchaient le pied. Essuyait-on une défaite, on faisait décapiter le général, qu'on accusait de trahison. Par cette punition injuste, on mettait les autres dans l'alternative de vaincre ou de mourir, et l'on prévenait le découragement du soldat en l'accoutumant à croire que de lui-même il était in-

vincible. Ces moyens violens ne donnaient pas le courage, mais ils en produisaient les effets; et si l'honneur n'enfanta pas des héros, la crainte et la fureur poussèrent du moins les combattans jusqu'à ce que la valeur eut pris la place de ces sentimens. On n'oublia rien pour la faire naître dans le cœur des soldats par les éloges et les récompenses. Une armée avait-elle remporté la victoire, une ville assiégée s'était-elle bien défendue, un décret déclarait qu'elles avaient bien mérité de la patrie, ou bien on leur envoyait un drapeau avec cette inscription : *La patrie reconnaissante.*

Les individus avaient aussi leur portion de gloire. Les uns étaient inscrits dans un catalogue destiné à recueillir les dits et les faits mémorables; les autres, après leur mort, devaient être placés au *Panthéon*, parmi les grands hommes, ou bien leurs noms étaient désignés pour être inscrits sur une colonne destinée à les transmettre à la postérité. Enfin des fêtes militaires, accompagnées de tout ce que la musique et le spectacle avaient de force sur l'imagination, mettaient le comble à l'enthousiasme. Ainsi, après la conquête de la Savoie, et d'autres époques plus ou moins mémorables, la Con-

vention ordonna, tantôt qu'on chanterait l'hymne des Marseillais devant la statue de la liberté, tantôt qu'on éleverait des trophées et qu'on ferait une marche triomphale comme chez les Romains.

A tous ces moyens d'animer les jeunes guerriers, ajoutons l'exaltation des idées, l'effervescence de la révolution, qui en produisait une si grande dans les têtes, les proclamations des représentans et des généraux, les adresses fanatiques de la Convention, l'enthousiasme des chansons, le délire des clubs, le fanatisme des motionnaires, les réflexions incendiaires des journalistes et leurs récits mensongers, et l'on verra que, depuis le *Vieux de la Montagne* jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, personne n'avait mieux connu que nos conjurés l'art de fanatiser les armées et le peuple.

On poussa l'abus des mots et des expressions exagérées beaucoup plus loin qu'on n'avait encore fait : les soldats ennemis étaient des *barbares*, des *brigands féroces*. Entraient-ils en France, on disait que leur présence souillait *la terre de la liberté*, *la terre des hommes libres*. Etaient-ils battus, c'étaient des *phalanges impures qui ne pouvaient soutenir les regards du peuple sou-*

verain. Nos armées entraient-elles chez eux, c'étaient *des libérateurs, des frères qui allaient briser des fers, porter la paix et le bonheur.* C'est-à-dire, le desordre, les vexations et la ruine.

Progrès du duc de Brunswick.

Non-seulement les individus, mais les corps administratifs prirent aussi une énergie étonnante, et montrèrent une sorte de fureur contre les ennemis du dedans et du dehors. Les progrès de ceux-ci inquiétaient extrêmement la Convention, et, malgré la contenance assurée qu'elle affectait, elle douta un moment du salut de l'Etat.

Le duc de Brunswick s'avançait avec son armée sur Reims et sur Châlons, tandis que les Autrichiens faisaient le siége de Lille. La frayeur était telle que les ministres délibérèrent s'il ne serait pas nécessaire de transférer hors de Paris la Convention et la famille royale. Kersaint, qui était présent et qui arrivait de Sedan, appuya cet avis en disant qu'il *était aussi impossible que dans quinze jours le duc de Brunswick ne fût pas à Paris, qu'il est impossible que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus.* Danton s'opposa fortement au départ, et l'on convint d'attendre des nouvelles plus positives avant de

prendre une détermination. Ce qu'on craignait le plus, c'était la vengeance des émigrés : en cela on ne leur rendait pas justice. Les princes leur avaient recommandé la modération et tous les devoirs que le véritable honneur impose en pareil cas.

Dumourier essaya de désarmer le roi de Prusse par un mémoire où il entreprit de lui prouver « qu'il était de son intérêt de se détacher de l'alliance de l'Autriche, et d'accepter celle de la France ; d'abandonner les émigrés et la cause de Louis XVI, dont la captivité et la déchéance n'étaient que le prix de ses fautes et du mauvais gouvernement de ses aïeux. » Il calomnia leur mémoire, leurs courtisans et leurs ministres, en remontant jusqu'à Louis XIII ; justifia l'établissement de la république française, et versa beaucoup de fiel sur la maison d'Autriche et sur les émigrés, dont il n'aurait imité ni le courage, ni la patience, ni la magnanimité, s'il avait été persécuté comme eux. Le roi de Prusse, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir de Dumourier, rompit la négociation qu'il avait entamée, et lui envoya le manifeste du duc de Brunswick.

On dit que les conjurés s'avisèrent alors

d'un expédient qui leur réussit contre toute vraisemblance; qu'ils envoyèrent au Temple Péthion, Manuel et Kersaint, pour engager le roi, par les plus puissans motifs, à inviter le roi de Prusse et le duc de Brunswick à évacuer le territoire français; qu'à côté des plus belles promesses ils firent tonner les menaces, en cas de refus, comme d'aller jeter dans le camp ennemi sa tête, celles de la reine et de ses enfans, et de faire une boucherie des parens des émigrés; que le tumulte qu'il y avait eu sous ses fenêtres, quelques jours auparavant, ne donnait que trop de poids à ces menaces, et que le roi, qui en fut effrayé, écrivit au roi de Prusse, sous la dictée de Manuel, une lettre pressante pour l'engager à faire retirer son armée. (1) Ceux qui veulent justifier la retraite des Prussiens, disent que l'empereur avait promis à Frédéric-Guillaume de

Causes de sa retraite.

(1) Cléry, valet-de-chambre du roi, répand, dans ses *Mémoires*, quelques doutes sur cette anecdote, sans la nier. M. de Ségur, dans son *Tableau politique de l'Europe*, prétend que le roi dit à M. de Malesherbes qu'il n'avait point écrit au roi de Prusse, et que s'il existait une pareille lettre, il fallait qu'on eût contrefait son écriture. Cette version est la plus vraisemblable.

lui céder trois bailliages dans la Silésie, à condition que celui-ci lui assurerait la possession des principales places de l'Alsace; que, désirant se débarrasser de ce traité, le monarque autrichien avait donné ordre à ses généraux de contrarier sous main le duc de Brunswick : qu'en effet ce prince, supportant avec peine leurs contrariétés, écrivit au roi de Prusse que le *défaut d'intelligence, l'égoïsme, l'esprit de cabale et la défiance déconcertaient ses mesures, et qu'en conséquence il lui demandait la permission de se démettre du commandement.* Ils ajoutent qu'on avait dit à Frédéric-Guillaume qu'au moment où son armée entrerait en France, les commandans des places fortes les lui livreraient; que les peuples, au lieu de s'armer pour la repousser, iraient au-devant d'elle, et arboreraient l'étendard royal : mais que cette défection, sur laquelle on avait quelque raison de compter, n'ayant pas eu lieu, le duc de Brunswick se trouva dans l'impossibilité de continuer un plan de campagne dans lequel il avait fait entrer l'insurrection comme un moyen de conquête.

Une des choses qui contribuèrent sans doute le plus à le désabuser de ses espérances, fut le mauvais succès du siége de Thionville,

dont la reddition aurait fait prendre à cette campagne un cours bien différent : mais les asssiégeans étaient venus sans artillerie, chose qu'on a de la peine à croire. L'artillerie de Luxembourg, sur laquelle ils avaient peut-être compté, était sans affûts, cette place sans provisions, l'armée de Clairfait sans boulangerie et sans munitions, ce qui fut cause que le commandant de Thionville, qui avait, dit-on, promis de se rendre, tint ferme, parce qu'il voulait que le feu des assiégeans l'aidât à persuader aux habitans qu'il fallait capituler. Tout cela fit prendre au roi de Prusse le parti de se retirer, d'autant mieux que la maladie occasionnée par les pluies abondantes et par la disette avait considérablement affaibli son armée. Que sait-on si quelque motif de jalousie contre l'Autriche n'entra pas dans cette détermination? s'il ne craignait pas, dans le cas où les armées autrichiennes feraient des progrès en France, d'avoir contribué à augmenter, par une conquête qu'il ne partagerait pas, la puissance de l'empereur, qui, étant son ennemi naturel, deviendrait par-là bien plus redoutable? si l'intention de son cabinet n'était pas, quand il montra tant de zèle pour la coalition, d'engager ce prince dans une

guerre désastreuse, et de l'abandonner ensuite en vendant à la France sa défection?

En général on peut dire que l'intention de ces deux puissances n'était pas de rétablir Louis XVI sur le trône : car pourquoi auraient-elles refusé aux émigrés l'artillerie qu'ils demandaient, en répondant du succès si on leur permettait de faire eux-mêmes le siége de Thionville? Pourquoi, pendant toute la campagne, les retint-on sur les derrières, et les condamna-t-on à une inaction honteuse et mortifiante? Pourquoi le duc de Brunswick ne profita-t-il pas de la terreur que son invasion dans la Champagne avait répandue, pour pénétrer jusqu'à Châlons, où il aurait trouvé des approvisionnemens, et peu de résistance de la part de nos troupes, que l'inexpérience et l'indiscipline auraient livrées à la valeur des siennes? Ces raisons font croire que le cabinet de Berlin n'était pas de bonne foi dans la coalition. Sa défection, qui éclata ensuite, semble mettre le sceau de l'évidence à l'intention qu'on lui prête de n'avoir entrepris cette guerre que pour engager, entre l'Autriche et la France, une lutte dans laquelle ces deux puissances, surtout la première, s'épuiseraient, le rendraient maître de faire pencher la balance, et

de concilier ses intérêts avec la gloire de devenir l'arbitre et le pacificateur de l'Europe. Que sait-on enfin si ces puissances n'avaient pas alors, avec la Russie, le projet de se partager le reste de la Pologne? Dans ce cas rien ne leur convenait moins que d'occuper leurs armées en France?

Quoi qu'il en soit de ces motifs, on assura dans la Convention que le roi de Prusse, en se retirant, dit à *Monsieur*, frère du roi, et au général Clairfait : *Vous m'avez trompé tous les deux ; je veux bien encore vous tirer du mauvais pas où vous êtes, mais vous vous souviendrez de moi*. Cette anecdote peut bien avoir été imaginée à plaisir, comme tant d'autres. Le roi de Prusse ne comprit point les émigrés dans l'échange des prisonniers : ils furent même pillés d'une manière barbare par quelques-uns de ses soldats.

Il congédia alors ces malheureux fugitifs, auxquels il ne donnait point de solde. Leur douleur fut extrême quand les princes français leur annoncèrent cette résolution : plusieurs se livrèrent au désespoir, sentiment bien naturel après un événement qui, en dissipant leurs plus douces illusions, ne laissait voir qu'un abîme de maux pour eux et pour leurs familles : il y en eut qui rentrè-

rent en France, aimant mieux s'exposer à périr sur l'échafaud que d'attacher plus long-temps leur sort à ce qu'ils croyaient être une chimère. Les uns furent guillotinés ou fusillés; les autres languirent dans les prisons comme *suspects*, ou traînèrent une existence que la frayeur leur rendait presqu'insupportable. Les autres émigrés, qui formaient le plus grand nombre, résolurent de vaincre leur mauvaise fortune par leur constance et leur courage, soit en se réunissant autour du prince de Condé, soit en formant des corps séparés à la solde de la Hollande et de l'Angleterre, en attendant que des temps plus heureux leur permissent de revoir leur malheureuse patrie, dont ils étaient bien loin de prévoir les crimes et la honte.

La retraite des Prussiens donna une nouvelle audace aux conjurés. Il ne faut pas oublier ce que j'ai déjà dit, qu'il y en avait qui visaient à une oligarchie, concentrée dans un très-petit nombre de chefs. Parmi ces hommes-là il faut distinguer Maximilien Robespierre, dont la tyrannie, considérée dans ses progrès, ses caractères et ses effets, est un des phénomènes les plus singuliers que présente l'Histoire.

Il était né en 1759, à Arras, où son père, originaire du Brabant, exerçait la profession d'avocat; sa mère était fille d'un boucher, et parente, dit-on, de François Damiens, assassin de Louis XV. Robespierre père, ayant été forcé, par le dérangement de ses affaires, d'aller chercher fortune aux Indes, laissa sa femme avec quatre enfans, qu'elle était hors d'état d'élever. M. de Conzié, évêque d'Arras, prit pitié de leur sort, et se chargea de faire élever Maximilien, en qui il crut reconnaître quelques dispositions. Celui-ci fut d'abord enfant de cœur à la cathédrale. M. de Conzié l'envoya ensuite à Paris, où, après ses premières études, il obtint une bourse au collège de Louis-le-Grand.

Portrait de Robespierre.

Il y montra un caractère sombre, défiant, jaloux à l'excès, ingrat, vindicatif et hautain, qui le força de vivre isolé, ou de s'entourer de quelques jeunes gens aussi malheureusement nés que lui. Ses vices, se développant avec l'âge, firent contracter à son corps des défauts qui provenaient de l'effervescence continuelle de son imagination atrabilaire. Il avait le teint livide et bilieux, la physionomie refrognée, des yeux mornes, un clignotement fréquent, des mouvemens

convulsifs aux épaules et au cou, et la démarche brusque et précipitée. Son abord était froid, son maintien gêné, son regard sinistre; du reste il aimait à être vêtu et coiffé élégamment. Il exerça à Arras la profession d'avocat, et se fit remarquer par son orgueil, son opiniâtreté, son goût pour la dispute, et par une certaine facilité de s'énoncer; mais il n'avait aucun des talens qui constituent l'orateur. Ses idées étaient communes et souvent alambiquées, son style froid, sa logique peu sûre, et remplacée, pour l'ordinaire, par le sophisme et par des phrases sonores. Il parlait souvent de lui, et toujours en bien, et ne pardonnait jamais à quiconque blessait son amour-propre très-prompt à s'irriter. Voilà ce qu'il était, lorsque la révolution, en l'appelant aux États-Généraux, donna à son âme tout le développement dont elle était susceptible.

L'orgueil et l'esprit de domination dont il était possédé lui avaient fait ambitionner plusieurs genres de gloire. Du moment que, placé sur le grand théâtre des États-Généraux, il put mesurer d'une manière plus juste l'intervalle immense qui le séparait du terme de ses désirs, il n'aspira plus à s'élever, mais à abaisser tout ce qui était

au-dessus de lui. Il regarda les titres, la fortune, la naissance et les talens distingués comme des inégalités dangereuses dans une nation : il crut que, pour la rendre heureuse, il fallait les détruire. Il ne s'attacha à aucun des partis qui divisaient l'Assemblée-constituante, parce que dans chacun il trouvait des hommes qui, par leur supériorité, blessaient son orgueil : d'ailleurs tous les partis, même le parti républicain, ne tendaient point à ce nivellement qui était sa passion dominante. Il se livra donc à la pente de son âme, qui l'entraînait dans ce qu'il y avait de plus bas et de plus pervers. Il se fit l'homme de la populace, et s'entoura de ce que cette classe avait de gens sans mœurs, sans religion, sans humanité. De cette manière il jeta, dans les ordures de la révolution, les fondemens de sa puissance.

Telle fut sa grande et unique occupation durant la première assemblée. Méprisé d'abord par ses collègues pour son moral, son impudence et l'exagération de ses idées, il finit par leur paraître redoutable à cause de ses menées sourdes parmi les brigands.

Rentré dans la classe de simple particulier, il resta à Paris ou à Versailles pour augmenter sa popularité, connaître de plus

en plus les malfaiteurs, et en être connu; se lier avec ceux des départemens, et avec les jacobins les plus ardens répandus sur le sol de la France : aussi personne ne jouit parmi eux d'autant de faveur, parce que personne ne flatta autant que lui leurs désirs criminels et leurs folles espérances.

Il donna le nom de *peuple* et de *bons citoyens* à ce ramas de brigands, et les familiarisa si bien avec ces dénominations, qu'ils se les arrogèrent exclusivement. En conséquence, ils s'accoutumèrent à croire que la *souveraineté* leur appartenait, puisqu'ils étaient essentiellement le *peuple;* que c'était à eux à tracer les limites de la liberté, à étendre ce nivellement qui, sous le nom d'égalité, devait amener un nouveau partage dans les fortunes. Robespierre fut un de ceux qui contribuèrent le plus à faire naître ces prétentions parmi les *sans-culottes*, par sa doctrine et sa conduite; de sorte que le *peuple*, mettant en lui son espoir, devint l'instrument le plus puissant de ses projets.

Il se trouvait donc à la tête d'une faction redoutable quand il fut nommé à la Convention; aussi ne tarda-t-on pas à s'en apercevoir. Il éprouva dans ses idées un change-

ment qui était à son avantage. Il en eut de plus étendues, non en politique et en morale, car, dans l'art de gouverner, ses vues furent toujours étroites et fausses ; mais il connut mieux l'art d'intriguer, de remuer les passions de la populace, et de la lier à ses intérêts. Le déplacement du mot *peuple*, transporté, comme je l'ai dit, à l'assemblage impur des *sans-culottes*, apporta un changement dans son langage. Il appela *vertu*, *humanité*, tout ce qui tendait à améliorer leur sort, même l'assassinat et le pillage; et *crime*, tout ce qui pouvait leur nuire. Avoir des mœurs, aimer la patrie, être *juste*, c'était, suivant lui, montrer des inclinations propres à nuire à la révolution, telle qu'il la concevait; en un mot, il substitua son *peuple* à tous les objets dignes de respect et d'amour, et l'on n'était vertueux qu'à proportion qu'on aimait cette nouvelle idole. Voilà quelle était la source de ses idées. A force de les remanier, il acquit la facilité de les rendre quelquefois avec une chaleur et un coloris qu'il n'avait pu leur donner à l'Assemblée-constituante : mais il n'en eut ni plus d'étendue, ni plus d'élévation dans l'esprit.

Il s'était fait une espèce de catéchisme qui renfermait des règles de conduite à son usage,

et qu'on a trouvées dans ses papiers. En voici quelques-unes :

« Une constitution toute en faveur du peuple ; proscription des hommes éclairés et des hommes riches, qui sont de grands obstacles à la révolution ; proscription de tous les écrivains qui ne sont pas décidément bons patriotes ; propagation des bons écrits.

» Nomination de généraux et administrateurs patriotes ; destitution et punition des autres. Subsistances et lois populaires : aller au pouvoir suprême par l'anarchie.

» Les dangers intérieurs viennent des bourgeois : pour vaincre les bourgeois il faut rallier le peuple, qu'ils ont voulu mettre sous leur joug dans les grandes villes.

» Il faut que le peuple se rallie à la Convention, et que la Convention se serve du peuple. Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan ; que les sans-culottes soient payés, et retenus dans les villes. Il faut leur procurer des armes, les *colérer*, les éclairer.

» Dans tout gouvernement il ne doit y avoir qu'une loi unique : il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste. Pour qu'elle oit républicaine, il faut que tout soit républicain : ministres, papiers publics, dé-

putés. Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles. »

Ces maximes étaient la base du code politique de Robespierre; il y en avait bien assez pour bouleverser une nation. Cet homme avait des rivaux, dont les uns avaient plus d'esprit que lui; les autres, plus d'énergie; d'autres, des formes plus agréables; mais aucun n'avait autant de suite dans son plan d'élévation.

Il affecta une austérité et un désintéressement qu'aucun de ses rivaux n'était capable d'imiter. Il logeait chez un charpentier, dans une petite chambre, remarquable par son extrême simplicité; n'avait point de domestique, et ne faisait ni ne recevait de visite, à moins que ce ne fût pour s'entretenir avec quelque brigand accrédité aux tribunes de la Convention, à celles des jacobins, ou dans les sociétés fraternelles auxquelles on n'était affilié qu'en faisant preuve de *coquinisme*.

La fréquentation de ces misérables développa dans son âme ce fond de scélératesse qui n'attendait que l'occasion d'éclater. Aussi fut-il un des principaux agens, mais non un des acteurs des journées du 20 juin et du 10 août; car dès qu'il y avait du danger, content de prêcher le meurtre et d'exciter au désor-

dre, il se cachait, comme il fit le 10 août, tant il était lâche. Après l'emprisonnement du roi, il ne vit rien d'impossible dans l'exécution de ses projets. Cependant il ne fixa point sans frémir la carrière qui s'ouvrait devant lui, à cause des dangers dont elle était semée. Il devint triste, soupçonneux, craintif; ne sortait pour l'ordinaire qu'accompagné de quelques sentinelles vigilantes, n'aimant pas à être regardé; fixant ses ennemis avec fureur, et avec mépris ceux qui avaient l'air de le craindre.

Voilà ce qu'était Robespierre, quand il parut à la Convention, environné d'une immense popularité, qui lui donnait dans l'opinion une existence colossale. Son plan n'avait rien de neuf : c'est le même qu'ont suivi les conspirateurs de tous les temps. Il consistait à faire désirer à la nation, à force d'anarchie, d'avoir un dictateur qui terminât ses maux. Il ne doutait pas, vu le parti nombreux qu'il avait dans la multitude, que la dictature ne lui fût déférée. Il n'oublia donc rien pour augmenter le désordre, et n'y réussit que trop.

Si quelque chose est fait pour désabuser du pouvoir, c'est de le voir dans toute sa plénitude entre les mains d'un homme sans

nom, sans talens, sans fortune, sans figure, en un mot sans aucune des qualités qui attirent, je ne dis pas l'estime, mais les regards de l'homme raisonnable. Ce phénomène est bien plus étonnant encore, quand on pense qu'on l'a vu chez une grande nation, célèbre par ses lumières et son courage.

Scission de la faction de la Gironde et celle de Robespierre.

La faction de la Gironde se déclara alors contre celle de Robespierre. Elle avait pour chefs les mêmes députés qu'auparavant, Brissot, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Condorcet : elle avait acquis Buzot, J. B. Louvet, Barbaroux, et plusieurs autres qu'il est inutile de nommer. Les journaux qui avaient le plus d'influence et de vogue, tels que celui *de Paris*, la *Chronique*, le *Moniteur*, le *Patriote Français*, les feuilles de Gorsas, de Carra, et le *Thermomètre du Jour*, étaient composés par les ordres de cette faction, ou rédigés et corrigés par ses membres, sous la protection du ministre Rolland, qui les payait et les envoyait dans les départemens; car la Convention lui passait 100,000 francs par mois pour propager l'esprit révolutionnaire, qu'ils appelaient l'esprit public. Ce ministre était le chef de la faction; mais il lui nuisit plus par son opiniâtreté et sa maladresse, qu'il ne la servit par

ses secours. On appela ces factieux tantôt *Rollandins*, du nom de Rolland; tantôt *Brissotins*, parce que Brissot était un des meneurs les plus apparens; et tantôt *Girondins*, parce que les députés de la Gironde y dominaient. Ces noms ridicules leur furent donnés par la faction de Robespierre, qui suivait toujours le plan qu'elle s'était fait d'avilir, par des sobriquets, les partis et les personnes dont elle avait juré la perte.

Dans la séance du 24 septembre un député se plaignit que chaque jour les murs de Paris étaient tapissés d'affiches incendiaires, de listes de proscription; d'autres demandaient une loi contre les provocateurs au crime, « contre ces hommes, dit Buzot, qui veulent dominer par la terreur. Il faut que nos frères, qui vont combattre sur les frontières, soient assurés de la paix de leurs familles et de leurs propriétés. » Collot-d'Herbois s'éleva contre les préopinans. « Eh quoi! dit-il, depuis trois jours seulement vos premiers décrets sont rendus, et déjà l'on montre une défiance injurieuse! On vous propose une loi de sang : citoyens, ajournez cette proposition : il sera toujours assez tôt de rendre une seconde loi martiale : et sur quoi fonderiez-vous cette loi? sur les

plaintes irréfléchies d'un ministre ? Non, vous ne la prononcerez pas. Il suffira, pour le rétablissement de la tranquillité, que nous montrions une juste confiance dans le peuple. » Après une assez longue discussion, la Convention décréta qu'il serait nommé six commissaires chargés de rendre compte de l'état actuel de la république et de Paris, de présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et au pillage, et d'indiquer les moyens de *mettre à la disposition de la Convention-nationale une force publique prise dans les quatre-vingt-trois départemens.*

Ce dernier article est celui qui fit le plus de peine aux anarchistes. Ils sentirent que si la Convention disposait d'une force départementale, ils ne pourraient ni la dissoudre quand on aurait jugé le roi, ni agiter à leur gré le peuple de Paris, qui serait contenu par cette force.

C'était entamer une grande question que de parler d'anarchistes et de provocateurs à l'assassinat, puisqu'on se mettait dans la nécessité de les faire connaître. Merlin de Thionville, rappelant, à la séance du 25 septembre, ce que Buzot avait dit la veille, qu'il fallait que les volontaires, en marchant à

l'ennemi, fussent assurés de leurs propriétés, et de la paix de leurs familles, ajouta : « Il faut qu'ils soient sûrs de ne combattre ni pour des dictateurs, ni pour des triumvirs; et j'invite *Lasource*, qui m'a dit hier qu'il existait une faction qui voulait la *dictature*, à m'indiquer celui que je dois poignarder. »

» Oui, dit Lasource, il existe un parti qui veut dominer l'Assemblée - nationale : c'est celui qui a cherché à effrayer par des menaces les membres de la législature; c'est celui qui commence à désigner à la fureur des assassins qu'il gage, les membres de la Convention-nationale, dont il redoute les principes, ainsi que leur ardent amour pour la liberté. « Le parti qu'on vous a dénoncé, dont l'intention est d'établir la *dictature*, ajouta Rebequi, c'est le parti de Robespierre; voilà ce que la notoriété publique nous a appris à Marseille : c'est pour le combattre que nous avons été envoyés; je vous le dénonce. » Et il signa sa dénonciation au bureau. Danton eut l'air de douter du fait, et au lieu de chercher à l'éclaircir, il se borna à demander la peine de mort contre celui qui proposerait la *dictature* ou le *triumvirat*, comme si l'individu qui aspirait à cet énorme pouvoir était assez maladroit pour en de-

mander l'agrément à la Convention. Il proposa la même peine contre quiconque s'opposerait à l'unité de la république.

Projet d'un gouvernement municipal.

Robespierre était trop visiblement attaqué pour garder le silence. Il monta donc à la tribune ; mais il ne dit rien qui mérite d'être rapporté. C'était une longue et fade apologie de toute sa conduite. On vit clairement dans ces débats qu'il avait été question d'établir un dictateur, ou des triumvirs, ou des tribuns ; qu'on avait eu aussi le projet de soumettre la France à la commune de Paris; que les municipaux auraient été choisis parmi les scélérats les plus déterminés, tels que Marat, qu'on accusa nommément d'être un des auteurs de ces projets, et contre lequel on demanda le décret d'accusation ; mais on invoqua l'ordre du jour. Alors Marat, tirant un pistolet de sa poche, se le porta à la tête, et s'écria : *Si le décret avait été prononcé, je me brûlais la cervelle ; mais je resterai parmi vous pour braver vos fureurs.*

Ce fut à cette séance que Barbaroux dit, en parlant de lui-même et des Marseillais : « Nous étions à Paris avant et après le 10 août. Le temps viendra où vous saurez quelles conspirations nous y avons tramées

pour renverser le trône de Louis XVI. Marseille ayant bien servi la révolution, il n'est pas étonnant que les Marseillais fussent recherchés par les partis qui malheureusement divisaient la capitale. On nous fit venir chez Robespierre. On nous dit qu'il fallait nous rallier aux citoyens qui avaient acquis le plus de popularité. Le citoyen Panis nous désigna nommément Robespierre comme l'homme le plus vertueux, qui devait être le dictateur de la France. Nous lui répondîmes que les Marseillais ne baisseraient jamais les yeux devant un roi ni devant un dictateur. »

Je citerai encore le passage suivant du discours de Péthion à la séance du 5 novembre : « Les hommes, dit-il, qui se sont attribué la gloire de la journée du 10 août, sont les hommes à qui elle appartient le moins (la faction de Robespierre). Elle est due à ceux qui l'ont préparée ; elle est due à la nature impérieuse des choses; elle est due aux braves fédérés et *à leur directoire secret, qui concertait depuis long-temps le plan de l'insurrection.* »

On finit par décréter l'*unité* et l'*indivisibilité de la république*, et ensuite la suppression des croix de Saint-Louis, qu'on

regardait comme une distinction monstrueuse dans un système d'égalité qui avait pour but de faire disparaître toute différence entre le peuple et ce qu'on appelait les honnêtes gens. C'est une chose incroyable que l'empressement avec lequel on envoya à la Convention ces décorations militaires. Beaucoup d'officiers n'avaient même pas attendu le décret pour faire ce sacrifice. Les uns l'avaient fait par patriotisme, les autres par peur, s'imaginant que cette démarche civique calmerait les soupçons et les défiances qu'on avait contr'eux.

Dès que la république fut déclarée, on s'occupa des moyens de l'affermir. Il y en avait deux qui parurent remplir parfaitement les vues des fondateurs. Ces moyens étaient les conquêtes et la mort du roi. Pour en préparer l'exécution, Lebrun, qui, de gazetier, était devenu ministre des affaires étrangères, alla faire à la Convention un rapport sur la situation politique de l'Europe. Il commença par dire qu'avant le 10 août la nation française avait perdu toute considération au dehors; et il assura que c'était l'effet des perfides intrigues de la cour, qui faisait entrer l'avilissement de la France comme élément essentiel dans les principes de

Rapport sur l'état politique de l'Europe.

contre-révolution qu'elle méditait; que de là venaient la confiance et la sécurité des armées autrichiennes et prussiennes; la présomption et la jactance des princes et des rebelles émigrés; l'audace et l'insolence des aristocrates de l'intérieur, et le discrédit où nous étions dans toute l'Europe. « Mais la journée du 10 août, ajouta-t-il, en déconcertant au-dedans tous les projets de nos ennemis, dérangea aussi les fausses spéculations au-dehors. La fortune publique commença à se rétablir, et la terreur des rois se réveilla.

» En prononçant ces derniers mots, je viens, messieurs, de vous révéler les mystères de la diplomatie actuelle. Telles sont en effet les seules données sur lesquelles doivent aujourd'hui reposer tous les calculs de la politique. D'une part, la haine des gouvernemens pour nos principes; de l'autre, les secrètes dispositions des peuples pour les adopter. Oui, messieurs, je n'hésite pas de vous le répéter, presque tous les gouvernemens sont les ennemis de la révolution française, parce que tous sont encore infectés du venin de l'aristocratie et du despotisme; mais aussi j'ose affirmer que nous avons partout de chauds amis parmi les peuples.

J'ose affirmer que les hommes de tous les pays n'ont pas cessé de faire des vœux pour nos succès, malgré les exagérations, les mensonges, les calomnies dont on a essayé de nous flétrir ; malgré les excès vraiment déplorables qui ont fait quelque tort à la plus belle des causes : c'est qu'il y a dans tous les pays des hommes raisonnables qui savent que la destruction d'un trône ne se fait pas sans fracas et tremblement; c'est que dans tous les pays il y a des hommes justes qui ont pesé dans la même balance les effets et les causes de cette vengeance redoutable du peuple ; c'est qu'il y a partout des hommes sensibles et humains qui comptent aussi pour quelque chose l'affranchissement de vingt-cinq millions de leurs semblables, et qui mettent en compensation de *quelques désordres momentanés*, de *quelques malheurs individuels*, les bienfaits éternels de la liberté et de l'égalité, que tôt ou tard tous les peuples de la terre partageront avec les Français. »

De là, passant à des considérations particulières, Lebrun dit que si la France avait à craindre la haine des rois, elle avait tout à espérer de leurs rivalités, de leurs méfiances et du choc de leurs intérêts divers,

qui ne manqueraient pas de se contrarier. Portant ensuite son attention sur les différens potentats qu'elle aurait à combattre, il les traita d'*hommes d'une immoralité profonde, d'un machiavélisme atroce, et d'une improbité politique*. Il traita d'*insolent, que les armes françaises venaient de châtier*, celui d'entr'eux que sa sagesse et ses vertus faisaient distinguer sur le trône, et que tout le monde nommait, quand on parlait d'un roi, *père de ses sujets;* c'était le roi de Sardaigne.

Lebrun promit de veiller à ce que l'indépendance et l'honneur de la nation fussent partout respectés; de faire tenir dans les cours, par l'organe de ses agens, *un langage toujours fier, toujours libre, toujours digne de la majesté d'un grand peuple;* de faire protéger *partout et envers tous* les intérêts du commerce national, et les individus honorés du titre de citoyens français; de travailler à diviser les ennemis, à en diminuer le nombre, à augmenter au contraire celui de nos amis, à maintenir les puissances neutres dans le système qu'elles avaient adopté, et à raffermir les faibles qui chancelaient. Il dit que des 6 millions en numéraire mis à la disposition de Dumou-

rier dans le temps qu'il était ministre, il avait été dépensé 2,016,000 livres; que le reste était partie à la trésorerie nationale, partie dans la caisse des affaires étrangères; qu'il y avait aussi un autre dépôt en tabatières, montres, bagues à brillans, boîtes à portraits, et autres effets précieux que l'on distribuait ci-devant aux agens politiques étrangers, ou autres personnes dont on recherchait le crédit.

« Il fallait bien, ajouta-t-il, recourir aux vils moyens de la corruption, quand la diplomatie n'était que l'art de la dissimulation, de la perfidie, de l'imposture, de la tromperie; quand le plus rusé négociateur était aussi le plus célèbre; quand le titre de grand politique était réellement synonyme de grand fourbe; quand tout le talent des ministres les plus renommés était de tout brouiller, pour avoir ensuite la gloire aisée de tout débrouiller. Mais aujourd'hui que notre politique sera aussi *franche* que peu compliquée; aujourd'hui que nous n'avons plus d'autres présens à offrir aux peuples que *justice* et *liberté*; que nous n'avons à en exiger pour nous-mêmes que *paix* et *justice*, la Convention-nationale jugera sans doute que ces richesses frivoles peuvent être employées

plus utilement, en les échangeant contre du fer, le métal de la liberté. »

En effet, la Convention allait mettre dans la politique la même réforme qu'elle avait mise dans la morale ; et Lebrun était bien capable de la seconder, comme il le dit lui-même, *par ce zèle ardent que le patriotisme seul peut inspirer.* Il dirigeait, de Paris, le comité révolutionnaire des Belges et des Liégeois, établi à Lille, que les électeurs de ce département dénoncèrent à la Convention comme *immoral, monstrueux et contraire à la dignité nationale.* C'était par ce comité qu'il préparait l'insurrection de Liége et du Brabant, pour seconder cette politique à laquelle il se vantait de ne donner pour bases que la *justice,* la *franchise* et la *liberté*, et que la Convention rendit si fameuse par la profonde scélératesse sur laquelle elle l'appuya. Des comités semblables étaient placés sur les autres points de la frontière, pour étendre au dehors l'esprit de révolte; et quand il était près d'éclater, on se présentait avec une armée pour l'appuyer.

Conquête de la Savoie et du comté de Nice.

Ce fut de cette manière que l'on s'empara du comté de Nice et de la Savoye. Pour rendre ces deux conquêtes infaillibles, on

choisit le moment où le roi de Sardaigne, resserré dans le Piémont par les neiges qui allaient couvrir le Mont-Cenis et le Col-de-Tende, ne pourrait venir au secours des contrées envahies. Cette précaution était inutile, puisqu'indépendamment de la facilité qu'avaient les Français d'entrer dans un pays ouvert de toutes parts, le roi de Sardaigne n'avait pas assez de forces pour se défendre contre une puissance telle que la France. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de disputer quelques postes, qu'il fallait ensuite céder à la supériorité, et d'affaiblir, en s'affaiblissant lui-même, un ennemi qui pouvait se recruter sans cesse. Ce prince n'eut pas même cet avantage dans le comté de Nice, par la trahison ou la lâcheté des chefs qui commandaient ses troupes, ni en Savoye, par la défection de la majeure partie des habitans. La révolution était faite dans cette province quand les Français y arrivèrent. Les Savoisiens limitrophes de la France, et l'ayant presque tous fréquentée dans leur jeunesse, parlant la même langue, avaient facilement écouté les insinuations perfides des jacobins français, parmi lesquels le frère de Barnave s'était signalé : ainsi les troupes piémontaises, au nombre d'environ

dix mille, se voyant abandonnées des naturels du pays, et ne pouvant d'ailleurs lutter contre une armée de trente mille hommes, se retirèrent au pied du Mont-Cenis.

Les Savoisiens adoptèrent avec une joie et un empressement incroyables la cocarde tricolore, l'arbre de la liberté, les clubs et leur haine pour les rois, même pour celui qui les gouvernait en père. Mais bientôt après ces attributs du patriotisme ne furent pour eux que les signes funestes des maux sans nombre réservés aux peuples qui, dans ce temps-là, avaient le malheur d'être incorporés aux Français. Il faut dire, à la louange de M. de Montesquiou, qui commandait les troupes françaises, qu'elles ne commirent aucun désordre. Ce général, qui, en abandonnant les intérêts du roi, avait payé d'ingratitude les bienfaits qu'il en avait reçus, éprouva à son tour celle de la Convention. D'abord elle le destitua ; ensuite elle suspendit l'exécution du décret, quand elle sut qu'il était entré à Chambéry avec son armée ; mais elle le faisait suivre pour l'arrêter, lorsqu'il s'évada, emportant avec lui le secret de sa disgrace.

Anselme, d'Apt en Provence, commandant l'armée du Var, s'empara du comté de

Nice avec la même facilité qu'on s'était emparé de la Savoye. Les Piémontais, au nombre de cinq à six mille, abandonnèrent Nice, quoiqu'ils eussent une artillerie nombreuse, et qu'ils eussent fortifié plusieurs postes : ils l'abandonnèrent avant que les Français se fussent mis en devoir de passer le Var, et laissèrent sans secours les habitans et les émigrés en très-gand nombre, hommes, femmes, enfans, vieillards, infirmes, qui étaient menacés par une armée composée, en général, d'hommes démoralisés dans les clubs. Les émigrés, les personnes de condition de la ville, et beaucoup de riches particuliers, qui savaient tout ce qu'ils avaient à craindre de la fureur de ces vandales, couvrirent, dans leur fuite précipitée, les chemins et les montagnes, accablés de fatigues et manquant de tout, pour se dérober au sort qui les attendait. La seule chose qui pourrait justifier la retraite des Piémontais, c'est qu'ils ne voulurent pas exposer la ville au bombardement d'une escadre française qui était mouillée dans la rade, et qui menaçait de la réduire en cendre, si elle faisait quelque résistance.

Les troupes piémontaises eurent à peine évacué la ville, que des sans-culottes, vomis

par la Provence, mirent au pillage les maisons des fuyards, tant Niceois que Français, les magasins et les boutiques, commirent des assassinats, même à la campagne, et d'autres crimes dignes de leurs mœurs barbares et dissolues. Les troupes partagèrent et augmentèrent ces excès, dont les comités diplomatique et de la guerre firent la peinture suivante, le 18 novembre :

« Les vols, dirent-ils, les pillages, les viols, les concussions arbitraires, la violation des droits de l'hospitalité, la bonne foi trahie, la chaumière du pauvre insultée, l'asile du laboureur dévasté, l'impunité de tous ces crimes, qui se continuent, voilà les fléaux qui affligent une région que vous avez rendue à la *liberté*, et où vous avez voulu que les personnes et les propriétés fussent placées sous l'égide de la république française. » Le rapporteur, en demandant que ces désordres fussent réparés, et que les auteurs fussent punis, n'eut pas honte de les attribuer aux ennemis de la révolution, et même à ceux qui en étaient les victimes; car il fallait bien toujours suivre le système d'excuser les brigands, et de calomnier les amis de l'ordre et de la monarchie.

Anselme se donna à peine quelques soins

pour arrêter ces crimes. Parvenu par de basses intrigues (car il n'avait aucuns talens militaires) au grade de général, il semblait craindre de déplaire aux Provençaux, ses compatriotes, s'il réprimait leurs désordres. Il répondit, quand on lui en parla, que *commandant une armée de brigands, il ne voulait pas se faire couper le cou.* La vraie raison est que lui et sa sœur, qui l'avait suivi dans cette expédition, étant sans fortune et avides d'argent, furent les premiers à profiter du pillage. Il engagea les jacobins qu'il avait amenés avec lui, et dont il avait mérité l'attachement par sa coupable indulgence, à écrire à la Convention qu'il *était un grand général, et qu'ils demandaient pour lui le bâton de maréchal de France.* La Convention fit de cette lettre le cas qu'elle méritait, en passant à l'ordre du jour. Quelque temps après les commissaires le traitèrent avec plus de justice. « Ayant trouvé dans sa conduite, après un examen impartial et attentif, une abnégation totale de principes, d'où étaient résultés les procédés les plus repréhensibles (ce sont leurs termes), et ayant la conviction la plus intime que s'il gardait plus long-temps le commandement de l'armée, qu'il laissait sans ordre et sans discipline, elle serait bien-

tôt désorganisée et perdue, » ils le suspendirent de ses fonctions, et le ministre de la guerre le fit conduire à Paris par la gendarmerie ; mais ses crimes restèrent impunis.

Le Français véritablement attaché à son pays sera peut-être fatigué de ces détails, et rougira des moyens infâmes et des principes anti-sociaux qui ont facilité nos premières conquêtes, et porté le désordre chez nos voisins : mais l'Histoire ne sait point composer avec la vérité. Elle remplit le plus essentiel de ses devoirs, lorsqu'elle répand une honte salutaire sur les nations qui ont eu la foiblesse de se laisser conduire à la violation des droits les plus sacrés ; trop heureuse encore si, en excitant un remords tardif, elle pouvait ramener les gouvernemens à la morale par leur propre intérêt, et leur faire craindre ces haines nationales, qui vengent tôt ou tard, sur les descendans, les forfaits de leurs aïeux.

Octobre 1792. Les jacobins de Grasse et d'Antibes avaient suivi de près l'armée du Var, pour aller fonder à Nice un club désorganisateur. Chambéry eut aussi les honneurs d'une semblable colonie, envoyée par les Dauphinois. Cette colonie, devenue bientôt après la métropole des patriotes de la Savoye, propagea jusque

dans les plus petits villages le dogme, très-facile à retenir, de ne rien croire en morale, et de tout oser en politique.

Quand ces régénérateurs de l'espèce humaine furent installés, et se virent soutenus par des troupes animées du même esprit, ils firent rentrer, tant en Savoye que dans le comté de Nice, tous ceux qui en avaient été chassés pour leurs méfaits ou pour leur fougueux patriotisme; gagnèrent, à force d'argent et de promesses, les hommes perdus de dettes et de mœurs, et les gens sans état; attirèrent des Français que les mêmes motifs avaient rendus patriotes, et par cet assemblage monstrueux le club de Chambéry se trouva bientôt composé de plus de 1200 personnes, qui, sous la protection de l'armée française, s'arrogèrent une domination tyrannique sur les esprits. Alors le général Montesquiou fit une proclamation, dans laquelle il disait: « Séparez-vous de vos tyrans; ce sont eux seuls que nous voulons combattre. La chaumière du peuple sera l'asile de la paix; nous y verserons des consolations. »

Le club de Chambéry ne tarda pas de se signaler par une adresse à la Convention. Comme tout ce qui peint l'esprit révolution-

naire est important à recueillir, pour le transmettre à l'exécration des siècles, je devrais peut-être rapporter cette adresse tout entière; je me borne au passage suivant, qui est une apostrophe au roi de Sardaigne : « O roi de Jérusalem et de Chypre! assez long-temps tes satellites ont appesanti sur nos têtes ton joug de fer; il est tombé, grâce aux Français. Nous l'avons foulé aux pieds, et nous te le rendons comme le présent qui te convient. Que tes fugitifs esclaves osent maintenant souiller de leur présence cette terre de la liberté! ils éprouveront ce que peuvent les hommes libres, aidés surtout des terribles phalanges de la république française, avec laquelle, pour te consoler, nous ne ferons bientôt qu'une même famille. » Cette adresse délirante était signée du président, nommé Doppet, médecin, dont on fit ensuite un général, pour récompenser son patriotisme. Quand elle fut lue à la Convention, les représentans ne se possédaient pas de joie. Ils en ordonnèrent l'impression en français, en italien, en espagnol et en allemand, l'envoi aux départemens et aux armées, l'insertion au procès-verbal, avec *mention honorable*, et l'envoi de l'extrait à la société de Chambéry. L'abbé Grégoire, rapporteur

des comités diplomatique et de législation, demanda et obtint, le 27 novembre suivant, la réunion de la Savoye, par la raison qu'il était de *la loyauté d'un peuple libre* de porter *la sûreté, la liberté et le bonheur* chez un peuple voisin qui, après avoir repris la souveraineté, demandait l'appui et la fraternité d'une grande nation. Il avoua que la France, en portant la liberté et le bonheur en Savoye, y gagnerait un capital de vingt millions, provenant des biens du clergé, des émigrés et du fisc.

Ce fut par des moyens semblables, et avec les mêmes formes, qu'à Nice on demanda la réunion à la France, et qu'on déclara Victor-Amédée III déchu, lui et sa postérité, de tous les droits qu'il avait sur la ville et le comté. Ce vœu fut émis, au nom du pays, par les administrateurs qu'Anselme et son ami Barras avaient amenés avec eux de Provence, ou qu'ils avaient choisis à Nice parmi les patriotes, la plupart étrangers, entre autres le consul de France, nommé *Surre*, qui fut élu maire, et qui avait été dans le pays l'espion et l'agent de la propagande avant l'invasion. A les entendre, il n'y avait jamais eu de plus francs républicains que les Niceois. Déjà ils étaient disposés, si l'on refu-

sait de les réunir à la France, *à brûler leurs possessions plutôt que d'habiter cette terre de l'esclavage,* où les administrateurs qu'on faisait parler ainsi ne possédaient rien.

Deux députés portèrent ce vœu à la Convention. Le président répondit « que les fruits de la liberté croîtraient et mûriraient dans la douce et active chaleur de leur beau climat, et qu'ils ne seraient plus sous le joug du tyran des Savoisiens. » En effet, sur la motion de Cambon, la réunion fut décrétée au mois de février suivant. « Ce n'est pas, disait la Convention, pour agrandir le territoire de la république qu'elle se détermine à *ce grand acte de justice,* puisque la nation a renoncé aux conquêtes, mais pour consacrer le droit qu'ont les peuples de se choisir, suivant la déclaration des droits de l'homme, la forme de gouvernement qui leur convient. » Ainsi, entrer à main armée dans un pays, en forcer une partie des habitans, par séduction ou par peur, à demander leur réunion à la France, ce n'était pas s'agrandir par des conquêtes, mais faire *un grand acte de justice;* c'était accomplir la déclaration des droits de l'homme, appeler les peuples à la liberté, que de les soumettre par la force, les vexer, les piller et les livrer

à des armées où il y avait plus de jacobins que de soldats. D'un autre côté, comment concilier cette conduite de nos législateurs avec la doctrine qu'ils professaient, et qui consistait à établir qu'une *fraction du peuple, sous quelque dénomination qu'elle fût comprise, de département ou de province, ne pouvait se séparer de la majorité de la nation pour se donner un autre gouvernement.* Les Niceois et les Savoisiens qu'étaient-ils autre chose qu'une fraction de la nation soumise au roi de Sardaigne? Mais des usurpateurs ne se croient jamais liés par la doctrine qu'ils professent, non plus que par leurs lois, quand elles contrarient leurs intérêts ou leurs passions. D'ailleurs, comme le disait Danton, le 28 septembre, la Convention n'était elle-même qu'*un comité d'insurrection générale contre les rois.*

Ici je suis obligé d'intervertir l'ordre chronologique, et de rapporter le discours que Cambon prononça à la tribune, le 15 décembre, au nom des comités militaire, diplomatique, des finances et de législation réunis. Ce discours donne une idée de la théorie de la révolution, telle qu'on la suivait dans les conquêtes.

Doctrine de l'insurrection prêchée dans la Convention.

« Guerre aux châteaux, paix aux chaumières, voilà, dit-il, les principes que vous avez posés. (Grands applaudissemens.) Donc tout ce qui est tyran, oppresseur, privilégié, est ennemi des Français; donc tout ce qui est peuple et ami de l'égalité est aussi leur ami. Voilà, citoyens, les premières bases du travail de vos comités...

» Si nous n'avions que les rois à combattre, et qu'ils fussent isolés, ce ne serait que *dix ou douze têtes à faire tomber;* mais ils sont environnés de complices et d'esclaves qui les défendent. L'aristocratie nobiliaire et l'aristocratie sacerdotale ont lié leur cause à celle des rois, et il faut combattre tous ces fléaux de l'humanité. (Les applaudissemens redoublent.) Si nous les laissions dominer encore chez les peuples nos voisins, nos périls ne finiraient pas; leur servitude n'aurait point de terme, et la liberté serait arrêtée dans sa marche. Que faut-il donc faire? Il faut que, dans les pays où nous entrerons, nous nous déclarions *pouvoir révolutionnaire.* (*Bravo* répétés.) C'est à nous à y sonner le tocsin; car si nous ne le sonnions pas, les peuples, accoutumés à porter des fers, n'oseraient pas les briser. Ainsi

tout ce qui existe de *tyrannique*, d'*aristocratique*, de *fanatique* dans un pays, à notre entrée doit disparaître. Il faut proclamer nos principes; que rien ne nous arrête. » Les habitués des tribunes n'avaient pas assez de moyens physiques pour rendre leurs transports de joie en entendant cette doctrine.

« Vos comités, reprit-il, ont donc pensé qu'après avoir vaincu les tyrans, nous devons annoncer aux peuples, en entrant chez eux, que nous venons pour leur bonheur. Ils ont pensé que nous devions abolir, dans ces pays-là, la noblesse, les priviléges, la servitude, les droits féodaux, les corvées, et toutes les institutions tyranniques; ils ont pensé que nous devions supprimer les anciennes autorités, et assembler les peuples pour en créer de nouvelles. Il faut absolument que les sans-culottes de tous les pays participent au gouvernement. (*Bravo, bravo.*) Nous mettrons sous la sauve-garde de la nation française les biens de tous les princes, de leurs fauteurs et complices, des communautés laïques et régulières. Nous en confierons la régie à des administrations provisoires, nommées par le peuple. *Nous*

ne prenons rien; nous conservons tout pour les frais de la guerre.

» Ces précautions prises, vos comités ont pensé qu'il ne fallait pas encore abandonner un peuple, peu accoutumé à la liberté, absolument à lui-même; qu'il fallait l'aider de nos conseils, fraterniser avec lui; en conséquence, que, dès que les administrations provisoires seraient nommées, la Convention devait leur envoyer des commissaires, tirés de son sein, pour entretenir avec elles des rapports de fraternité.

» Nous leur offrirons notre monnaie révolutionnaire; en échange, ils nous fourniront des subsistances, des habits et des armes pour combattre les tyrans. Dès-lors nous augmenterons notre propre puissance; puisque nous aurons un moyen d'écoulement pour diminuer la masse des assignats circulante en France, et que l'hypothèque que fourniront les biens mis sous la sauvegarde de la république augmentera le crédit de ces mêmes assignats. Il sera possible qu'on ait recours à des contributions extraordinaires. La république française ne les fera pas établir par ses généraux: vos commissaires, en se concertant avec les administra-

tions provisoires, trouveront des moyens plus doux. Ils les établiront sur les riches; ils en exempteront la classe indigente et laborieuse du peuple. *Il ne payera plus rien; il administrera tout, et il verra que la liberté n'est pas une chimère.* Mais vous n'aurez rien fait si vous ne déclarez hautement la sévérité de vos principes contre quiconque ne voudrait qu'une demi-liberté. Vous voulez que les peuples chez qui vous portez vos armes soient libres. S'ils se réconcilient avec les castes privilégiées, vous ne devez pas souffrir ce trafic avec les tyrans. Il faut donc dire aux peuples qui voudraient conserver les castes privilégiées: *Vous êtes nos ennemis:* alors on les traitera comme tels, puisqu'ils ne voudront ni égalité ni liberté. Si au contraire ils paraissent disposés à un régime libre, vous devez non-seulement leur donner assistance, mais les assurer d'une protection durable. »

Tel est le plan que la Convention suivit pour étendre la révolution dans les pays étrangers, et en tirer de grands avantages. Elle le consigna dans un décret qui renfermait toutes ces dispositions, et qui excluait des places, pour la première élection, les agens et officiers de l'ancien gouvernement,

les ci-devant nobles et les membres des corporations privilégiées. Il entrait dans le même plan, mais on n'osa pas l'énoncer publiquement, de forcer par la peur ces mêmes nobles et les gros propriétaires à émigrer, afin de procurer au trésor national de riches confiscations.

Comme ces sentimens, si propres à produire un grand effet sur la multitude, n'étaient pas connus dans les pays ennemis, les généraux avaient ordre de leur donner la plus grande publicité, afin que les peuples, réveillés par le cri du bonheur qu'on leur promettait, sortissent de leur assoupissement. La proclamation suivante, faite par les comités, était destinée à les appeler à l'insurrection :

« Frères et amis,

Proclamation faite dans le même esprit.

» Nous avons conquis la liberté, et nous la maintiendrons : notre union et notre force en sont les garans. Nous vous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable qui vous a toujours appartenu, et que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime. Nous sommes venus pour chasser vos tyrans : ils ont fui; montrez-vous hommes libres, et nous vous garantirons de leur vengeance, de leurs

projets et de leur retour. Dès ce moment la république française proclame la suppression de tous vos magistrats civils et militaires, de toutes les autorités qui vous ont gouvernés : elle proclame en ce pays l'abolition de tous les impôts que vous supportez, sous quelque forme qu'ils existent, des droits féodaux, de la gabelle, des péages, des octrois, des droits d'entrée et de sortie, de la dîme, des droits de chasse et de pêche exclusifs, des corvées de la noblesse, et généralement de toute espèce de contribution et de servitude dont vous avez été chargés par vos oppresseurs. Elle abolit aussi parmi vous toute corporation nobiliaire, sacerdotale et autres, toutes prérogatives, tous priviléges contraires à l'égalité. Vous êtes dès ce moment, frères et amis, tous citoyens, tous égaux en droits, et tous appelés également à défendre, à *gouverner* et à servir votre patrie. Formez-vous sur-le-champ en assemblées de communes; hâtez-vous d'établir vos administrations provisoires : les agens de la république française se concerteront avec elles pour *assurer votre bonheur*, et la fraternité qui doit exister désormais entre nous. »

Cambon avait dit, dans une autre occasion,

que pour affermir la république, il *fallait désorganiser tous ses voisins, et les mettre au même point d'anarchie où était la France :* il semble que la proclamation qu'on vient de lire avait été faite dans ce dessein. Ce député, homme sans éducation, ignorant, immoral, dur et présomptueux, devait nécessairement porter le désordre dans toutes les parties de l'administration où il serait appelé. Le sort voulut, pour le malheur des Français, qu'il devînt membre du comité des finances, où il fut une espèce de sacrificateur qui immola la nation sur des tas d'assignats.

Révolution de Geneve.

Après la conquête de la Savoye, la révolution alla bouleverser la ville de Genève. Il paraît même que le désir de changer le gouvernement de cette florissante cité, et de s'emparer de son arsenal, entra pour beaucoup dans les motifs qu'on avait eus de se rendre maître de la Savoye. Voici ce que Servan, ministre de la guerre, écrivait, le 3 octobre, à M. de Montesquiou, peu de jours avant que ce général prît la fuite : « Il sera beau d'aller briser les fers que le despotisme avait forgés à Genève. Il faut y entrer de gré ou de force. Il y a dans cette ville vingt mille bons fusils dont nous avons besoin.

Corresp. de Montesq.

Si vous y entrez de force, vous nous les enverrez. Si vous y entrez de gré, vous nous les enverrez encore, en promettant de les remplacer. « Les cantons de Berne et de Zurich, alliés et protecteurs de Genève, firent marcher 1600 hommes à son secours, ce qui détermina le général français à signer un traité par lequel cette ville était maintenue dans tous ses droits. Ce n'était pas là ce que demandait la Convention, comme on vient de le voir par la lettre de Servan. Cependant elle n'osa pas violer ouvertement ce traité : elle commença par employer les négociations et des promesses trompeuses : ensuite elle retira la garantie que la France avait promise à cette république en 1782, sous prétexte que c'étaient des *tyrans qui avaient garanti une tyrannie*. Enfin, après la retraite des Suisses, qui eut lieu à la fin de novembre, des émissaires, envoyés de Paris, s'introduisirent dans la ville. Le peuple, échauffé et conduit par eux, changea le gouvernement et se livra à plusieurs excès. Ainsi Genève se trouva en proie aux mêmes désordres qu'avait produits une révolution à laquelle Necker et Clavières avaient eu tant de part; comme si la Providence eût voulu faire retomber sur cette ville les fléaux que

Correspond. de Montesq.

deux de ses enfans avaient versés sur la France.

Propagation de l'esprit révolutionnaire.

Du côté du Rhin, le *patriotisme* n'avait pas encore fait les mêmes progrès qu'à Genève et en Savoye : mais on n'oublia rien pour l'y faire germer. Le général Custine écrivit à la Convention « qu'il employait tour-à-tour sa *plume* et son *épée* pour étendre les bienfaits de la révolution. » Je sème, disait-il, les décrets et les écrits qui la préparent, derrière les armées des ennemis. » Ces écrits étaient les journaux patriotiques, les adresses aux peuples, et l'offre, de la part de la nation française, d'une *fraternité puissante et généreuse.*

C'est ainsi qu'il s'empara de Worms, de Trèves et de Spire, qui étaient d'ailleurs à peu près sans défense. Il les soumit à de fortes contributions : mais partout il épargna, flatta et caressa le peuple, comme un allié déjà fait ou à faire. Il étendit même la courtoisie jusque sur les prisonniers de guerre, dont on voulait se servir pour entraîner les troupes à la désertion, et les habitans des campagnes à la révolte. Ce moyen fut particulièrement employé quand les Autrichiens et les Mayançais pris à Spire eurent été conduits à Strasbourg. On les

entraîna à la société populaire, quoiqu'il y en eût très-peu qui entendissent le français, et on les engagea à écrire à leurs parens et à leurs connaissances en Allemagne pour les exhorter à se régénérer à la française. Alexandre de Beauharnais, maréchal-de-camp, employé à Strasbourg, fut un des meneurs de cette intrigue politique. Comme il craignait que les lettres ne parvinssent pas à leur destination, il y suppléa par une adresse envoyée au nom des prisonniers, et dans laquelle il les faisait parler en ces termes : « Les armées françaises ont triomphé à Spire : la cause de la liberté et de l'égalité l'a emporté sur nos efforts, sur notre résistance. Nous avons été faits prisonniers et conduits en France. Ici nous comptions trouver des brigands, des hommes furieux, avides de nos dépouilles, altérés de notre sang. Le récit encore présent des malheurs de la France, attribués à un peuple qu'on nous avait peint féroce, nous annonçait des dangers, et même semblait nous présager la mort.

« Quel a été notre étonnement! comme une douce joie a succédé à notre effroi, lorsque nous avons reconnu à quel point nous avions été abusés par les discours de ceux

qui entretenaient notre aveuglement pour prolonger la durée de notre servitude! Partout, sur cette terre libre, nous avons trouvé un accueil obligeant, des sentimens tendres qui substituent à l'inquiétude la confiance et la sécurité. Au lieu des querelles que nous nous attendions à avoir sur notre passage, nous n'avons trouvé qu'humanité pour nous, que fraternité entre tous les citoyens. Il en est bien quelques-uns qui, d'intelligence avec ceux qui ont provoqué chez nous la coalition des tyrans, voient avec désespoir leurs conspirations anéanties : ceux-là ont l'œil baissé, l'air morne, la physionomie sombre. Ils se cachent en fuyant la *félicité publique*. Ils nous voient avec douleur sans armes, comme si aujourd'hui, que nous sommes désabusés, il pourrait nous être possible d'en faire usage contre un peuple bon et généreux qui n'est armé que pour défendre ses droits, qui ne combat que contre la tyrannie....

» Ici tous sont égaux et libres. La loi établit des distinctions passagères seulement par l'exercice momentané des fonctions publiques, auxquelles tous ont un droit égal de prétendre. Ce sont les principes de la nature qu'ils professent; c'est pour le bonheur du

plus grand nombre qu'ils exigent le sacrifice des intérêts particuliers ; et c'est contre l'exercice de leurs droits sacrés qu'une poignée de factieux ou d'intrigans a réussi à conjurer l'Europe entière. Le ciel ne lancera-t-il pas sa foudre pour punir de tels forfaits ?

» O vous, compatriotes ! vous qu'une longue chaîne attache à des préjugés difficiles à détruire, revenez comme nous de votre erreur : apprenez que cette guerre, dans laquelle la France combat pour son indépendance, est la querelle des rois contre les peuples. Les tyrans ont vu la philosophie renverser leurs trônes, briser les sceptres ; ne souffrons pas qu'ils se servent de notre sang pour en rapprocher les débris. »

A la lecture de cette adresse, les voûtes de la Convention retentirent d'applaudissemens. Si elle parvint en Allemagne et en Autriche, les habitans durent être surpris des progrès que leurs compatriotes avaient faits en si peu de jours dans la philosophie et dans la langue française.

Après la prise de Worms, l'armée se porta sur Mayence, où l'ennemi n'avait laissé, pour garder ce boulevard de l'empire, que deux mille cinq cents hommes de trou-

pes, et environ trois mille bourgeois ou écoliers, armés à la hâte, tandis qu'il aurait fallu une garnison de dix mille hommes. Les autres moyens de défense n'avaient pas été moins négligés, par un effet de la fausse opinion où l'on était que les Français, las de leurs maux et de l'anarchie, se joindraient aux armées coalisées; mais ils étaient plus ardens que jamais pour la révolution, et cette ardeur croissait avec les succès. M. de Custine ne contribuait pas peu à l'entretenir par ses rodomontades. Le 19 octobre, il écrivit au bourguemestre de Mayence : « Vous connaissez les soldats français; ceux que je commande tenteront tout à ma voix. Un vieux soldat les conduit. Rien de ce qu'il leur commande ne sera impossible. Demain l'appareil de votre destruction est prêt. Le jour de demain sera le dernier de vos jours. Je n'annonçai jamais rien en vain; je ne vous trompe pas. Peu d'heures vous sont laissées, prononcez. »

Jactance des généraux.

La sommation faite au commandant était sur le même ton. On appelait ce langage, dont on verra plus d'un exemple, *le langage des hommes libres.*

Mayence capitula. Cette ville était trop importante pour qu'on n'en fît pas le centre

de la révolution dans cette partie de l'Allemagne. Le général y établit un club qui eut bientôt quinze cents membres, grâce au zèle du fondateur et des coopérateurs qu'il se donna. Cependant il continuait de répandre des proclamations séditieuses pour exciter les peuples et les soldats à la révolte.

« Citoyen président, écrivait-il de Mayence à la Convention, les différentes proclamations que successivement j'ai fait promulguer au nom de la république, mes annonces aux soldats hessois, aux soldats germains, mon discours à la société des amis de la liberté le jour de son établissement, ont produit un tel effet sur l'opinion publique, que je crois pouvoir annoncer à la Convention que bientôt elle en verra des effets incalculables. Il ne faut plus, pour les produire, que la manifestation de l'Assemblée-nationale pour affranchir tous les pays où les armées de la république française se porteront, de la dîme, des corvées et des droits qui n'auront pas pour base la cession du territoire : en un mot, il ne s'agit que de faire jouir les peuples des mêmes avantages dont jouissent aujourd'hui les Français....

» Je suis secondé avec un zèle infatiga-

ble par les deux premiers coopérateurs que je me suis choisis, et surtout par le professeur Bohëmer, dont l'éloquence ajoute beaucoup, par ses traductions, aux proclamations et aux annonces que je fais pour être insérées dans les gazettes allemandes. Les soldats des despotes qui naguères voulaient conquérir la France, ne pourront rentrer dans leurs foyers sans lire nos proclamations, sans les entendre de la voix de ces serfs opprimés par l'injustice et la barbarie. Elles circulent aujourd'hui dans toute la Hesse, dans tous les pays qui se trouvent entre le Mein et le Rhin, etc. »

La Convention applaudit beaucoup à cette nouvelle manière de conquérir, inconnue sous le règne des rois, lorsque les Condé, les Turenne, les Villars et les de Saxe commandaient nos armées.

Outre les proclamations, on employa, pour élever le courage du soldat et la confiance du peuple, un autre moyen que j'ai déjà touché, et qui consistait à diminuer nos pertes, à cacher nos défaites et à exagérer nos avantages. Ainsi le général Beurnonville écrivit à la Convention, ou peut-être c'est le ministre qui l'écrivit, et l'on fit imprimer que, dans *dix à douze* affaires

qu'il avait eues avec les Autrichiens, et dans lesquelles il leur avait tué beaucoup de monde, il n'avait eu de son côté que sept morts et soixante blessés.

Ces fanfaronnades, bonnes tout au plus à en imposer au peuple qu'on avait intérêt de tromper, faisaient perdre toute considération à une assemblée qui croyait avoir besoin de ces petits moyens pour accréditer son gouvernement. Les gens sensés savaient bien à quoi s'en tenir; et s'il arrivait que leur opinion raisonnée perçât jamais dans la multitude, il en devait résulter un mépris et une défiance pour la Convention, dont l'effet serait de prévenir contre ses opérations, et de les rendre à peu près inutiles, par la résistance morale qu'elles éprouveraient.

Cette considération n'arrêta point la forfanterie des généraux ni des législateurs. Anselme ayant trouvé à Nice quatre drapeaux, les envoya à la Convention comme des trophées pris sur les Piémontais, avec lesquels il ne s'était point encore battu, qu'il n'avait pas même vus. La Convention les fit suspendre à la voûte de la salle. La députation qui les présenta était composée de Marseillais, et avait à sa tête ce même co-

médien d'Orfeuil qui fut ensuite un des bourreaux de Lyon, et que la bizarrerie des circonstances avait fait aide-de-camp du général. Voici comment cet orateur parla :

« Notre armée est toujours dans les mêmes dispositions. Elle brûle d'entrer dans le cœur de l'Italie. Vous le savez, Naples nous insulte, Rome nous excommunie, l'ex-roi de Sardaigne ne se tient pas pour vaincu : ordonnez, législateurs ; dites un mot ; notre armée l'a juré, tous les trônes du Midi comparaîtront à votre barre. »

Cela rappelle le discours du général Kellerman à cette même Convention, le 14 novembre, avant d'aller prendre le commandement de l'armée des Alpes : « C'est vers l'Orient, dit-il, que vous dirigez nos pas ; c'est pour délivrer Rome antique du joug des prêtres, que vous commandez aux soldats français de franchir aujourd'hui les Alpes. Nous les franchirons, si j'en crois nos pressentimens et le courage des troupes de la république. Citoyens, comptez sur un vieux soldat qui sait mieux faire que dire, et qui vous annoncera les victoires de la république par ces trois mots : *Elles ont battu les ennemis.* »

Le désir de vaincre n'était plus, comme

autrefois, le désir de la gloire. Dans la Convention, c'était la crainte de la contre-révolution, si l'on ne mettait pas en insurrection les peuples voisins ; dans les officiers, c'était l'espoir d'avancer en grade et de s'enrichir ; dans les soldats, amour du pillage, inquiétude de caractère, agitation d'esprit et fanatisme de la liberté. La nation a fait depuis de trop grandes choses pour qu'elle ne regarde pas d'un œil de mépris les moyens auxquels elle dut ses premières conquêtes, qui, grâce au zèle infatigable des agens civils et militaires de la Convention, ne coûtèrent, en général, que des mensonges, des promesses et de l'argent. On ne doit les lire dans les journaux de ce temps-là que pour éprouver l'horreur que doit inspirer à tous les gouvernemens cette manière de faire la guerre, qui fut uniquement l'ouvrage de la Convention et des jacobins, que la nation désavoue.

Retraite des Autrichiens.

Il ne restait plus, avant la fin d'octobre, pour délivrer les frontières de la présence des ennemis, qu'à faire lever le siége de Lille, formé par le duc de Saxe-Teschen. Ce prince n'avait que vingt-cinq mille hommes, tandis qu'il en aurait fallu au moins cinquante mille. Il y a toute apparence qu'il

comptait sur des intelligences, puisqu'il employait si peu de monde pour réduire une des plus fortes places de l'Europe : mais il fut trompé ; et quand il somma le commandant et les officiers municipaux de se rendre, ils lui répondirent : « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à notre poste : nous ne sommes pas parjures. » En effet, officiers, soldats, citoyens, tous donnèrent des preuves d'un grand courage et d'un grand patriotisme. On accusa le duc de Saxe-Teschen de s'être conduit, durant le siége, avec une rigueur barbare : c'est un crime, si le fait est vrai, puisque les lois de la guerre peuvent se concilier avec celles de l'humanité. Mais que penser de la Convention, qui décréta une somme de 100,000 francs, à titre de récompense, pour celui qui livrerait la tête de ce prince? Ce décret fut ensuite rapporté.

L'enthousiasme du peuple en général, celui des Parisiens surtout et de la Convention, croissait avec les succès vrais ou exagérés des armées. Déjà tous les rois leur paraissaient vaincus ; on en parlait dans les feuilles et à la tribune de l'assemblée avec

un mépris qui aurait aigri leur ressentiment, quand même l'intérêt de leur gloire et de leurs Etats n'aurait pas animé leur courage. Les Autrichiens, obligés de lever le siége de Lille, forcés de se replier, mais en disputant le terrain devant les armées nombreuses de la république, se retirèrent du côté de Mons, où il y eut une action mémorable dont je parlerai quand il en sera temps. Dans l'intervalle, Dumourier fit un voyage à Paris, et ne manqua pas d'aller aux jacobins, dont il recherchait la faveur, malgré tout le mal qu'il en dit dans ses Mémoires. Il embrassa Robespierre en entrant dans la salle : s'étant ensuite couvert du bonnet rouge, il tint le discours suivant :

Discours de Dumourier aux jacobins.

« Frères et amis, nous avons commencé une grande époque. Vous avez déchiré l'ancienne Histoire de France, qui n'offrait que le tableau du despotisme. Une nouvelle ère date de cette révolution qui a électrisé nos armées, qui nous a donné le courage nécessaire pour repousser des forces supérieures. Nous ne sommes point fatigués : les peines, la misère, la faim ne nous épouvantent pas. Nous sommes plus courageux que jamais ; nous rendons aux despotes ce qu'ils ont voulu nous donner. D'ici à la fin du mois

j'espère mener soixante mille hommes pour attaquer les rois et sauver les peuples de la tyrannie. »

« Que la pique du peuple, lui répondit Danton, président, brise le sceptre des rois, et que les couronnes tombent devant ce bonnet rouge dont la société vous a honoré. Revenez ensuite vivre parmi nous; votre nom figurera dans les plus belles pages de notre histoire. » Collot-d'Herbois lui adressa ensuite la parole, en le tutoyant; mais tout ce qui est sorti de la bouche de cet atroce comédien est si dégoûtant, qu'il faut, tant qu'on peut, l'écarter de l'imagination du lecteur.

Peine de mort contre les émigrés.

Dumourier, qui accusait injustement les émigrés de tous les maux de la France et de la chute du trône, dut être content de la manière barbare dont la Convention les traita durant le séjour qu'il fit à Paris. Elle déclara émigrés tous ceux qui, étant sortis de France avant la loi du 8 avril précédent, n'y étaient pas rentrés dans le terme prescrit par cette loi; les bannit à perpétuité du territoire de la république, et décréta la peine de mort contre tous ceux qui rentreraient, femmes, enfans, vieillards, infirmes, quelque pays qu'ils eussent habité, même les pays neutres.

Elle excepta ensuite de la proscription les enfans au-dessous de dix ans. Camille Desmoulins voulait qu'on mît plus de temps dans la discussion d'une loi qui lui paraissait plus terrible que la révocation de l'édit de Nantes. Tallien désapprouva que, sous le nom d'émigrés, on comprît des femmes, des enfans, des vieillards qui avaient été forcés par leurs parens de quitter la France : ces réflexions furent repoussées par des murmures. Danton et Garnier de l'Aube, au contraire, furent couverts d'applaudissemens, lorsque, frappant du même anathème tous les fugitifs sans distinction, ils les traitèrent de *lâches, de conspirateurs, de traîtres qui, s'ils rentraient dans la république régénérée, y porteraient des germes de corruption, des fermens de haine et tous les vices destructeurs.* Il fut décrété en même temps qu'on ferait la vente de leurs biens, qu'on procéderait incessamment à celle de leurs meubles, et des effets restans dans les maisons royales et dans les maisons religieuses. Ce fut un vrai pillage : administrateurs, huissiers-priseurs, adjudicataires, tous y prirent part. On vit des sans-culottes, enrichis par cette voie, acheter ces mêmes biens des émigrés, occuper leurs appartemens, s'emparer de leurs voitures, et présenter le

[illegible]

spectacle d'un travestissement odieux. Le riche mobilier du château de Dangu, appartenant à M. de Breteuil, estimé plus d'un million, fut donné presque pour rien. On vendit, pour 2800 francs en assignats, six tapisseries des Gobelins, qui en avaient coûté 30,000 en argent à la manufacture; et l'on donna pour 800 fr. une pendule qui en avait coûté 28,000. Les gens honnêtes, qui se trouvaient en grande minorité dans les places, n'osaient ou ne pouvaient empêcher ces dilapidations.

Dans les décrets qui ordonnaient la vente des biens des émigrés, on ne s'occupa que d'une manière illusoire du sort des femmes et des enfans restés en France; comme si ces individus devaient périr de misère pour n'avoir pu retenir leurs pères ou leurs maris, sur lesquels ils n'avaient aucune autorité, et dont plusieurs étaient éloignés de leur famille lorsque des circonstances impérieuses les forcèrent d'émigrer. Cette injustice, quelque barbare qu'elle fût, n'était rien en comparaison de ce que ces mêmes individus eurent à souffrir quand le gouvernement révolutionnaire couvrit la France de prisons et d'échafauds, et qu'il n'eut pour agens que des scélérats ou des hommes propres à le devenir.

LIVRE XX.

Octobre 1792.

Progrès de l'anarchie.

Paris était fort agité dans le temps dont je parle : les anarchistes cherchaient à désorganiser la société comme ils avaient déjà désorganisé l'armée. Elle se pliait très-lentement à la discipline. Ce n'est pas que du côté de la naissance et de l'éducation les soldats en général ne valussent beaucoup mieux que ceux qui servaient sous l'ancien régime, par la raison que les nouvelles lois forçaient tous les citoyens, sans distinction, à porter les armes ; mais, trop jeunes ou trop ardens pour sentir le prix de la subordination, ils confondaient la liberté avec la licence, et prenaient pour principes les idées qu'ils avaient puisées dans les clubs. Je parle surtout des bataillons de volontaires, où il y avait beaucoup de jacobins. Leurs officiers n'étaient pas en général très-propres à se faire obéir : on y trouvait des artisans, des

maîtres en fait d'armes, des comédiens, des laquais même que leur *patriotisme* avait élevés à un grade dont ils étaient indignes. Leur présence seule suffisait pour étouffer dans l'âme du soldat tout sentiment d'honneur et de délicatesse : souvent les généraux eurent autant de peine à empêcher les officiers que les soldats de voler ou d'assassiner, comme il arriva à Spire, à Saint-Amant, à Crépy en Valois, et ailleurs.

Etat de l'armée.

La disposition des esprits ne permit d'abord d'employer les châtimens qu'avec une extrême réserve. Il fallut se borner aux exhortations, aux menaces et aux illusions qu'offrait le tableau séduisant du règne de la liberté et de l'égalité, lorsque les défenseurs de la république auraient abattu à leurs pieds les esclaves du despotisme. A ces moyens il faut ajouter l'habitude des camps et des combats, et la considération que les généraux acquirent au milieu de leurs conquêtes. Les troupes s'accoutumèrent insensiblement à une certaine subordination qui permit d'user de sévérité, et de les ramener à la discipline ; et quand ce nerf des armées eut commencé de contenir les soldats sous leurs chefs, la crainte répandue par l'espionnage, et augmentée par la présence de re-

présentans inflexibles, serra les nœuds et contribua, autant que le patriotisme, à inspirer aux troupes ce dévouement et ce courage qui, plus d'une fois, ont étonné l'Europe.

L'agitation continuait aussi dans les départemens, malgré les soins de la Convention et de Rolland pour l'arrêter. Dans quelques endroits l'amour de la religion était la cause des troubles; dans d'autres c'était l'attachement à la monarchie; ici, le défaut des subsistances ou la crainte d'en manquer; là, la cupidité de ceux qui, ne possédant rien, voulaient dépouiller les riches et devenir les heureux du siècle. En général on peut dire que la destruction du gouvernement avait laissé dans les esprits une propension désorganisatrice qui tendait à rompre tous les liens. Les pouvoirs constitués se heurtaient à cause de la différence des opinions et des intérêts; mais la force qu'avait la Convention, celle que lui donnaient la réunion des municipalités et leur vigilance, arrêtaient presque toujours ces mouvemens qui, étant disséminés et n'ayant ni un principe, ni un terme communs, devaient nécessairement être amortis par ces résistances.

Exécutions populaires à Lyon.

Ils étaient plus difficiles à réprimer dans les grandes villes, à cause du grand nombre de gens sans état et sans fortune qui s'y retiraient. Là, les désorganisateurs semaient avec succès les soupçons et les défiances : ils les répandaient même dans les campagnes voisines, où ils prêchaient le mépris des lois et des autorités constituées. La ville de Lyon se ressentit particulièrement de cette frénésie antisociale. Des scélérats essayèrent d'y renouveler les exécutions sanglantes qui avaient déjà coûté la vie à tant de citoyens. Ils dressèrent la guillotine sur la place de la Maison-Commune, et s'étant transportés aux prisons, ils en arrachèrent sept particuliers pour les y conduire. La municipalité, à force de sollicitations, vint à bout d'en sauver cinq. Tous ces crimes étaient l'ouvrage des commissaires qui se disaient envoyés par la commune de Paris.

Projet de la municipalité de Paris. Vifs débats à l'assemblée.

Cette commune n'avait pas perdu de vue le plan qu'elle avait formé d'établir en France un gouvernement municipal, dont elle tiendrait les rênes, et de dissoudre la Convention : elle voulait devenir en quelque sorte le sénat national, où les lois et la puissance publique auraient pris leur source. Alors il aurait suffi à Robespierre de composer ce

sénat de ses complices, et de s'en faire déclarer le président. Les factieux mettaient tout en œuvre pour arriver à ce but. Marat disait dans ses feuilles qu'il fallait placer la Convention dans un lieu plus vaste, dont les tribunes contiendraient quatre mille citoyens, qui dicteraient des lois aux membres de l'assemblée, ou les lapideraient s'ils ne faisaient pas ce qu'on leur demanderait. Dans les places publiques, des hommes montés sur des chaises criaient à des attroupemens nombreux : *Rassemblons-nous, et fondons trois ou quatre mille sur la Convention*. De là venait cette dissolution politique que le ministre Rolland peignit en ces termes, en parlant de Paris : « Département sage, mais peu puissant; commune active et despote; peuple excellent, mais dont une partie est intimidée et contrainte, et l'autre égarée par les flatteurs et échauffée par les calomnies; confusion des pouvoirs; mépris des autorités, force publique faible ou nulle par son mauvais commandement; tyrannie dans les sections, où la justice est comprimée par l'audace, et la raison par le bruit, où l'on prend la force pour le droit, et l'emportement pour l'énergie. »

Marat était le principal moteur connu des agitations, et travaillait avec ses complices à allumer la guerre civile dans Paris. Il faut savoir que les hommes qui s'étaient emparés de la commune le 10 août y étaient encore malgré les ordres qu'avait donnés la Convention de les remplacer ; et qu'en cette qualité c'était à eux à pourvoir les casernes de lits et d'autres choses nécessaires. Ils affectèrent de les laisser dépourvues de tout, pour exciter les plaintes des fédérés qui y logeaient. Marat alla voir ceux de Marseille dans la matinée du 28 octobre, et n'oublia rien pour les mettre aux prises avec les dragons casernés à l'École Militaire. Les Marseillais, au lieu de se laisser entraîner par ses insinuations perfides, en dressèrent procès-verbal, dont ils envoyèrent une copie au comité des dragons et une autre à Barbaroux, député des Bouches-du-Rhône, pour en faire lecture à la Convention. Elle excita un soulèvement presqu'universel contre Marat. Un membre lui reprocha d'avoir dit que, pour jouir de la tranquillité, il fallait abattre deux cent soixante-huit mille têtes : *Eh bien! oui*, répondit cette bête féroce, *c'est mon opinion.* Il convint du propos contre les dragons, et

il ajouta : *Si c'est un crime, égorgez-moi; mes accusateurs connaîtront un jour la pureté de mon cœur.*

Rolland, qui suivait les manœuvres des scélérats, et qui avait le courage de les dénoncer, dit à la Convention, le 29 octobre, qu'ils méditaient de renouveler la journée du 2 septembre, qu'ils se flattaient du succès, qu'il leur fallait du pouvoir et de l'argent, et qu'ils comptaient parvenir à ce but par le renversement de l'état actuel des choses et l'anéantissement des hommes vertueux. Il fit lire à ce sujet une lettre adressée au ministre de la justice, dans laquelle l'auteur disait : « J'étais hier au matin chez le *quidam* féroce dont nous avons parlé plusieurs fois. Il est venu un membre du club des Cordeliers. Ce misérable fit une longue apologie de la journée du 2 septembre, et ajouta que cette affaire n'était pas complète, qu'il fallait encore une nouvelle saignée, mais plus copieuse que la première. Nous avons, disait-il, la cabale Rolland et Brissot, dont il faut nous défaire : on s'en occupe, et j'espère que sous quinze jours au plus tard cela sera fait. Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre, » ajoutait l'auteur de la lettre.

Après quelques momens d'une agitation

sourde, Robespierre monte à la tribune. On demandait l'impression du rapport de Rolland, et l'envoi aux départemens et aux municipalités ; c'est pour s'y opposer qu'il prit la parole. Comme il s'écartait du sujet pour faire son éloge et justifier sa faction, il fut souvent interrompu : mais il n'en suivit pas moins le fil de ses idées. Il soutint qu'on l'avait dévoué lui et tous les bons patriotes, à des vengeances atroces, préparées de longue main, et par des moyens criminels. « Cependant, ajouta-t-il, il n'y a pas ici un homme qui osât m'accuser en face. Je défie qui que ce soit de soutenir contre moi une discussion calme à cette tribune. » A ces mots Louvet s'avance au milieu de la salle, et se plaçant devant la tribune, en face de Robespierre, il lui dit : *Je m'offre, je m'offre contre toi*. Un grand silence règne dans l'assemblée, et tous les yeux sont fixés sur Louvet. Robespierre, immobile, paraît ému. *Oui*, *Robespierre*, ajoute Louvet, *c'est moi qui t'accuse*. Le silence dure encore un moment. Robespierre garde son attitude ; Louvet monte à la tribune, et se place à côté de lui : il est applaudi. Danton s'écrie : *Continue*, *Robespierre*, *les bons citoyens sont là qui t'entendent*. Ces bons

citoyens étaient les brigands des tribunes, qui applaudissaient.

Tallien demande que Louvet soit entendu. *Il faut*, dit-il, *que les rayons de la vérité confondent les calomniateurs*..... Le bruit qui continue couvre sa voix. Robespierre le jeune et Merlin de Thionville parlent au milieu du tumulte. Robespierre l'aîné, qui était resté à la tribune, ayant repris la parole au moment où il put se faire entendre, dit qu'on tramait une conspiration contre les bons patriotes, et que, pour en rendre le succès plus certain, on faisait approuver par la Convention, et répandre en son nom, les calomnies débitées contre eux, sans leur donner le temps de se justifier; qu'il demandait à être entendu avec son accusateur.

Danton se mit de nouveau en scène. Le rôle qu'il avait joué le 2 septembre, ses liaisons intimes avec Marat et Robespierre, le faisaient justement soupçonner d'être complice de leurs nouveaux projets de massacre. La manière dont il parla justifia ces soupçons; il prétendit que le ministre s'était trompé quand il avait dit qu'il existait encore des factions, parce que nul ne peut être factieux dans une république; qu'il

peut y exister de grandes passions, mais qu'on n'y exécute pas ces combinaisons profondes qu'on nomme complots. « Quant à Marat, dit-il, je déclare à la république entière que je ne l'aime pas; je déclare avec franchise que j'ai fait l'expérience de son tempérament, et qu'il est non-seulement volcanique et acariâtre, mais insociable. »

Celui-ci se leva; et aussitôt, par un bruit affreux, on voulut le forcer au silence. Il n'en est point ému; au contraire, il regarde l'assemblée avec un air de dédain, se cramponne à la tribune, s'obstine à vouloir parler, et, conquérant enfin la parole, il s'écrie: « Je demande la discussion à jour fixe, parce que je désire que l'on découvre les coupables. Rolland aurait dû envoyer à l'accusateur public, pour la dénoncer aux tribunaux, la lettre écrite au ministre de la justice, dont on vous a fait lecture : là, sans doute, on aurait reconnu que tous ces projets sinistres sont de vaines chimères. Il est temps de le dire, ceux qui parlent de faction Robespierre sont des hommes égarés ou de mauvais citoyens (la majorité de l'assemblée murmure) ; si quelqu'un est d'un avis contraire au mien, j'attends la réplique : je n'ai accusé personne, et je suis prêt à répondre aux

accusateurs. Je demande l'ajournement de la discussion et du rapport à lundi prochain. » *Non pas*, dit Robespierre. Celui-ci, Danton, Tallien et Buzot parlent, s'interrompent et recommencent. Au milieu de ce combat, où la parole est prise, quittée et reprise presqu'aussitôt, Louvet s'élance de nouveau à la tribune, et s'écrie : *J'ai une conspiration publique à découvrir.* Un grand silence règne dans l'assemblée. Il faut savoir, pour trouver cette dénonciation plus piquante, ce que c'était que Louvet.

Portrait et discours de Louvet.

Il s'était fait connaître par le roman de *Faublas*, ouvrage assez agréablement écrit, mais où tout est petit, le sujet, les caractères et la manière de l'auteur, qui, en donnant des leçons de libertinage, montre une âme froide dans le crime, et inaccessible au remords. On le retrouve le même dans toute sa conduite ; petit dans ses vues, jaloux, intéressé, tourmenté du besoin de s'agiter, plutôt que de s'élever; se courbant devant la faveur, et se traînant sur les pas de ceux qui lui présentaient l'appât d'un lucre quelconque, ou les illusions trompeuses de la renommée. Il était ardent jacobin, très-lié d'abord avec Robespierre, et ensuite son ennemi déclaré lorsque ce conspirateur,

devenu chef de parti, lui eut retiré sa confiance. Il se signala dans tous les complots contre le roi, autant par fanatisme que par ambition, notamment à la journée du 10 août, et fut un des membres de la commune provisoire. Après ces détails, que j'ai cru nécessaires, je reviens à son discours. Voici comment il était conçu :

« Citoyens, une grande conspiration publique avait un instant menacé de peser sur la France, et avait trop long-temps pesé sur Paris. Vous arrivâtes : nous crûmes que votre présence mettrait un terme aux fureurs des ambitieux, et intimiderait les conspirateurs. Nous nous étions trompés. L'état où nous sommes annonce que les complots n'ont été qu'un instant interrompus. Quand vous arrivâtes, l'autorité nationale, qui résidait dans l'Assemblée-législative, était méconnue, avilie, foulée aux pieds ; quand vous fûtes constitués, on essaya plusieurs premiers moyens d'avilir l'Assemblée-nationale. Que dis-je ? hier encore, aujourd'hui même, dans les places publiques, autour de nous, aux portes de ce temple des lois, on prêche, on provoque l'insurrection contre les législateurs, contre vous. Il est temps de savoir si cette faction turbulente est dans sept à

huit membres, ou dans les sept cents autres. Il faut, prenez-y garde, il faut que de la lutte insolente qu'ils provoquent, vous sortiez ou vainqueurs ou avilis; il faut savoir si la Convention est juste, indulgente ou faible, en conservant dans son sein un homme sur lequel l'opinion publique se développe avec horreur : il faut absoudre cet homme, ou vous en purger.

» Le mal qui existait existe. Cette commune orgueilleuse et despote, anéantie par un décret, n'est pas encore rentrée dans le devoir. Dans les sections, sur les places publiques, dans tous leurs écrits, les agitateurs provoquent les citoyens au mépris des lois et de l'autorité nationale. Il faut, dit-on, s'occuper des choses, et non des hommes; mais, dans les conjurations publiques, les choses et les personnes sont intimement liées, et l'on ne peut pas dénoncer les conjurations sans dénoncer les conjurés. On vient d'avancer une absurdité politique en disant que dans une république il ne peut point exister de faction. L'expérience des siècles atteste au contraire que les factions sont, pour ainsi dire, la maladie périodique des républiques. Je vais donc aujourd'hui révéler leurs complots. Je les prouverai non

par des pièces, mais par des faits. Les pièces sont au comité de surveillance; elles sont partout: Paris tout entier sera mon témoin. Je dénoncerai les projets de subversion, d'anarchie, d'envahissement, de destruction de la représentation nationale, que quelques hommes avaient conçus, et qu'ils osent nourrir encore. Je m'efforcerai d'être court: soutenez-moi de votre attention; et vous, citoyen président, tâchez qu'on ne m'interrompe point; car dès que je toucherai le mal, on criera. J'ai à dire des vérités qui déplairont à quelques-uns. Je vais comparer la révolution du 10 août à celle du 2 septembre. Robespierre, c'est de l'ensemble de vos actions et de votre conduite que va sortir l'accusation. »

Ici l'orateur, remontant au mois de janvier 1792, qui est l'époque où la faction commença à se montrer, la représente comme faible de nombre et de moyens, mais forte d'audace et d'immoralité, cherchant à dominer aux jacobins, et à se saisir des avantages que ceux-ci avaient acquis, pour les faire tourner à son profit. Là, les chefs de cette faction s'emparèrent de la tribune, et substituèrent les personnalités aux discussions politiques: ils parlaient beau-

coup d'eux-mêmes, et toujours à leur avantage; calomniaient ceux qui leur étaient opposés; flattaient les spectateurs, qu'ils regardaient comme leur appui; présentaient sans cesse Robespierre à leur admiration, et préparaient l'opinion de ces brigands en faveur des décrets contre un député du côté gauche, contre un ministre courageux qu'ils avaient intention de proscrire, ou contre une loi qu'ils avaient dessein de faire révoquer. Louvet ajoute :

« D'abord ils qualifièrent de *peuple de Paris* cette horde de brigands dont ils se faisaient suivre; ensuite ils l'appelèrent exclusivement le *peuple*, et puis le *souverain;* parlaient avec emphase de sa force et de sa grandeur, de sa bonté et de sa souveraineté. Au milieu de ces adulations, on distinguait toujours l'éloge de Robespierre, qui tantôt faisait lui-même l'énumération des mérites, des perfections et des vertus sans nombre dont il se reconnaissait pourvu, tantôt était présenté par ses adhérens comme le seul homme vertueux, le seul qui pût sauver la patrie. Par cette ruse aussi grossière que coupable, on confondait et l'idole et les adorateurs, et l'on parvenait à les rendre pour ainsi dire inattaquables; de sorte que

quiconque avait encore assez de courage pour contester au chef adoré, je ne dis pas le moindre de ses mérites, mais seulement la plus absurde et la plus calomnieuse de ses opinions, était aussitôt poursuivi comme ayant outragé le peuple; ruse grossière, mais qu'on ne doit pas, quelque méprisable qu'elle soit, repousser par le seul mépris; car on sait trop que c'est celle qui a réussi à tous les usurpateurs, à tous, depuis César jusqu'à Cromwel, depuis Sylla jusqu'à Mazaniello. »

Alors les jacobins se divisèrent en deux factions: l'une, dont était Louvet, attachée au républicanisme, travaillait efficacement à préparer la journée du 10 août; les chefs de l'autre avaient à cœur de la faire réussir, mais c'était dans la vue d'anéantir la représentation nationale après l'avoir avilie, de dominer sous Robespierre après la mort du roi, peut-être de se constituer rois eux-mêmes, tribuns, dictateurs ou triumvirs, le nom n'y fait rien, et de mettre la France sous leur joug. Louvet montre Robespierre s'ingérant, avec plusieurs de sa faction, dans le conseil provisoire de la commune, contrariant les opérations de Rolland, paralysant la force armée de Paris, commandant

les crimes du 2 septembre, maîtrisant le conseil général, la commission des vingt-un, etordonnant des décrets à l'Assemblée-nationale, en menaçant continuellement du tocsin de l'insurrection.

Plusieurs membres se levèrent pour attester ces faits; et l'assemblée fut dans une agitation durant laquelle Robespierre monta à la tribune et demanda à répondre; mais la parole fut maintenue à Louvet, qui dit que le but de ce conjuré était d'humilier devant la municipalité l'autorité souveraine, en attendant qu'il pût l'usurper; que dans cette vue il avait fait établir ce comité de surveillance de la ville, qui invitait toutes les communes de la république à l'assassinat des individus, et même à l'anéantissement de la liberté, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir la coalition de toutes les municipalités, et leur réunion à celle de Paris, qui devenait ainsi le centre de la représentation nationale, et renversait de fond en comble la forme actuelle du gouvernement.

« Tel était, continue Louvet, leur système de conjuration, que vous les voyez maintenant même le poursuivant encore; tel était leur plan exécrable. S'il peut rester

quelque doute, sachez ou rappelez-vous qu'alors nos murs furent déshonorés par des placards d'un genre inconnu dans l'histoire des nations les plus féroces. C'était là qu'on lisait qu'il fallait piller, massacrer sans cesse; c'était là qu'on trouvait d'affreuses calomnies contre les patriotes les plus visiblement destinés à une mort violente; c'était là que Péthion, dont l'inflexible vertu devenait trop gênante, était journellement attaqué; c'était là qu'on désignait comme des traîtres, que la justice du peuple devait se hâter de sacrifier, les nouveaux ministres, un seul excepté, un seul et toujours le même. Eh! puisses-tu, Danton, te justifier de cette exception devant la postérité! Enfin, c'était là qu'on osait essayer de préparer l'opinion publique à ces grands changemens, si ardemment désirés, à l'institution de la dictature, ou, ce qui eût mieux accommodé les nouveaux despotes, à l'institution du triumvirat. Eh! n'espérez pas nous donner le change, en désavouant aujourd'hui cet enfant perdu de l'assassinat (Marat). S'il n'appartenait pas à votre faction, qui donc lui donna tout-à-coup la hardiesse de sortir vivant du sépulcre auquel il s'était lui-même condamné? Si vous ne deviez l'accueillir et

le protéger, qui donc lui inspira cette confiance, à lui de qui vous nous laissiez croire, quelques semaines auparavant, que son existence était un problème? S'il n'était pas des vôtres, qui donc lui fournit, dans la misère extrême qu'il venait d'avouer, qui lui fournit les fonds nécessaires à tant de dépenses exorbitantes? S'il n'était pas initié à tous vos projets d'oppression, si son dévouement à les servir ne lui avait pas mérité quelque récompense, pourquoi le produisîtes-vous dans cette assemblée électorale que vous dominiez par l'intrigue et par l'effroi? »

L'orateur ajoute que les conjurés, devenus plus forts après les massacres du 2 septembre, espéraient arriver incessamment à leurs fins par de nouveaux assassinats, et que dans cette vue ils se disposaient à faire périr les vingt-huit mille signataires des deux pétitions; que de-là étaient venues les nouvelles arrestations qui s'étaient faites les jours suivans, arrestations que le ministre Rolland et l'Assemblée-législative avaient rendues inutiles par leur courageuse fermeté.

Enfin Louvet, se résumant, dit: « Robespierre, je t'accuse d'avoir depuis long-temps

calomnié les plus purs, les meilleurs patriotes; je t'en accuse, car je pense que l'honneur des bons citoyens et des représentans du peuple ne t'appartient pas; je t'accuse d'avoir calomnié les mêmes hommes avec plus de fureur à l'époque des premiers jours de septembre, c'est-à-dire dans un temps où tes calomnies étaient des proscriptions; je t'accuse d'avoir, autant qu'il était en toi, méconnu, persécuté, avili la représentation nationale, et de l'avoir fait méconnaître, persécuter et avilir; je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie; d'avoir souffert que devant toi l'on dît que tu étais le seul homme vertueux de la France, le seul qui pût sauver la patrie, et de l'avoir vingt fois donné à entendre toi-même; je t'accuse d'avoir vingt fois tyrannisé l'assemblée electorale de Paris par tous les moyens d'intrigue et d'effroi; enfin, je t'accuse d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir.

» Législateurs, il est au milieu de vous un autre homme dont le nom ne souillera pas ma bouche, un homme que je n'ai pas besoin d'accuser, car il s'est accusé lui-même. Il vous a dit que son opinion était qu'il fallait faire tomber deux cent soixante-huit mille

têtes : lui-même il vous a avoué, ce qu'au reste il ne pouvait nier, qu'il avait conseillé la subversion du gouvernement ; qu'il avait provoqué l'établissement du *tribunat*, de la *dictature*, du *triumvirat*. Mais lorsqu'il vous fit cet aveu, vous ne connaissiez peut-être pas encore toutes les circonstances qui rendaient ce délit vraiment national ; et cet homme est au milieu de vous! et la France s'en indigne! et l'Europe s'en étonne! elles attendent que vous prononciez. Je demande contre Marat un décret d'accusation ; je demande que vous chargiez un comité d'examiner la conduite de Robespierre. Après avoir porté le décret d'accusation contre Marat, qu'il n'est plus temps de différer, vous ferez sans doute une loi contre les monstres qui provoquent au meurtre et à l'assassinat. Vous sentirez aussi qu'on doit prendre des mesures de sûreté générale contre cette faction qui nous déchire, qui pourrait perdre Paris, mais qui pour cela ne perdrait pas la république. »

Louvet descendit de la tribune au milieu des applaudissemens. Robespierre demanda huit jours pour répondre ; ce qui lui fut accordé.

Appel des fédérés à Paris.

On était alors au 28 octobre, et la fermentation allait toujours en croissant. En effet, la faction de Robespierre se voyant démasquée, devait faire les plus grands efforts pour terrasser ses adversaires. Ceux-ci, à leur tour, se voyant menacés, voyant la république près d'être étouffée dans sa naissance, avaient proposé, comme on l'a vu plus haut, de faire venir une force départementale pour défendre la Convention; et comme cette proposition n'avait pas été décrétée, ils prirent le parti d'écrire dans leurs départemens, pour les engager à envoyer à Paris, sous le nom de fédérés, des soldats dont ils fussent bien sûrs. Ces soldats arrivaient de toutes parts. La faction Robespierre en prit ombrage, et chercha à exciter contre eux la fureur du peuple, en disant que ces rassemblemens étaient faits pour l'asservir à un joug plus insupportable que celui des despotes; qu'ils devaient emmener le roi ou l'assassiner, et conduire la Convention dans une autre ville.

Ces bruits, répandus avec art, produisirent parmi le peuple une telle agitation, que les fédérés se crurent obligés de les désavouer à la barre de la Convention, pour en préve-

nir les suites. Là, ils dirent que c'étaient les anarchistes eux-mêmes qui voulaient chasser la Convention de Paris pour exciter un bouleversement, à la faveur duquel ils pussent renouveler les scènes sanglantes du 2 septembre, piller le trésor national et les richesses des particuliers, enfin se baigner dans le sang de leurs ennemis, c'est-à-dire des honnêtes gens. « Voilà pourquoi, ajoutèrent-ils, ils s'efforcent tant d'exciter une insurrection; mais qu'ils y prennent garde, si cette insurrection a lieu, malheur à eux! »

Ces fédérés étaient à peine sortis, que des brigands, sous le nom de commissaires des sections, entrèrent et se plaignirent des rassemblemens militaires qui se faisaient dans les murs de Paris, et demandèrent si c'était pour étouffer la *voix du peuple* et pour enchaîner sa volonté. Ils annoncèrent assez clairement que le peuple saurait bien se délivrer des sujets de crainte, si l'on ne se hâtait de les faire disparaître. Ils se plaignirent aussi que le ministre de la guerre eût enlevé à la ville les poudres et les autres munitions qu'elle avait, et demandèrent que la Convention les leur fît rendre, et leur fournît des fusils et des canons.

L'anarchie était certainement dans Paris,

et il n'est pas moins certain qu'elle avait son foyer dans le conseil général de la commune, qui, malgré les décrets, ne voulait pas se dessaisir du pouvoir qu'il avait usurpé. Il est encore certain qu'il se servait de Marat pour entretenir la désorganisation. Kersaint demanda qu'on punît cet homme si souvent dénoncé, *dont le nom était une injure*, *la vie*, *un tissu de crimes*, *et la présence dans l'assemblée*, *un scandale.* Jean de Bry, plus populaire, rejeta la fermentation sur les lenteurs qu'on mettait à instruire le procès du roi. « C'est pour juger, dit-il, l'assassin de vingt-cinq millions d'hommes que la Convention a été convoquée, et le procès n'a pas encore été fait. »

Novembre 1792.

Réponse de Robespierre à Louvet.

Robespierre travaillait secrètement à entretenir cette fermentation, et préparait en même temps une réponse à Louvet, dans laquelle, confondant sa cause avec la révolution, il fit croire à ses partisans et au peuple que c'était à eux et à la révolution qu'on en voulait, et qu'il était de leur intérêt et de l'intérêt public de le défendre. Il fonda sa justification sur le peu de vraisemblance qu'un homme voulût aspirer à la dictature, à cause des obstacles qu'il aurait à vaincre, obstacles qui étaient si

grands, qu'il fallait être fou pour oser les braver. Quant aux faits allégués contre lui, il en nia quelques-uns, tels que ses liaisons intimes avec Marat, qu'il assura ne connaître que depuis le mois d'août 1791, et encore très-superficiellement. L'empire qu'on l'accusait d'exercer sur la société des jacobins, n'était, à l'en croire, que l'empire de la raison et de la vérité : et tout autre que lui pouvait le conquérir par les armes de l'éloquence. Il convint d'une partie des choses qu'on lui reprochait d'avoir faites dans le conseil provisoire de la commune après le 10 août : proscription des écrivains aristocrates et royalistes, désarmement des gens suspects, emprisonnement et punition des conspirateurs, clôture des barrières pour empêcher les contre-révolutionnaires d'aller soulever les départemens, et envoi des commissaires dans les communes pour les rallier à celle de Paris, que les circonstances rendaient arbitre et dépositaire du salut public. Il convint que ces mesures étaient illégales; mais voici comment il les justifia. Cet endroit de son discours est un des meilleurs qui soient sortis de sa plume, supposé qu'il en soit l'auteur.

« On reproche, dit-il, au conseil général

de la commune, dont j'étais membre, des arrestations qu'on appelle arbitraires : quand le consul de Rome eut étouffé la conjuration de Catilina, Clodius l'accusa d'avoir violé les lois. Quand le consul rendit compte au peuple, il jura qu'il avait sauvé la patrie, et le peuple applaudit. De même tels citoyens, qui ne sont pas des Clodius, mais qui, quelque temps avant la révolution du 10 août, avaient eu la prudence de se réfugier à Rouen, accusèrent la commune de Paris d'arrestations illégales. Est-ce donc le code criminel à la main qu'il faut juger des mesures qu'exige le salut public dans les temps de crise amenés par l'impuissance des lois? Que ne nous reprochez-vous d'avoir brisé les plumes mercenaires dont l'emploi était de blasphémer contre la liberté ; que n'instituez-vous des commissaires pour recueillir les plaintes des écrivains aristocrates et royalistes; que ne nous reprochez-vous d'avoir consigné les conspirateurs aux portes de cette cité ; d'avoir désarmé les gens suspects ; d'avoir écarté de nos assemblées, où nous délibérions sur le salut public, les ennemis de la révolution ; que ne faites-vous le procès à-la-fois au corps électoral, aux sections de Paris, aux assemblées pri-

maires des cantons, à tous ceux enfin qui nous imitaient; car toutes ces choses étaient aussi illégales que la révolution du 10 août, aussi illégales que la destruction du trône et de la Bastille, que la conquête de la liberté elle-même.

» Mais, que dis-je? ce que j'ai présenté comme une hypothèse absurde, n'est qu'une vérité trop réelle : on nous a en effet accusés de tout cela. Ne nous a-t-on pas accusés d'avoir envoyé, de concert avec le pouvoir exécutif, des commissaires dans les départemens pour les engager à se réunir à nous, pour combattre nos ennemis communs, et n'a-t-on pas tiré de cela une preuve de la dictature et contre la commune de Paris, et contre quelques-uns de ses membres? Quelle idée s'est-on donc formée d'une révolution? La chute du trône était-elle donc si facile à opérer? Ne suffisait-il que de faire un coup de main aux Tuileries? Ne fallait-il pas anéantir, dans la France entière, le parti du tyran, et par conséquent communiquer aux départemens la mesure salutaire qui devait les électriser? Et comment ce soin pouvait-il être négligé par ces mêmes magistrats qui avaient *appelé le peuple à l'insurrection?* Il s'agissait du salut public;

il y allait de leurs têtes ; et on leur fait un crime d'avoir envoyé des commissaires aux autres communes pour les engager à avouer, à consolider leur ouvrage ! Que dis-je ? la calomnie a poursuivi ces commissaires ; quelques-uns ont même été jetés dans les fers ; le modérantisme ou l'ignorance ont mesuré le degré de chaleur de leur civisme ; ils ont mesuré toutes les démarches avec le compas constitutionnel, pour trouver le prétexte de travestir ces missionnaires de la révolution en incendiaires et en ennemis de l'ordre public.

» Citoyens, voulez-vous une révolution sans révolution ? Quel est donc cet esprit nouveau de persécution qui est venu reviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers ? Mais comment peut-on soumettre à un jugement certain les effets que peut entraîner une grande commotion ? Qui peut marquer, après tout, le point précis où devaient s'arrêter les flots révolutionnaires ? Car enfin s'il est vrai qu'une grande tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est le plus près d'elle, comment ceux-ci pourront-ils l'attaquer impunément si, après la victoire, les délégués arrivés de plus loin peuvent les rendre res-

ponsables de la durée ou de la violence politique qui a sauvé la patrie ? Ils doivent être regardés comme fondés de la procuration tacite de la nation entière. »

Quant aux crimes du 2 septembre, Robespierre nie y avoir eu aucune part ; mais il les excuse, comme un effet nécessaire du mouvement imprimé aux esprits le 10 août, et comme une précaution commandée par l'entrée des Prussiens en France, et par leur marche sur Paris. Il parcourt les autres chefs d'accusation, et y répond en niant les uns et en justifiant les autres, sous le rapport de l'intérêt de la révolution, ou en les rétorquant contre son accusateur.

Il fut souvent applaudi par les patriotes des tribunes et par le côté de l'assemblée où étaient ses partisans. Cette dissention produisit des débats qu'il serait ennuyeux de décrire. On n'y verrait que ce qu'on a déjà vu cent fois, beaucoup d'animosité et un esprit de parti qui devenait de jour en jour plus opiniâtre. On y verrait les noms des députés que cette séance fit peut-être remarquer par Robespierre comme devant être inscrits, les uns sur les listes de proscription, les autres sur celles des amis de la liberté. On peut mettre dans la première classe

Louvet, Buzot, Barbaroux et Lanjuinais, qui se déclarèrent contre ce fameux conspirateur. Couthon, Saint-Just, Lacroix, Merlin de Thionville, Hérault de Séchelles, qui présidait, et Barrère, montrèrent un secret intérêt pour lui. Barrère, qui, dès-lors, s'entendait vraisemblablement avec Robespierre, traita de chimères les projets d'élévation qu'on lui prêtait, et fit passer à l'ordre du jour.

Dumourier retourne à l'armée.

Pendant que les partis se déchiraient à la tribune de la Convention, Dumourier était retourné en Flandres pour prendre le commandement de l'armée du Nord. Il avait eu le temps, durant son séjour à Paris, de connaître les progrès qu'avaient faits les maux de la France depuis qu'il avait quitté le ministère; il connaissait aussi les projets sinistres de la Convention contre le roi, les factions qui la divisaient, son impuissance pour faire le bien, sa profonde immoralité, et la domination tyrannique des jacobins. D'après cela, il semble, si son attachement au roi, à la constitution et à la patrie, était aussi sincère qu'il le dit dans ses Mémoires, qu'il aurait dû profiter de la confiance que son armée avait en lui pour venir délivrer le roi et la nation de ses oppresseurs.

Il aurait été secondé par les princes, et peut-être lui en firent-ils la proposition ; car, sur l'avis de quelques personnes qui leur étaient dévouées, ils s'adressèrent à tous ceux qui pouvaient les servir dans le projet qu'ils avaient de sauver la famille royale. Ils envoyèrent des émissaires à Paris pour gagner les députés les plus influens, se dépouillèrent à cet effet de tout ce qui leur restait, et vendirent jusqu'à leurs équipages. Ils supprimèrent même les secours qu'ils donnaient aux malheureux émigrés ; de sorte que le roi de Prusse, pour tirer ceux-ci de la misère, les distribua dans l'Etat de Liége, chez les paysans, en acquittement de quelques millions que cet Etat lui devait. Dumourier aurait donc pu mettre à profit ces dispositions des princes, s'il avait eu véritablement envie de délivrer le roi. Aucune des difficultés sur lesquelles il essaie de se justifier, dans ses Mémoires, de ne l'avoir pas entrepris au mois de janvier 1793, n'existait à la fin d'octobre 1792 : son armée n'était qu'à cinquante lieues de la capitale ; elle n'était point encore familiarisée avec l'idée d'un régicide, et n'aurait témoigné aucun mécontentement s'il en avait détaché trente mille hommes, avec lesquels il aurait marché sur Paris, et

qui auraient été renforcés de presque toute la garde parisienne, quand celle-ci aurait connu son projet; car elle était lasse des crimes des jacobins et du joug des fédérés. La gloire qu'il aurait acquise était bien autrement solide que celle qu'il fondait sur des succès dans les Pays-Bas.

Projet qu'on lui prête.

Les bruits qu'on répandait depuis quelque temps, qu'il voulait mettre le duc d'Orléans à la tête du gouvernement, se renouvelèrent plus fort que jamais durant le séjour qu'il fit à Paris. Suivant ces bruits, Dumourier et la faction qu'il servait voulaient faire de la Belgique, et des sept Provinces-Unies, une république fédérative dont il serait déclaré le protecteur, tandis que le duc d'Orléans gouvernerait, sous le même nom, la grande république française. Ses conquêtes paraissaient infaillibles. Des patriotes bataves, réfugiés à Paris, donnaient des avis certains sur l'état actuel des choses, et, par leurs correspondances, préparaient tout pour une révolution dans leur pays. Des Belges et des Liégeois, chassés de leurs foyers à cause de leur *patriotisme,* jetaient aussi les feux de l'insurrection avec tant d'art au milieu de leurs concitoyens, que la révolte n'attendait, pour éclater, que

l'arrivée des armées françaises. Les Belges, s'il faut en croire Dumourier, avaient promis quarante mille hommes et cinquante millions pour la conquête de leur liberté.

Mémoires de Dumourier, t. 1, p. 34.

Lorsque le plan de campagne fut arrêté, ce général partit pour le mettre à exécution. Arrivé à Valenciennes, il alla prendre séance aux jacobins, dont le comité secret servait utilement les desseins de la propagande. Le président, après avoir vomi quelques injures contre les rois, et notamment contre l'empereur et l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, lui dit: « Que leur sceptre de fer soit brisé par les mains de nos braves soldats! qu'enfin, précipités de leur trône de sang et de crimes, ils viennent implorer la générosité du peuple français, et demander la paix! La liberté, l'égalité dans leur pays, voilà la base de notre accommodement avec les despotes vaincus.... Pars, et ne reviens parmi nous qu'après avoir changé, s'il est possible, toutes les couronnes, restes de la superstition, contre le bonnet de la liberté dont nous ceignons ta tête. »

Son discours au club de Valenciennes.

« Citoyens, répondit Dumourier, c'est pour la deuxième fois que ce bonnet m'est présenté par mes frères, ces amis de la liberté et de l'égalité. La première fois que je

l'ai porté, *j'ai fait déclarer la guerre.* Quelques personnes ont blâmé cette mesure. Tout ce qui s'est passé depuis nous a bien convaincus que cette mesure était aussi nécessaire qu'indispensable; qu'elle était même le seul moyen de connaître les trahisons dont on cherchait à rendre le peuple français la victime : mais la nation est enfin parvenue à secouer, par son énergie, le joug le plus pesant qui l'accablait encore, celui de la royauté. Pour cette fois, j'espère bien, et je m'engage même de ne déposer ce bonnet de la liberté, dont la couleur est celle du sang des ennemis que nous avons à combattre, que pour l'échanger contre les couronnes de fleurs que mériteront les braves soldats qui vont m'aider à faire la conquête du Brabant. »

Proclamation du conseil exécutif.

Ces soldats, plus avides de pillage que de gloire, étaient aussi impatiens que lui d'entrer dans le pays ennemi. Le conseil exécutif provisoire entretint cette ardeur par une proclamation qui ne présentait à leurs yeux que succès faciles, gloire et reconnaissance de la patrie. Il les exhortait à continuer la campagne pendant la rigueur de l'hiver, et jusqu'au moment où les despotes vaincus demanderaient la paix à la république, mo-

ment prochain, puisqu'on le fixait au printemps. « Alors, disaient les ministres, vous rentrerez triomphans dans vos foyers : la nature elle-même sera dans l'éclat et dans la joie de sa renaissance ; les fleurs dont la terre sera parée seront destinées à former vos couronnes, et les parfums dont les émanations rempliront les airs sera l'encens que la nature elle-même prodiguera dans la fête qui célébrera vos victoires. »

Cette proclamation d'écolier était signée de Rolland, Clavieres, Monge, Lebrun, Garat et Pache.

Celui-ci était fils du suisse de la comtesse de la Mark, et avait été secrétaire du maréchal de Castries. Il prit de la révolution tout ce qu'elle avait de plus dépravé, un jacobinisme qui le dégrada au moral, et le fit entrer dans tous les projets des conspirateurs. La faction Robespierre le porta au département de la guerre, où il ne fut, à proprement parler, que l'agent de cette faction ; tandis que Rolland, dont il avait été le confident et le collaborateur, s'était mis à la tête des girondins. Ces deux hommes ne se ressemblaient point : Pache avait plus d'esprit, Rolland plus de présomption. Celui-ci, sous le manteau de l'hypocrisie, fai-

sait semblant de travailler pour la vertu, en servant la révolution contre la religion et le trône : celui-là, plus adroit, plus ambitieux, favorisait franchement les crimes qui lui étaient commandés. Rolland était décent dans son maintien ; Pache affectait en tout le cinisme sale des jacobins. Il remplit ses bureaux des plus fougueux d'entr'eux, et donna des emplois même à ceux qui s'étaient signalés dans le massacre du 2 septembre. Une de ses filles épousa Audoin, vicaire de Saint-Eustache, et allait avec sa mère dans les casernes des fédérés pour les engager à demander la tête du roi ; tandis que Pache lui-même cabalait ouvertement pour le faire condamner par la Convention.

Dumourier adressa aussi une proclamation à son armée, au moment d'entrer dans la Belgique, et une aux Belges : l'une et l'autre ne sont plus supportables, à cause du langage frénétique dans lequel elles sont écrites.

Bataille de Jemmapes.

Il se mit ensuite en mouvement, et attaqua les ennemis qui se repliaient devant lui, en disputant le terrain avec beaucoup de courage. Ils se retirèrent au nombre de 20 mille à Jemmapes, où ils occupèrent une position très-avantageuse, défendue par quarante

redoutes qu'il fallait emporter pour pénétrer dans le Hainaut. Le 6 novembre les soldats, animés par le patriotisme, par les harangues, les chansons guerrières et par des liqueurs fortes, se précipitèrent d'abord sur l'ennemi comme des lions; mais cette ardeur ne se soutint pas : le feu de la mousqueterie et de l'artillerie joncha en un instant la terre de morts, et mit le désordre dans cette armée encore indisciplinée, peu accoutumée aux combats, et commandée par des officiers inexpérimentés. Dumourier la rallia avec beaucoup de peine ; on assure que son valet-de-chambre ramena sur le champ de bataille un régiment de dragons et deux bataillons de volontaires que la terreur avait saisis. Durant quelques heures, ce ne fut qu'une alternative d'attaques et de déroutes, de confusion et de ralliement. Le général, voulant mettre fin à ces cruelles vicissitudes, qui auraient fini par détruire son armée et compromettre le salut de la république, plaça derrière les rangs des escadrons et des bataillons pour charger les fuyards et les repousser vers l'ennemi. Enfin, après un des combats les plus opiniâtres qu'il y eût eu depuis long-temps, et qui dura sept heures, les Autrichiens, attaqués

sur tous les points, et souvent avec fureur, furent obligés de céder au nombre.

Cette journée fut décisive, et l'on doit des éloges à l'intelligence et à l'activité de Dumourier, qui, sachant que si l'ennemi était renforcé dans sa position il fallait renoncer pour le moment à la conquête de la Belgique, prévint par cette attaque soudaine l'arrivée du général Clairfait, qui amenait un corps de troupes considérable. C'est à son extrême diligence qu'il dut la victoire : c'est lui qui a appris à ses successeurs à surprendre les ennemis par la promptitude des opérations, et par des marches forcées au milieu des plus grands froids. C'est lui qui imagina le premier de fanatiser le soldat par des proclamations et des harangues incendiaires, par des jactances folles, par des mensonges grossiers, et qui a commencé à ne compter pour rien la perte des hommes, pourvu qu'il eût des succès quelconques, parce que c'est par des succès qu'on entretient cette ardeur martiale avec laquelle on s'en procure d'autres. On lui doit aussi l'idée de diminuer infiniment notre perte dans les rapports destinés à être rendus publics, d'exagérer celle des ennemis, d'employer la même supercherie en parlant

du nombre des combattans, et en faisant le plus grand éloge de la valeur des troupes, lors même qu'elles fuyaient.

Ce combat, *le plus terrible de mémoire d'homme*, comme l'appelait Dumourier, ne nous coûta, suivant son rapport lu à la Convention, que trois cents hommes tués et six cents blessés. On disait dans le public que nous y en avions perdu quinze mille, et que notre armée était quatre fois plus nombreuse que celle que nous avions à combattre; ce qui est confirmé par la correspondance de Dumourier avec Pache, où ce général dit au ministre qu'il va entrer dans la Belgique avec *quatre-vingt mille hommes*. Quant à la perte des Autrichiens, Dumourier la porta à quatre mille hommes, tant tués que blessés, et à quinze cents prisonniers ou déserteurs. J'ai relevé ces circonstances, parce qu'elles font connaître un des moyens révolutionnaires qui ont été mis constamment en usage pour fanatiser le peuple et les armées; moyen odieux et criminel qui ne servait qu'à dépeupler la France, à épuiser ses ressources, en lui faisant faire des sacrifices qu'on lui présentait comme nécessaires pour avoir bientôt la paix et assurer sa liberté et son bonheur. Le gros de la na-

tion le croyait, et se consolait de ses maux par de douces illusions. L'homme sensé avait l'air d'y croire pour n'être pas traité d'aristocrate, et poursuivi comme tel.

En faisant l'éloge de l'intelligence et de la bonne conduite des généraux qui avaient contribué aux succès de cette journée, Dumourier distingua le duc de Chartres, sous le nom de *citoyen Egalité*, qui était celui que son père avait pris à la commune, lorsqu'il voulut s'environner de la faveur populaire.

Changemens de noms.

Les changemens de nom commençaient alors à devenir communs : c'est un des caractères de la folie française durant la révolution ; il semble que nos régénérateurs voulaient effacer jusqu'au moindre souvenir de l'ancienne France, dont ils méditaient peut-être de changer aussi le nom. Les patriotes cherchèrent dans l'antiquité les noms célèbres dont ils pourraient modestement se parer, à la place de leurs noms de baptême. Chaumette, fils d'un savetier de Nevers, s'appela Anaxagoras ; Chénier, Caius Gracchus, et Maignet, Publicola : ce Maignet qui fit périr à Orange tant d'infortunés sous le couteau de la guillotine. Les noms de Brutus et de Scévola furent les plus courus. Cependant

personne n'osa s'appeler Lycurgue ou Solon; et dans la foule des généraux il n'y en eut aucun qui prît le nom de César, d'Alexandre, d'Annibal, ou de Scipion, comme si l'idée de la valeur présentait à l'esprit quelque chose de plus sacré que l'idée de la vertu. Couthon, le plus scélérat des hommes, ne craignit pas de substituer à son nom de George, celui d'Aristide-le-Juste.

Les fanatiques d'Angleterre, sous Charles I[er], avaient eu aussi la manie de changer de nom; mais ils prirent ceux qu'ils se donnaient dans l'Ancien-Testament, et jamais dans l'antiquité païenne. Il était réservé à nos patriotes philosophes de tirer les leurs de l'histoire grecque ou romaine; non qu'ils aspirassent à imiter les actions ou les vertus de leurs nouveaux patrons; ils voulaient, tout au plus, signaler leur haine contre le christianisme, et leur amour pour le républicanisme, et ils ne signalaient que leur délire, ou même leur ignorance : car ils ne savaient pas que Brutus, suivant ses principes, les auraient poignardés eux-mêmes, puisqu'il n'assassina César que par la raison que ce dictateur avait changé le gouvernement de sa patrie.

Cette manie fit des progrès étonnans. Il y

eut des sections, soit à Paris, soit dans les départemens, qui changèrent plusieurs fois de nom pour prouver leur ardent patriotisme. L'une s'appela de *Mirabeau*; l'autre, du *Contrat Social*; une troisième, des *Piques*; il y eut aussi la section *Révolutionnaire*; celle de *Mutius Scévola*. Enfin, il y en eut qui ne rougirent pas de prendre les noms de *Marat* et de *Chaslier*; comme si, en s'associant à l'infamie de ces deux hommes, elles avaient voulu faire croire qu'elles en adoptaient la doctrine et les sentimens : des villes même aspirèrent à ces glorieuses métamorphoses, surtout celles qui portaient le nom d'un *saint* ou de Louis : ainsi Mont-Louis s'appela *Mont-Libre*; Saint-Denis, *Franciade*; Saint-Germain, *Montagne-du-bon-Air*. Les mots de duc et de roi tombèrent aussi sous la hache des réformateurs : Bar-le-Duc s'appela *Bar-sur-Ornain*. La victoire célèbre que le grand Condé remporta en 1643, sur les Espagnols, ne put sauver Rocroi de la loi commune : on l'appela *Roc-Libre*. Les Goths, qui ne connaissaient point les charmes de la mélodie, n'auraient pas mieux rencontré dans la formation d'un nom. On aurait dit qu'il ne s'était pas écoulé une génération entr'eux et nous, à voir la

confusion qu'on se plaisait à mettre dans l'Histoire et la Géographie.

Les escadres subirent aussi les caprices de la mode. L'ordonnateur de la marine à Brest annonça sur le port, en présence des troupes, de la garde nationale et des canonniers, que les *noms infâmes* de *Royal-Louis*, *Diadême*, *Sceptre*, et *Duc de Bourgogne*, noms sous lesquels ces vaisseaux s'étaient distingués dans les combats, *ne devaient plus souiller la marine républicaine*. Aussitôt des ouvriers chamarrés de guirlandes de chêne et de rubans tricolores s'élancent sur les vaisseaux, abattent les sceptres, les couronnes et les autres signes de la royauté, et font briller à tous les yeux les noms de *Républicain*, de *Brutus*, de *Convention*, de *Révolutionnaire*, de *Tyrannicide* et de *Peuple*. A Toulon, ou *Port de la Montagne*, de cette horrible montagne de la Convention qui vomit tant de fléaux sur la France, les noms de *sans-culottes* et de *ça ira* remplacèrent les noms aristocratiques. Au milieu de tant de changemens, on ne dit plus *monsieur* et *madame*, mais citoyen et citoyenne, et encore ne donnait-on pas ces dernières qualifications aux personnes suspectes, on les désignait simplement par leur nom de

famille; ainsi l'on disait la *femme Rohan; la fille Montmorenci*, ce qui servait tout au plus à faire éclater la jalouse rage des dominateurs de la France.

Quand ils crurent avoir mis au-dessous de leurs noms obscurs les noms les plus illustres, ils se décorèrent du titre imposant de *représentans du peuple;* voulant faire entendre par-là que leurs pouvoirs avaient leur source dans la toute-puissance du peuple; que les avilir par des paroles, des écrits, ou par des actions, c'était avilir le peuple souverain, comme c'était l'honorer ou le servir que de leur rendre à eux-mêmes des honneurs et des services. Ils se prévalurent à un tel point de l'abrutissement où ils avaient réduit la nation, ils en abusèrent si impudemment que, dans leurs jouissances, ils trouvèrent que leurs désirs déréglés avaient encore plus de bornes que leur pouvoir. C'est ainsi qu'ils montraient le néant de ce qu'on appelle *grandeur* et *puissance*, puisque quelques scélérats sans génie, sans talens et sans nom, s'en étaient emparés par des moyens qui prouvent combien il est facile de tromper et de subjuguer le peuple.

Ce fut aussi dans ce temps-là que l'on commença à tutoyer indistinctement tout

le monde, même les femmes, usage que les jacobins, comme *frères et amis*, avaient introduit dans leurs assemblées tumultueuses. Cette barbarie dans le langage aurait seule suffi pour faire perdre à la nation française le rang qu'elle tenait parmi les nations policées.

Je reviens à Dumourier, qui, après la bataille de Jemmapes, alla investir Mons, dont les habitans se soulevèrent et lui ouvrirent les portes. Lorsqu'on lut à la Convention les dépêches qui annonçaient cette nouvelle, ce furent des applaudissemens qu'il est impossible de rendre. Il faut convenir aussi que rien n'était plus naturel; car on ne devait pas s'attendre à des succès aussi rapides, après tout ce qui s'était passé depuis six mois, durant lesquels nos troupes, en plusieurs occasions, s'étaient conduites avec une lâcheté inconcevable; donnant toutes les marques d'insubordination, se livrant au pillage, même sur le territoire français, et commettant des assassinats. Malgré ces désordres, on les voit à présent délivrer la France de la présence des ennemis, pousser du côté du Rhin leurs conquêtes jusqu'à Francfort, et faire flotter l'étendard républicain sur les remparts de Mons et des au-

tres villes du Hainaut. Voilà de quoi justifier l'enthousiasme de la nation, à qui on ne présentait que des résultats heureux, sans lui parler de tout ce qu'ils avaient coûté.

Cruautés commises à Oneille.

Comme il n'entre pas dans mon plan de faire l'histoire de la guerre, je renvoie aux gazettes et aux histoires étrangères pour juger comment les pays conquis furent traités ; je renvoie aussi aux Mémoires de Dumourier, dans lesquels l'auteur fait une peinture fort noire des vexations qu'on y exerçait, quoiqu'il en cache une partie. Je n'envisage les expéditions militaires que sous le rapport de la révolution, puisqu'elles n'étaient entreprises que pour la propager. Je parlerai donc de l'expédition d'Oneille, petit port enclavé dans l'Etat de Gênes, et dépendant du roi de Sardaigne, à qui on voulait l'enlever, comme en effet on le lui enleva après avoir livré la ville au pillage et aux flammes, massacré les enfans, les vieillards, les prêtres et les infirmes qui n'avaient pu s'enfuir, et fait éprouver aux femmes et aux filles toute la brutalité du soldat et du matelot. Ces horreurs furent commises, parce que quelques habitans du pays, dignes du dernier supplice, avaient tué trois officiers et quatre soldats, embarqués sur un

canot parlementaire que Truguet, commandant de la flotte, envoyait à la ville pour la sommer de se rendre, et de recevoir l'armée française, non-seulement *comme amie et alliée, mais comme libératrice.* A la nouvelle de cet assassinat, le contre-amiral écrivit au commandant piémontais pour qu'il lui envoyât garrottés les prêtres qu'il croyait en avoir été les instigateurs, lui déclarant que les *paysans seraient victimes de son refus, et tous les oliviers du canton incendiés.* Soit mauvaise volonté, soit impuissance de la part du commandant, les coupables ne furent point livrés. Ce fut le maréchal-de-camp Lahoulière qui, avec deux mille hommes de débarquement et cent matelots, armés de haches, livra Oneille à cette barbare exécution, après que le contre-amiral eut fait foudroyer la ville par son escadre, ce qui dura jusqu'à la nuit. *Alors,* écrivit-il à la Convention, *je pus juger de l'effet qu'avait produit cette terrible canonnade.* Quand il ne resta plus de victimes à égorger, ni de butin à emporter, on mit le feu aux maisons que l'artillerie des vaisseaux avait épargnées, et dans lesquelles il ne restait que des cadavres.

Les comités de la Convention observè-

rent judicieusement que l'assassinat de sept hommes ne méritait pas une vengeance aussi terrible ni aussi générale, « parce qu'il était l'ouvrage de quelques particuliers qui, ayant entendu parler des cruautés commises à Nice par les Français, croyant qu'ils en commettraient de pareilles sur leur territoire, les regardant comme des ennemis de leur religion, étant peut-être échauffés par quelques prêtres fanatiques, se portèrent à cette coupable violence. »

L'escadre alla ensuite mouiller devant Gènes, pour y soutenir une insurrection sur laquelle on comptait. Bertin, commissaire à l'armée navale, révéla ce secret dans une lettre du 16 novembre, et qui fut lue à la Convention. « Le séjour de l'escadre à Gènes, dit-il, commence à opérer une révolution dans l'esprit des habitans de cette superbe ville. Les principes sacrés de la liberté échauffent tous les cœurs. Les partisans de la révolution française n'osaient pas se montrer avant notre arrivée; mais enfin notre présence les enhardit, et le peuple parle hautement de ses droits. Le sénat a été assemblé pendant plusieurs jours; et comme, suivant les lois du pays, toutes les déterminations sont secrètes, le peuple a

manifesté son mécontentement, et combien il était injuste que des délibérations qui doivent avoir pour but l'intérêt général fussent enveloppées d'un mystère impénétrable. Il en est résulté que les magistrats viennent de décider que leurs travaux seront imprimés et affichés lundi prochain, 18 de ce mois. On croit que cette délibération avait pour but la réunion de la république à la France. La jeune noblesse la désire ardemment, ainsi que les bourgeois et une grande partie du peuple. On pense que cela aura lieu. Plusieurs Français, résidans à Gènes, ont formé un club où plusieurs citoyens de l'escadre ont été admis. Le nombre en augmente tous les jours, et nous nous attendons d'un moment à l'autre à *voir arborer la cocarde nationale.* »

Ainsi, de toutes parts on se flattait de réaliser le projet annoncé par la Convention et adopté par les généraux, « de porter dans toute l'Europe le règne de la liberté, de la philosophie et du bonheur; règne heureux! qui s'étendrait ensuite par toute la terre pour y effacer le caractère et la distinction de tyran et d'esclave. »

Dans l'ivresse de ses succès, la Convention crut qu'elle n'avait plus de mesures à

garder avec les autres puissances, et commença à vouloir s'ingérer dans leur gouvernement. Elle trouva mauvais que le duc de Deux-Ponts eût fait punir quelques sujets rebelles qui avaient planté l'arbre de la liberté dans ses Etats, et pris la cocarde tricolore. Carra dit, à cette occasion, qu'il fallait reconnaître hautement, par un décret, la souveraineté de tous les peuples de la terre; accorder secours et garantie à tous ceux qui, libres par le cœur, les demanderaient à la Convention, et voudraient s'arracher des mains de leurs tyrans. *Notre situation politique*, dit un autre membre, *exige que nous ayons une ceinture de peuples libres autour de nous.* Ces propositions, appuyées par Rhul, Mailhe, Treilhard et autres, donnèrent lieu au décret suivant, présenté par Laréveillère-Lépaux:

Provocation de tous les peuples à la révolte.

« La Convention-nationale déclare, au nom de la république française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, et charge le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples, et défendre les citoyens qui auraient été vexés, ou qui pourraient l'être, pour la cause de la liberté.

Décrète en outre que le pouvoir exécutif donnera des ordres aux généraux de la république pour faire imprimer et proclamer, en toutes langues, dans toutes les contrées qu'ils parcourront avec leurs armées, le décret rendu. » Voilà ce qu'on décrétait le 19 novembre, et ce que les puissances étrangères faisaient semblant de ne pas croire.

Il n'est pas inutile de rapporter à ce sujet ce qui se passa dans cette étrange Convention, quand on lui présenta l'aigle de bronze qu'on avait enlevé du béfroi de Tournai. Manuel trouva qu'il muait, et fut d'avis qu'on l'exposât à la place Vendôme, sur le piédestal d'où l'on avait renversé la statue de Louis XIV. Sergent demanda qu'il fût changé en canon pour porter la terreur; Merlin de Thionville, qu'il fût pendu par les pattes aux voûtes de la salle. Manuel opina de nouveau, et proposa de le mettre sous les yeux du peuple, afin qu'il lui coupât les ailes. « Et moi, dit Prieur, je suis d'avis qu'on lui rogne les ongles et qu'on lui coupe les ailes pour le rendre plus emblématique. » Ces fades plaisanteries excitèrent de grands éclats de rire, et de plus grands applaudissemens.

Correspondances avec les patriotes d'Angleterre.

Ce qui était beaucoup plus sérieux, et qui, après le décret que je viens de rapporter, devait attirer de nouveaux malheurs à la France, c'étaient les intelligences du gouvernement avec les patriotes d'Angleterre et d'Irlande. Des sociétés s'y étaient formées par ses machinations secrètes, et s'étant pénétrées de l'esprit des jacobins, elles envoyaient à la Convention des adresses aussi fanatiques que si elles étaient sorties de l'antre de la rue Saint-Honoré. On y parlait avec mépris du parlement d'Angleterre et des ministres, et l'on faisait le plus grand éloge de la révolution française, qu'on regardait comme l'aurore des beaux jours du genre humain. La Convention rendait publiques ces adresses, dans la vue d'attacher plus fortement le peuple et les armées au nouvel ordre des choses, en leur montrant les nations étrangères disposées à nous imiter. Ainsi elle révélait aux autres gouvernemens, à l'Angleterre surtout, ses pratiques criminelles, et les forçait à prendre des mesures pour les faire cesser.

Quels etaient en effet les souverains qui pouvaient se croire tranquilles, lorsqu'ils voyaient un abbé Grégoire, président de la

Convention, répondre aux sociétés patriotiques d'Irlande et d'Angleterre : « Il y a soixante siècles que les rois font la guerre à la liberté. Les prétextes les plus misérables leur ont servi pour troubler la terre. Rappelons-nous avec horreur que, sous la reine Anne, une paire de gants tombés; que, sous Louis XIV, une fenêtre de travers, ont suffi pour faire ensanglanter l'Europe..... Faut-il donc que l'ambition féroce de quelques individus puisse impunément empoisonner ou abréger nos jours? Mais encore quelques momens, et les despotes et les canons sont muets. La philosophie les dénonce à l'univers; et l'Histoire, souillée de leurs crimes, a donné leur signalement. Bientôt on écrira les annales des peuples. Elles seront *celles de la vertu*, et dans les fastes de la France une place est réservée aux témoignages de fraternité que nous donnent les sociétés anglaises et irlandaises, et spécialement la société constitutionnelle de Londres. Estimables républicains, si jamais on attente à votre liberté, parlez, et nos phalanges, victorieuses sur les rives du Rhin et de l'Escaut, du Var et de l'Isère, franchiront le Pas-de-Calais pour voler à votre défense. Sans doute l'année nouvelle qui s'approche verra renaître

tous vos droits. La rentrée de votre parlement fixe nos regards. Nous espérons qu'alors la philosophie tonnera par la bouche de l'éloquence, et que les Anglais remplaceront la grande charte du roi Jean par la grande charte de la nature.»

Ces menaces devaient être vaines, mais elles étaient sincères ; car la grande étendue de pays ennemi qu'occupaient les armées françaises, et les avis que donnaient les patriotes de tous les Etats de l'Europe, ne laissaient aucun doute aux conspirateurs que la révolution ne renversât tous les trônes.

Le ministre Rolland, dans le compte qu'il rendit à la Convention de l'état du commerce, tint, au fond, le même langage, et représenta la France « comme le *club général* où les hommes de toutes les nations viendraient puiser des leçons de fraternité. Il dit qu'elle mettrait en fusion son génie national dans le caractère particulier de chaque peuple ; qu'elle les préparerait à la liberté, et poserait, d'une manière digne de l'admiration et de la reconnaissance de tous les siècles, les bases de la république universelle.» Ces excès de délire sont hors de la vraisemblance, et ont quelque chose d'ignoble. L'Histoire doit cependant les no-

ter, parce que le délire aussi est digne de l'attention du vrai philosophe, lorsqu'il s'empare de la majorité d'une nation.

On veut négocier avec l'Angleterre.

Le gouvernement anglais, qui en craignait les suites, se disposa alors à entrer dans la coalition. Il s'établit à ce sujet une correspondance politique entre Lebrun, ministre des affaires étrangères, et le lord Grenville, qui occupait la même place à Londres. Lebrun justifiait, comme une chose raisonnable et toute simple, la conduite que la Convention avait tenue dans les pays nouvellement conquis, et notamment dans la Belgique, en aidant le peuple à reprendre *des droits fondés sur la justice et la liberté.* Il faisait surtout un grand éloge du décret du 19 novembre, par lequel elle promettait assistance et secours à tous les peuples qui voudraient se révolter contre leur légitime souverain. Le ministre anglais invoquait, dans ses réponses, la morale universelle, qui, jusqu'alors, avait réglé le droit des gens, et le système politique de l'Europe, établi par des traités solennels et garanti par le concours de toutes les puissances. Il fut aisé de juger, par cette correspondance, qu'une rupture était inévitable, et qu'elle éclaterait bientôt. L'Angleterre avait sur la

France trop d'avantage, pour ne pas profiter de cette occasion d'humilier et d'affaiblir sa rivale. Son commerce était plus florissant que jamais, et son numéraire extrêmement abondant. Ses flottes étaient nombreuses et bien équipées, commandées par des officiers expérimentés; ses magasins bien fournis, et ses colonies dans un état de prospérité dont une bonne administration garantissait la durée. Ses relations extérieures ajoutaient encore à cette puissance réelle. Elle avait acquis dans tous les cabinets de l'Europe une grande prépondérance, fondée sur sa force, son commerce et son crédit; ainsi, en entrant dans la coalition, elle en devenait le lien et le nerf.

La France n'avait aucun de ces avantages. Elle était sans gouvernement, sans commerce, sans argent, sans alliés, et l'on peut dire sans marine, puisque tous les officiers en état de commander avaient été forcés, par la violence de la révolution, de céder leurs places à des hommes pareils à ceux qui s'étaient emparés de l'administration; c'est-à-dire, à des hommes presque tous sans talens, sans expérience et sans éducation, tels que les clubs les enfantaient ou les adoptaient. Nous avions, il est vrai, une

quantité innombrable de troupes; mais cette levée extraordinaire avait le double inconvénient de tarir les sources de la richesse nationale, en enlevant aux arts et métiers, et à l'agriculture, les bras qui les mettaient en activité, et de surcharger l'Etat de dépenses énormes. Ainsi, d'un côté, la France se trouvait dans l'impossibilité de faire rentrer son numéraire, qui avait passé dans l'étranger, parce que la perte de l'industrie nationale et la ruine des colonies lui rendaient la balance du commerce extrêmement désavantageuse; de l'autre, les dépenses excessives exigeaient une fabrication immense d'assignats. A la fin de novembre, il y en avait déjà en circulation pour 2 milliards 400 millions. Le prix des denrées augmentait dans la même proportion, et déjà la partie la moins aisée du peuple ne pouvait plus y atteindre.

Immoralité dans les administrations.

A tous ces maux réels, ajoutons-en un autre, plus actif, quoique moins apparent: je parle de cette profonde immoralité qui viciait ou obstruait tous les canaux de l'administration, embarrassait les ressorts du gouvernement, et le punissait ainsi d'avoir démoralisé le peuple pour détruire par lui toutes les institutions politiques et religieu-

ses. Les armées manquaient de tout, d'habits, de souliers et de vivres. Les employés aux approvisionnemens et les fournisseurs s'entendaient pour tromper sur la qualité, sur l'aunage, sur le poids et sur le nombre des choses qu'ils délivraient. « Nous avons découvert, écrivaient les commissaires à l'armée du Midi, que dans chaque marché, dans chaque fourniture, la hiérarchie militaire ne présente qu'une échelle de crimes. Fournisseur général, fournisseur en second, visiteur, garde-magasin, commissaire des guerres, commissaire-ordonnateur, état-major général, tous prévariquent, tous volent, tous s'enrichissent. »

La même immoralité corrompait les rapports sociaux. Les volontés s'étaient isolées comme les intérêts. Les fripons, devenus extrêmement nombreux, se trompaient réciproquement, ou bien ils composaient entr'eux et se liguaient contre l'homme simple et l'honnête homme, qui, étonnés de l'abnégation de tous principes, auraient préféré de vivre parmi les sauvages. Tout semblait donc ne présager que des défaites et la fin prochaine de la révolution. Mais ces désavantages, comme je l'ai insinué plus haut, se trouvaient compensés par la pro-

fonde scélératesse des hommes qui s'étaient emparés de l'autorité, et qui se proposaient de pousser la nation à l'accomplissement de leurs vues par les moyens les plus injustes et les plus violens, tant qu'il lui resterait du sang, de l'argent et des effets pour être employés à leur service.

Spoliations dans la Belgique.

La corruption et la détresse du gouvernement français pesaient extrêmement sur les pays conquis, et notamment sur la Belgique, où l'on avait promis d'entrer en *frères*, et où l'on commit des rapines inouïes. On doit compter, parmi les fléaux qu'on y porta, le décret du 15 décembre, dont j'ai parlé lorsque j'ai développé le plan qu'on se proposait de suivre dans les conquêtes. Un article disait « que les généraux mettraient de suite sous la sauve-garde et la protection de la république française tous les biens meubles et immeubles appartenans au fisc, au prince, à ses fauteurs, adhérens et satellites volontaires; aux établissemens publics, aux corps et communautés laïques et religieux; qu'ils en feraient dresser un état, et l'enverraient au pouvoir exécutif. » C'était une formule dont ils se servaient pour couvrir le pillage. Des commissaires durs et hautains, les uns pris dans la Convention,

les autres désignés par les jacobins de Paris, et traités de *scélérats* et de *bêtes féroces* par Dumourier dans ses Mémoires, se partageaient le pouvoir de désoler ces provinces. « Ils forçaient les habitans, à coups de sabre et de fusil, dit ce général, à demander leur aggrégation à la république française ; dépouillaient les églises et les châteaux, pillaient les caisses, vendaient à bas prix le mobilier de tous les gens qui leur portaient ombrage, qu'ils désignaient sous le titre odieux d'*aristocrates*, et envoyaient comme otages, dans les places fortes de France, des pères de famille, des vieillards, des femmes et des enfans.... Des soldats et des commis, tous jacobins, faisaient, dans l'apposition des scellés, les fonctions d'huissiers, et volaient la moitié du mobilier. » C'était là ce que la Convention appelait mettre sous la sauve-garde de la république française.

Tom. I, p. 22 et 34.

Lorsque Dumourier voulut faire des représentations à Cambon sur cette conduite, cet homme, un des fléaux de la France, lui répondit « que quand on aurait ruiné les Belgés, et qu'on les aurait mis au même point de détresse où étaient les Français, ils s'associeraient nécessairement à leur sort,

comme faisaient les Liégeois, qui se jetaient dans nos bras parce qu'ils étaient misérables et endettés. »

La détresse dont parlait Cambon était en effet extrême; mais la Convention ne s'en occupait point, et n'avait pas même de moyens de la faire cesser. Elle ne savait qu'émettre des assignats, en inonder, pour ainsi dire, la France, afin que tout le monde en eût assez pour acheter ce dont il avait besoin. Il fut un temps où il en fallait beaucoup pour vivre. Les propriétaires et les marchands en avaient, à la vérité, abondamment, parce qu'ils vendaient cher, les uns leurs denrées, les autres leurs marchandises. L'ouvrier mettait à la main d'œuvre un prix proportionné à cette cherté : le rentier seul était pauvre; mais le propriétaire, le marchand et l'ouvrier se virent à leur tour réduits aux plus grandes privations sur des tas d'assignats. Ce n'est pas ici le lieu de décrire ce phénomène, qui rappelle si bien la fable du roi Midas, et qui ne fut dans toute sa force que sur la fin de la Convention.

Mouvemens dans les départemens.

La misère fut tantôt la cause, tantôt le prétexte des insurrections qui ravageaient les départemens compris dans la Beauce,

la Touraine, le Blésois et le Maine. Des gens armés, au nombre d'environ cinq mille, y taxaient, au nom du pouvoir exécutif, le bled, les légumes, la chandelle, etc., un tiers au-dessous du prix courant. Ils sonnaient le tocsin dans toutes les communes, se faisaient suivre de tous les citoyens en état de porter les armes, et forçaient même les corps administratifs à organiser l'insurrection. Dans plusieurs endroits, les habitans étaient réduits à une nourriture de son mêlé avec des choux et des pommes de terre. Une pauvre femme de la paroisse de l'*Hôpital*, manquant de pain depuis plusieurs jours, égorgea son enfant, et se pendit ensuite de désespoir.

Taillefer, chargé de faire un rapport sur la situation de ces départemens, ne manqua pas, suivant le système de la Convention, de rejeter sur d'autres les maux qu'elle faisait elle-même, et de les attribuer aux anciens ministres de Louis XVI, surtout à M. de Lessart, qu'on avait massacré, et aux aristocrates. Legendre dit, avec autant de bonne foi que Taillefer, que la cause des insurrections était au Temple. Le chanoine Châles, qu'on a vu ensuite général, en accusa les nobles et les prêtres. La vérité est

qu'elles avaient leur source, comme le remarquèrent quelques députés, dans les manœuvres des commissaires du pouvoir exécutif, qui n'étaient pas encore rappelés. Les uns conseillaient à des administrateurs de s'emparer des domaines nationaux; les autres invitaient des officiers municipaux à puiser dans les caisses publiques pour payer leurs dettes ou pour fournir à leurs dépenses. Quelques-uns disaient que les biens des émigrés appartenaient aux paysans. Enfin, Momoro, imprimeur, qui était, après Marat, un des plus grands désorganisateurs que la révolution ait produits, prêchait la loi agraire dans les départemens où il était en mission. Dans la Beauce, où on l'avait déjà rédigée pour la mettre à exécution, les riches se cotisèrent pour soulager les pauvres: ainsi l'on vit de ces égoïstes qui, sous l'ancien gouvernement, n'auraient pas fait le plus petit sacrifice pour subvenir aux besoins de l'Etat; on les vit, dis-je, forcés d'en faire de très-grands pour acheter du peuple insurgé et souverain la sûreté de leurs personnes et de leurs proprietés, que le roi leur assurait bien plus efficacement lorsqu'il disposait de la force publique. Ces troubles étaient voisins de la capitale, et les révoltés

menaçaient de dissoudre la Convention, qu'ils appelaient la *chambre de Paris.*

On les dirige contre la Convention.

Cette ville éprouvait aussi les effets de la disette, et l'on ne manqua pas de l'attribuer à une prétendue coalition des capitalistes, qui avait le roi pour chef. Des commissaires de sections et des membres du conseil de la commune débitèrent ces absurdités à la barre le 29 novembre, blâmèrent la liberté indéfinie du commerce pour les objets de première nécessité, demandèrent des lois contre les accaparemens, la fixation du prix des denrées, et des réquisitions sur les propriétaires. Ces idées, qui devinrent la base du gouvernement révolutionnaire, qu'on organisa ensuite, tendaient visiblement à distribuer aux pauvres la fortune des riches, et à exécuter, sous une forme moins odieuse, le système chéri de la loi agraire. La députation signala, comme une chose très-dangereuse, l'*aristocratie des richesses*, contre laquelle les tribuns du peuple dirigeaient leurs coups pour s'attacher la foule immense des gens qui ne possédaient rien.

Les ministres et la majorité de la Convention, alarmés des troubles, demandaient qu'on employât la force pour les faire cesser. Marat s'y opposa, à moins qu'on ne mît la

direction de cette force dans les mains d'un homme comme Santerre : quelques députés furent de son avis. Ducoz aimait mieux qu'on employât les exhortations pour ramener les brigands. Legendre voyait la source des troubles dans le désespoir des amis du roi, et demanda qu'il fût jugé. *Il ne s'agit pas,* ajouta un autre membre, *de le juger en rhéteurs, mais en républicains.* Ces motions barbares excitèrent de nombreux applaudissemens, et firent connaître les hommes qui allaient prononcer sur le sort de l'infortuné monarque.

Robespierre proposa, comme un moyen de pacification, de condamner, le lendemain 1er décembre, à la peine de mort, Louis XVI, qu'il qualifia de tyran des Français, et de chef des conspirateurs ; de prononcer le surlendemain sur les subsistances, et de poser, le troisième jour, les bases d'une constitution libre. *Alors,* dit-il, *tous les ennemis de la liberté tomberont à vos pieds.*

Les écrits les plus propres à avilir la Convention, à faire mépriser les lois et les autorités constituées, et à aigrir le peuple déjà mécontent du renchérissement des denrées, inondaient la capitale. On disait à ce peuple qu'il ne pouvait être gouverné par une Con- On prépare les esprits à la mort du roi.

vention-nationale ; qu'avec un maître il avait dû pain, et qu'avec la Convention il n'en avait pas ; qu'elle voulait quitter Paris, et se transporter dans un département méridional; qu'elle voulait s'environner d'une garde prétorienne pour exercer un pouvoir tyrannique; qu'il n'y avait pas assez de sang versé, qu'il fallait une nouvelle insurrection : enfin les pamphlets et les placards ne respiraient que désordre et anarchie. Ils sortaient tous des presses de la faction de Robespierre, qui, aspirant au pouvoir, sous ce chef sanguinaire, voulait se défaire de la partie de la Convention qui lui était opposée, et précipiter le jugement du roi, en faisant croire qu'un parti puissant cherchait à le rétablir sur le trône. Rabaut de Saint-Etienne pénétra une partie de ces vues : « Vous vous souvenez, dit-il, qu'on a soutenu ici que vous pouviez faire une constitution dans quinze jours, et qu'il fallait vous placer dans une salle où les tribunes fussent assez vastes pour contenir trois ou quatre mille spectateurs : eh bien ! ils devaient être armés de pierres pour vous lapider si vous ne faisiez pas leur volonté. Ces discours insolens, vous les avez d'abord couverts de votre mépris; cependant on s'est familiarisé avec ce langage grossier, et l'on

n'a point abandonné le projet de vous avilir. » Cette séance fut mémorable par le tumulte des tribunes, et par les vociférations dont elles couvraient les motions qui leur déplaisaient.

On ne se bornait pas à calomnier le malheureux Louis XVI, à soutenir que tous les maux venaient du retard qu'on mettait à le juger ; ses ennemis appelaient à leur secours tout ce que les chansons, la gravure, le théâtre et les tréteaux des carrefours pouvaient leur fournir de prestige pour égarer le peuple, et hâter ce jugement tant désiré. Les ministres eux-mêmes avaient déjà plus d'une fois prêté leur voix à l'imposture. Déjà Servan, lorsqu'il était encore au département de la guerre, au mois de septembre, avait assuré, dans une lettre lue à la Convention le 25 du même mois, « qu'il existait entre le roi et les puissances étrangères une conspiration dont le but était de leur livrer la France. » Lebrun et Rolland avaient tenu à peu près le même langage.

Pour mettre le lecteur à portée de connaître toute la scélératesse des conjurés, je vais faire un court exposé de la conduite qu'on tenait envers le roi dans l'intérieur du Tem-

ple, et des manœuvres qu'on employait au-dehors pour le perdre.

Outrages qu'on lui fait dans sa prison.

Les officiers municipaux en commission près de sa personne, et beaucoup de factionnaires imaginaient tous les jours quelque chose de nouveau pour l'affliger. On écrivit sur la porte de sa chambre et en-dedans : *La guillotine est permanente et attend le tyran Louis XVI;* d'autres écrivirent sur les murs de la promenade : *Madame veto la dansera ... Nous saurons mettre le gros cochon au régime... Il faut étrangler les petits louveteaux.* On crayonnait tantôt une figure suspendue à une potence avec ces mots : *Louis, prenant un bain d'air;* tantôt une guillotine avec cet écriteau : *Louis crachant dans le sac.* Je passe sous silence les menaces horribles que des gendarmes et des gardes nationaux venaient faire sous les fenêtres de son appartement. Le pouvoir exécutif ni la Convention ne croyaient pas que ces misères fussent dignes de son attention, parce qu'elles ne regardaient que le *tyran*, qui leur opposait un calme inaltérable.

Dans le public, les clubs et les journalistes continuaient d'être les échos des conspirateurs. Dès la fin de septembre, des adresses

virulentes avaient demandé la condamnation de Louis. Le 7 octobre des pétitionnaires de la section des Gravilliers, admis à la barre, avaient fait la même demande, en accusant de trahison le roi et la reine, et voulaient que la vérification des pièces de conviction fût faite par des commissaires des sections. Le 16, Bourbote, étant monté à la tribune, parla en ces termes : « Lorsque vous avez brisé le sceptre et proclamé la république, hésiterez-vous encore à prononcer sur le sort d'un roi parjure et perfide ? Est-il quelqu'intérêt politique qui puisse arrêter votre jugement ? Il faut frapper, oui, il faut frapper des têtes manifestement coupables. Entendez-vous les mânes plaintifs de nos frères sacrifiés à leurs fureurs ? Victimes de leurs complots, ils demandent que vous les vengiez. Oui, sans doute, nous les vengerons. Les crimes de Louis Capet et d'Antoinette recevront leur juste punition : je demande que vous les jugiez ; je demande contr'eux la peine de mort. » Des applaudissemens féroces couvrirent deux fois l'orateur. Sevestre ajouta que le traître renfermé au Temple, Louis Capet, n'était plus qu'un simple particulier, dont les crimes étaient attestés à l'univers par les malheurs de la

France, et qu'il ne fallait pas que cet assassin et sa complice souillassent plus longtemps le sol de la liberté. »

Je n'insisterai pas davantage sur ces détails; ils font horreur. Mais avant de parler du procès du roi, je crois devoir donner une idée de la doctrine sur laquelle les conjurés fondaient leur opinion.

Principes d'après lesquels on veut lui faire son procès.

Ils soutenaient que la souveraineté du peuple existe de tout temps; qu'elle peut être comprimée, mais qu'elle est indestructible; que ceux qui avaient empêché, à quelque époque que ce fût, ou qui empêchaient actuellement qu'elle reprît toute sa force, étaient coupables du crime de lèse-nation. Ainsi tous les rois passés, présens et à venir étaient criminels; tous ceux de leurs sujets qui avaient exercé ou qui exerçaient en leur nom quelque emploi civil ou militaire, qui avaient eu quelques commissions, étaient dignes de l'échafaud : en un mot, tous les sujets des gouvernemens monarchiques et aristocratiques étaient coupables, parce que tous avaient servi leurs rois ou leurs premiers magistrats, suivant leurs talens. D'après la même doctrine, les nobles étaient coupables; parce qu'ils avaient opprimé le *peuple souverain;* les financiers,

parce qu'ils l'avaient vexé; les négocians et les marchands, parce qu'ils l'avaient affamé, en ne lui donnant pas à bon marché les choses nécessaires à la vie. Il n'y avait que ce qu'on appelle proprement le peuple, c'est-à-dire la classe la moins aisée, qui n'eut aucun tort, parce que cette classe n'était pas sensée avoir pu ou voulu blesser ou anéantir sa liberté et ses droits imprescriptibles. A présent que ce peuple avait repris la souveraineté, et qu'il la faisait exercer par ses représentans, ceux-ci pouvaient choisir en son nom, parmi le nombre prodigieux des coupables, ceux qu'il voulait punir, et ceux à qui il voulait faire grâce. Telle était la doctrine d'après laquelle le roi et les honnêtes gens de son royaume allaient être jugés.

Depuis le 6 octobre 1789, et encore plus depuis son arrestation à Varennes, ce prince s'était trouvé dans une position extrêmement critique : un espionnage continuel veillait autour de lui; la calomnie dénaturait ses actions les plus louables : s'il envoyait des secours à ses frères proscrits, à des officiers, à des gardes fidèles que le poignard des assassins avait chassés du royaume, on l'accusait de tramer une cons-

piration contre la souveraineté et la sûreté du peuple; faisait-il de modiques pensions à quelques familles désolées en pays étranger ou en France, mais dont il ne voulait pas que le nom fût connu, de peur de les compromettre, ces traits de générosité et de prudence étaient des *trames perfides*. Il ne pouvait rien faire ni en public, ni en particulier, qui ne fût empoisonné par les conjurés. A défaut de crimes réels, ils lui en firent un du mystère dans lequel ils le forçaient de s'envelopper avec les officiers de sa maison les plus attachés à son service.

La Convention avait nommé une commission de 24 membres pour faire le dépouillement des papiers trouvés chez le roi, chez M. de Laporte, intendant de la liste civile, et chez M. de Septeuil, trésorier de la même liste. Dufriche Valazé rendit compte de ce dépouillement, le 9 octobre, en ces termes :

Rapports de Dufriche Valazé et de Mailhe.

« Représentans du peuple, le travail que je viens vous soumettre n'offre pas toute la noirceur des vues de l'ennemi commun : mais s'il est facile de *soupçonner* davantage, il est peut-être impossible de recueillir plus de preuves quand on ne les doit qu'au hasard.

» On se surveille de toutes parts ; partout on cherche à s'environner des ombres les plus épaisses. Ici l'on n'écrit qu'en caractère simboliques ; ailleurs on suit des projets commencés la veille, et dont le début est resté sans traces, soit qu'ils n'aient été discutés que dans des conversations secrètes, soit que les lettres qui pouvaient les prendre dès leur origine n'aient pu être recueillies. A cha que pas nous avons vu éclorre de nouveaux plans; et presqu'aussitôt le fil des conspirations a été interrompu, sans qu'il nous ait été possible d'en retrouver la trace.

» Cet *homme* auquel, dans le besoin d'aimer et de pardonner, on supposait le caractère d'une extrême simplicité; cet homme fallacieux était le premier, nous en sommes certains, à parler de mystère, et ses vils courtisans n'ont que le mérite d'avoir enchéri les uns sur les autres ; l'honneur de l'invention lui appartient tout entier; ainsi l'art de tromper est naturel aux rois.

» Mais vous n'auriez qu'une idée imparfaite des moyens dont on a fait usage pour se rendre impénétrable, si je me bornais à vous parler d'une manière aussi générale ; je vais citer des faits. »

Ces faits sont des lettres insignifiantes ;

de l'argent donné à des serviteurs ; des pensions accordées à des malheureux, tels que la veuve de Favras, et quelques curés qui se trouvaient sans pain, pour n'avoir point trahi leur conscience. On lui reproche même d'avoir fourni aux libraires un cautionnement de douze cent mille livres, pour les empêcher de faire banqueroute. Dans d'autres mains ces faits seraient devenus des sujets d'éloge : dans celles du rapporteur de la commission, ils prirent les couleurs du crime, et lui donnèrent occasion de traiter le roi de perfide, de traître et de monstre. Cette dernière qualification était fondée sur une accusation qui mérite d'être connue.

M. de Laporte avait fait faire une petite provision de bled, à cause de la disette, pour ne pas laisser la famille royale dans l'incertitude de sa subsistance ; il avait aussi acheté du sucre et du café dans les mêmes vues. Ces achats, que les circonstances rendaient nécessaires, parurent à la commission des vingt-quatre une conspiration contre le peuple. « De quoi n'était-il pas capable, le *monstre?* dit Valazé en parlant du roi. Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière : je vous le dénonce comme un

accapareur de bled, de sucre et de café. » Ce n'était pas le roi qui était à plaindre quand on le traitait avec cette barbarie, c'était la nation au nom de laquelle on parlait ce langage de forcené.

Le rapporteur finit par faire observer que la déchéance n'était pas une peine suffisante, et que l'inviolabilité attachée à la personne du roi par la constitution ne devait pas arrêter l'assemblée. « Non, s'écria Danton, puisqu'il a violé lui-même cette constitution qui la lui accordait, et qui n'est déjà plus. Mais les peuples aussi sont inviolables, et il a voulu perdre le peuple français. Il est donc prouvé qu'il doit être condamné. Il nous suffira seulement de justifier aux yeux de l'Europe le jugement que nous allons rendre contre ce roi parjure. » Son supplice était donc résolu, et la procédure qu'on allait faire n'était qu'une pure formalité pour couvrir, aux yeux de la multitude, la plus noire des injustices.

Le comité de législation, par l'organe de Mailhe, député de la Haute-Garonne, mit d'abord en principe que « la nation souveraine peut et doit, dans son pouvoir suprême, s'élever au-dessus des lois écrites, et ne consulter que celles de la nature pour

juger un homme qui l'a trahie, et dont les lois n'ont pas prévu le crime. » Il fonda ce principe, destructeur de tout gouvernement, et si propre à favoriser les desseins d'une troupe de conjurés, sur de prétendus exemples tirés de l'Histoire des Celtes, de celle de Castille, de Naples et d'Angleterre, exemples qui ne pouvaient s'appliquer à l'affaire présente, quand même il les aurait cités exactement.

Le comité prétendit que « la Convention seule avait le droit de juger Louis XVI, parce qu'elle seule avait reçu du peuple français cette mission spéciale ; parce qu'elle seule, au nom du souverain, pouvait s'élever au-dessus des lois écrites; parce qu'elle ne pouvait point déléguer ce droit, ni se soustraire à ce devoir; parce qu'elle représentait le *souverain*, et qu'elle était impassible et toute-puissante comme lui. »

Il était tout simple qu'une horde d'hommes obscurs, mais dévorés d'une ambition démesurée, établît une doctrine si favorable à ses affreux projets; mais était-il naturel de croire que la nation française, que tous les gouvernemens de l'Europe, proscrits par cette doctrine, en laisseraient recueillir les fruits à ceux qui l'avaient imaginée, et

qui, du haut de leur trône usurpé, la prêchaient à tous les scélérats pour les exciter à suivre leur exemple? Ce dessein n'était plus caché; Mailhe l'annonça en ces termes au début de son rapport :

« Vous devez juger Louis XVI pour les nations qui sont gouvernées par des rois, et que vous devez instruire; pour l'universalité du genre humain qui vous contemple, qui s'agite entre le besoin et la crainte de punir ses tyrans, et qui ne se déterminera peut-être que d'après l'opinion qu'il aura de votre justice. » Ensuite il sonna plus particulièrement le tocsin de l'insurrection contre l'empereur; et, pour produire plus d'effet, il imagina la tournure que voici : « Si le peuple autrichien, dit-il, si le peuple hongrois se levait aussi et disait à François II : Non content de perpétuer sur moi le despotisme de tes ancêtres, tu es allé attaquer la liberté dans son pays natal. Les Français s'étaient déclarés les amis de tous les peuples, et tu m'as exposé à leur haine, à leur exécration. De peur que la liberté n'arrivât jusqu'à moi, tu as voulu la bannir de la terre entière. Tu as prostitué mes subsistances et mon sang à cet infâme projet; tu m'as forcé de défendre la cause des tyrans contre la cause des

nations. Lâche infracteur des droits de la nature, du droit des gens, des droits éternels des peuples, il ne te reste que la honte des attentats avortés. Mais penses-tu que, réveillé enfin de mon assoupissement, je veuille plus long-temps partager ton infâmie? Il m'importe de me laver de l'opprobre dont tu m'as couvert aux yeux des Français et de toutes les nations, et ce n'est que dans ton sang que je puis le laver. »

Il n'est pas inutile de rappeler, pour preuve de la bonne foi de la Convention et du rapporteur, qu'il était connu de la France et de l'Europe entière; que c'était Dumourier qui, d'accord avec les meneurs de l'Assemblée-législative, avait fait déclarer la guerre à l'Autriche malgré le roi, et que depuis plus de trois ans on avait des émissaires dans les pays étrangers pour y troubler la paix et la tranquillité, en appelant les peuples à la révolte.

Mailhe fut d'avis que la reine devait aussi être jugée, mais par les tribunaux ordinaires, « parce que la tête des femmes qui portaient le nom de reine en France n'a jamais été plus inviolable ni plus sacrée que celle de la foule des rebelles et des conspirateurs. » Il finit par proposer un projet de

décret dont les principales dispositions étaient, 1° que Louis XVI pouvait être jugé; 2° qu'il serait jugé par la Convention-nationale; 3° qu'il serait fait un acte énonciatif des délits dont il était prévenu; 4° que cet acte lui serait communiqué et à ses conseils; 5° que ses défenses seraient fournies par écrit et signées de lui; 6° que la Convention fixerait le jour où il comparaîtrait devant elle; 7° enfin, que le jugement serait porté par appel nominal, de peur que les députés faibles n'émissent un vote favorable, s'ils pouvaient espérer de n'être pas connus.

Billaud de Varennes trouva ces principes si évidens, si incontestables, qu'il demanda que le projet fût adopté sur-le-champ, et que le rapport de Mailhe fût traduit dans toutes les langues de l'Europe. La Convention décréta seulement que le rapport serait imprimé, traduit dans toutes les langues, envoyé aux départemens, aux municipalités et aux armées; qu'il en serait distribué dix exemplaires à chacun des membres, et ajourna la discussion au lundi suivant.

Opinion de plusieurs députés.

On traita ensuite la question de savoir si le roi devait être jugé. Les uns étaient pour l'affirmative, les autres pour la négative. Ceux-ci se fondaient sur son inviolabilité,

et sur ce que la loi ne prononçait que la déchéance pour les crimes énoncés dans la constitution : ils ajoutaient qu'il n'était ni jugeable, ni punissable pour les autres crimes que la loi n'avait pas prévus, et s'élevaient contre ceux de leurs collègues qui prétendaient qu'à défaut de lois écrites, les rois devaient être jugés par les lois imprescriptibles de la nature. Ils soutenaient avec raison que, dans l'ordre social, ce sont les lois positives qui régissent les hommes, et qu'on ne peut franchir leurs limites sans dissoudre la société, sans dégager tous les membres de leurs obligations mutuelles, sans se déshonorer aux yeux des nations. Cependant aucun de ces législateurs n'eut le courage de révoquer en doute les massacres, les conspirations, les trahisons qu'on imputait à Louis XVI, et les plus modérés le condamnaient à une prison perpétuelle ou à la déportation.

Il serait aussi inutile qu'ennuyeux de faire connaître en détail cette discussion; mais comme les députés qui, sous le nom de *Comité de salut public*, exercèrent ensuite sur la France une horrible tyrannie, sont des hommes très-marquans dans l'Histoire; comme leur opinion peut contenir les élé-

mens ou les présages des forfaits dont ils étaient capables, je la mettrai sous les yeux du lecteur. Voici celle de Merard de Saint-Just, député du département de l'Aisne. Décembre 1792.

Il dit que Louis XVI devait être jugé, non en simple citoyen, mais en ennemi; et qu'un temps viendrait où des hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous l'étions des Goths et des Vandales, s'étonneraient de la barbarie d'un siècle qui pensait que c'était quelque chose de religieux que de juger un tyran. « On sera bien surpris un jour, ajouta-t-il, qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César. Là le tyran fut immolé en plein sénat sans autre formalité que trente coups de poignard, et sans autre loi que la liberté de Rome; et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme, assassin d'un peuple, pris en flagrant-délit, la main dans le sang, la main dans le crime. »

Si quelque chose devait étonner, c'était que dans trois ans on eût dépravé l'opinion au point de pouvoir débiter impunément ces blasphêmes dans une Assemblée-nationale, et au sein de Paris.

Saint-Just soutint que l'inviolabilité n'avait été accordée au roi que pour le défen-

dre contre chaque citoyen en particulier, et non contre le peuple, de qui il la tenait; qu'il fallait que le monstre régnât ou qu'il mourût; qu'ayant opprimé une nation libre, violé ses droits, abusé des lois, il devait mourir; que la loi étant un rapport de justice, *n'y en ayant aucun entre le peuple et le roi*, c'était faiblesse de le juger; qu'il devait l'être, non pour le crime de son administration, mais pour celui d'*avoir été roi*, parce que tout roi est un rebelle et un usurpateur; que c'était une erreur grossière de croire qu'il dût être jugé par un tribunal; qu'il était étranger parmi nous; qu'il n'était pas citoyen avant son crime; et qu'il l'était encore moins depuis son crime : qu'il devait être jugé par la Convention seule, sans que son jugement fût soumis à la sanction du peuple, attendu que le peuple ne peut effacer les actes de tyrannie, et que rien ne pouvait obliger un vrai républicain à lui pardonner. « Hâtez-vous de le juger, dit-il, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit que Brutus avait sur César. Vous ne pourriez pas plus punir cette action envers *cet étranger*, que vous n'avez blâmé la mort de Léopold et de Gustave. »

On se rappelle que Gustave, roi de Suède,

fut assassiné. On dit, dans le temps, qu'il l'avait été à l'instigation de la faction jacobine. Il est bien singulier que Saint-Just, initié à tous les mystères des jacobins, mette sur la même ligne la mort de l'empereur et celle du monarque suédois, comme s'il savait qu'elles dérivaient de la même cause.

Suivant ce député, Louis XVI était *hors de la société, hors du pacte social*, hors de la loi; en un mot c'était un *autre Catilina, dont le meurtrier pouvait dire comme le consul de Rome : J'ai sauvé la patrie.* Les paroles suivantes, sorties de sa bouche, ne sont pas moins remarquables. « Tout roi est un rebelle et un usurpateur. Les rois même traitaient-ils autrement les prétendus usurpateurs de leur autorité? Ne fit-on pas le procès à la mémoire de Cromwel? Et certes, Cromwel n'était pas plus usurpateur que Charles Ier; car lorsqu'un peuple est assez lâche pour se laisser dominer par des tyrans, la domination est le droit du premier venu, et n'est pas plus sacrée ni plus légitime sur la tête de l'un que de l'autre. » C'est ainsi que parla ce conjuré, qui méditait peut-être alors de devenir un des plus farouches tyrans de la France, et qui, sans s'en douter, justifiait d'avance le mouvement populaire

qui devait mettre fin à sa tyrannie et à celle de ses complices.

A côté des élans d'un fanatisme sombre, je mettrai quelques traits d'un délire moins noir : mais tout ce que je rapporterai ne sera pas moins désespérant pour la cause de Louis, parce que tous les députés, même les plus modérés, croyant à la souveraineté du peuple, regardaient ce prince comme un conspirateur, et tout ce qu'il avait dit, fait ou toléré, pour conserver ou rétablir son autorité, comme un crime de lèse-nation.

Carra l'appela *un monstre marqueté de tous les crimes*. Fauchet, évêque du Calvados, le laissait vivre pour le mieux punir. « Il servira d'exemple aux conspirateurs, s'écria-t-il, et nous dirons aux nations : Voyez-vous cet homme couvert de honte; cette espèce d'homme anthropophage qui se faisait un jeu de dévorer la moitié de la nation pour tyranniser l'autre; c'était un roi : eh bien! la nation française prolongea son existence pour le laisser en spectacle à l'univers, comme sur un échafaud d'ignominie, d'où il contemplera dans un sourd désespoir les progrès de la libération du genre humain. » Il dit en parlant des enfans du roi et

des princes du sang, restés en France : « Soufflez, et ils tombent. Si leur figure vous importune, envoyez-les dans la ménagerie du Temple : nous les garderons jusqu'à la formation du congrès européen ; ensuite nous les enverrons traîner une vie obscure le long des républiques avec de petites pensions. »

Un autre évêque constitutionnel, Grégoire, après avoir dit qu'un *parjure*, *une trahison*, *un meurtre*, *sont des actions royales*, *d'après les habitudes féroces de cette classe d'hommes qu'on appelle rois*, ajouta : « Ce digne descendant de Louis XI venait, sans y être invité, dire à l'assemblée que les ennemis les plus dangereux de l'Etat étaient ceux qui répandaient des doutes sur sa loyauté. Il rentrait ensuite dans son tripot monarchique, dans ce château qui était le repaire de tous le crimes. Il allait avec sa *Jézabel*, avec sa cour, combiner et mûrir tous les genres de perfidie. Grâces à Louis XVI et aux émigrés, plus que jamais l'univers saura ce que valent la parole d'un roi et la foi d'un gentilhomme. »

Personne ne reconnaîtrait la nation française à la tolérance qu'elle montrait pour des mandataires qui parlaient, en son nom, ce

langage inouï dans les siècles même les plus barbares.

Lepelletier de Saint-Fargeau, craignant qu'on ne se bornât à *dévouer le roi à une longue et ignominieuse détention*, dit « que le laisser vivre, ce serait prononcer d'une maniere évidemment contraire à la justice, à l'intérêt public, à la conscience intime de tout le peuple français; que le peuple alors devrait exercer sa vengeance sans intermédiaire des lois, non contre Louis au Temple, mais contre ses mandataires infidèles. »

Je comptais faire entrer Thomas Payne dans ce tableau; mais les injures qu'il vomit contre les rois, et notamment contre Louis XVI, sont si dégoûtantes et si grossièrement exprimées, que l'Histoire ne peut se charger de les transmettre à la postérité. C'est une honte pour la nation d'avoir appelé de la Pensylvanie ce démocrate atrabilaire, pour grossir la liste des conspirateurs français. Il laissa entrevoir que la Convention se regardait comme chargée de délivrer le genre humain de tous les rois, et que, pour remplir cette grande tâche, elle devait commencer par Louis XVI. Son opinion est une de celles où le patriotisme prend la plus forte teinte du fanatisme

de la liberté, fanatisme mille fois plus dangereux que celui de la religion, dont ils avaient fait un si grand épouvantail. L'opinant fut d'avis de garder Louis en prison jusqu'à la fin de la guerre, et de l'envoyer à cette époque dans les Etats-Unis, où, après un séjour de deux ans, il serait *citoyen*.

On aurait dit que tous les membres se disputaient à l'envi le mérite d'imaginer des expressions neuves pour insulter les souverains, et surtout le malheureux Louis XVI. Cette effervescence augmenta celle qu'éprouvaient presque toutes les têtes; et l'on vit des directoires de département et de district, un grand nombre de municipalités, et presque toutes les sociétés populaires, demander, en style d'énergumène, le jugement et la mort de ce prince. La plupart de ces adresses étaient faites à Paris, dont les sections se ressentirent plus particulièrement du voisinage du volcan. Une députation de la commune vint renouveler cette demande le 2 décembre. On aurait dit que le discours de l'orateur était écrit avec le fer des piques du 10 août. En voici quelques endroits :

Pétition de la commune de Paris.

« Représentans du peuple français, une section du souverain, cette section terrible qui ne redoute point la puissance des baïon-

nettes, qui a fait la révolution, et qui l'a renouvelée sur sa propre responsabilité, nous députe vers vous, et vous parle par notre organe. Lorsqu'enfin notre intrépidité eut brisé le joug constitutionnel, renversé le monstrueux colosse de pouvoir exécutif, et tiré de l'esclavage la volonté souveraine, elle s'arrêta et dit : *Que la vengeance d'un peuple libre soit solemnelle, et que cet amas de ruines serve de base à la félicité publique.* Aussitôt le peuple entier se rassemble, et vous investit de la souveraineté. Vous acceptâtes librement la tâche immense que sa volonté vous imposa. Allez, vous dit-il, créez la félicité nationale; assurez sur des bases inébranlables la liberté et l'égalité. Le monstre qui voulait les anéantir est enchaîné; bientôt il sera livré à votre justice. *Je vous remets le glaive de ma vengeance; souvenez-vous de mes maux;* considérez mes besoins; je ne vous fais d'autre loi que mon salut et mon bonheur. Punissez mes assassins; il n'y a d'autre inviolabilité que la mienne...

» Aujourd'hui que nos armées marchent de triomphe en triomphe, que craignez-vous? La caduque ligue des tyrans, armée contre la liberté française, n'est-elle pas accablée de honte? ne fuit-elle pas devant l'in-

trépidité de nos généreux défenseurs? Tous ces despotes, tremblans sur leur trône, redoutent eux-mêmes le sort de Louis le parjure... Ses forfaits ne sont-ils pas encore assez manifestes? Votre haine est-elle lassée, et croit-elle avoir fait assez que de vomir des exécrations contre le civicide Louis? Entendez-vous les plaintes, les cris de ses insensés complices? Vous les envoyâtes à l'échafaud, et ils n'étaient que les instrumens de la conspiration. Là ils attendent leur chef. Osez porter votre imagination sur ces campagnes inondées d'un déluge de sang : voyez ces cadavres dont l'air encore menaçant vous reproche votre lenteur; écoutez ces mânes courroucés; vous leur devez la satisfaction qu'ils demandent : ils exigent le sang du *couronné assassin*. Songez à ce que vous leur avez promis, lorsqu'en partant pour vous défendre ils juraient de vaincre ou de mourir, etc. »

Cette pétition était sortie de l'antre des jacobins. Elle respire la même fureur et contient les mêmes expressions qu'on trouve cent fois répétées dans les dégoûtantes déclamations qu'ils débitaient à leur sabat. Ils l'envoyèrent à toutes les sociétés affiliées, pour que l'effet qu'ils en attendaient devînt

général ; et ils eurent assez de crédit dans la Convention pour faire décréter qu'elle serait envoyée aux quatre-vingt-trois départemens. Barrère, qui était alors président, et un de leurs plus ardens sectaires, les aida beaucoup à remporter ce triomphe sur l'humanité, la justice et la décence.

Découverte des pièces de l'armoire de fer.

Le lendemain, 3 décembre, un incident faillit embarrasser le procès du roi, en y faisant entrer Barrère lui-même, Camus, Lacroix, Rouyer, Guadet, Merlin de Douai, et quelques autres, comme s'étant laissé corrompre par la liste civile, les uns dans l'Assemblée-constituante, les autres dans l'Assemblée-législative. On en trouva la preuve dans des papiers enfermés dans l'épaisseur d'un mur du château des Tuileries, derrière une porte de fer masquée d'un panneau de boiserie. Cette cache avait été faite sans doute par ordre de M. de Laporte, puisque le roi, dans son interrogatoire, assura n'en avoir aucune connaissance. On avait employé à cet ouvrage le nommé Gamain, serrurier de Versailles, qui, depuis vingt-six ans, travaillait pour la cour. Quand le roi eut perdu, avec le trône et la liberté, le pouvoir de faire le bien, et que M. de Laporte eut été exécuté, Gamain, comptant

sur une grande récompense, ou égaré peut-être par le jacobinisme, alla tout révéler au ministre Rolland, qui fit enlever les papiers et les remit aux comités de la Convention (1).

Cette affaire était trop délicate, dans les circonstances présentes, pour qu'on cherchât à l'approfondir. On craignait d'ailleurs de trouver trop de coupables; ainsi l'on se contenta des raisons que les membres incul-

---

(1) Ce malheureux Gamain, que la vengeance divine poursuivit, tomba dans la misère; et, pour s'en tirer, il imagina un crime beaucoup plus noir que son premier crime. Sa santé s'étant affaiblie, il écrivit à la Convention que le jour qu'il travaillait à cette cache le roi l'avait empoisonné dans un verre de vin. Peyssard, ancien Garde-du-Corps, si indigne d'en avoir porté l'uniforme, fit le rapport de cette affaire le 17 mai 1794, et profita de cette occasion pour peindre le roi comme *le plus grand monstre qui eût jamais existé.* La Convention écouta tranquillement ces horreurs, et accrédita la calomnie en accordant à Gamain une pension viagère de 1200 fr., à compter du jour qu'il avait été empoisonné. Elle savait pourtant que le roi avait nié, dans son interrogatoire, d'avoir eu connaissance de l'armoire de fer. Louis XVI méritait d'être cru. Pourquoi d'ailleurs ne pas lui confronter le serrurier, s'il était vrai qu'il l'eût employé?

pés donnèrent pour leur justification. Ils n'en devinrent que plus animés contre le roi, soit pour effacer tout soupçon de connivence, soit par vengeance de ce qu'ils avaient été compromis.

On ne conçoit pas pourquoi l'on avait gardé des papiers inutiles, qui, s'ils venaient à être découverts, fourniraient des armes contre le roi, et des listes de proscription contre ceux qui avaient voulu le servir.

Barbaroux crut qu'il était temps de terminer une affaire que l'opinion publique, suivant lui, avait jugée, et demanda que Louis XVI fût mis en cause : Charlier, qu'il fût mis en état d'accusation. (*Aux voix*, s'écria avec chaleur une grande partie de l'assemblée, *aux voix le décret d'accusation.*) « Louis Capet a été jugé le 10 août, dit Jeanbon-Saint-André : remettre le jugement en question, ce serait faire le procès à la révolution ; ce serait vous déclarer rebelles. »

Discours de Robespierre.

Robespierre partit du même principe. « Citoyens, dit-il, l'assemblée a été entraînée, à son insçu, loin de la véritable question; il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé; vous n'êtes point des juges. Vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'état, et les re-

présentans de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de Providence nationale à exercer. Un roi détrôné dans une république n'est bon qu'à deux usages, ou à troubler la tranquillité de l'Etat et à ébranler sa liberté, ou à affermir l'une et l'autre à-la-fois. Or je soutiens que le caractère qu'a pris jusqu'ici votre délibération va directement contre ce but. Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la république naissante ? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du roi; donc présenter à l'univers son crime comme un problême, sa cause comme l'objet de la discussion la plus imposante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les représentans du peuple français; mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut, et la dignité d'un citoyen, c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté.

» Louis fut roi, et la république est fondée. La question fameuse qui vous occupe

est décidée par ces seuls mots : Louis a été détrôné pour ses crimes. Louis dénonçait le peuple français comme rebelle; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères : la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle : Louis ne peut donc être jugé; il est déjà condamné, ou la république n'est point absoute. Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel : c'est une idée contre-révolutionnaire; car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, il peut être absous; il peut être innocent : que dis-je? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis est absous; si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution? Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs. Les rebelles étaient les amis de la vérité, et les défenseurs de l'innocence opprimée. Tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominatrice; la détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment est une vexation injuste. Les fé-

dérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables; et le grand procès pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie.

» Citoyens, prenez-y garde; vous êtes ici trompés par de fausses notions; vous confondez les règles du droit civil et positif, avec les principes du droit des gens; vous confondez les rapports des citoyens entr'eux avec ceux des nations à l'égard d'un ennemi qui conspire contre elles; vous confondez aussi la situation d'un peuple en révolution avec celle d'un peuple dont le gouvernement est affermi. »

Robespierre était très-conséquent dans sa manière de raisonner; mais sa tête était trop étroite pour saisir l'ensemble des rapports moraux et politiques sur lesquels reposent les vrais principes du gouvernement, les droits des nations et des souverains, et ceux des particuliers; voilà pourquoi il les choque tous dans son discours. Il s'était fait une théorie très-fausse, mais très-naturelle pour un conspirateur, et surtout très-simple : elle consistait à tout rapporter à l'affermissement de la *révolution*. Il

fallait, d'après ses principes, que Louis mourût, parce que la révolution, bonne ou mauvaise, ne pouvait subsister avec un roi. Il viendra un temps où lui et ses complices étendront cette maxime sur tous les particuliers dont l'existence les gênera, où ils diront : Le salut du peuple, c'est-à-dire la révolution, *exige que ces têtes tombent*, *que ces fortunes s'engloutissent;* et à leur voix, ces têtes et ces fortunes disparaîtront.

« Lorsqu'une nation, reprit-il, a été forcée de recourir au droit de l'insurrection, elle rentre dans l'état de nature à l'égard du tyran. Comment celui-ci pourrait-il invoquer le pacte social? il l'a anéanti. La nation peut le conserver encore, si elle le juge à propos, pour ce qui concerne les rapports des citoyens entr'eux : mais l'effet de la tyrannie et de l'insurrection, c'est de le rompre entièrement par rapport au tyran, c'est de les constituer réciproquement en état de guerre. Les tribunaux, les procédures judiciaires ne sont faites que pour les membres de la cité.... Le procès du tyran, c'est l'insurrection; son jugement, c'est la chute de sa puissance; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple. »

Robespierre proposa de renvoyer la reine

aux tribunaux ordinaires, et de garder le dauphin au Temple jusqu'à ce que la paix et la liberté publique fussent affermies. « Quant à Louis, ajouta-t-il, je demande que la Convention-nationale le déclare, dès ce moment, traître à la nation fançaise, criminel envers l'humanité, et qu'à ce titre il donne un grand exemple au monde dans le lieu même où sont morts, le 10 août, les généreux martyrs de la liberté. »

Péthion parla dans le même sens, et fut d'avis de décréter que Louis serait jugé par la Convention-nationale. *Aux voix! aux voix!* s'écrièrent beaucoup de membres. *Déclarez*, dit Buzot, *que Louis Capet n'a point été roi des Français, et qu'il sera jugé; Qu'il perdra la tête sur un échafaud*, repartit un autre membre. *Je demande*, ajouta Cambon, *qu'il soit pendu cette nuit.*

Pour se rendre raison de ces barbares emportemens, il faut savoir que depuis quelque temps on ne gardait plus de mesure aux jacobins contre le roi; que les députés les plus violens, les plus grossiers, y allaient embraser leur imagination, et se mettaient dans un état approchant de l'ivresse, lorsqu'ils savaient qu'il devait être

question de quelque affaire de grande importance. Le procès de Louis ne leur paraissant pas devoir être discuté de sang-froid, plusieurs d'entr'eux s'étaient échauffés dans le vin avant d'aller à l'assemblée.

La séance du 4 décembre fut encore plus orageuse. Remi fut d'avis « d'apprendre aux nations à punir les tyrans d'une manière digne d'elles. Hercule ne s'amusait pas, dit-il, à faire le procès aux brigands qu'il poursuivait; il en purgeait la terre.... La meilleure manière de juger un roi, c'est la plus courte : c'est celle de Scévola et de Brutus... Je conclus que le procès soit réduit à un simple interrogatoire, suivi de la condamnation. »

Violens débats entre les deux factions.

Buzot, récapitulant, à part soi, tout ce qui s'était dit sur cette affaire, soupçonna que, parmi les opinans les plus emportés contre le roi, il pourrait bien y avoir quelque partisan de la royauté, et demanda qu'on punît de mort quiconque tenterait de la rétablir, sous quelque dénomination que ce fût. L'assemblée se leva tout entière en signe d'adhésion. Phélippeaux voulait que le roi fût jugé sans désemparer. Ici les expressions manquent pour décrire cette séan-

ce ; il faudrait la peindre : il faudrait qu'on vît Chabot gesticulant ; Bazire s'agitant ; Lejeune en fureur; Tureau les bras tendus, et s'écriant : *Pendant ces débats, Louis respire ! la vengeance nationale est suspendue !* Léonard Bourdon et Rewbel, étincelans de colère contre les rois.

La lassitude commençait à gagner les opinans, quand Merlin de Thionville donna une nouvelle commotion aux esprits, en proposant d'ajouter à la motion qu'avait faite Buzot de punir de mort quiconque proposerait de rétablir la royauté, cet amendement : *A moins que ce ne fût dans les assemblées primaires.* Un violent murmure s'élève de toutes parts. On demande que l'opinant soit censuré, comme ayant outragé la souveraineté du peuple. Chabot le défend ; Rouyer, Léonard Bourdon et Fonfrède le combattent. Robespierre veut parler ; on refuse de l'entendre.

« Je suis loin de supposer au peuple, dit Merlin, l'envie de rétablir le tyran que je me suis engagé *à poignarder.* Certes ! si j'ai quelque chose à me reprocher, c'est de n'avoir pas suivi, le 10 août, la première inspiration qui me disait de vous épargner

la peine de juger longuement Louis XVI.»

« Peut-être, dit à son tour Guadet, la Convention-nationale n'a-t-elle pas à regretter d'avoir entendu une opinion qui pourrait donner la clef de ce projet, selon quelques-uns énigmatique, mais formé, ce semble, depuis quelque temps, de substituer un despotisme à un autre; je veux dire d'élever un despote, sous l'égide duquel ceux qui l'auraient porté à cette usurpation seraient sûrs d'acquérir à-la-fois et l'impunité de leurs forfaits, et la certitude d'en pouvoir commettre de nouveaux. Enfin peut-être la Convention n'aura-t-elle pas à regretter d'avoir entendu cette opinion, qui explique assez le besoin d'entretenir dans la république française le désordre et l'anarchie, qui, tôt ou tard, amèneraient nécessairement le despotisme.»

Bazire, s'élançant à la tribune, dit qu'on venait d'entendre la plus noire, la plus infâme des calomnies. Qu'on se représente le bruit de la mer courroucée, et l'on aura une idée de l'agitation que ces mots excitèrent entre les factions de Robespierre et de la Gironde. Bazire ajouta, en descendant de la tribune, et en parlant de Guadet : *Il veut nous attribuer sa scélératesse.*

Robespierre demande à parler, et le voilà à la tribune, où Chabot et Camille Desmoulins arrivent aussitôt que lui, et se disputent la place et la parole. Le tumulte devient général, et ne cesse que pour laisser entendre le décret « qui portait peine de mort contre quiconque proposerait ou tenterait de rétablir soit la royauté, soit tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. »

La tribune était restée vacante ; Robespierre y monte de nouveau à travers des cris qui le repoussent, tandis que d'autres l'y appellent. Un membre dit : *Je dénonce le despotisme de Robespierre.* D'autres crient : *A bas de la tribune! à l'Abbaye!* Les vociférations font place aux personnalités; les personnalités amènent des rixes, qui sont près de dégénérer en combats de *sans-culottes;* on croit être à la halle ou dans une taverne. Cependant Robespierre obtient la parole au milieu des applaudissemens des tribunes et de la partie de l'assemblée où siégeait la *montagne.*

Je ne le suivrai pas dans son discours, parce qu'il ne contient rien de saillant, si ce n'est la motion qu'il fit de *condamner sur-*

le-champ le roi à mort, en vertu d'une insurrection; mais l'assemblée décréta qu'elle s'occuperait tous les jours de son procès depuis midi jusqu'à six heures du soir. Alors tout le monde s'étudia à lui trouver des crimes. Rhul, chargé, avec onze de ses collègues, de faire le dépouillement des papiers trouvés dans l'armoire de fer des Tuileries, vint annoncer, le 6 décembre, qu'il avait des preuves incontestables d'une conspiration tramée par la cour contre le peuple. Personne, sur cette annonce, ne douta de la vérité du fait.

Il existait en effet un plan fort bien conçu, non d'égorger le peuple de Paris, mais de l'éclairer et de se servir de lui pour abattre les jacobins, détruire les factions, et laisser aller le roi à Compiègne ou à Fontainebleau, afin que là il pût prendre, dans sa sagesse, des mesures convenables pour concilier les droits de son autorité avec les intérêts et le bonheur de la nation. J'en ai parlé dans l'*Histoire de l'Assemblée-constituante.* On a vu qu'il n'était question, dans ce plan, que de tirer ce prince des mains des conspirateurs, et que Mirabeau et l'évêque d'Autun avaient offert de le servir de tous leurs moyens.

Buste de Mirabeau brisé par le peuple.

Le peuple de Paris ne revint pas de son étonnement, quand on lui dit que ces deux hommes l'avaient trahi. Il ne savait plus à qui se fier. Dans son ressentiment, il aurait immolé la première victime désignée, tant il se croyait environné de traîtres. Il s'en prit surtout à Mirabeau, à qui il avait accordé les honneurs divins; et, sur la motion de Robespierre, les jacobins décidèrent qu'on dégraderait le *grand homme*, et qu'on envelopperait dans la même proscription le philosophe Helvétius, qui avait eu les honneurs du *buste*. S'il eût vécu, il aurait été aussi étonné de son anathême que de son apothéose, puisque son dogme du matérialisme, et son système anti-social sur le crime et la vertu, qui lui avaient attiré l'hommage des jacobins, n'avaient jamais été lus ni compris par ces ennemis jurés de la vertu. L'arrêt fut à peine prononcé, que les deux bustes furent jetés par terre, brisés et foulés aux pieds, malgré les réclamations d'un membre, qui dit qu'Helvétius méritait des égards, parce qu'il avait fait *un livre énergique contre Dieu et l'immortalité de l'âme*. Le peuple fit ensuite son exécution à part. Il prit un autre buste de Mirabeau,

car Paris en était plein, et alla le pendre en place de Grève, en attendant qu'il arrachât ses cendres du Panthéon pour les jeter à la voirie.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE XV.

LIVRE XVI.

LIVRE XVII.

LIVRE XVIII.

LIVRE XIX.

LIVRE XX.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 97, ligne 12, *Duclos*, lisez *Ducoz.*

Page 98, ligne 6, *en se faisant*, lisez *en le faisant.*

Page 186, ligne 13, après *madame de Tourzel*, ajoutez *et un petit nombre de fideles serviteurs.*

Page 189, ligne 14, après *sur le château*, ajoutez *suivant quelques-uns, par le massacre de deux sentinelles suisses avancées.*

Page 288, ligne 24, *Daboncour et Malvaisin*, lisez *Daboncourt et Malvoisin.*

Page 299, ligne 28, *rechercher*, lisez *chercher.*

